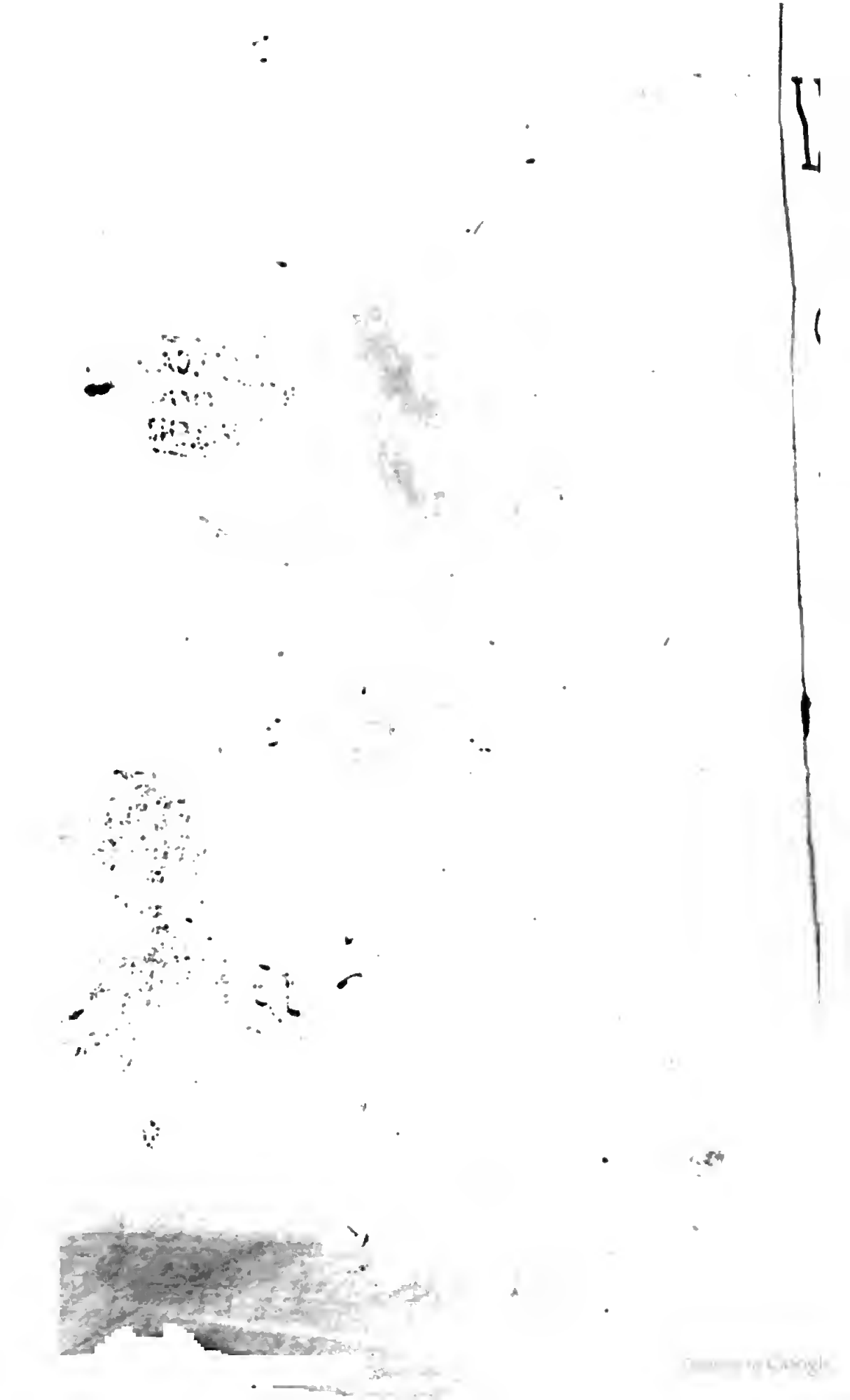

LETTRES CRITIQUES

Où l'on voit les Sentimens

DE

BIBLIOTECA RA
ROMA
VITTORIO.EMANU

MONSIEUR SIMON

SUR

PLUSIEURS OUVRAGES Nouveaux;

Publiées par un Gentilhomme Allemand.

PROV. DOM. FRANC. ROM.
IHS
V

Sur l'Imprimé

BIBLIOTECA

A BASLE,

Pour CHRISTIAN VVACKERMAN,

à l'Enseigne d'Erasme.

M. DC. XCIX.

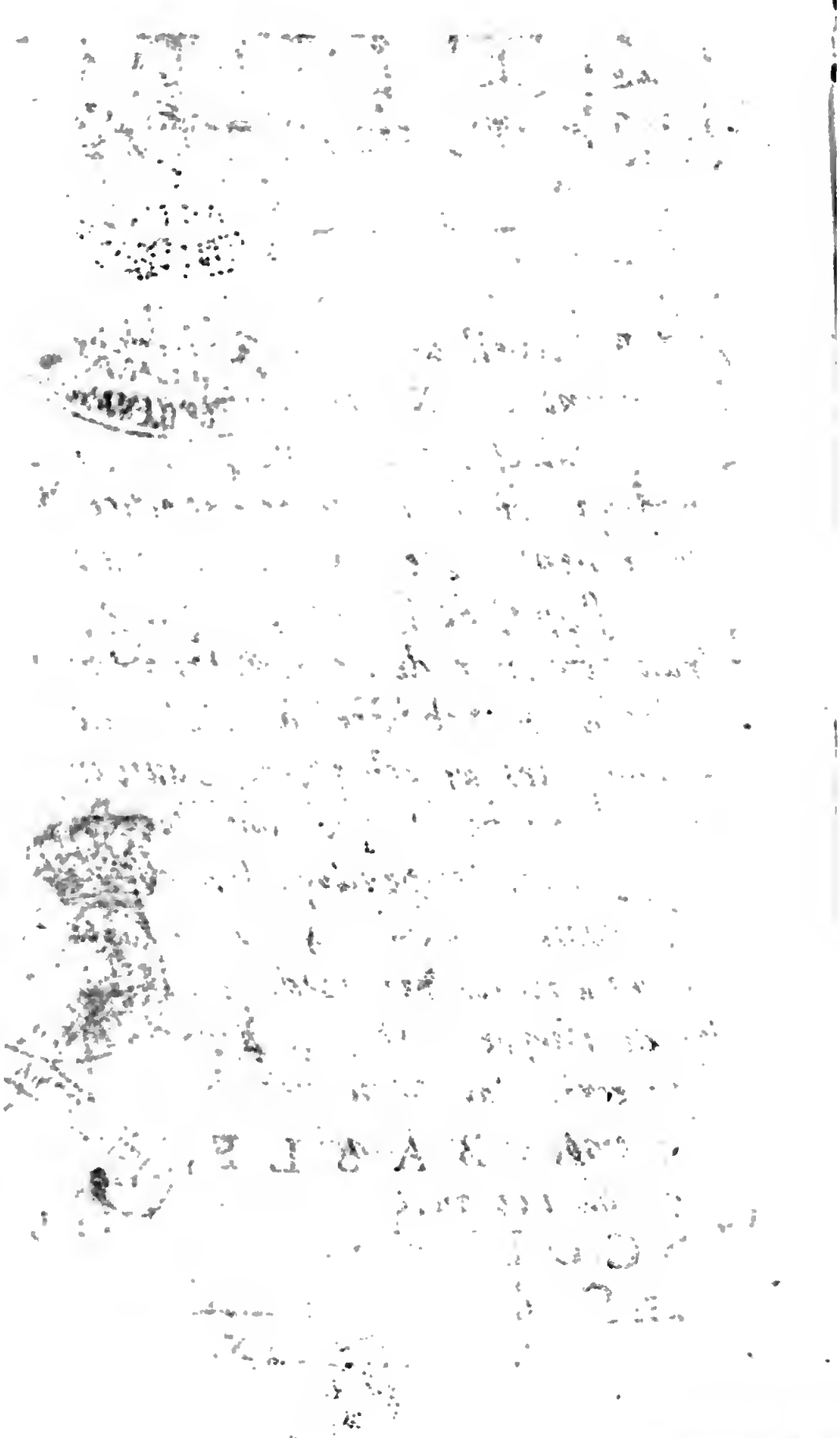

BIBLIOTECA NA
ROMA

AVERTISSEMENT

CE Recueil de Lettres Critiques vient du Neveu de Monsieur Simon, qui est mort depuis peu à la Campagne où il avoit un Benefice. Elles étoient entre les mains d'un Ecclesiastique de ses amis, qui esperant en tirer de l'argent les a envoyées à un Libraire de Hollande de qui je les ay acheptées. L'auteur ne sçachant point que son Neveu les avoit copiées pendant son absence, avoit cru qu'elles avoient été brulées avec ses Livres dans l'Incendie de Dieppe. Il y en a quelques unes écrites au nom du Neveu sur les memoires de l'Oncle, & ce sont celles où l'on voit cette souscription I. S. C. D. B. *c'est à dire* Iaques Simon Curé de Bolleville. *Mais l'u-*

l'uniformité de Stile qui ſe fait ſentir également dans toutes, eſt une preuve évidente, qu'elles viennent d'une même main. La plûpart ſont ſur des matieres de Critique, & cette Critique regarde principalement les Ouvrages des Peres & des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il y en a auſſi quelques unes ſur les Auteurs profanes. On y traitte aſſés mal les nouveaux faiſeurs de Bibliotheques, qui ne font que copier & même augmenter les fautes des anciens. On y trouvera même pluſieurs pieces qui n'ont jamais vû le jour. Mais ce qui rend principalement recommendable ce recueil, c'eſt qu'il eſt rempli de nouveaux Actes tirés des meilleures Bibliotheques de Paris, & entr'autres de celles du Roy & de M. Colbert. L'auteur de plus a conſulté les regiſtres de l'Vniverſité de cette grande Ville. C'eſt de là qu'il a pris la Cenſu-

re

re que la Faculté de Theologie a fait des Ouvrages de Cajetan, & la réponse vigoureuse que ce Cardinal fit aux Docteurs de cette Faculté, & qu'il leur fit signifier. Il seroit inutile que je m'étendisse plus au long sur ce recueil puisque je le donne tout entier au public, & comme il est dans les originaux. Je dirai seulement, que je n'y ay point suivi l'ordre des tems auxquels les Lettres ont été écrites, mais plutôt celui des matieres. C'est pourquoy la premiere partie est toute sur les nouvelles Editions des Peres qui ont été publiées par les Moines Benedictins. I'ay commencé par là à cause des disputes qui sont presentement sur le S. Augustin & sur le nouveau S. Ierome de ces Religieux qui sont venus aux mains avec les Iesuites pour ce qui est du premier, & avec M. Simon pour ce qui est du second. Cela m'a donné occasion de rechercher quel-

AVERTISSEMENT.

nouvelles Lettres de M. Simon se sont répandues dans Paris en seulement sur le II. Volume de S. me que les Benedictins ont publié is peu. Ie ne sçavois à quoi attri- les emportemens de ces Moines, ut dans leur S. Ierome contre M. n. Mais j'ai enfin appris de bon- rt, que c'est une tres vieille que- Il y a plus de 22. ans qu'ayant pour M. Le Prince de Neubourg de Fescanun Factum fort pres- pour defendre les droits de cet contre les Moines, ils ne lui oint pardonné depuis ce tems-là. il a bien seu leur rendre, lors- l'occasion s'en est presentée. On assuré qu'il avoit composé deux ages contr'eux, dont le premier pour titre Dom Faussaire, raittoit des fausſetés dont il les auteurs à l'égard des Livres. cond où il étoit Parlé au long de

de leurs faux titres, étoit intitulé Dom Titrier. *Si ces deux Ouvrages ont été brulés dans l'embraſement de Dieppe, comme bien des gens l'ont cru, au moins nous en reſte-t-il de bons morceaux dans ce recueil de Lettres qui eſt un veritable treſor.*

LETTRES CRITIQUES.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

I. LETTRE.

Critique du Livre publié par les Moines Benedictins de la Congregation de St. Maur, sous le Nom de Bibliotheque Divine de St. Jerome.

A Monsieur L'Abbé B****.

MONSIEUR,

Je me suis trouvé heureusement à la lecture de la Lettre que vous avés écrite à Mr Simon sur le nouveau Livre que les Benedictins ont donné depuis

peu au public ſous le titre de *S. Hieronymi Bibliotheca Divina*; Comme il eſt incommodé de ſa fluxion ordinaire, il m'a chargé de vous faire réponſe. Ce que je n'aurois pas oſé entreprendre, s'il ne m'avoit en même tems mis entre les mains les Remarques Latines qu'il avoit déja faites ſur cette pretenduë Bibliotheque de S. Jerome. Il vous prie avant toutes choſes de remercier vôtre ami, de ce que nonobſtant les liaiſons qu'il a avec ces Religieux, & même avec quelques uns des principaux, il n'a pas laiſſé que de rendre témoignage à la verité. Il étoit preſent lorsque Mr. Simon dit au P. Martianay, aprés avoir jetté les yeux ſur deux ou trois pages des Manuſcrits que ce Pere faiſoit tant valoir, qu'il ne devoit pas aller vîte, & que lorsqu'il auroit pris la peine de parcourir depuis le commencement juſqu'à la fin les Scolies qui étoient aux marges, il ne les attribueroit peut-être plus à S. Jerome. Mais Dom Martianay loin de profiter de cet avis, dans l'entêtement où il étoit pour ſes Manuſcrits, crut qu'il venoit d'une perſonne qui n'étoit pas bien ai ſe que les Benedictins euſſent

euſſent fait une ſi rare découverte; vous ne ſcauriés vous imaginer juſqu'à quelle bizarrerie ces Moines porterent cette affaire dans la ſuite. Aprés en avoir deliberé entr'eux, ces venerables Manuſcrits furent mis comme un depoſt ſacré dans la chambre de l'Aſſiſtant de leur General. Vôtre ami qui les vit plus d'une fois pour leur ôter de l'eſprit la penſée qu'ils avoient, vous dira, qu'ils parurent extremement jalous de leurs Manuſcrits. Et quoi qu'on ne pût attribuer à S. Jerome les Scolies dont il étoit queſtion, que par une ignorance groſſiere, il ne fut cependant pas poſſible de les détromper; on parloit à des ſourds. Mais enfin leur Secretaire, pour n'avoir pas voulu écouter ce qu'on luy diſoit, a été obligé de ſe retracter honteuſement dans ſes Prolegomenes, & d'avoüer que les Scolies, qu'il avoit ſoutenu dans ſes notes ſur le Pentateuque être de S. Jerome, n'étoient point veritablement de ce Pere.

Souvenés vous, je vous prie, de ce que Mr. Simon vous dit à la ſortie de l'entretien qu'il eut avec le P. Martiany au ſujet de ces Scolies. Il vous fit con-

connoitre, qu'elles n'étoient autre chose qu'une partie de certaines remarques qui se trouvent dans ces Livres Manuscrits nommés *Correctoria*, dont il a parlé dans ses Histoires Critiques. Il vous témoigna de plus, qu'il avoit lû de semblables notes aux marges de quelques exemplaires Manuscrits de nos Bibles Latines, & qu'à l'égard de ces Canons Hebreux tant vantés par les Benedictins, ce n'étoit point le veritable Canon Hebreu de S. Jerome; mais de faux Canons de la façon des anciens Moines hardis correcteurs, pour ne pas dire *corrupteurs*, des meilleurs livres Latins. Il n'y a personne qui puisse douter de ce fait, aprés avoir lû avec tant soit peu d'application cette pretendue Bibliotheque Divine de S. Jerome.

Ce que le Secretaire des Benedictins a avancé sur ces Canons Hebreux dans son fameux *Prodrome*, & ce qu'il dit dans ses Remarques sur le Pentateuque touchant les Scolies qu'il assure hardiment être de ce Pere, ne s'accorde nullement avec ses autres Notes qui sont sur les Livres des Rois & sur le reste de l'Ecriture. Il est obligé de reconnoi-

tre

tre ſur ces derniers livres, que les Canons Hebreux qu'il avoit cru être de S Jerome, ſont des livres alterés & corrompus en une infinité d'endroits par des Correcteurs temeraires qui ont pris la liberté d'ôter de nos Bibles Latines les veritables paroles du texte de ce Pere, pour mettre en leur place des Scolies qu'ils liſoient aux marges de leurs exemplaires Latins. Peut-être ces anciens Moines croyoient-ils de bonne foi, que ces Scolies étoient en effet de S. Jerome, & que ſur ce prejugé, tout mal fondé qu'il étoit, ils ont corrigé & retouché les meilleures Bibles Latines. Mais cette faute, qui pourroit être colorée de quelque pretexte à l'égard de ces anciens Critiques, ne ſouffre aucune excuſe à l'égard des Benedictins d'aujourd'hui. Car il faut être bien peu habile pour croire que S. Jerome, qui prend à témoin les Juifs d'alors de la fidelité de ſa nouvelle traduction ſur le texte Hebreu, ait mis en un grand nombre d'endroits aux marges de cette même traduction: *c'eſt ainſi qu'il y a dans l'Hebreu.* N'eſt-ce pas auſſi faire tort à ce St. Docteur que de lui attribuer un

long fatras de Notes Critiques, qui ne consistent la plus part qu'en des minuties tres legeres & qui sont même souvent pueriles & ridicules? Cela est encore bien moins pardonnable au Secretaire des Benedictins qui se pique de sçavoir la Langue Hebraique, bien qu'il n'en ait qu'une fort petite provision. Un homme qui auroit été mediocrement exercé dans cette sorte de literature, en jettant seulement les yeux sur quelques noms propres marqués dans ces Scolies, auroit jugé aussitot par la maniere dont ces noms sont écrits, qu'elles ne pouvoient être de S. Jerome. Au moins auroit-il suspendu son jugement pour quelque tems dans une affaire de cette importance: mais Dom Martiana y qui avoit entrepris une nouvelle edition des Ouvrages de S. Jerome avec un assés petit fond d'érudition, ne s'aperceut que les Scolies dont il s'agit, n'étoient point de ce St. Docteur, que lors qu'il fut sur le point de faire imprimer le Livre des Rois. Il trouva dans les Notes de Raban Maur sur ces mêmes livres une bonne partie de ces Scolies rapportées sous le nom d'un Juif.

Ce

Ce fut là sans doute un coup de foudre pour les Benedictins qui avoient publié partout, qu'il n'y avoit que des gens ennemis de leur Congregation, & envieux des services qu'ils rendoient au public, qui osassent nier, que les Scolies fussent de S. Jerome. Leur Secretaire cependant qui avoit fait paroitre tant de fierté, quand on l'avertit qu'il n'y avoit point d'apparence, que S. Jerome en fut l'Auteur, chante la palinodie, & il reconnoit enfin bien humblement sa temerité. *Ego quidem*, dit-il dans son 3. prolegomene, *nihil prius mihi faciendum putavi, quàm ut fatear me aliquando errasse in auctore Scholiorum quem ipsummet Hieronymum opinabar.* Il confesse son ignorance avoüant qu'il n'y avoit que peu de jours, qu'il avoit appris par la lecture de Raban, que c'étoit un Juif qui avoit mis ces Scolies aux marges des Bibles Latines, & qui avoit aussi composé les Questions Hebraiques sur les Livres des Rois & des Paralipomenes. Il ajoûte que ce Juif avoit embrassé la Religion Chrêtienne, & qu'il vivoit au huitiéme ou au neuviéme siécle. Mais les preuves qu'il

apporte de la converſion de ce Juif, ne ſont pas concluantes. Quoi qu'il en ſoit, il me ſemble que les Benedictins dans cette occaſion devoient *enfouir ſous le ſable* ce qui étoit déja imprimé de la pretenduë Bibliotheque de S. Jerome, ſe contentant de donner au public ce qu'il y avoit de ſingulier dans leurs MSS. mais l'ouvrage étant alors trop avancé, il auroit fallu dedommager l'Imprimeur.

A vous dire vrai, cette confeſſion que leur Secretaire a été contraint de faire apres avoir parlé ſi hautement de ces Scolies eſt une preuve evidente du peu de capacité de ceux qu'ils employent à leurs nouvelles Editions des Peres. Si Dom Martianay qui traitte tous ſes Confreres d'Ignorans, comme on le publie dans Paris, n'eſt qu'un Ecolier & un âne chargé de parchemins, quel jugement je vous prie peut-on faire des autres?

On voit bien que ce glorieux moine n'a pas pris le ſoin de lire les auteurs Critiques qui ont parlé des exemplaires MSS. de nos Bibles Latines. Car il auroit découvert, qu'il y avoit autems

de

de Charlemagne des ouvrages semblables aux Scolies dont il est question. Il y a même de l'apparence qu'elles ont été faites par le commandement de ce Prince qui n'oublia rien pour rétablir les sciences tant divines que profanes dans la plus grande partie de l'Europe. Il s'appliqua luy même, comme vous sçavés, à nous donner des Bibles Latines correctes & reveuës sur les Originaux & même sur les exemplaires Syriaques. Luc de Bruges fait mention dans ses notes critiques d'un manuscript Latin de la Bible, qui avoit été corrigé par les Religieux de S. Dominique sur de bons exemplaires, & que cet Empereur avoit fait écrire.

J'ay entendu souvent parler à M. Simon de cette Bible des Dominicains dont il se trouve encore aujourd'huy un exemplaire dans leur grand Couvent de Paris. Il contient le vieux & le nouveau Testament, à la reserve des Pseaumes qui faisoient apparemment un volume separé. Le Pere Goudin un des plus sçavans Religieux de son ordre assure qu'on croit communement parmi eux que S. Louis fit

fit preſent à leurs Peres d'une belle Bible qui venoit de Charlemagne. C'eſt ſans doute ſur cet exemplaire de Charlemagne que les Dominicains formerent cette excellente Bible Latine qui porta en ſuite leur nom, parce qu'ils y ajouterent de nouvelles Notes critiques qui n'étoient point dans celle de cet Empereur. Comme cette piece eſt fort curieuſe, & qu'elle peut beaucoup ſervir à faire connoître les anciennes Scolies que le Secretaire des Benedictins a attribuées à S. Jerome, je vas vous en dire deux mots, en attendant que Mr. Simon en parle plus en detail dans un ouvrage qu'il doit publier dans peu de jours.

Cette Bible Latine, pour ce qui eſt du texte, n'eſt autre choſe qu'une des editions communes qui étoient alors répandues, & dont on ſe ſervoit dans les Egliſes d'Occident. On a mis aux marges des Remarques critiques qui repreſentent les diverſes leçons, non ſeulement des differens exemplaires, mais auſſi celles du texte Hebreu & de la verſion Greque des Septante, pour ce qui eſt du vieux Teſtament, & celles du

Grec

Grec, pour ce qui eſt du nouveau. Ces diverſes leçons ou interpretations ſont auſſi bien ſouvent marquées ſur les mots mêmes du texte Latin, principalement dans l'ancien Teſtament, en ſorte qu'on voit tout d'un coup en quoy nos Bibles Latines different du Grec & de l'Hebreu, ce qu'elles contiennent de plus & de moins que les originaux, & enfin en quoy different les anciens exemplaires Latins d'avec les modernes. Les Notes marginales dont une bonne partie regarde le texte Hebreu, & qui ont été tirées de la même ſource que les Scolies des Benedictins, s'accordent parfaitement, pour ce qui eſt de la prononciation des noms propres avec celle des Juifs Maſſoretes. Il faut être peu connoiſſeur en ce genre de Critique pour ne pas voir, en les liſant, qu'elles ne ſont point de S. Jerome.

Au reſte les Religieux de S. Dominique ont été bien plus judicieux dans leur Critique, que les enfans de S. Benoiſt. Car au lieu que ceux-cy ont pris la liberté de biffer & de gratter leurs parchemins pour les ajuſter aux Scolies ou

notes Critiques, les Dominicains au contraire gardant le texte de la Vulgate se sont contentés de mettre ces Observations critiques aux marges de leur exemplaire. Quand ils ont trouvé, en comparant l'edition Latine avec l'original Hebreu, des mots, des phrases, ou des periodes entieres ajoutées, ils ont indiqué ces additions par des barres ou lignes marquées sous les mots, lesquelles tiennent lieu d'obeles. Ils ont été bien éloignés d'imiter ces Moines *gratteparchemins* qui ont tout défiguré les meilleurs livres Latins sous pretexte de les corriger.

En verité c'est un grand malheur pour la litterature, que tant de beaux ouvrages ayent passé par de si méchantes mains. Les plus sçavans Critiques de ces derniers tems ont eu raison de se plaindre de la temerité de ces hardis Correcteurs : *Comperi*, dit un de ces Critiques, qui avoit ajouté un peu trop de foy aux MSS. *meram fuisse audaciam & impudentiam describentium veteres libros*. Et pour comble de malheur, ceux qui pretendent aujourd'huy nous donner des editions des livres plus exactes

que

que les precedentes prennent cette même liberté dans leurs impreſſions. Je vous rapporterai là deſſus les plaintes du judicieux & eloquent Muret, dont le témoignage doit être d'un grand poids dans cette matiere. *Vtinam quidem*, dit cet habile Critique, au commencement de ſon Commentaire ſur Catulle, *quæ debuit, ea in tractandis veterum monimentis ſervata eſſet fides à ſuperioribus, & hodie ſervaretur religio; ſimpliciora haud dubie eſſent omnia & integriora legerentur; nunc dum quisque pro ſuo arbitratu addit, delet, immutat, fiunt ex non integerrimis voluminibus manuſcriptis impreſſa vitioſiſſima.* Voilà en peu de mots le caractere des anciens Moines qui ſe mêloient de corriger les Manuſcrits, & de ceux d'aujourdhui qui nous promettent de meilleures éditions des Livres imprimés.

Lindanus qui avoit conſulté quelques anciennes Bibles Latines, pour voir ſi l'on ne pourroit point rétablir nôtre Verſion Vulgate ſur ces Manuſcrits eſt obligé d'avouër, qu'elle a été corrompue en une infinité d'endroits par ces Cenſeurs temeraires. Il parle

en

en même tems de ces ouvrages Critiques appellés *Correctoria* dont il avoit vû un exemplaire ancien dans une Bibliotheque des Chartreux, où il etoit marqué qu'il falloit corriger les Bibles sur un exemplaire que Charlemagne avoit fait corriger fort exactement. Voicy les propres termes de Lindanus qui confirment ce que je vous ay marqué cy-dessus : *plurimas in vulgatam istam cum Psalterii, tum etiam Novi Testamenti, ut alia prætermittamus silentio, versionem irrepsisse scribarum sive oscitantia sive irreligiosa etiam audacia, non tam mendas, quam vitia, libelli illi veterum studiosorum hominum solis luce demonstrant manifestius, qui in vetustis latitant Bibliothecis, quos* correctoria *sive* castigatoria *Bibliorum inscripserunt: tale quondam vidimus pervetustum in Carthusia Zeelhemensi juxta Diesthemiam sita, quod Biblia ad codices Caroli Magni perdiligenter castigatos notabat emendanda, locis sanè ut non paucis, ita minimè quoque pœnitendis.*

Remarqués ces paroles, *Irreligiosa audacia.* Cet Evêque traite de temerité impie la hardiesse de quelques Copistes qui

qui avoient corrompu nôtre ancienne Edition Latine. Il veut qu'on redreſſe leurs erreurs ſur les *Correctoria*. Et en effet Rob. Etienne, Luc de Bruges & les Docteurs de Louvain s'en ſont ſervis quelquefois heureuſement. Ils ont même été ſuivis dans une bonne partie de leurs corrections par les Cenſeurs de Rome. Mais aprés tout, il faut beaucoup d'habileté & de jugement pour ſe ſervir bien à propos de ces *Correctoria*, afin de ne pas imiter ces anciens *Correcteurs* qui ont fait paſſer les Scolies dans le texte de la verſion de S. Jerome. Auſſi ne vous ai-je rapporté les paroles de Lindanus, que comme le témoignage d'un Hiſtorien, ſans pour cela m'arrêter à ſa Critique qui ſouvent n'eſt pas exacte. Vous cõnoîtrés même par quelques autres paroles qu'il ajoûte au même endroit, que les anciens reviſeurs des Bibles Latines ont été de grands *corrupteurs* des Livres Divins. En verité c'eſt un bonheur pour l'Egliſe, que les Originaux de l'Ecriture n'ayent pas paſſé par de ſi dangereuſes mains: *per impuras Monachorum manus.* Ecoutons donc encore une fois Lindanus.

Il

Il cite le témoignage d'un ſcavant Diacre qui vivoit 400. ans avant lui, & qui aſſure qu'aprés avoir cherché dans les Bibliotheques de veritables exemplaires de nos Bibles Latines, il n'en avoit trouvé aucun qui n'eût été corrompu d'une étrange maniere; Le Diacre ajoûte, que ceux qu'on diſoit avoir été corrigés par des perſonnes ſcavantes étoient ſi differens entr'eux, qu'on comptoit preſque autant de Bibles differentes, qu'il y avoit d'exemplaires differens, chacun ayant pris la liberté de les corriger à ſa maniere: *præ cæteris quidem*, dit Lindanus parlant de ces livres appellés *Correctoria*, *deſiderarim illud quod ante annos* 400. *Romæ Nicolaus S. Damaſi Diaconus ſcripſit maxima, uti apparet diligentia; ubi conqueritur, luſtrans armaria, inquiens, nequibam hoc adipiſci, veracia ſcilicet exemplaria invenire, quid & quæ à doctiſſimis viris dicebantur correcta, unoquoque in ſuo ſenſu abundante, adeo diſcrepabant, ut quot-quot codices, tot exemplaria reperirem.*

On ne pouvoit mieux repreſenter, qu'a fait ce Diacre, l'Eſprit des anciens Moines qui ont reformé ſelon leurs

Idées

Idées les exemplaires de la Verſion de S. Jerome. Ce ſont cependant ces livres ſi defigurés que leurs ſucceſſeurs nous veulent donner, comme le pur Canon Hebreu de ce Pere. C'eſt ſur ce plan que leur Secretaire a entrepris de publier le gros Volume qu'il lui a plu d'intituler, *S. Hieronymi Bibliotheca hactenus inedita*, comme il le declare lui même dans ſon *Prodrome*, où il parle des Manuſcrits qu'il a ſuivis dans ſon Edition de l'Epître à Sunnia & à Fretela, qui ſert de modele pour l'Edition entiere des ouvrages de ce Pere. Il louë merveilleuſement dans ce Prodrome l'ancien Manuſcrit de l'Egliſe de Carcaſſonne qui lui paroiſſoit alors, tant il eſt bon Critique, être le pur Canon Hebreu de ce ſaint Docteur : *reſtat*, dit-il, *ut de præſtantiſſimo Eccleſiæ Carcaſſonenſis Manuſcripto Codice hæc ſubnectam. Scriptus eſt ante octingentos annos, & niſi me fallo, Canon ipſe eſt Hebraicæ veritatis, de quo ad Lucinium Beticum Hieronymus ſcripſit, nihilque prorſus in eo libro habetur, quod ipſiſſimum Hieronymum non ſapiat.*

C'eſt ſur cet incomparable Manuſcrit

crit de Carcassone & sur quelques autres semblables, que Dom Martiana y a corrigé l'Epître à Sunia & à Fretela, & qu'il forma le dessein de sa nouvelle Edition de tous les ouvrages de S. Jerome. Erasme, Conon, Reuchlin, Marianus, Victorius & les autres Critiques qui ont travaillé sur les Livres de ce Pere avant le Secretaire des Benedictins sont tous des ignorans qui n'y ont rien entendu. Il n'y a que lui qui ait eu les veritables exemplaires du Canon Hebreu, & qui ait sçu discerner les vrayes leçons d'avec les fausses: *& cor solus habet, solus & ingenium.* Il a reconnu par sa propre experience, qu'il n'y a rien dans ce Divin Canon de l'Eglise de Carcassonne, qui ne soit de S. Jerome: *Id ego*, dit le Secretaire, *plurimum expertus sum.*

Et qui ne croiroit, Monsieur, un homme si éclairé sur ces matieres, auprés duquel les Erasmes, les Conons, les Capnions, les Marianus, & les Nobilius ne sont que des Pygmées? Mais helas! cet Incomparable Critique est obligé par une retractation honteuse de degrader ces rares & venerables Manuscrits

crits qu'il avoit tant vantés. Liſés ce qu'il dit là deſſus dans ſa note ſur les derniers mots du Pſeaume 73. où il n'épargne pas même ſon divin Manuſcrit de Carcaſſone. Il confeſſe de bon cœur, que dans ſon Edition de l'Epitre à Sunnia & à Fretela il a fait imprimer, comme de S. Jerome, ce qui n'étoit point veritablement de ce Pere, ayant été trompé, dit-il, par le Manuſcrit de Carcaſſone, qu'il a reconnu depuis être un livre alteré en une infinité d'endroits par un Correcteur temeraire : *Canon Carcaſſonenſis ac Vaticanus codex hic in contextu retinent Scholion marginale, quod aliquando mihi impoſuit*, ut narrem omnia Imperia tua. *Putabam jam pridem in annotationibus meis in Epiſtolam S. Hieronymi ad Sunniam & Fretelam, id legiſſe ſanctiſſimum Eccleſiæ Doctorem. At nunc inſpectis quàm plurimis manuſcriptis Codicibus ſententiam mutavi, exſcriptorem Canonis Carcaſſonenſis qui nulla fide eſt, temerarium multis in locis expertus, dum è latere annotationes Scholiaſtis ſcribendas in corpore non dubitavit.*

Ce n'eſt pas le ſeul endroit où cet humble enfant de S. Benoiſt, pour n'avoir

voir pas écouté les bons avis qu'on lui donnoit, a été obligé de reconnoître ses propres fautes. Il n'a pu dissimuler sur le Psaume 119. qu'on n'y lit presque rien du texte de S. Jerome dans l'exemplaire de Carcassone, où l'on a substitué à la place des veritables leçons de ce Pere, les Scolies qui étoient écrites aux marges: *exscriptor Canonis Carcassonensis posuit in contextu hujus Psalmi omnia ferè marginalia Scholia.*

Jugés apres cela de quelle autorité peuvent être ces Canons Hebreux tant vantés par les Benedictins de la Congregation de St. Maur. Le veritable usage qu'on en doit faire, est de s'en servir comme de preuves convaincantes de la temerité des Moines qui ont corrigé avec tant de hardiesse les anciens Livres, sans épargner même ce qu'il y avoit de plus sacré; & afin que vous ne doutiés pas à l'avenir de la verité de ce fait, qui est d'une tres grande importance, je vas vous en donner de nouvelles preuves sans m'éloigner cependant en quoi que ce soit de la *Bibliotheque Divine* des Benedictins.

Leur Secretaire est tellement entêté du

du Canon Hebreu de S. Jerome, qu'il le trouve par tout. Il nous apprend dans ſon ſecond *Prolegomene*, que dés le tems de S. Auguſtin les Egliſes d'Afrique liſoient dans le livre de ce Pere, intitulé *Speculum*, non l'ancienne Vulgate qui avoit été faite ſur la verſion Grecque des Septante, mais la nouvelle traduction de S. Jerome ſur l'Hebreu: *nihil in hoc opere poſuit Sanctus Antiſtes, quod è pura Hieronymi tranſlatione hebraica, hoc eſt è canone hebraica veritatis non manarit.* Qui eſt-ce qui croiroit, ajoute-t-il, qu'il fallut placer dans cet ouvrage de S. Auguſtin le Pſeautier que S. Jerome avoit traduit ſur l'hebreu? *Quis crederet pſalterio ex hebraicis prognato locum in Auguſtini Speculo concedendum?* C'eſt en effet une choſe bien difficile à croire : *credat Judæus apella, non ego.*

Il ne faut qu'un peu d'application à ce qui ſe paſſoit alors dans les Egliſes d'Occident à l'égard de la lecture des Livres ſacrés, pour juger, que S. Auguſtin dans un recueil qu'il faiſoit des plus beaux paſſages de l'Ecriture ſur la Morale, n'a pas mis entre les mains

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

mains du peuple une autre verſion de cette même Ecriture, que celle qui étoit lue de tout le monde, & qu'on expliquoit dans les Egliſes d'Afrique. Je dis donc qu'il eſt arrivé à cet Ouvrage de S. Auguſtin qui ne contient que de ſimples extraits de la Bible, ce qui fut fait dans les anciens lectionnaires, que l'on a accommodés à la nouvelle traduction de S. Jerome, lors qu'elle a été en uſage dans l'Egliſe. Quelque moine aura cru, que ce livre ſeroit plus utile au public, s'il en oſtoit toute l'ancienne verſion qui n'étoit plus en uſage dans l'Occident pour mettre la nouvelle en ſa place. Voicy les preuves que j'ay de ce changement.

Vous ſçavés qu'il y a peu de fauſſaires ſi habiles pour colorer les Actes qui ſont de leur façon, que les perſonnes éclairées n'y decouvrent des marques de fauſſeté. Il en eſt de même des livres qui ont été alterés & defigurés par les anciens moines, quand on vient à les examiner de prés, on y trouve quelques veſtiges des alterations qui y ont été faites. Et c'eſt ce que je pretends avoir trouvé dans le *Speculum* de S. Auguſtin

tel

tel que nous l'avons preſentement. On a inſeré à la verité avec beaucoup d'exactitude dans le corps de l'ouvrage la nouvelle edition Latine, enſorte qu'il n'y reſte plus rien de l'ancienne : mais le correcteur n'a pas pris ce même ſoin dans les petites prefaces qui ſont au devant de quelques uns de ces livres de la Bible, qui compoſent ce recueil. Et c'eſt par ces prefaces qu'on découvre que S. Auguſtin dans ſa compilation ne s'eſt point ſervi de la traduction de S. Jerome ſur l'hebreu, mais de l'ancienne Vulgate ou Italique qui étoit en uſage dans ſon Egliſe. On lit par èxemple dès les premiers mots de ce recueil. *In principio Deus fecit calum & terram* ſelon l'ancienne Vulgate, & non pas *creavit*, comme a traduit S. Jerome.

La Preface qui eſt à la teſte des paſſages que S. Auguſtin a tirés des Proverbes de Salomon renferme trois paſſages de ce même livre ; & ils ont tous trois été pris de l'ancienne edition Latine qui ſe liſoit alors dans les Egliſes d'Afrique. Voicy le premier tiré du chap. 9. des Proverbes v. 18. *ab aqua aliena abſtineto, & de fonte alieno ne biberis.*

Ce

Ce ſeroit en vain que vous chercheriés dans la nouvelle traduction de S. Jerome ces paroles que S. Auguſtin cite encore en d'autres endroits de ſes ouvrages. Elles ne ſe trouvent que dans l'ancienne vulgate qui a été faite ſur la verſion Greque des Septante.

Le ſecond paſſage des Proverbes rapporté par ce S. Docteur dans la même Preface eſt celui-cy tiré du chap. 10. v. 4. *Paupertas virum humiliat ; manus autem fortium locupletat*, & il a auſſi été pris de l'ancienne edition Latine. Il en eſt de même du troiſiéme paſſage qui conſiſte en ces mots tirés du chap. 24. des Proverbes v. 20. *non enim naſcuntur filij malignis.*

La petite Preface qui eſt dans ce même recueil de S. Auguſtin à la tête du Livre des Cantiques contient encore une preuve tres evidente du changement dont il s'agit. On y lit d'abord à la verité ſelon la verſion de S. Jerome: *adjuro vos filiæ Jeruſalem per capreas cervoſque camporum ne ſuſcitetis neque evigilare faciatis dilectam, donec ipſa erit.* Mais comme ce Pere ajoute en même tems l'explication de ce paſſage, & qu'elle

qu'elle ne peut s'appliquer à cette nouvelle verſion, le reformateur a été obligé de rapporter le même paſſage de cette maniere, comme S. Auguſtin l'avoit cité ſelon l'ancienne vulgate: *adjuro vos filiæ Jeruſalem in virtutibus & viribus agri, ſi levaveritis caritatem, quoadusque velit.* Et aprés ces paroles ſuivent celles-cy qui en ſont l'interpretation: *Eccleſia quippe in qua ubique ſumus his verbis exhortatur filias ſuas, hoc eſt ſeipſam in plurimis conſtitutam. Ipſa eſt ager Dei fructuoſiſſimus, cujus virtutes & vires magnæ ſunt ad quas amando Chriſtum Martyres pervenerunt.* Vous voyez manifeſtement, que S. Auguſtin ne ſongeoit pas alors au Canon Hebreu, mais ſeulement à la verſion qui étoit en uſage dans ſon Egliſe, puiſque ce ſont les paroles de cette verſion qu'il interprete, & non pas celles de la nouvelle traduction de S. Jerome.

Il n'eſt pas beſoin que je m'arrête davantage à ces prefaces: ce que je vous en ay rapporté eſt plus que ſuffiſant pour convaincre tout homme qui y ſera tant ſoit peu de reflexion, que le *Speculum* de S. Auguſtin étoit tout different dans

ſon origine, de celui d'aujourdhui qui eſt plutoſt l'ouvrage de quelqu'un de ces anciens correcteurs qui ont reformé avec tant de liberté les Livres Latins, que l'ouvrage de l'Evêque d'Hippone. On peut dire de ce livre la même choſe qu'on diſoit autrefois du Navire des Argonautes. Ce n'étoit plus le même Navire, parce qu'il n'y reſtoit aucune planche du premier bâtiment. On pouvoit dire neanmoins, que c'étoit le même Navire, parce que dans le changement qui s'étoit fait, on avoit toûjours conſervé la premiere fabrique du Vaiſſeau. De même, le *Speculum* que nous avons ſous le nom de S. Auguſtin n'eſt point le veritable & celui que ce Pere a compoſé, puis que dans le recueil qu'il avoit fait d'un grand nombre de paſſages de l'Ecriture, il ne s'en trouve plus aucun de ceux qu'il avoit lui même extraits de l'ancienne Bible Latine. D'autre part on peut dire, que c'eſt le même *Speculum* de S. Auguſtin, puis que ceux qui l'ont retouché pour l'accommoder aux uſages de leur tems, on gardé tout le corps des citations de l'Ecriture, ſubſtituant ſeulement à la place de l'ancienne

cienne version la nouvelle de S. Jerome.

Mettés donc au nombre des visions du Secretaire des Benedictins ce qu'il dit de ce *speculum* avec tant de confiance dans sa *continuation de la defense du texte Hebreu & de la Vulgate.* Si nous l'en croyons, quoique S. Augustin n'ait pas approuvé d'abord la nouvelle traduction de S. Jerome sur l'Hebreu, *il l'a tellement approuvée & admirée dans la suite, qu'il a absolument abandonné la version des Septante dans un ouvrage de pieté qui devoit passer dans les mains de tous les fideles, & n'a suivi uniquement, même dans les Psaumes, que la seule version de S. Jerome faite sur le texte Hebreu de son tems.* Ce miroir de S. Augustin, continue le Secretaire, *mit en usage la version de S. Jerome parmi tous les fideles d'Afrique, & ce seroit une ignorance insupportable, de soutenir, que le speculum étoit entre les mains de tous les Evêques & de tous les Catholiques de ce pais-là, sans avouër en même tems, que la version de S. Jerome, dont le speculum est tiré mot à mot, étoit aussi reçuë dans l'Afrique où l'on avoit les mêmes sentimens, que S. Au-*

guſtin, & de pluſieurs autres Scavans qui admiroient les verſions de S. Jerome. On peut dire ſans craindre de ſe tromper, qu'il n'y a pas un ſeul mot de vrai dans tout ce long diſcours qui ſuppoſe que le *Speculum*, tel que nous l'avons preſentement, eſt de S. Auguſtin.

Au reſte il n'eſt pas ſurprenant qu'un homme entêté du Canon Hebreu de S. Jerome raiſonne de la ſorte. Mais Dom Thomas Blanpin qui a pris le ſoin de la nouvelle Edition des ouvrages de S. Auguſtin me paroit moins excuſable. On l'avoit averti avant que de publier ſon troiſiéme tome où eſt le *Speculum*, que ce Livre avoit été retouché. Mais loin de profiter de cet avertiſſement, il a cherché de nouvelles raiſons pour ſe fortifier contre celles qu'on lui avoit apportées. Ce qui a obligé S. Auguſtin, dit ce ſcavant Religieux, à preferer la nouvelle verſion de S. Jerome ſur l'Hebreu à l'ancienne qui avoit été faite ſur le Grec des Septante dans ſon *Speculum*, c'eſt que ce pieux ouvrage étant deſtiné à l'uſage du peuple, il a crû qu'il étoit plus à propos de ſe ſervir de la nouvelle traduction qu'il avoit enfin

ſin trouvée plus claire & plus intelligible que l'ancienne en pluſieurs endroits. Cette raiſon qui n'a d'autre fondement que l'imagination de celuy qui l'a inventée, n'a pas laiſſé de plaire au P. Martianay qui s'en eſt auſſi ſervi pour appuyer ſes Idées. Mais peut-on oppoſer des raiſons vagues & generales qui ne ſont que de ſimples conjectures, à des preuves particulieres qui montrent évidemment le contraire de ce que ces deux Moines ont avancé ſi librement? J'avouë que la nouvelle Verſion de S. Jerome ſur l'Hebreu eſt plus claire en beaucoup d'endroits, que l'ancienne Vulgate. Etoit-elle pour cela connuë du peuple qui n'en entendoit jamais parler dans les Egliſes? N'étoit-ce pas l'ancienne qu'on y liſoit, & qui par conſequent étoit familiere à tout le monde? En un mot S. Auguſtin ayant voulu, comme dit Poſſidius dans la vie de ce Pere, être utile à tous, *prodeſſe omnibus volens*, & principalement à ceux qui n'étoient pas en état de lire de ſi gros Livres, fit ce recueil des principaux paſſages de la Bible, qui regardoient la Morale; & d'où pouvoit-il mieux

mieux prendre cet excellent recueil, que de l'Ecriture qui ſe liſoit & s'expliquoit dans ſon Egliſe?

Le Secretaire des Benedictins n'en demeure pas là. Il porte le Canon Hebreu de S. Jerome juſques dans l'Egliſe de Jeruſalem, où il veut qu'il ait été connu & approuvé dès le tems de ce Pere. Heſychius, dit-il, dans ſon ſecond prolegomene, Prêtre de Jeruſalem, & qu'on pretend avoir été diſciple de S. Gregoire de Nazianze, doit marcher à la tête de ceux qui ont cité dans leurs Livres la nouvelle verſion de S. Jerome faite ſur l'Hebreu. *Heſychius magni illius S. Gregorij Nazianzeni, ut fertur, diſcipulus, Hieroſolymorum presbyter, primus in cenſum veniat inter eos qui teſtimonia ſcripturarum recitant juxta editionem Hieronymianam de fontibus Hebraicis derivatam.*

Il eſt vrai que dans la traduction Latine qui nous reſte du Commentaire d'Heſychius ſur le Levitique, les paſſages de l'Ecriture y ſont cités ſelon la nouvelle verſion de S. Jerome ſur l'Hebreu. Les plus ſçavans Critiques même de nôtre ſiécle, qui n'ont pas aſſés con-

nu

nu la *Manufacture* des anciens Moines ont cru trop facilement, que ce Prêtre de Jeruſalem s'étoit en effet ſervi de nôtre Edition Vulgate dans ce Commentaire. Mais s'ils avoient pris le ſoin d'examiner à fond & ſelon les Loix d'une Critique exacte cet ouvrage tel qu'il eſt dans le Latin, ils auroient découvert, que ce n'eſt plus le veritable Heſychius qui a écrit en Grec, & qui par conſequent a ſuivi la Verſion Grecque des Septante, laquelle étoit en uſage dans ſon Egliſe, mais un Heſychius reformé par celui qui l'a mis en Latin, & qui pour le rendre plus utile à ceux de ſon Egliſe l'a retouché & l'a habillé à la Romaine, ſubſtituant en la place de la verſion Greque la nouvelle traduction de S. Jerome, qu'on liſoit alors dans les Egliſes d'Occident. Avant que de venir à cette diſcuſſion, il eſt bon que je faſſe quelques remarques ſur l'ouvrage même d'Heſychius, dont les Critiques de nôtre tems ont parlé differemment.

Si nous écoutons le Cardinal du Perron, cet Heſychius n'étoit point Prêtre de Jeruſalem, mais Evêque de Salone. *Heſychius*, dit ce ſçavant Cardinal dans

ſon livre de l'Euchariſtie, *étoit Latin, comme il apert par le Stile & la texture de ſon livre, & par les Epîtres que S. Auguſtin lui adreſſe; Il étoit Evêque de Salone, comme il apert par les mêmes Epîtres & par les anciens Manuſcrits corrects de ſon Commentaire ſur le Levitique, où il eſt intitulé* Heſychius Salonitanus, *& non* Heſychius Hieroſolymitanus, *& par l'édition ſur les paroles de laquelle il forme ſon Commentaire, qui eſt la verſion de S. Jerome.* Je ſuis ſeur, que ſi du Perron avoit vû lui même ces anciens Manuſcrits corrects qu'il cite, & qui ſe reduiſent à un ſeul qu'on trouve encore aujourd'huy dans la Bibliotheque du Roi, il auroit parlé autrement; & afin que vous n'en doutiés pas, je vas vous découvrir tout le myſtere.

Le Manuſcrit dont il eſt queſtion eſt un *in folio* de forme quarrée cotté 3805. dont l'écriture qui eſt d'une tres bonne main paroit ancienne d'environ 800. ans. On lit à la tête de ce Manuſcrit *Incipit liber Iſicij Hieroſolymitani in Levitico.* Mais quelqu'un de ces anciens reviſeurs *gratteparchemins* a raclé *Hieroſolymi*, enſorte neanmoins qu'on voit encore

core ces lettres *Hieros*, & a écrit *Salnitani*, imitant les anciens Caracteres Ce qu'il a fait si grossierement, qu'on s'apperçoit sans y regarder de fort prés que *Saloni* est d'une autre main. On lit aussi à la fin de ce même manuscrit *Isicij presbyteri* ... *Salonitani*, & l'espace qui est en blanc contenoit ces lettres *Hiero* qui ont été raclées, & de *solymitani* on a fait *salonitani*.

Saumaise & Aubertin qui ont vû ce Manuscrit se sont beaucoup recriés là dessus contre du Perron qui a cru selon eux trop legerement un Imposteur. Celui-cy soutient & avec raison, qu'il faut lire *Hierosolymitani*, quoi que, dit-il, quelques Imposteurs ayent taché par une impudence extreme de mettre en la place de ce mot celui de *Salonitani: quamvis Impostores nonnulli ex Hierosolymitano Salonitanum conficere summa impudentia conati sint, litteras aliquas abradentes & alias contorquentes, sed adeo rudi opera, ut eorum fatus clarissimè appareat.* Saumaise qui ne doute nullement, que ce commentaire sur le Levitique n'ait été écrit en Grec par Hesychius prestre de Jerusalem, traitte aussi

d'*Insigne fourberie* cette même correction dans son livre de la transubstantiation contre Grotius: *Hesychius Presbyter Hierosolymitanus cujus extat in Leviticum commentarius in Latinum sermonem conversus, homo Graecus fuit, & Graecè scripsit, cujus libri extant scripti in Bibliotheca Regia, sed malo facinore & insigni fraude eorum qui illis usi sunt, Salonitanum in fine repositum iverunt, ut ex erasis literarum priorum ductibus manifestè apparet.*

Mais apres tout ces deux Critiques n'ont pas eu raison de traitter d'*Imposture* & de *fourberie* une chose qui étoit alors si commune parmi les Moines. Ceux d'entr'eux qui avoient quelque literature étoient chargés de revoir les livres qui avoient été copiés par d'autres, & de les corriger. Ce qu'ils faisoient souvent à la verité avec une tres grande liberté: mais ils croyoient rendre en cela un grand service au public. C'est de cette maniere que le titre du Commentaire d'Hesychius a été reformé tant au commencement qu'à la fin dans le manuscrit de la Bibliotheque du Roy.

On ne peut donc plus douter apres cet

cet éclairciſſement eut, que l'ouvrage d'Heſychius ſur le Cantique n'ait été écrit en Grec. Le Secretaire des Benedictins qui le ſuppoſe comme un fait conſtant, en infere qu'un Illuſtre Ecrivain Grec s'eſt ſervi de la verſion de S. Jerome ſur l'hebreu dès le tems de ce Pere. Je n'examine point premierement ſi cet Ecrivain eſt auſſi ancien qu'on le fait. Je veux ſeulement vous montrer, que ce n'eſt point le veritable Heſychius qui a cité nôtre Vulgate dans ſon commentaire, mais le traducteur Latin qui l'a accommodé aux uſages de ſon Egliſe. Tous les extraits de nôtre edition Latine qui ſont au devant de chaque ſection & de l'Interpretation d'Heſychius, ſont de ce traducteur Latin: mais comme il n'étoit pas poſſible que l'explication du même Heſychius s'accordât toujours avec nôtre edition Latine qui differe en beaucoup d'endroits de la verſion Grecque des Septante, le traducteur a retouché l'ouvrage & a auſſi ajuſté ſa verſion aux paroles de cet auteur Grec par des mots qu'il ſupplée immediatement apres le texte de nôtre Vulgate, *qui ſi tu dicunt, tu es de-*

runt: ſecundum textum Septuaginta.

Si Heſychius n'avoit fait autre choſe, que de citer la verſion Latine de S. Jerome ſur l'Hebreu, dont Sophronius avoit traduit une partie en Grec, comme il fait celles d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, il n'y auroit rien en cela d'extraordinaire. Mais qu'un Auteur Grec qui écrit un commentaire ſur le Levitique pour des Grecs qui liſoient en leur langue la verſion des Septante dans leur Egliſe, faſſe ſon fond principal de la nouvelle traduction Latine de S. Jerome ſur l'Hebreu; c'eſt ce que je ne ſçaurois comprendre. Du Perron qui croyoit que ce Commentaire de la maniere que nous l'avons étoit la pure production d'Heſychius avoit raiſon de l'attribuer à un Ecrivain Latin; mais étant hors de doute qu'il a été compoſé en Grec, il n'y a point d'autre voye de concilier les endroits où l'auteur parle comme un homme qui écrivoit pour les Latins, avec le reſte de ſon ouvrage, qu'en ſuppoſant qu'il a été retouché par le Traducteur qui l'a ajuſté aux uſages de ſon Egliſe. Par exemple, tout autre qu'un Ecrivain Latin

n'a

n'a pû dire parlant de nôtre Verſion Vulgate, *c'eſt ainſi qu'on lit dans nôtre Edition : c'eſt ce que porte nôtre Verſion Latine : on lit ainſi dans l'Edition Latine dont on ſe ſert preſentement.* Vous trouverés ces expreſſions p. 264. p. 408. & p. 82. de ce Commentaire; ſçavoir *quod noſtra autem Editio habet : unde noſtra translatio : præſens verò translatio.* Heſychius qui écrivoit dans Jeruſalem où on liſoit la Verſion Greque des Septante a-t-il pu nommer la Verſion Latine de S. Jerome ſur l'Hebreu, la Bible qui étoit en uſage dans ſon Egliſe? Ces mots *præſens translatio* ne montrent-ils pas clairement, que c'eſt un Auteur Latin qui cite la nouvelle Vulgate, laquelle avoit pris la place de l'ancienne dans les Egliſes d'Occident.

L'Edition d'Heſychius dont je me ſuis ſervi eſt celle de Paris *in* 8. 1581. qui a été faite ſur la premiere de Bâle laquelle eſt *in fol.* en 1527. Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire de vous avertir, que le P. Mabillon s'eſt trompé groſſierement dans ſon *Catalogue des meilleurs Livres & des meilleures Editions pour compoſer une Bibliotheque Eccleſiaſtique*, lors qu'il y dit,

y dit, *Hesychii Patriarchæ Jerosolymitani in Leviticum libri septem Græcè 8. Parisiis* 1581. *Latinè fol. Basileæ* 1527. Villeri & Moette vous apprendroient, si vous ne le sçaviés déja, que jamais ce Livre d'Helychius n'a été imprimé en Grec à Paris, ni en aucun autre lieu. Ceux mêmes qui nous ont donné des Catalogues des MSS. Grecs ne font mention d'aucun exemplaire Grec de ce Livre. Il y a de l'apparence que ce sçavant Religieux a copié fidelement en cet endroit & en plusieurs autres le Catalogue de Crovvæus dont il louë l'exactitude. *Commentarios Patrum*, dit le P. Mabillon, *& plurimos alios Commentatores accuratè exhibet elenchus Scriptorum in Sacram Scripturam editus à Guillelmo Crovvæo in* 12. *Londini* 1672. Je puis vous assurer au contraire, que le Catalogue de Crovvæus est rempli de fautes.

Je ne sai où ce Pere a pris tout ce qu'il dit au même endroit des autres ouvrages du même Helychius. Il est plus exact dans la defense qu'il a faite pour ceux de son ordre contre M. l'Abbé de la Trappe, qui ne veut pas que les Moines

nes s'appliquent à l'Etude, ſur tout à celle qui regarde la Critique ; comme ſi la Critique n'avoit pas été un des principaux emplois des anciens Moines Benedictins. C'eſt donc avec raiſon que Dom Mabillon demande à cet Abbé : *Qu'y a-t-il dans la reviſion des Peres & dans la confrontation des MSS. qui ne ſoit pas convenable à nôtre profeſſion ? eſt-ce la lecture des MSS. ? c'eſt le travail des mains de nos Peres. C'eſt un depoſt qu'ils nous ont confié, afin que nous nous en ſervions. Enfin nous croyons pouvoir faire cette reviſion à l'exemple des anciens Peres les plus ſaints de nôtre ordre qui ſe ſont appliqués à ces travaux avant l'Impreſſion. Je me contenterai de rapporter l'exemple du B. Lanfranc & de S. Anſelme. Le premier, comme nous l'apprenons de ſa vie, corrigea les Livres de l'Ecriture & des Peres en conferant enſemble divers MSS. & il employa à cette confrontation, non ſeulement ſon travail ; mais auſſi celui de ſes Diſciples. On en voit encore des preuves dans quelques MSS. corrigés de ſa main.*

Je vous ay apporté au long ces paroles du P. Mabillon, parce qu'elles

ſont

font connoître en peu de mots que les Benedictins ont été de tout tems de grands Correcteurs de Livres. Mais il ne nous dit pas, que ce bienheureux Lanfranc qui a eu tant de Disciples a passé dans l'esprit de quelques Critiques, peut-être mal intentionnés, pour un grand Corrupteur de Manuscrits. Au moins ne devoit-il pas nous cacher ce qui est écrit dans la vie du même Lanfranc; que ce Saint homme corrigeoit les Livres *secundum orthodoxam fidem*; ce qui paroitra à bien des gens plutôt une depravation, qu'une veritable correction; & il n'est pas le seul de son ordre qui ait suivi cette methode dans la revision des Livres.

Mais mettons à part, me dites-vous, l'analogie de la foy & l'interêt particulier de ces Moines. Quelle raison peuvent-ils avoir euë d'alterer tant de bons MSS. en des matieres de pure Critique où il ne s'agissoit ni de la cause de Dieu ni de la leur propre? Je réponds à cela, que les Moines Benedictins étoient alors en Europe les Maitres de tout ce qui appartenoit à la Litterature. C'étoit un titre honorable parmi eux d'être

Cen-

Censeur ou reviseur des MSS. que copioient d'autres Moines du bas ordre, & qui avoient la main bonne pour écrire. C'est pourquoi vous voyés au commencement ou à la fin de quelques uns de ces Manuscrits : moy N. Abbé ou Prieur d'un tel Monastere ait reveu ce Manuscrit : *relegi hunc Librum.* Plus ils se croyoient habiles dans leur mêtier de Censeur, plus ils prenoient de liberté dans la revision qu'ils faisoient des Livres.

Je me trompe fort si ce même esprit ne regne encore presentement dans les Successeurs de ces anciens Doms Reviseurs. Le P. Martianay ne s'est pas plûtôt mis en état de donner une nouvelle Edition des ouvrages de S. Jerome, qu'il s'est erigé en Reformateur du genre humain. Toutes les autres Editions de ce Pere ont été selon luy corrompues par des Correcteurs mal habiles & sans jugement. Si nous l'en croyons, Marianus Victorius est de ce nombre, aussi bien qu'Erasme : *Corruptor Hieronymi Marianus.* Une personne que vous connoissés ayant lû plusieurs autres extravagances semblables dãs le *Prodrome* de

ce digne enfant de S. Benoiſt, luy appliqua fort à propos ces deux vers d'un Judicieux Critique Italien :

Martine, omnia conturbas, dum credere doctis
Negligis, & per te nil ſapis ipſe tamen.

Si Dom Martianay avoit vêcu du tems de ces anciens Doits Reviſeurs, qui n'entendoient pas ſi bien leur mêtier que lui, nous aurions ſans doute un S. Jerome entier de ſa façon. La note qu'il a faite ſur la Preface de ce Pere, qui eſt à la tête des Livres de Samuel, & qui regarde tous les autres Livres de l'Ancien Teſtament, en eſt une bonne preuve. Cet incomparable Critique aſſure que tout l'ordre des paroles de S. Jerome eſt manifeſtement renverſé dans cette Preface. Il pretend le rétablir par les ſeules régles de ſa Critique, avoüant franchement que les MSS. qu'il a lûs & qui ſont au nombre de trente quatre, luy ſont tous contraires. Il faut neanmoins lui rendre cette juſtice, que ſe contentant d'indiquer cette alteration, il a bien voulu épargner le texte imprimé qu'il a conſervé, quoi qu'il ne dourât nullement

ment

ment qu'il ne fût alteré : *hanc restitutionem quantumvis necessariam Judicio nostro noluimus permittere, quia è triginta quatuor MSS. codicibus quos in hoc opere diligenter contulimus cum editis libris, nullus hic dissentiens invenitur ab alio, sed uno modo constanter legunt juxta seriem inversam. Itaque res hujusmodi Lectorem curiosum monuisse sit satis:* En verité ce Dom Reformateur a grand tort de ne pas user de son droit ; & de ne pas rétablir cette Preface de S. Jerome, puis qu'il est persuadé qu'elle est entierement corrompuë.

Cependant aprés l'avoir examinée & luë plus d'une fois, je n'y ai rien trouvé de renversé. Tout ce pretendu renversement des paroles de S. Jerome n'est que dans l'esprit du Critique qui ne les ayant pas entenduës les a reformées selon ses Idées. Le dessein de ce Pere est de faire voir, que les Juifs comptent 22. Livres de l'Ancien Testament qui répondent aux 22. Lettres de leur alphabet. Il ajoûte que les Caldéens & les Syriens ont un pareil nombre de Lettres dans leurs Langues : ce qu'il dit aussi des Samaritains qui ont le

Pen-

Pentateuque de Moyſe écrit en Hebreu, & en autant de Lettres qui different ſeulement de celles des Hebreux, pour ce qui eſt de la figure & de certains petits traits ou pointes : *Samaritani etiam Pentateuchum Moyſi totidem literis ſcriptitant, figuris tantùm & apicibus diſcrepantes.* Il aſſure de plus, comme une choſe conſtante alors parmi les Juifs, au moins parmi ceux qu'il avoit conſultés, qu'Eſdras au retour de la Captivité inventa d'autres Lettres qui ſont celles dont les Juifs ſe ſervent preſentement dans leurs exemplaires de la Bible : Enfin ce Saint Docteur aprés avoir encore prouvé ce même nombre des Caracteres Hebreux par le Livre des *Nombres*, ajoûte, que nous trouvons encore aujourdhui dans quelques exemplaires Grecs de l'Ecriture le nom de Dieu, qui contient quatre Lettres écrites en ces anciens Caractéres : *& nomen Domini tetragrammaton in quibusdam Græcis voluminibus uſque hodie antiquis expreſſum litteris invenimus.*

Le Secretaire des Benedictins qui a cru que S. Jerome entendoit par ces mots *antiquis expreſſum litteris*, les Caracteres

racteres Samaritains, qui ſont ſelon ce Pere les anciẽnes Lettres des Hebreux, a jugé que tout l'ordre des paroles de la Preface étoit changé, parce qu'il n'y a aucune liaiſon entre le Livre des Nombres où ſont marquées d'une maniere Myſtique ces 22. Lettres, & entre les anciens Caracteres des Samaritains. A quel propos, dit-il, S. Jerome fait-il venir en cet endroit le grand nom de Dieu écrit en ces anciennes Lettres dans quelques exemplaires Grecs? *Luxatum manifeſte deprehendent locum quicunque ſeriem orationis attendent. Nam quid attinet ad Characteres Samaritanorum, quod in libro Numerorum ſub Levitarum ac Sacerdotum cenſu ſupputatio litterarum viginti duarum myſticè oſtenditur? Quid etiam ad talem numerum, quod in quibuſdam Græcis voluminibus nomen Dei tetragrammaton antiquis Hebræorum, id eſt Samaritanis expreſſum litteris inveniretur?*

C'eſt ainſi que ce Reformateur faiſant raiſonner à ſa maniere & ſelon ſes propres idées S. Jerome, prend la liberté de renverſer tout l'ordre des paroles de ce Pere. Il n'a pas vû que quand

quand ce Saint Docteur dit, qu'on trouve dans quelques exemplaires Grecs de la Bible le grand Nom de Dieu *écrit en Caracteres anciens*, il ne parloit pas des Caracteres Samaritains, mais en general des Caracteres Hebreux. S. Jerome compare en ce lieu là les Lettres Greques avec les Hebraiques, & non pas les Caracteres Hebreux des Samaritains avec ceux des Juifs. Les Grecs, principalement aprés Origene, marquoient aux marges de leurs exemplaires יהוה *Jehova* aux endroits où le mot de κύριος *Seigneur* qui étoit dans le Grec répondoit au nom de *Jehova* dans l'Hebreu, pour indiquer qu'on lisoit en ces endroits là le grand nom de Dieu, que les Septante & les Apotres aprés eux ont traduit par κύριος *Seigneur*. Les Copistes Grecs qui n'avoient aucune connoissance des quatre Lettres Hebraiques dont le nom de יהוה *Jehova* est composé en substituerent en leur place quatre autres Greques, scavoir ΠΙΠΙ qui avoient en effet quelque ressemblance avec les Hebraiques. C'est dans cette vuë que S. Jerome dans la Preface dont il s'agit avertit ses Lecteurs, que le grand nom

nom de Dieu qui eſt aux marges de pluſieurs Bibles Greques eſt *écrit en Caracteres anciens*, c'eſt à dire en Caracteres Hebreux, & non pas en Lettres Greques, tout ce qu'il dit avant cela montre ſeulement que l'alphabet Hebreu des Iuifs eſt compoſé de 22. Lettres, & que les Caldéens, les Syriens & les Samaritains ont un pareil nombre de Lettres dans leur alphabet, & il ajoûte à l'égard des derniers, que leurs Caracteres ſont les anciens Caracteres des Hebreux.

Le P. Martianay qui n'a point compris la penſée de S. Ierome, lui fait dire aſſurement ce qu'il n'a point voulu dire, & ſur ce fõdemẽt il reforme toute la Preface de ce Pere. C'eſt ſur ce même pied que les anciens Moines Benedictins qui ſe ſont erigés en Critiques avec un fort petit fond de literature, ont biffé & gratté tant de parchemins. Le nouveau Critique va encore plus loin qu'eux. Il ne s'eſt pas contenté d'attribuer à S. Ierome les fauſſes leçons de ſes parchemins alterés ; Il a la hardieſſe de citer comme pur & veritable un texte Hebreu dont l'alteration ſaute aux yeux ; tant

il

il eſt exact à rapporter ce qu'il a lû dans les Livres MSS. Comme il importe beaucoup de ne pas combatre les Iuifs par des fauſſetés, je ne ferai aucune difficulté de vous marquer l'endroit où le Secretaire des Benedictins ſe ſert dans ſes Notes, d'un parchemin biffé & alteré par quelque Chrêtien, faiſant valoir à ſon ordinaire ce parchemin reformé.

C'eſt au verſ. 17. du Pſaume 21. où il y a dans l'ancienne Edition Latine *Foderunt manus meas & pedes meos.* Les Iuifs d'aujourdhui comme vous ſavés, traduiſent *ſicut Leo*, au lieu de *foderunt*, parce qu'ils liſent dans l'Hebreu כארי *Caari*, & non pas כארו *Caru.* Mais la plus part des Commentateurs Chrêtiens, ceux mêmes qui appuyent le plus les exemplaires des Iuifs, pretendent avec raiſon, que l'ancienne leçon eſt *Caru*, *foderunt.* Si Dom Martianay s'en étoit tenu là, il n'auroit avancé rien que de bien ſenſé; mais dans la veuë qu'il a euë de refuter le P. Pezron qui a accuſé peu judicieuſement les Iuifs, d'avoir corrompu exprés le texte Hebreu de la Bible, il s'eſt ſervi d'une fauſſeté manifeſte. Pour confondre, dit-il, quel-

quelques Ecrivains Modernes qui avancent bien des ſottiſes, aſſurant que cet endroit a été corrompu par la malice des Iuifs, il eſt à propos que j'avertiſſe le Lecteur curieux, qu'un Manuſcrit Hebreu de la Bibliotheque de Mr. Colbert cotté 626. conſerve encore aujourd'hui la pure & veritable leçon. Car on n'y lit pas *Caari*, mais *Karu* ſelon l'ancienne leçon qui eſt celle du Prophete; *Monendus eſt Lector curioſus ad confuſionem Neotericorum quorundam Scriptorum qui multas garriunt nugas, oſtendentes præſentem locum malitiæ Judæorum eſſe corruptum, in Biblioth. Colbert. inveniri adhuc codicem MS. Hebraum num. 626. qui puram ac primævam retinet lectionem: In eo enim non legimus* כארי Kaari *hodiernum exſcriptorum, ſed* כארו Karu *antiquum ac Propheticum.*

Où eſt la bõne foi du Secretaire des Benedictins qui oſe impoſer de la ſorte à ſes Lecteurs? Le Manuſcrit de la Bibliotheque de Mr. Colbert qui n'eſt pas fort ancien a été manifeſtement retouché. On y lit comme dans les exemplaires des Iuifs d'aujourd'hui כארי: mais on a

fait enſuite du ו *Jod* qui a été alongé un ו *Vau*; ce qui eſt ſi evident qu'on voit encore ſortir du milieu du ו *Vau* la petite queuë du ו *Jod*: le Correcteur ne ſe ſoucioit pas apparemment qu'on ſçût qu'il avoit reformé exprés ce mot: & c'eſt ce qui fait juger que la correction eſt de la main d'un Chrêtien qui a voulu rendre conforme cette leçon qui eſt de quelque importance aux Verſions des plus anciens Interpretes.

Je veux même convaincre le P. Martianay par ſes propres paroles de ne rapporter pas fidelement les MSS. qu'il cite. Apres la remarque qu'il vient de faire, il ajoûte auſſitôt que le mot de *Caru* a été corrigé dans le Manuſcrit de Mr. Colbert avec tant de ſoin que la lettre *Aleph*, qui eſt ſuperflue quand on joint les points voyelles aux mots Hebreux de la Bible, eſt marquée d'un *obele* ou petit trait ſans qu'il y ait aucun point deſſous cette lettre. Ce qui prouve manifeſtement, dit-il, que le verbe *Caru* n'eſt compoſé que de trois lettres, & qu'il faut lire כרו ſans א *aleph*; & alors il ne peut ſignifier autre choſe que *foderunt: tanta cum diligentia emendatum*

(ver-

(verbum כארו *caru*) *ut* א *aleph quod in hac voce ſervile eſt & ſuperfluum, ubi puncta vocalia adhibentur obelo ſeu apice quodam ſuperiori juguletur ac confodiatur, nulloque puncto inferiori notetur, quo manifeſtè docemur, verbum caru ſeu Karu his tribus tantum elementis conſtare* כרו: *quod non aliud ſignificare valet, quàm foderunt.* Mais ce petit trait qui eſt d'une autre main que la lettre *aleph* eſt une preuve manifeſte que le Juif qui a copié le Manuſcrit a lu כארו *caari*, comme les Juifs liſent preſentement dans leurs exemplaires, en ſorte que l'obelo ne peut venir que d'un Chrêtien qui a reformé ce mot ſelon ces prejugés; & parce qu'il croyoit que la lettre *aleph* étoit ſuperflue, il ne l'a pas ſeulement marquée d'un petit trait; mais il a auſſi biffé le point voyelle qui étoit ſous cette lettre. & de plus il a dans cette même vuë alongé le *Jod* pour en faire un *vau*, comme je l'ai déja remarqué. Voyés je vous prie vous même le manuſcrit de Mr. Colbert. Il ne faut que des yeux & une tres mediocre connoiſſance de la langue Hebraique pour y découvrir tout d'un coup

Au reſte je ne crois pas que le P. *Martianay* ait lui même reformé ce Manuſcrit. Comme il eſt habile dans ſon mêtier, il n'auroit pas laiſſé ſortir ſi viſiblement du milieu de la lettre *vau* la queuë du *Iod*. Car en grattant legerement le parchemin à l'endroit de la pointe de cette petite queuë, il en auroit pu former le point *Schurec* au milieu du *vau*. Mais le Chrêtien qui a accommodé ce mot à la leçon qu'il croyoit veritable & originale a bien voulu qu'on reconnût ſa correction. Il n'y a que le Secretaire des Benedictins qui puiſſe s'imaginer qu'un Juif en ſoit l'Auteur. Il a crû que Dom Petron qu'il attaque en ce lieu là n'y regarderoit pas de ſi prés. Les Chrêtiens ont des preuves tres fortes pour defendre contre les Juifs cette ancienne leçon *Caru*, ſans recourir à des ſauſſetés. R. Jacob Hajim qui a fait imprimer la Maſſore avec les grandes Bibles Hebraiques de Bombergue aſſure qu'il l'avoit trouvée dans de bons exemplaires Manuſcrits. Iſaac Levita ſcavant Juif converti & Profeſſeur en Hebreu à Cologne appuye de toute ſa force le témoi-

gnage

gnage de R. Jacob, lors qu'il nous apprend qu'il avoit vû autrefois chez ſon grand Pere un Pſeautier Hebreu où on liſoit dans le texte *caru*, & à la marge *cari*. Il ne doute point qu'il n'y eût autrefois *caru* dans tous les exemplaires Hebreux : *hoc idem ego Johannes Iſaac ipſa veritate & bona conſcientia teſtari poſſum, quod hujuſmodi pſalterium apud avum meum viderim, ubi in textu ſcriptum erat* כארו *& in margine* כארי, *& ita omnia olim exemplaria habuiſſe haud dubito.* Vous remarquerés que dans cet ancien exemplaire on liſoit *caru* avec la lettre *aleph*. Car, comme le même Iſaac Levita ajoûte, cette lettre *aleph* ſe met ſouvent dans l'Hebreu pour la voyelle *Camets* : *cum ſæpius* א *ſic pro vocali camets ponatur*, & il en donne des exemples. Enfin la petite Maſſore autrement la Maſſore marginale nous fournit encore une forte preuve de l'ancienne leçon, *Caru*, & elle ſuppoſe en même tems qu'il faut conſerver la lettre *aleph* que le reformateur du Manuſcrit de M. Colbert a marqué d'un obele ou petit trait : ce que n'auroit pas fait un Juif.

Il y auroit lieu Monſieur d'appliquer

ici à Dom Martianay ce que Naudé a dit des Moines de cette même Abbaye de S. Germain des Prés, dans un *Factum* contr'eux ſous le titre de *raiſons peremptoires*, & qui eſt devenu fort rare. Il y dit ſerieuſement, que le froc Benedictin eſt un privilege pour avancer impunement des fauſſetés. C'eſt ſans doute ce froc qui a fait dire à leur Secretaire dans ſon 3. Prolegomene, que Mr. Simon ſans ſe faire connoître ayant demandé à voir le Canon Hebreu de S. Jerome tout le corps luy trembla à la ſeule vuë de ce Canon : *Criticum hominem invaſit tremor ad præſentiam Canonis Hebraica veritatis.* Il eſt bon que vous ſçachiés ce qui cauſa ce pretendu tremblement. Ce fut, continue ce Moine, une Scholie qui eſt au commencement du Deuteronome, où vis à vis de ces mots *transIordanem* qui ſont dans nôtre Edition Latine, on lit à la marge du MS. *b. In tranſitu Iordanis* : ce qui montre evidemment, dit-on, contre quelques nouveaux Critiques, que Moyſe a écrit le Peutateuque, & que le mot de בעבר *beever* qui eſt dans le texte Hebreu doit être traduit par *In tranſitu*, c'eſt

c'eſt à dire *au paſſage*, & non pas par *trans*, c'eſt à dire au delà : *velint nolint, Deuteronomij ſcriptor fuit ipſe Moſes; nec temeritati Neotericorum deinceps relinquitur locus, quoniam Scholia marginalia Canonis Hebraica veritatis apertiſſimè demonſtrant vocem Hebræam* beever *non* trans *eſſe reddendam, ſed* in tranſitu.

Ce qu'il y a de vrai dans ce conte fait à plaiſir, c'eſt que Mr. Simon prenant le Manuſcrit avec ſa main droite qui lui tremble depuis plus de 20. ans, ce MS. luy échappa de la main. Quelques perſonnes à qui Dom Martianay parla enſuite d'un ton fort ſerieux de ce tremblement cauſé à la vuë d'une Scholie de ſon Canon Hebreu ne purent s'empêcher de rire. Ils l'avertirent même de ne pas écrire cette ſottiſe, parce qu'une infinité de gens qui connoiſſoient Mr. Simon ſçavoient que ſa main droite lui trembloit depuis tres long-tems. En effet vôtre ami ayant lû ce conte dans le S. Jerome imprimé témoigna à quelques Benedictins de ſa connoiſſance, qu'il avoit été preſent à tout ce qui s'étoit paſſé dans l'entretien que Mr. Simon avoit eû avec le P. Martianay, &

qu'il étoit de leur honneur de nē pas approuver une fable ſi mal imaginée. Je ne vous ay fait ce petit détail, qu'afin que vous connuſſiés mieux l'eſprit de ce grand homme que les Benedictins employent à une nouvelle edition des ouvrages de S. Jerome. Venons à la Scholie dont il eſt queſtion.

Vous pourrés encore apprendre de vôtre ami, que ce fut cette Scolie qui fit d'abord juger à Mr. Simon, que ces Scolies qui étoient attribuées à S. Jerome par le Secretaire des Benedictins, n'étoient point de ce Pere, qui s'étoit proposé dans ſa nouvelle traduction de ne s'éloigner que le moins qu'il pourroit des locutions de l'ancienne Vulgate qui étoit alors entre les mains de tout le monde. Il n'y avoit donc pas d'apparence, qu'il eût corrigé luy même à la marge de ſon edition le mot de *trans*, dont il s'étoit ſervi apres les anciens Interpretes. Quoy, ce Saint Docteur qui avoit pris les Juifs de ſon tems à témoin de l'exactitude & de la fidelité de ſa nouvelle verſion ſur l'Hebreu, auroit dit dans ſa note qu'il auroit mal traduit le mot

de

de *beeuer* par *trans*, & qu'il le falloit traduire par *In tranſitu*, qui eſt plus à la lettre. Mais vous n'ignorés pas que le ſens purement Grammatical, & qu'un de nos Ecrivains nõme *pedanteſque*, n'étoit point du goût de S. Jerome qui le rejette dans ſa lettre à Sunnia & à Fretela, comme une fauſſe exactitude. Si Spinoſa & quelques autres ont abusé du mot de *trans* pour prouver que Moyſe n'eſt point l'Auteur de tout le Pentateuque, on ne doit pas pour cela accuſer les anciens Interpretes d'avoir mal traduit le mot Hebreu *beever*; mais on donnera au mot de *trans* qui eſt dans le Latin & à *πέρα* qui eſt dans le Grec des Septante la même ſignification qu'à celuy de *beever* qui eſt dans le texte Hebreu. C'eſt une regle qu'on doit appliquer à pluſieurs autres endroits de la verſion de S. Jerome, auſſi bien qu'aux anciens Interpretes Grecs, ſi on veut leur rendre juſtice: Mais ce digne enfant de S. Benoiſt s'eſt ſervi malicieuſement de cette rare découverte de ſon Scoliaſte pour rendre odieux M. Simon, comme s'il avoit icy appuyé les ſentimens de Spinoſa.

Il eſt aiſé de convaincre ce Moine d'Impoſture par les paroles mêmes de Mr. Simon qui a refuté là deſſus Spinoſa ſept ans avant l'édition de la pretendue *Bibliotheque de S. Jerome.* Voicy ce qu'il dit à la page 43. col. 2. de ſon traité *de l'inſpiration des Livres Sacrés:* La „ premiere objection de Spinoſa tombe „ ſur le mot de *beever, trans,* qui eſt au „ commencement du Deuteronome.

„ Il eſt conſtant, dit-on, que Moyſe „ n'a point paſſé le Jourdain, & par con- „ ſequent les paroles du Deuteronome „ n'ont pu être écrites que par des „ Iſraelites qui étoient au delà de cette „ riviere. On peut répondre à cela que „ le mot Hebreu ne ſignifie à la lettre ni „ *deça* ni *delà,* mais ſimplement *au paſ-* „ *ſage.* C'eſt ainſi qu'il faut traduire ces „ premiers mots du Deuteronome: *voi-* „ *cy les paroles que Moyſe a dites à tous* „ *les Iſraelites au paſſage du Jourdain.* Il „ n'y a que le fait dont il s'agit qui puiſ- „ ſe nous determiner à l'entendre plu- „ tôt d'un côté de la riviere, que de l'au- „ tre; & quand nous ſuppoſerions mê- „ me avec Aben Eſra, qu'on le doit ex- „ pliquer en ce lieu-là du côté d'*au-delà,*

„ que

„ que peut-on en conclurre autre cho-
„ ſe; ſinon qu'on auroit changé *deçà* en
„ *au delà* pour rendre le ſens plus net
„ par rapport à la ſituation des Iſraeli-
„ tes, quand ils eurent paſsé le Jourdain,
„ ce qui eſt tres éloigné de la penſée
„ de Spinoſa qui en conclut que
„ Moyſe n'a point écrit le Pentateu-
„ que. Voylà de quelle maniere
Mr. Simon a appuyé le ſentiment de
Spinoſa. Mais il falloit que le Secretaire
des Benedictins uſât du privilege que
luy donne ſon froc. *O ſacrum Scu-
ram!*

Ce ſera ſans doute à ce coup, que
dont Martianay me traittera *de Syco-
phanta*, comme il a fait Mr. Simon
dans ſon 3. Prolegomene. En voicy le
ſujet. Le Pere Mabillon avoit rapporté
à la fin du Tome 4. de ſon edition de
S. Bernard un decret des Moines
de Cîteaux qui s'erigeant en Critiques
des Livres Sacrés ſans avoir aucune con-
noiſſance de la langue Hebraique
avoient cependant reformé ſur le Tex-
te Hebreu les exemplaires Latins de
nôtre Vulgate. Ce nouveau decret des
Moines de Cîteaux a été ſi fort du goût

du Pere Martianay, qu'il l'a fait imprimer plus d'une fois. Il porte le titre de *Cenſure de quelques paſſages de la Bible faite par Etienne Abbé de Citeaux.* La methode de cet incomparable Maſſorethe eſt admirable, & quoi qu'en diſe le Secretaire des Benedictins, je ne crois pas qu'on puiſſe rien trouver de ſemblable dans toute l'antiquité.

L'Abbé Etienne tout étonné de la grande diverſité qui étoit entre ſes exemplaires Latins appella à ſon ſecours des Juifs qui paſſoient pour habiles; & ſur ce qu'ils luy dirent il racla & reforma ſes parchemins ſe ſervant pour cela d'un exemplaire qu'il jugea plus correct que les autres : *omnia ſuperflua prorſus abraſimus.* Il eſt vray que Mr. Simon n'a point approuvé dans un de ſes Ouvrages la methode de ce nouvel Eſdras de Cîteaux, & qu'il a même ajouté que ſi les Benedictins de la Congregation de S. Maur publioient un Canon Hebreu de S. Jerome, comme ils l'avoient promis depuis long-temps, ce ſeroit un Canon ſemblable à celuy des Moines de Cîteaux. En effet, ceux qui voudront prendre la peine de conſul-

ſulter ces Canons Hebreux tant vantés par le Pere Martianay les trouveront raclés & biffés en pluſieurs endroits. Si nous pouvions comparer l'exemplaire de Cîteaux avec ceux qui ſont preſentement dans la Bibliotheque de S. Germain des Prez, nous verrions de belles choſes. La ſeule diverſité qui eſt de l'aveu même de ce Pere entre tous ces pretendus Canons Hebreux eſt une preuve convaincante de la temerité de ces Cenſeurs *gratte-parchemins.*

S. Jerome, dit cet incomparable Critique dont ſon troiſiéme prolegomene, qui renvoye ſouvent aux Docteurs Juifs, ceux qui ne pouvoient approuver ſa nouvelle traduction ſur l'Hebreu n'a-t-il pas ſervi d'exemple aux Moines de Cîteaux? c'eſt à ſon imitation que ces Saints hommes ont pris des Juifs pour leurs guides : *quaſi in eo emendationis genere præmonitus non eſſet* (Stephanus) *ab ipſo Hieronymo qui ſæpius inculcat Judæos eſſe interrogandos, & diverſarum urbium Magiſtros conſulendos, ſi quid in ſua nova de Hebræo tranſlatione lectorem movere contingat.* Mais quel rapport y a t-il

a-t-il entre S. Jerome qui étoit ſçavant dans la Langue Hebraique, & les Moines de Cîteaux qui n'en connoiſſoient pas même les Caracteres. On objectoit de toutes parts à ce Pere, qu'il avoit entrepris trop hardiment une nouvelle verſion de la Bible ſur l'Hebreu, comme s'il avoit mieux ſçu cette Langue que les Septante qui étoient Juifs. Quelques uns même de ſes ennemis luy reprocherent qu'il ne ſçavoit pas aſſés la Langue Hebraique pour reüſſir dans un ouvrage de cette importance. A quoi il répond, qu'on n'a qu'à conſulter les Juifs de differens lieux ſur ſa nouvelle traduction; qu'il les en fait entiérement les Juges. Quel rapport ce fait a-t-il avec celui d'Etienne Abbé de Cîteaux qui reconnoiſſant ſon ignorance biffe & racle ſes parchemins ſur ce que lui diſent les Juifs & ſur quelques autres parchemins qui avoient auſſi paſſé par les mains des Moines.

Je ne vous parlerai point des autres emportemens du P. Martianay contre Mr. Simon qu'il accuſe de porter envie aux travaux utiles des anciens Moines & de ceux d'aujourd'hui: *qui utilibus vete-*

veterum & hodiernorum Monachorum laboribus invidet. Mais loin d'être envieux de leur travail, il n'alla à l'Abbaye de S. Germain, que pour leur faire offre de quelques remarques Critiques qu'il avoit sur S. Jerome, comme vous le pourrés apprendre de vôtre ami qui le porta à cela. Et pour ce qui est des injures grossieres dont ce Moine le charge il n'a point d'autre réponse à lui faire, sinon que c'est un Moine noir qui se sert du privilege que lui donne son habit.

On scait assés dans le monde de quoi sont capables ces Moines noirs, *Monachi nigri*, si ceux du Mont Cassin n'ont point épargné dans leurs libelles le Cardinal Baronius à la vûë même du Pape, il ne falloit pas s'attendre que ceux de la congregation de S. Maur épargnassent M. Simon. Ces Moines sont si liberaux de leur froc, que l'ayant donné à S. Gregoire le grand, ils ne purent souffrir que ce Cardinal eût avancé dans ses Annales, qu'il étoit faux que S. Gregoire eût été Moine Benedictin: Ils publierent aussi-tôt un livre sous ce titre: *Gregorius Magnus institutio Sanctissimi Pa-*

Patris Benedicti restituntes. Mais Antoine Gallon ſçavant Prêtre de l'Oratoire de Rome prenant la defenſe de ſon Confrere Baronius leur fit une réponſe fort vigoureuſe ; & comme elle eſt devenue tres rare, je vous en marquerai quelque choſe en attendant qu'on la faſſe reimprimer avec quelques autres pieces ſur la même matiere. Elle eſt imprimée à Rome in 4. avec ce titre *Apologeticus liber Antonij Gallonij Congregationis Oratorij Presbyteri pro asſertis in Annalibus Eccleſiaſticis de Monachatu S. Gregorij Papæ adverſus D. Conſtantinum Bellotum Monachum Caſſinatenſem : cui accedit reſponſio de iisdem ad alium ejuſdem Ordinis Monachum. Romæ ex Typographia Vaticana anno* 1604. *ſuperiorum conceſſione.*

Je vous avouë, que ſi l'on ne connoiſſoit d'ailleurs la pieté du P. Gallon, auſſi bien que celle de Baronius, on croiroit qu'il y auroit de l'emportement dans cette réponſe où l'on accuſe ces Moines de produire pour la defenſe de leur cauſe des piéces dont les Auteurs meriteroient le même ſupplice que Cicarelle. Etrange comparaiſon!

Ce

Ce Cicarelle fit *i longum* pour ſes fauſſetés par l'ordre du Pape Pie V. Il eſt vrai que le même Gallon avouë qu'il revele des choſes qui ne devroient jamais venir à la connoiſſance du public ; mais il ajoûte en même tems, que l'impudence extreme de ces Moines l'a engagé à les écrire. Il leur objecte un grand nombre d'actes faux qui avoient été fabriqués au mont Caſſin ſous les noms des Papes & des Princes. Tous ces actes ont été imprimés à Veniſe in 4. en 1513. à la fin de la Chronique de ce Monaſtere. Il ne s'agit de rien moins dans ces faux titres, que d'attribuer aux Moines du Mont Caſſin de grandes poſſeſſions, & même des villes entieres.

Il eſt vrai que le Moine Conſtantin produit pour la defenſe de ſon Monaſtere des titres qui ſe trouvoient dans ſa Bibliotheque écrits en Caracteres Lombards, & qui par conſequent ne pouvoient pas avoir été forgés de nouveau. Mais Gallon qui connoiſſoit à fond les pratiques des Moines Benedictins, répond que tout ce qui eſt écrit parmi eux en ces anciens Caracteres ne doit pas faire foy, comme s'il étoit ſcel-

lé

lé du ſceau de l'Apocalypſe; qu'on ſcait fort bien qu'ils ne manquent point d'Ecrivains qui ont la main aſſez bonne pour contrefaire les Caracteres Lombards: *ac ſi quidquid eo Charactere* (Longobardico) *exaratum invenitur, tanquam ſigillo Apocalypſis ſit conſignatum, in dubitationem non liceat revocare, & deſint hodie quoque ſcriptores qui eorumdem formam elementorum valeant imitari, ut plus apud te probet genus Characteris quàm veritas manifeſtis rationibus confirmata.*

La charge de Dom Titrier chés les Benedictins, comme vous voyés, n'étoit pas moins connuë alors en Italie, qu'elle l'eſt preſentement en France. Mais demeurons-en là. Je ne vous ay parlé de cecy qu'à l'occaſion des injures groſſiéres dont le P. Martianay a chargé M. Simon. Auſſi celui-cy, n'attaque-t-il point dans les memoires qu'il m'a communiqués ces faux titres qui ſont ſi communs parmi eux. Perſonne n'ignore aujourd'hui les petits uſages de ces bons Religieux qui ſont tout *ad maiorem S. Benedicti gloriam & ad redimendam vexationem.* J'aurois bien des choſes

ſes à vous dire là deſſus : mais il faut que je retourne pour quelques jours à ma Campagne. Vous aurés encore de mes nouvelles aprés les fêtes. Je ſuis

MONSIEUR

Vôtre tres-humble & tres obeiſſ. Serviteur J.S.C.D.B.

à Dieppe le 23. Xbre 1693.

II. LETTRE.

Critique ſur la même Matiére.

A Monſieur L'Abbé B****.

MONSIEUR,

Je ne ſuis point retourné à Dieppe aprés les fêtes, comme je vous l'avois promis : ce qui ne m'empéchera pas de continuer de vous écrire ſur le Canon Hebreu, que les Benedictins ont publié ſous le nom de S. Ierome. M. Simon qui n'eſt

n'eſt pas encore gueri de ſa fluxion m'a donné ſes remarques Latines ſur leurs nouvelles Editions des Peres, & il m'a chargé en même tems de les copier, afin de les envoyer à ſon Imprimeur. Ie vous avouë qu'avãt que d'avoir lû ces remarques, je ne pouvois croire ce qu'il m'avoit dit touchant l'étrange licence des anciens Moines dans la reviſion des Manuſcrits. Les Livres des plus habiles Critiques ſont remplis de reflexions inutiles, faute d'avoir ſçu à fond le manége de ces Moines *grate-parchemins*. Vous en avez vû quelques exemples dans ma premiere lettre, & celle-cy vous en fournira de nouveaux ſans que je ſorte de mon ſujet.

Ayant été preſſé de partir pour la Campagne, je n'eus pas le tems d'achever ce que j'avois à vous dire ſur Heſychius, qui a été un des grands approbateurs du Canon Hebreu du tems même de S. Ierome, ſi nous nous en rapportons aux viſions du Secretaire des Benedictins. Peut-être aurez vous trouvé mauvais, que j'aye appuyé la Critique de Saumaiſe & d'Aubertin contre le Cardinal du Perron, touchant le

le MS. d'Heſychius ſur le Levitique, qui eſt dans la Bibliotheque du Roi. Mais outre qu'il ne faut que des yeux pour juger de ces ſortes de faits, je vous produirai un témoin irréprochable. C'eſt le P. Labbe qu'on ne peut pas ſoupçonner d'avoir favoriſé les Calviniſtes. Ce Jeſuite ayant lû la remarque d'Aubertin, chercha pendant longtems ce MS. dans la Bibliotheque du Roi ſans le trouver : *In Bibliothecâ Regis*, dit-il dans ſa diſſertation ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques de Bellarmin, *diu multumque à me quæſitum fruſtra fuit. Omiſſus forte incuriâ eorum, qui eum texuerunt aut deſcripſerunt.* Mais enfin lui ayant été indiqué par le P. Combefis, il ne put nier ce qu'il voyoit de ſes yeux. Il traitte de fauſſaire l'auteur du changement du mot de *Hieroſolymitani*, en celui de *Salonitani. Codicem*, ajoûte Labbe dãs ſes correctiõs ſur la même diſſertation, *reperi optimæ notæ, in quo hæc jam olim deſcripta ſunt.* Incipit liber Iſicij Hieroſolymitani; *quam vocem in Salonitani detorſit ineptiſſimè falſarius quisquis fuit.* Il s'étonne que Rigaut, Saumaiſe & Hautin, qui ont dreſſé les premiers

avec

avec tant de soin le Catalogue de cette Bibliotheque, & qui étoient si habiles gens, ne se soient pas apperçus de cette fausseté qui sautoit aux yeux: *ut planè mirum sit accuratissimos viros, qui hunc Catalogum immenso, ac plane herculeo labore primùm contexuerunt, Rigaltium, Salmasium atque Hautinum dico, fraudem radiis solaribus depictam, ac nulli nisi Tiresiæ Caciori impervium non deprehendisse.*

Ce qui le surprend encore d'avantage, c'est que Messieurs du Puis, qui ont retouché aprés ces sçavans Hommes le même Catalogue, pour le donner plus exact, n'ayent pas remarqué cette imposture, sur tout en ayant été avertis par Aubertin: *Clarissimos Puteanos, qui Indicem illum iteratis studiis concinnarunt, descripserunteque, saltem ab Albertino admonitos, illam fraudem non animadvertisse, ne qui in posterum in eandem cum aliis multis foveam delabantur.* Enfin le P. Labbe, qui s'étend fort au long sur ce MS. ne peut s'imaginer, qu'il n'y ait eu en effet dans la Bibliotheque du Roy un exemplaire d'Hesychius avec ce titre à la tête; *Salomitani Episcopi*

copi; & où on lut à la fin, *Presbyteri Salon. Ep.* Perſonne, dit-il, ne me perſuadera jamais, que ſi Pierre Pithou le plus habile connoiſſeur en MSS. que la France ait eu, avoit vû celui dont il eſt queſtion, il n'eût rejetté ce titre comme étant d'un fauſſaire.

Mais je puis vous aſſurer, que tout le raiſonnement de ce Ieſuite eſt hors de propos. Il n'y a point eu d'autre MS. du Commentaire d'Heſychius ſur le Levitique dans la Bibliotheque du Roy que celui dont je vous ay parlé, & qui eſt aujourdhui cotté 3805. ce qu'il eſt bon que vous ſachiés, parce que le P. Combefis & le P. Labbe le citent cotté 811. En effet on trouve ces deux nombres marqués au commencement de ce MS. & il en eſt de même de la plus part des Livres de cette riche Bibliotheque, parce que ceux qui ont dreſſé le dernier Catalogue ont changé les nombres, ſans neanmoins effacer les premiers.

Si Rigaut, Saumaiſe & Hautin ont écrit ſur le Catalogue de la Bibliotheque du Roi le titre du MS tel qu'il y paroiſſoit, bien qu'il ait été manifeſtement alteré, c'eſt qu'ordinairement les fai-

faiſeurs de Catalogues ſe contentent d'écrire ce qu'ils liſent à la tête des livres, ceux qui touchent enſuite ces mêmes Catalogues, ne font le plus ſouvent, que copier les fautes des premiers. Ce qui ſera arrivé au ſçavant Pierre Pithou. Je puis même vous aſſurer, que bien que ce Catalogue ait été revu pluſieurs fois depuis ce tems là, il n'eſt pas encore tout à fait exempt de fautes; ſur tout pour ce qui regarde les livres Imprimés. Ajoûtez à cela qu'il ſe peut faire que ces habiles Critiques Rigaut, Saumaiſe & Hautin ayēt cru ſans examiner la choſe à fond, que la Correction étoit la veritable leçon. Car ce n'eſt pas une choſe extraordinaire, que les reviſeurs des livres raclent leurs parchemins pour les corriger. Je ſuis même perſuadé que celuy qui a graté l'exemplaire d'Heſychius pour mettre *Salonitani*, au lieu de *Hieroſolymitani*, agiſſoit de bonne foy. Il ne pouvoit pas croire qu'un commentateur de l'Ecriture, qui ſe ſervoit par tout de la nouvelle traduction de S. Jerome ſur l'Hebreu fût un Ecrivain Grec. Il eſt arrivé la même choſe au Cardinal du Perron.

ou

ou à ceux qui ont lû pour luy le MS. du Roy.

Bellarmin n'a point auſſi raiſonné autrement dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques ſur le mot de *Heſychius*. Car bien qu'il juge que cet Heſychius étoit Eveque de Jeruſalem, il aſſure qu'il n'a pas pu expliquer dans ſon Commentaire la verſion de S. Jerôme à moins qu'il ne fût de beaucoup poſterieur à ce Pere & à S. Auguſtin. Il eſt perſuadé que c'eſt Heſychius Eveque de Jeruſalem, qui vivoit au tems de S. Gregoire le grand. *Exponit Heſychius*, dit Bellarmin, *verſionem S. Hieronymi; quod eſt argumentum auctorem hunc eſſe poſteriorem Hieronymo & Auguſtino & aliis veteribus. Non enim cœpit verſio S. Hieronymi eſſe in uſu Eccleſiarum, niſi ſatis diu poſt obitum S. Hieronymi.*

Vous voyez par ces derniers mots que ce ſçavant homme étoit bien eloigné du ſentiment de Dom Martianay, qui s'eſt imaginé, que le Canon Hebreu de S. Jerome étoit lu du tems de ce Pere dans quelques Egliſes d'Afrique, & dans celle de Jeruſalem. Mais

ce Cardinal n'a pas ſçu que les reviſeurs avoient retouché les anciens exemplaires ſur la verſion de S. Jerome. Les Moines Benedictins qui ont publié une nouvelle edition des ouvrages de S. Ambroiſe, & qui crient ſi fort contre celle de Rome, parce qu'on y a alteré ſelon eux en une infinité d'endroits le texte de ce Pere, ont eû ſi peu de connoiſſance de ce qui regarde la Critique des Livres Sacrés, que non ſeulement leurs notes ſont peu exactes; mais ils ont auſſi laiſſé dans le texte de ce S. Docteur des leçons qui ne s'accordent point avec ſes explications.

Le Pere Martianay ne s'eſt pas contenté de produire le Commentaire d'Heſychius ſur le Levitique pour prouver que le Canon Hebreu étoit reçu dès le tems de S. Jerome dans l'Egliſe de Jeruſalem, il nous apprend encore que ce Prêtre de Jeruſalem a publié un livre des douze petits Prophetes diſtinguez par verſets à l'imitation de ce Saint Docteur qui avoit diſtingué à peu prés de la même maniere l'edition de ſa nouvelle traduction ſur l'Hebreu. *Idem Heſy-*

Heſychius, dit-il, *librum duodecim Prophetarum verſibus diſtinctum edidiſſe videtur ad exemplum S. Hieronymi, qui utilitati legentium conſulens, novam ſuam ex Hebræo editionem per cola & commata diſtinxit.* Mais comment ſe peut-il faire qu'Heſychius, qu'il fait vivre au même tems que S. Jerome ait diſtingué par verſet le texte des petits Prophetes à l'imitation de ce Pere, luy qui dez les premiers mots de ſon ouvrage, intitulé στίχηρὸν *Sticheron*, aſſure que cette maniere de diſtinguer le texte des Livres Sacrés eſt ancienne, ayant été en uſage parmi les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques? Ce ſont donc ces anciens Ecrivains Grecs, dont il parle, qu'il a imités & non pas S. Jerome: & ainſi on le fait venir mal à propos au ſujet du Canon Hebreu de ce Pere.

Au reſte, comme ce petit ouvrage de Heſychius n'a été imprimé qu'en Grec, & que le Secretaire des Benedictins ne paroit pas l'avoir entẽdu, je vous expliquerai en peu de paroles toute l'œconomie de ce livre; & vous connoitrez par là que ce Prêtre de Jeruſalem n'a point été diſciple de S. Gregoire de Nazianze,

comme Dom Martianay le suppose apres quelques autres.

L'Ouvrage d'Hesychius est intitulé, *Sticheron duodecim Prophetarum &c. Les douze petits Prophetes écrits par versets avec les interpretations de ce qu'il y a de plus difficile ajoutées vis à vis* : Car c'est ainsi qu'on doit traduire à la lettre le titre d'Hesychius, qui dit ensuite dez le commencement de son discours, que les anciens Peres ont pris un grand soin de mettre par versets le texte des Prophetes, afin de le rendre plus intelligible. C'est de cette maniere, ajoute-t-il, que sont écrits les Pseaumes de David, les Proverbes de Salomon, l'Ecclesiaste, le livre de Job & le Cantique des Cantiques.

Dom Martianay qui a un talent merveilleux pour trouver dans les livres ce qui n'y est point, assure, fondé sur ces paroles d'Hesychius, que cette coûtume d'écrire les livres par versets, est non seulement plus ancienne que Josephe; mais qu'elle est dez le tems de David & de Salomon, & même de Job qui est plus ancien que ces deux Roys: *Morem hunc describendi multa versibus*, dit-

dit-il dans ſon 4. Prolegomene, *valdè ſuperiorem Joſepho, oſtendit Heſychius Presbyter Hieroſolymorum, cum in tractatu, quem vocat Sticheron* 12. *Prophetarum, eum refert ad tempora Davidis & Salomonis, ſive etiam Jobi his Regibus veruſtioris.*

Mais quand ce Prêtre de Jeruſalem a apporté pour exemple les Pſeaumes, les trois Livres de Salomon & celui de Job, il n'a parlé que de la maniere dont ces Livres étoient écrits en Grec de ſon tems, n'ayant pas conſulté les originaux Hebreux. Les anciens Ecrivains Grecs ont donné à tous ces ouvrages le nom de στιχηρὰ *Sticheroi*, parce qu'ils croyoient, qu'ils avoient été tous veritablement compoſés en vers. Et c'eſt pour cette raiſon, qu'on les a écrits par petits verſets dans les exemplaires Grecs, afin de mieux repreſenter les vers Hebreux, qui ſont en effet écrits en forme de vers dans quelques exemplaires MSS. des Juifs, ſur tout dans ceux de Catalogne. R. Menahhem de Lonzano dans la 2. partie de ſon Livre *Sceté Jadoth*, intitulée *lumiere de la Loi*, & qui eſt devenu tres rare, repreſente

exactement la maniere dont on doit écrire les vers ou petits verſets du Cantique de Moyſe: mais il ne s'enſuit pas que ce Cantique ait été écrit de la ſorte dez le tems de Moyſe.

Heſychius dit encore au même endroit, qu'ayant auſſi lû les Epîtres de S. Paul écrites avec cette diſtinction de verſets, par un certain Auteur, il a ſuivi cette même methode dans les Livres des douze petits Prophetes. Or aprés avoir cherché qui pouvoit être cet Ecrivain qu'il ne nomme point, j'ai trouvé dans les memoires que Mr. Simon m'a laiſſés, des extraits d'un MS. Grec de la Bibliotheque du Roi cotté 2869. qui contient un travail tout à fait ſemblable à celui d'Heſychius, & qui eſt non ſeulement ſur toutes les Epîtres de S. Paul; mais auſſi ſur les Actes des Apotres & ſur les Epîtres Canoniques. L'Auteur témoigne dans ſa Preface ſur les Actes, qu'il a écrit le texte de l'Apôtre diſtingué par verſets: & outre cette diſtinction de verſets, il a ajoûté à tous ces Livres du Nouveau Teſtament une explication des Chapitres ou petites Sections, à laquelle il a donné le titre de

ἀναγ-

ἔκθεσις τῶν κεφαλαίων, c'eſt à dire *expoſition des Chapitres.* Heſychius a fait la même choſe ſur les petits Propheres & ſur Iſaye; car ce qu'il nomme κεφάλαια eſt une veritable explication de ces chapitres. Il y a de l'apparence, qu'il avoit mis ces explications à la marge de ſon texte diſtingué par chapitres, ou petites ſections, & par verſets, & que c'eſt ce qu'il a entendu dans le titre de ſon livre, où il dit qu'il a ajoûté les interpretations de ce qu'il y a de plus difficile dans les Prophetes. Et en effet ces chapitres ſont des ſommaires ou interpretations en abregé de ce qui eſt contenu dans le texte des Prophetes.

Quoi que le nom de l'Auteur de cet ouvrage ſur les Epîtres du Nouveau Teſtament & ſur les Actes des Apôtres, ne ſoit point dans le MS. de la Bibliotheque du Roi, j'ai reconnu en le conferant avec ce que nous avons d'imprimé touchant ces chapitres & quelques Prefaces dans l'Edition Greque du Cardinal Ximenes, dans l'Ecumenius & dans la belle Edition Greque de Robert Etienne, que c'étoit Euthalius. Or cet Euthalius, qui dans le MS. du Roi addreſſe

dreſſe ſon ouvrage à Athanaſe Archevêque d'Alexandrie, qu'on nomme ordinairement *le Ieune* pour le diſtinguer du grand S. Athanaſe, n'a pû écrire qu'au milieu du cinquiéme Siecle, & par conſequent Heſychius, qui a ſuivi la methode d'Euthalius, n'a vécu que vers le ſixiéme Siécle.

Tout ce petit detail, Monſieur, a été neceſſaire, non ſeulement pour vous faire connoître, quel eſt cet Heſychius dont les nouveaux Bibliothecaires ont parlé ſi differemment; mais auſſi afin que vous ſçuſſiés ſur quelles raiſons le Secretaire des Benedictins a établi l'antiquité du Canon Hebreu dans l'Egliſe de Jeruſalem.

Si M. Simon parlant de ce Livre d'Heſychius dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, a avancé quelque choſe qui ne s'accorde pas tout à fait avec ce que ie viens de vous rapporter, c'eſt qu'il n'avoit pas encore examiné l'Euthalius de la Bibliotheque du Roy. Vous ſçavez qu'en matiere de Critique, les plus habiles s'y perfectionnent tous les jours. On y fait de nouvelles découvertes à proportion des nouveaux actes qu'on

qu'on découvre. Il n'y a rien, par exemple, dont les Critiques ayent parlé ſi diverſement, que de la maniere dont les Anciens écrivoient leurs Livres par verſets; en ſorte qu'on ſçavoit la grandeur du Livre ſelon le nombre des verſets qu'il contenoit, & qui étoient marqués ordinairement à la fin de chaque volume. Saumaiſe a étalé beaucoup d'erudition ſur cette matiere dans ſes Prolegomenes ſur Solin. Croius a fait la même choſe dans ſes obſervations ſur le Nouveau Teſtament: mais ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours à toute cette erudition, Demetrius, à qui on a donné le ſurnom de Phalereus, nous apprend en deux mots dans ſon excellent traité *de l'elocution*, qu'on appelle *verſets* dans la proſe, ce qu'on nommoit *vers* dans la Poëſie: or comme la Poëſie, dit ce Sçavant Rhetteur, eſt diviſée & meſurée par ces vers, de même la proſe eſt meſurée par de certains petits membres qui coupent le diſcours des periodes. Ils ſont nommés par les Latins *membra*, *& inciſa*, ainſy qu'on le peut voir dans Ciceron & dans Quintilien. Quelques ſçavans Critiques ont

dit de Seneque à cauſe de ſon Stile, qui n'eſt preſque compoſé que de ces petits verſets, qu'il a parlé *caſim & membratim.* Comme donc chaque vers faiſoit une ligne dans la Poëſie, chaque petit membre du diſcours compoſoit auſſi une ligne dans la proſe: On trouve encore aujourdhui dans les bonnes Bibliotheques d'anciens Livres écrits de la ſorte, comme s'ils étoient veritablement compoſés en vers.

C'eſt de ces verſets, dont parle S. Jerome, & non pas de ceux qui furent inventés depuis par les Juifs Maſſorethes, lors qu'il dit dans ſa Preface ſur Iſaïe, qu'il a diſtingué par verſets dans ſa nouvelle Edition Latine le texte des Prophetes, ſuivant l'uſage des anciens Grammairiens, qui avoient introduit ces diſtinctions dans les Oraiſons de Demoſthene & de Ciceron. *Nemo,* dit ce S. Docteur, *cùm Prophetas verſibus viderit eſſe deſcriptos, metro eos exiſtimet apud Hebræos ligari, & aliquid ſimile habere de Pſalmis vel operibus Salomonis; ſed quod in Demoſthene & Tullio ſolet fieri, ut per cola & commata ſcribantur, qui utique proſa & non verſibus conſcripſerunt;*

nos

nos quoque utilitati legentium providentes, interpretationem novam, nove ſcribendi genere diſtinximus. Cela étant ſuppoſé, il faut maintenant vous faire voir, qu'il ne ſuffit pas à un Critique d'être chargé de vieux parchemins; mais qu'il doit encore avoir l'habileté neceſſaire pour faire un bon uſage de ces parchemins.

S. Jerome aſſure dans la Preface de ſa verſion de Job ſur l'Hebreu, qu'avant qu'il eût traduit ce Livre ſur le Grec avec les obeles & les aſteriſques, il y manquoit preſque ſept ou huit cent verſets dans les exemplaires Latins: *Apud Latinos ante eam tranſlationem, quam ſub aſteriſcis & obelis nuper edidimus, ut decurtatus & laceratus, corraſuſque liber fœditatem ſui publicè legentibus præbeat.* M. Simon aprés avoir comparé le Grec des Septante avec le texte de Job avoit conjecturé, qu'il y avoit une faute de copiſte dans ces paroles de S. Jerome. *Il n'y a gueres d'apparence*, dit-il, *que dans un livre qui n'eſt compoſé preſentement que d'environ mille verſets, il en manquât ſept ou huit cens, de quelle maniere qu'on explique ces*

verſets, qui étoient alors plus courts, qu'ils ne ſont maintenant.

Le P. Martianay qui a trouvé dans un de ſes Monaſtéres cette ancienne verſion de S. Jerome avec les aſteriſques & les obeles, dit fierement dans ſon 4. Prolegomene, que ſi le Critique avoit eu quelque connoiſſance de la maniere dont les anciens diſtinguoient les verſets, il n'auroit pas avancé une conjecture ſi mal appuyée : *Si fuiſſet mediocriter verſatus in antiquis verſuum diſtinctionibus, judicium que de illis feciſſet ex vetuſtiſſimis exemplaribus Divinorum voluminum, & non ex propria præſumptione, ineptam prævidiſſet conjecturam ſuam.* Mais les ſeules paroles de M. Simon qu'on vient de rapporter, montrent qu'il n'ignoroit pas, ce que c'étoit que les verſets des anciens Livres, puis qu'il ſuppoſe, *qu'ils étoient autrefois plus courts, qu'ils ne ſont maintenant.*

Il ne s'agit plus preſentement de recourir à des conjectures. L'Acte dont il eſt queſtion, étant publié avec les obeles & les aſteriques, il n'y a qu'à jetter les yeux deſſus pour être convaincu que S. Jerome n'a point pris le mot de

verſets

verſets dãs ſa ſignification propre, mais qu'il s'eſt ſervi d'exaggeration dans le paſſage allegué cy-deſſus: ce qui lui eſt aſſez ordinaire; ſur tout lors qu'il parle des defauts qui étoient dans l'ancienne verſion Latine, qui avoit été faite ſur les Septante. C'eſt ſur ce pied là, que pour faire mieux valoir ſon nouveau travail ſur Job, il aſſure qu'il manquoit dans l'ancienne verſion ſept ou huit cens verſets, comprenant ſous le nom de verſet, un ſeul mot, une prépoſition, une particule: Souvent même ces mots que les Septante n'ont point exprimés, & pour leſquels il leur fait une eſpece de procés ne ſont point de veritables manquemens ou defauts, puiſque ces interpretes ont pu les omettre ſans diminuer en quoi que ce ſoit le ſens de l'original.

M. Simon n'ayant point pris le mot de verſet dans ce ſens impropre, mais dans ſa veritable ſignification, (& c'eſt dequoi il s'agiſſoit) il a eu raiſon d'avancer, qu'on ne pourroit pas dire qu'il manquat ſept ou huit cens verſets dans l'ancienne verſion Latine du Livre de Job. Autrement on pourroit dire par un

un raiſonnement tout à fait ſemblable, qu'il manque une infinité de verſets dans la nouvelle traduction de S. Jerome ſur l'Hebreu, parce qu'il abbrege ſouvent les mots de ſon original, ſe contentant d'en exprimer le ſens. Je ne pretens pas pour cela, qu'il n'y eût point de veritables manquemens dans la verſion des Septante; mais je ſoutiens que S. Jerome a exaggeré dãs le deſſein qu'il avoit d'autoriſer ſa verſion, & c'eſt ce qu'il eſt aiſé de montrer avec évidence par les deux ſeuls premiers chapitres de Job, de la maniere qu'ils ſont imprimés avec les obeles & les aſteriques dans la nouvelle Edition des Benedictins.

On y lit par exemple au chap. 1. v. 6. *Et* ÷ *venit* .* *equidem: Diabolus.* Le mot *equidem*, qui eſt marqué d'un aſteriſque eſt du nombre de ces ſept ou huit cens verſets, qui manquoient dans l'ancienne Edition Latine. Au verſ. 13. du même chapitre on lit *filii & filiæ ejus* * *comedebant, & : bibebant vinum in domo fratris ſui ſenioris.* Ces mots, *comedebant &*, qu'on a pû omettre, ſans qu'il y ait aucun manquement, pour ce qui

qui regarde le ſens, ſont auſſi marqués d'un aſteriſque. De plus au verſ. 16. on lit: *Ignis* * *Dei: cecidit de cœlo.* Le mot *Dei* marqué d'un aſteriſque eſt encore un de ces verſets, qui manquent à l'ancienne edition Latine. Mais il eſt aiſé de juger que les Septante ou ceux qui ont reveu leur traduction de Job, ont cru que ce mot étoit inutile à cauſe de celui de *de Cœlo*, qui ſuit. Il ſemble en effet, qu'on ait affecté d'ôter dans la verſion Greque de ce Livre ſur laquelle l'ancienne traduction Latine a été faite, les expreſſions, qui paroiſſoient des pleonaſmes ou des additions inutiles, quant au ſens. C'eſt ainſi qu'au chap. 2. v. 2. On lit: *Reſpondit Diabolus Domino* * *& dixit*: ce mot *& dixit*, marqué d'un aſteriſque eſt un pleonaſme evident, qui ſe trouve encore au chap. 3. v. 2. où on lit, *Et* * *Reſpondens Job: dixit.* Si ce qui eſt marqué d'un aſteriſque eſt un veritable verſet, qui manque dans l'ancienne Edition Latine, ce même manquement ſe trouvera dans la nouvelle verſion de S. Jerôme, où il y a ſeulement *& locutus eſt.*

On

On lit encore dans cette ancienne edition au chap. 2. v. 8. *& tulit * sibi teſtam.* Il y a de plus au même verſet, *Et * ipſe ſedebat in ſtercore.* Ces mots *ſibi* & *ipſe*, marqué, comme vous voyez d'un aſterique ſont deux verſets, qui manquoient dans l'ancienne edition Latine, ſelon le Secretaire des Benedictins. Un habile Critique à la ſeule vuë de l'exemplaire de Job avec les aſteriques, auroit obſervé, qu'il y a quelque exaggeration dans l'expreſſion de S. Jerome, puiſque pluſieurs des verſets dont il eſt queſtion, ne conſiſtent qu'en de ſimples mots, en des pronoms, en des particules, & en d'autres minuties ſemblables, que le Traducteur a pu même ſouvent omettre ſans faire tort au ſens. En effet, *verſus* & *verſiculus*, ſignifient quelquefois un ſeul mot, auſſi bien que le στίχος *ſtichos* des Grecs. C'eſt là ce que le Pere Martianay devoit remarquer ſur les paroles de S. Jerome, au lieu de ſe jetter ſur des choſes inutiles: *nemo quod neſcit, Marce, docere poteſt.*

Je pourois icy faire au Secretaire des Benedictins à l'egard de ſon edi-

tion

tion de l'exemplaire de Job avec les obeles & les aſteriſques, le reproche, qu'il a fait luy même dans ſon 3. prolegomene à ſes Confreres ſur leur ignorance dans l'étude des Livres Sacrés. Il accuſe en particulier Dom Garet, d'avoir publié une nouvelle edition des ouvrages de Caſſiodore, avec les fautes des Copiſtes, qu'un homme, qui auroit eu une connoiſſance mediocre des Saintes Lettres & des livres de S. Jerome auroit pu corriger facilement ſans aucun Manuſcrit. *Diſplicuit*, dit le Pere Martianay, *inveniſſe apud Garetium tot veterum librariorum errores, quos utique caſtigare potuiſſet ſtudio Sacrarum litterarum mediocriter eruditus, atque lectionibus Hieronymianis pluſculum exercitatus.* J'avouë que l'ignorance des Benedictins, qui ont donné au public de nouvelles editions des Peres eſt extreme, dans tout ce qui regarde la ſcience de l'Ecriture. Mais comment Dom Martianay qui a reconnu ce grand défaut dans ſes Confreres, ne s'apperçoit-il pas, qu'il eſt encore plus coupable que Dom Garet, luy qui publie ſous le nom de S. Jerome un exemplaire Latin de l'an-

l'ancienne edition de Job alteré en beaucoup d'endroits par les copiſtes.

Avant que ce Pere eût donné ſur de bons Manuſcrits Grecs une nouvelle verſion de la Bible, l'ancienne avoit de grands defauts, ſur tout dans le livre de Job. Or une partie de ces anciens defauts ſe trouvant dans l'exemplaire que les Benedictins ont publié, peut-on dire, que ce ſoit la veritable edition de Saint Jerome? Il y a bien plus d'apparence, que c'eſt en partie un de ces exemplaires Communs & alterés par les Copiſtes, auxquels on avoit cependant inſeré ce que ce Saint Docteur avoit ajouté à ſon edition par le moyen des aſteriques. On lit par exemple dans l'Exemplaire des Benedictins au chap.37.de Job.v.17.*Tua verò ſtola eſt valida*, & il eſt manifeſte, comme leur Secretaire même en demeure d'accord, qu'il faut lire *calida*, conformement au texte Grec. Pourquoy donc, luy dira Dom Garet à ſon tour, avez-vous conſervé cette fauſſe leçon dans une edition que vous attribuez à S. Jerome. Suffit-il d'avoir mis dans vôtre Note, que c'eſt une erreur tres ancienne,

ne', & qui a été ſuivie par Saint Auguſtin *Manuſcriptus & Auguſtinus &c.* dit le P. Martianay, *legunt ſic* valida *pro* calida, *nec error hic eſt recentiorum exſcriptorum, ſed veterum & antiquiorum. Nam eodem modo legebat in ſuo exemplari S. Auguſtinus, qui ſtolam validam interpretatur dignitatem ſuperbam.*

Dom Garet ne pourra-t-il pas auſſi dire pour ſa defenſe, que les fautes qu'il a laiſſées dans ſon edition de Caſſiodore ſont tres anciennes, & qu'il n'a ozé corriger ce qu'il liſoit dans ſes Manuſcrit. En effet Monſieur Simon ayant conſulté trois Manuſcrits de Caſſiodore dont un eſt dans la Bibliotheque du Roy & les deux autres dans celle de M. Colbert il les a trouvés conformes à l'edition de Dom Garet, qui n'eſt coupable que pour n'avoir pas ſçû que les paſſages de Caſſiodore, deſquels il eſt queſtion, & qui ſont de quelque importance, avoient été retouchés exprés, *Secundum orthodoxam fidem* par ces anciens reviſeurs *gratteparchemins* dont je vous ay parlé dans ma premiere lettre. Dom Martianay, qui authoriſe par le temoignage de S. Auguſtin des

fautes,

fautes, dont ce Pere a eu luy même honte, eſt bien plus coupable. L'exemplaire Latin que ce S. Eveque a ſuivi dans ſes remarques ſur Job, étoit ſi defectueux & ſi corrompu, qu'il n'a pas ozé avoüer, qu'elles fuſſent entierement de luy, comme vous le pouvez voir au livre 2. de ſes retractations, chap. 5.

Il eſt vray que S. Auguſtin a lu dans ſon commentaire de Job, ce que S. Jerome y avoit ajouté avec des alteriques : mais on ne doit pas conclure delà qu'il ſe ſoit ſervi entierement dans ſes Notes ſur le livre de Job de la verſion du même S. Jerome, & nullement de l'Edition commune, où il manquoit ſept ou huit cens verſets. *Unde certum extat*, dit le Secretaire des Benedictins *hâc Hieronymi verſione uſum fuiſſe Sanctum Auguſtinum, non veteri aliâ vulgatâ, in qua deerant ſeptingenti vel octingenti verſus, priuſquam Hieronymiana manus eidem ſuccurreret.* Il eſt plus clair que le jour, que S. Auguſtin a fait ſes remarques ſur une edition qui étoit remplie d'une infinité de fautes groſſieres, & qu'on avoit ſeulement ajouté à cette edition corrompue les additions,

tions, qui étoient dans la nouvelle Edition de S. Jerome. On ne ſçauroit nier que ce n'ait été une grande negligence aux Egliſes d'Afrique, & en particulier à S. Auguſtin, d'avoir ſuivi en partie comme un veritable texte de l'Ecriture la vieille Edition de Job avec les fautes des Copiſtes, qu'il étoit aiſé de redreſſer ſur les Originaux.

Cela me fait reſſouvenir de la judicieuſe reflexion de Muret ſur l'entêtement qu'on a de garder les vieilles erreurs des Copiſtes dans les Livres, nonobſtant les corrections des habiles Critiques. Je vous rapporterai ſes propres paroles, afin que vous y faſſiés plus d'attention: *Admirabilis eſt*, dit ce ſçavant homme, *fovendis erroribus pertinacia. Hoc mihi nunc ex eo venit in mentem, quod ſæpe animadverti evenire, ut optimos quoſque Scriptores maculæ quædam errorum occupent, in eisque inſideant, quæ cùm poſtea inveterarunt, quaſi deditâ operâ retinentur à librariis; vix ut nulla ſit cujusquam eruditi hominis auctoritas tanta, quæ illos ad eas expurgandas & eluendas poſſit adducere.* Il faut cependant bien prendre garde à ne pas

étendre cette remarque de Muret au delà des fautes évidentes, qui ont été corrigées par d'habiles Critiques : & c'eſt en quoi paroît le peu de jugement du P. Martianay, qui dans l'Edition qu'il a publiée de ſon MS. de Job y a conſervé une partie des fautes, & en a auſſi ôté une partie. Il falloit ou les ôter toutes, ou les conſerver toutes.

Je ne ſçaurois encore approuver dans ſon Edition de Job tous les obeles, qu'il a ajoûtés de ſon chef, & qui n'étoient point dans ſon MS. car comme ce MS. ne repreſente point la pure Edition de S. Jerome, il ſe peut faire qu'on y ait omis une bonne partie de ces obeles, parce que les anciens croyoient que ce qui étoit de plus dans les Septante, que dans le texte Hebreu, avoit été inſpiré à ces Interpretes. Il ne paroit pas même que ces obeles fuſſent dans l'exemplaire de Job dont S. Auguſtin s'eſt ſervi avec les Egliſes d'Afrique, bien qu'il ait reconnu que S. Jerome les avoit marqués exactement dans ſa nouvelle Traduction. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a rien de plus abſurde, que la remarque du Secretaire des Benedictins, ſur un en-

endroit du chap. 29. de Job, où il avance, qu'on peut ſouvent corriger les leçons de S. Auguſtin ſur celles de la Bibliotheque Divine de S. Jerome : *Sic multis aliis ſcriptionum S. Auguſtini locis emendandis aut reſtituendis inſervire poteſt Bibliotheca Divina S. Hieronymi.* Vous avez vû que S. Auguſtin s'eſt ſervi dans ſes remarques ſub Job d'une verſion Latine tout à fait alterée par les Copiſtes, & non pas de l'Edition pure de S. Jerome. Ce ſeroit donc mal le rétablir, que de corriger ſes fautes, qu'il ſuit même dans ſes Notes, ſur les veritables leçons de S. Jerome. C'eſt pourquoi j'aime mieux lire dans S. Auguſtin au chap. 29. de Job v. 4. avec les exemplaires que Dom Thomas Blanpin a ſuivis, *cum verbum Domini inſpiceret*, que de corriger cette leçon avec le P. Martianay ſur l'Edition de S. Jerome, où on lit ſimplement, *cum Dominus inſpiceret.*

Il ſeroit à deſirer que les Moines Benedictins publiaſſent leurs exemplaires MSS. de la maniere qu'ils ſont dans leurs vieux parchemins. Il auroit été encore plus à deſirer que François I. eût

eût executé le ſage conſeil que lui donna Jean Gagney, de faire chercher avec ſoin tous les MSS. qui étoient cachés & entierement negligés dans les Monaſteres, & de donner ordre qu'ils fuſſent mis dans une Bibliotheque que le Roi auroit établie dans Paris à ſes dépens. *Suaſerat*, dit Claude Hemerai Docteur de Sorbonne dans ſon Hiſtoire de l'Academie de Paris, *Gagneius, vir ad literas exornandas natus, aliquando Francisco Regi, ut Manuſcripti codices quotquot laterent in Monaſteriis ſitu obducti ac neglecti diligentiſſimè undique Regis auctoritate juſſioneq; conquirerentur, unamque in Bibliothecam Regalibus impenſis Lutetiæ reconderentur, ne perirent.* Nous verrions par nos propres yeux, & non pas par ceux des Moines, ces vieux parchemins de la maniere qu'ils ont été raclés, biffés, retouchés, corrigés ſelon l'analogie de la foy par les anciens reviſeurs. Ce qui ſeroit ſans doute d'une grande utilité pour tout ce qui regarde la Critique, non ſeulement des Livres Sacrés & Eccleſiaſtiques, mais auſſi des Auteurs profanes. Car c'étoit principalement dans les Monaſteres, qu'on fai-

faiſoit autrefois profeſſion de literature. Les Moines ont été les Maîtres des ſçiences pendant pluſieurs Siécles; & on ne ſçauroit nier ſans leur faire injuſtice, que la pluſpart des Livres Latins, qui ont été publiés dans ces derniers tems, viennent d'eux. Ils ne ſont blamables que pour avoir exercé une Critique trop libre & trop hardie ſur les anciens MSS. qui ont paſſé par leurs mains.

J'ai lû dans les recueils que M. Simon m'a donnés à copier, pluſieurs extraits des MSS. qu'il a trouvés dans les meilleures Bibliotheques de Paris. Il y remarque entr'autres choſes, que dans un ancien & excellent MS. de la Bibliotheque du Roi cotté 3990. qui contient le Commentaire de S. Jerome ſur la Prophetie de Jeremie, il a obſervé dez la Preface de ce Pere une correction hardie, pour ne pas dire temeraire du Moine qui l'a relu. Ce Manuſcrit appartenoit à l'Abbaye de Mici prés d'Orleans, le nom de l'Abbé, qui en a été le reviſeur, y eſt à la tête en ces termes: *Liber S. Maximini relectus à Petro Abbate.* Et on lit à la marge, *S. Maximini Mi-*

Miciacenſis. Or ce Pierre Abbé de Mici, qui n'a pû ſouffrir, que S. Jerome eût appellé dans ſa Preface l'Epître qui eſt attribuée à Jeremie, *Pſeudepigraphos*, comme ſi elle eût été ſuppoſée a ôté entierement le mot, *& Pſeudepigraphon*, en raclant le parchemin, & il a mis en la place à la marge, *prætermiſimus*, avec cette marque de renvoy *7*. Ainſi ſelon ce Reviſeur *grateparchemin*, il faudroit lire dans cet endroit de S. Jerome conformement à l'analogie de la foy. *Libellum autem Baruch, qui vulgò editioni Septuaginta copulatur, nec habetur apud Hebræos prætermiſimus, epiſtolam Hieremiæ nequaquam cenſui dicendam.*

Faiſant reflexion ſur une correction ſi hardie, je n'ay point été ſurpris de voir qu'on ait lû juſqu'à preſent dans toutes les editions des Prefaces de ce Pere ſur Tobie & ſur Judith, *Hagiographa*, au lieu de *Apocrypha*. Ceux qui ont donné au public les Ouvrages de S. Jerome n'ont ozé changer ce qu'ils liſoient dans tous leurs Manuſcrits; mais outre que la ſuite des paroles de ce S. Do-

Docteur montre evidemment, qu'il faut lire *Apocrypha*; Iſidore de Seville n'a point lû autrement dans ſon livre des Origines chap. 1. Il eſt étonnant que les plus habiles Critiques de nôtre ſiecle, n'ayent pas reconnu que ces deux endroits de S. Jerome avoient été retouchés exprés par les anciens Moines ſelon les principes de leur Theologie. Joſeph Scaliger, qu'on fait crier ſi haut dans les *Scaligerana* Latins contre la licence des Moines reviſeurs des Manuſcrits, ſe contente de dire dans ſes remarques ſur la Chronologie d'Euſebe, qu'il ne comprend pas comment S. Jerome a pu dire que les Juifs mettoient l'Hiſtoire de Judith au nombre des livres Hagiographes : *Hieronymus ſcribit apud Judæos librum Judith inter Hagiographa legi : quod fateor me non intelligere.*

Si nous en croyons cependant M. Huet dans ſa *Demonſtration Evangelique* Scaliger s'eſt trompé en ne diſtinguant point deux ſortes de livres Hagiographes parmi les Hebreux : *Nempe in ea*

falsus est Scaliger, quod nulla extra Canonem Hagiographa Ebræos habere censuit. Erant autem apud eos Hagiographa duplicis modi.

Mais il me paroit que ce ſçavant Eveque n'a point entendu le veritable ſens des paroles de S. Jerome, qui a ſuivi l'opinion des Juifs ſes maîtres, lorsqu'il a appellé ces deux livres *Apocryphes.* Et c'eſt ainſi qu'il faut lire dans les deux prefaces de ce Pere, comme M. Simon l'a prouvé dans ſes opuſcules Latins contre M. Voſſius.

Je ne blame donc point la liberté que le Secretaire des Benedictins a priſe, de rétablir l'ancienne leçon de S. Jerome contre la pluralité des Manuſcrits. J'aurois ſeulement ſouhaitté que dans un changement de cette importance, il eût apporté la raiſon, pourquoy les exemplaires Manuſcrits ont preſque tous été alterés en ces deux endroits. Il auroit apris à ſes Lecteurs, que cette alteration vient de certains Correcteurs devots, qui ont eu horreur de mettre des hiſtoires tres pieuſes au nombre des livres Apocryphes. On ne peut rien voir de plus exact que ce qu'on

qu'on lit en cet endroit dans l'excellente Bible MS. des Religieux Dominicains du grand Couvent de Paris. Ils ont laiſſé dans la Preface de S. Jerome ſur l'Hiſtoire de Judith le mot de *Hagiographa* qui étoit dãs leurs MSS. Mais on a ajoûté d'une ſeconde main au deſſus de ce mot, celui de *Apocrypha* avec cette Critique à la marge : *non debet ſcribi Hagiographa, ſed Apocrypha : quod probatur in Prologo Galeato, & in Prologo ſuper librum Joſue : unde hic eſt error Scriptoris.* Quoi qu'ils fuſſent perſuadés, qu'il y avoit dans l'Edition ordinaire une faute évidente des Copiſtes, ils aiment mieux la laiſſer dans leur texte que de biffer & racler leurs parchemins. Ils ſe contentent de la remarquer à la marge de leur exemplaire.

Si les anciens Benedictins avoient imité cette methode, nous n'aurions pas tant de bons MSS. defigurés & corrompus par la temerité de ces reviſeurs *grateparchemins*. On n'auroit point tant de fauſſes Bibles Latines auxquelles ceux d'aujourd'hui ont eu la hardieſſe de donner le nom de *Divine Bibliotheque de S. Jerome*. Le tems auquel les Do-

minicains ont travaillé à cette incomparable Bible Latine, eſt marqué dans leur Chapitre general qui ſe tint à Paris ſous Jourdain en l'année 1236. Il s'y arrêterent qu'on corrigeroit tous les autres exemplaires de leur Ordre ſur celui-là que leurs Peres de la Province de France preparoient alors : *Volumus*, diſent-ils dans ce Chapitre general, *& mandamus, ut ſecundum correctionem, quam faciunt Fratres, quibus id injungitur in Provincia Franciæ, Bibliæ alia Ordinis corrigantur & punctuentur.*

Mais comme ces Religieux, ne travailloient que pour eux, & que les exemplaires corrigés par les Benedictins étoient déja répandus dans toute l'Europe, cette correction des Dominicains, qui étoit ſi judicieuſe, n'a été connue que de tres peu de perſonnes, & entr'autres de ceux qui ont dreſſé ces livres intitulés *Correctoria*; & c'eſt de là en partie qu'eſt venu celui que Rob. Etienne cite quelquefois ſous le titre de *Correctorium Sorbonicum*. Au reſte ç'a été une grande ſageſſe à ces Peres, de n'avoir pas corrigé leurs MSS. de la Bible ſur les Notes Critiques, s'étant contentés

tentés de les mettre aux marges de leurs exemplaires. Car comme ces Notes ne ſont pas de S. Jerome, mais d'un Juif qui vivoit vers le tems de Charlemagne, les anciens Moines qui en ont fait entrer une partie dans le texte de la Verſion de ce Pere ſous prétexte de donner le pur Canon Hebreu, ont alteré tout ce qu'il y avoit de bons MSS. Latins de la Bible.

Si l'on veut donc avoir le Canon Hebreu de S. Jerome il faut remonter, s'il eſt poſſible, juſqu'aux tems qui ont precedé le Siécle de Charlemagne & même l'établiſſement des Benedictins : on doit ſe défier de tout ce qui vient de ces Moines, qui par leurs fauſſes corrections ont ſubſtitué un faux Canon Hebreu en la place du veritable. Je ne m'étonne pas qu'un ſçavant Critique du dernier Siécle ait douté que la Verſion des Pſeaumes ſur l'Hebreu attribuée à S. Jerome fût de ce Pere de la maniere qu'elle a été imprimée. Les exemplaires MSS. de cette Verſion ſont ſi differents les uns des autres, qu'ils ſemblent ne pas venir d'une même main. C'eſt une regle generale, que plus les

Livres ont été lûs & copiés, plus ils ont été corrompus. C'eſt pourquoi Scaliger a remarqué par rapport à cette regle, qu'il n'y a point de Livre ſur lequel les Moines ayent pris tant de licence que ſur les Ouvrages de Seneque dont ils ont defiguré les meilleurs MSS. On peut dire auſſi que de tous les Livres de la Bible, qui ont été traduits ſur l'Hebreu par S. Jerome, il n'y en a point qui ait été ſi maltraitté par les Moines, que celuy des Pſeaumes. L'Edition que le Secretaire des Benedictins vient de publier en fournit des preuves évidentes ; & nous verrions encore des choſes bien plus importantes dans ces MSS. s'ils étoient dans un lieu, où on pût les conſulter librement.

M. Simon n'ayant point trouvé dans les quatre gros Volumes qui compoſent cette excellente Bible Latine des Dominicains, la partie qui contenoit le Pſeautier avec les remarques Critiques, ſa curioſité l'a porté à conſulter là deſſus le *Correctorium* de Sorbonne. Je vous ferai part d'une remarque aſſés conſiderable que j'ay lûë dans les papiers qu'il m'a laiſſés. Elle eſt d'une tres

grande

grande importance pour le fait dont il s'agit, au ſujet de l'alteration des anciens MSS. Vous ſcavez le procés qu'on fait ordinairement aux Iuifs, ſur ce qu'au Pſaume 21. v. 17. ils liſent dans leur texte Hebreu *Caari*, que S. Ierome à traduit par *foderunt*. Il eſt cependant marqué dans le *Correctorium* de Sorbonne, qu'il y a dans l'Hebreu & dans les anciens *Caru*; mais que dans l'Hebreu moderne il y a *Cari*, & que c'eſt la raiſon pourquoi St. Ierome à traduit *ſicut leoni*; en ſorte que, comme ajoûte le même *correctorium*, les modernes traduiſent *ſicut leoni*, où les anciens ont traduit *foderunt*. Voicy les propres termes du Correctorium de Sorbonne : *pro foderunt he. & an. habent Caru, quod he. mo. habet Cari, propter quod Hieronymus tranſtulit, quaſi leoni. & ſic ubi antiquitas legit foderunt, novi dicunt, quaſi leoni.*

Il y a ſans doute de la brouillerie dans cette remarque, autrement il faudroit placer S. Ierome parmi les modernes, qui ont lû dans l'Hebreu *Caari, ſicut leo*. Mais apparemment ce qui a donné lieu à cette erreur, c'eſt que les Iuif

Iuif qui a été l'Auteur des Notes Critiques ſur l'Hebreu vers le tems de Charlemagne, avoit remarqué, qu'on y liſoit en cet endroit *Caari*, *ſicut Leo*, & non pas *Carū foderunt*. Ceux qui ont dans la ſuite mis ces Notes aux marges de leurs exemplaires n'étant pas plus habiles que les Benedictins d'aujourdhui, ont cru qu'elles étoient en effet de S. Ierome, qui a fait ſa Verſion ſur l'Hebreu. C'eſt de là que ſont venus tous les faux Canons Hebreux tant vantés par ces Moines, qui devroient rougir de leur ignorance. M. Simon à qui je ſuis redevable de toutes ces reflexions, ajoûte que dans un MS. de la Bibliotheque du College des Ieſuites de Paris, où ſont les Pſeaumes en Hebreu avec la Verſion de S. Ierome, il a lû dans le texte Hebreu *Caari*, & dans la Verſion *ſicut Leo*. Il eſt vray que ce MS. eſt aſſez nouveau, & qu'il paroit avoir été écrit dans Paris par quelque Chrêtien pour ſon uſage. Mais comme c'eſt un exemplaire veritable de la traduction de S. Ierome ſur l'Hebreu, il aura été copié ſur un autre exemplaire corrigé ſur les Notes Critiques, dont je vous ay parlé cy-

deſſ

deſſus. C'eſt pourquoi dans ce même verſet du Pſeaume 21. ou 22. où il y a dans la nouvelle Edition des Benedictins : *Circundederunt me venatores*, avec cette Note à la marge *h. canes*; on lit dans le MS. des Jeſuites conformement à cette Note, *circumdederunt me canes.*

Je finirois icy ma lettre, ſi ce n'eſt qu'on vient de m'en rendre une de vôtre part. Les doutes que vous me propoſés ſur le fait des anciens Moines qui ont corrompu tant de bons Livres, meritent que j'y réponde dans une lettre particuliere. Vous ne devez point être ſurpris de ce que Baronius & Gallon ont écrit avec un peu de chaleur contre les Moines du Mont Caſſin au ſujet de S. Gregoire. Je vous avouë qu'il importe peu, que ce grand Pape ait été Benedictin ou non. Mais vous devés conſiderer, qu'il étoit de quelque importance de faire connoître au public, de quoi ces Moines ont été capables. N'avons-nous pas vû de ſemblables fauſſetés produites par les Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prés pour donner leur froc à l'Auteur

de l'imitation de J. C. Je ſuppoſe que vous avez lû tout ce qui a été imprimé ſur cette matiere, tant par les Moines, que par les Chanoines reguliers de S. Genevieve. Mais peut être n'avez vous pas vû un petit écrit du P. du Molinet, qu'il n'a donné qu'à ſes amis pour ſervir d'avertiſſement à quelques perſonnes de mérite, qui avoient été citées par les Benedictins, comme ayant été témoins des faits dont il s'agiſſoit. Vous avez connu ce bon Religieux, combien il étoit modeſte & retenu, & cependant lors qu'il eſt queſtion de mettre en évidence les fauſſetés de ceux de S. Germain des Prés, il n'eſt gueres plus moderé à leur égard, que l'ont été Baronius & Gallon à l'égard des Moines du Mont Caſſin. Il accuſe librement le ſçavant P. Mabillon d'avoir été peu ſincere dans les Actes qu'il a produits ſur ce ſujet dans ſon Livre *de re diplomatica:* Il ne ſe ſert point même d'autres piéces pour le convaincre de fauſſeté, que de celles qui ſont citées dans la *Diplomatique.* Vous connoîtrés beaucoup mieux les ſentimens que le P. du Molinet a eus de l'eſprit des Benedictins

dins par ſes propres paroles, que je vas vous rapporter.

, Les PP. Benedictins de l'Abbaye de , S. Germain des Prés nous diſent qu'ils , ont trouvé de nouveaux titres ; qu'ils , ont rapporté de nouveaux Manuſcrits , d'Italie favorables à Geſſen; entr'autres , celuy d'Arone, & qu'ils ſont obligés , de les faire valoir avant que de les , renvoyer. A quoy je répõs deux choſes; , la premiere, que les Manuſcrits qui leur , viennent d'Italie ſont ſi ſuſpects & ſi , ſujets à être falſifiés, qu'on s'en doit , toûjours défier ; témoin ceux qui leur , furent envoyés l'an 16... que M. Naudé , avoit examinés à Rome, & qu'il avoit , condamnés. Pour moy, j'ay vu deux de , ceux-là à S. Germain des Prés, que j'ay , trouvé falſifiés, & ſuis prêt de le ſou- , tenir. Je n'en attribue pas la faute aux , Peres de la Congregation de S. Maur; , mais aux Italiens qui leur avoient , envoyés ces beaux originaux fabri- , qués en leur païs. L'un eſt *Codex Ge-* , *nuenſis* ; & l'autre *Codex Mantuanus* , *ſeu de Padolirone.*

, Le premier me fut montré par le , Pere Quatremaire en la Bibliotheque de

» de Saint Germain, où se trouva aussi
» M. Seguin Doyen de S. Germain l'Au-
» xerrois avec un autre homme de let-
» tre: nous reconnûmes visiblement que
» le titre où étoit le nom de l'au-
» tre avoit été raturé, & qu'au lieu de
» *Thomas*, on y avoit mis *Ioannes* assez
» grossierement. A quoy le Pere Quatre-
» maire ne sçut que répondre, si bien
» que depuis ce Manuscrit n'a plus paru
» & l'on ne l'a plus voulu montrer quoi
» qu'on ait souvent demandé de le voir
» & quoi que j'en fisse instance en pre-
» sence de feu Monsieur le Premier Pre-
» sident De La Moignon. L'autre appel-
» lé, *Codex Mantuanus seu de Padolirone*,
» ne vaut gueres mieux. Je l'ay vû aussi
» & examiné avec une louppe en pre-
» sence de ce sçavant Magistrat, & je
» luy fis observer que le titre *Incipit li-*
» *ber Ioannis Gessen primus de Contem-*
» *ptu mundi, & imitatione Christi*, étoit
» visiblemét de deux ancres plus rouges
» & plus luisantes l'une que l'autre, &
» peut être même de deux mains.

» L'Epitaphe de Jean Gerson falsifié
» qu'on a vû autrefois en ce Manuscrit
» de Padolirone selon le témoignage

» de

» de l'Abbé Cartau en l'edition de 1618.
» de ſon livre Apologetique pour Geſ-
» ſen, & qui ne ſe trouve plus à preſent,
» peut paſſer pour une troiſiéme falſifi-
» cation, & pourquoy l'en a-t-on retiré
» ſinon à cauſe que la fauſſeté qui s'é-
» toit faite dans l'Epitaphe, étoit trop
» groſſiere. Car apres avoir changé le
» nom de Gerſon en Gerſen, il y reſtoit
» dans le vers ſuivant la qualité de *Can-*
» *cellarius*, laquelle ne pouvant conve-
» nir à Geſſen, on avoit écrit *Conſolarius*,
» qui eſt encore une quatrieme falſifi-
» cation. Jugés apres cela ſi on peut ſe
» fier aux Manuſcrits, qui viennent d'I-
» talie.

» Pour ce qui eſt de celuy d'Arone,
» il n'eſt pas beſoin de le faire voir. On
» ſçait qui il eſt, & on a deja répondu
» plus d'une fois qu'il n'eſt pas plus
» exempt de ſoupçon, que les autres.
» Car appellant cet auteur en un endroit
» Gerſen, & en un autre Geſſen & en un
» troiſieme Geſen, cette varieté le doit
» rẽdre ſuſpect. Le P. du Molinet a daté
» cet écrit, *de l'Abbaye de S. Genevieve*
» *ce 27. Juin* 1687. & il eſt ſigné, F. D. M.
» Je vous l'envoyerai tout entier ſi vous

le

le voulés lire. La copie qui eſt parmi les papiers de Monſieur Simon vient du P. du Molinet.

Au reſte ce n'eſt pas ſeulement en Italie, que les Benedictins ont fabriqué de fauſſes pieces ; ils ont fait la même choſe en France, en Angleterre & dans tout le reſte de l'Europe, comme il ſera aiſé de vous le montrer, ſi vous le ſouhaittés. Nous devons cependant leur rendre cette juſtice avec le Pere Mabillon, qu'ils ceſſent de ſe ſervir des actes fabriqués par leurs predeceſſeurs, auſſi-tôt qu'on en a montré la fauſſeté. C'eſt ce que repond ce ſçavant Religieux dans ſa *Diplomatique* à ceux qui leur oppoſoient ce grand nombre de pieces fauſſes qui avoient été forgées ſous les noms des Papes & des Princes. Il reconnoit de bonne foy, que bien qu'elles fuſſent écrites en Caracteres Lombards & qu'elles paruſſent par conſequent anciennes de huit cens ans, elles etoient l'ouvrage de quelque Dom Titrier, qui les avoit fabriquées. Mais pour faire voir la Sincerité des Moines du Mont-Caſſin, il ajoute que depuis qu'on a prouvé la fauſſeté de ces actes,

ils

ils ne les ont plus fait imprimer à la fin de leur Chronique.

Je voudrois bien ſçavoir du Pere Mabillon, ſi ces faux titres n'ont point été remis dans les Archives avec les autres, & ſi l'on n'eſt pas toûjours dans la diſpoſition de s'en ſervir dans le beſoin. Naudé avoit prouvé la fauſſeté des pieces dont parle le Pere du Molinet; les Moines en avoient été tellement convaincus, que ne ſçachant que répondre, ils s'aviſerent de dire, que c'étoit luy même qui les avoit falſifiées, parce qu'il les avoit euës pendant quelque tems entre ſes mains. Les Benedictins ont ils ceſſé apres cela de ſe ſervir des mêmes pieces. La methode de ces bons Peres eſt de laiſſer dormir pendant quelques années les actes, qui ont été rejettés comme faux. Ils les font revivre enſuite, quand l'occaſion s'en preſente. Ils ſont ſi bons menagers, qu'ils ne perdent rien.

J'accorderai volontiers au P. Mabillon, que Naudé étoit en colere cõtre les Benedictins, lors qu'il fit imprimer ſon fameux *Factum* ſous le titre de *Raiſons peremptoires de Maître Gabriel Naudé deman-*

demandeur en suppression d'injures & de calomnies. C'est cette colere apparemment qui lui fait dire p. 23. *que c'est un Proprium quarto modo aux Benedictins d'avoir recours en la pluspart de leurs affaires à des pieces fausses, corrompues ou frelatées.* Je ne doute point aussi qu'il ne fût en colere, quand il observe serieusement p. 40. que les autres Religieux n'ont rien dans leurs constitutions contre les faussaires, & que ce crime est puni si legerement chez les Benedictins, qu'on voit bien qu'il passoit parmi eux pour une *peccadille*. Mais aprés tout, je crois le P. Mabillon trop équitable, pour ne pas m'avouër que Naudé avoit été mal à propos chargé d'injures & de calomnies par quelques uns de ces Religieux. C'est aussi dequoi se peut plaindre aujourd'huy Mr. Simon, qui a été traitté de *Sycophanta* par le P. Martianay dans un Livre dedié au Pape sous le nom de toute la Congregation de S. Maur.

Enfin Monsieur, ce que je vous ay dit des Doms Titriers à la fin de ma Lettre n'est point une fausse plaisanterie. Je vous ay parlé serieusement. La chose est

si

ſi publique, ſur tout dans Paris, où on connoit à fond les Benedictins, que leurs meilleurs amis mêmes ne font aucune difficulté d'en plaiſanter en leur preſence. J'ay dequoy faire un recueil aſſez divertiſſant ſur ce ſujet. Comme je veux finir ma Lettre, je me contenteray de vous envoyer une petite chanſon qui eſt ſur le ton D. f. L'Abbé Martinet étant dans un Regal avec Jean Barré fameux Dom Titrier de S. Germain des Prés, celui-cy aprés quelques coups de bon vin étant un peu gai priâ cet Abbé qui eſt toûjours de bonne humeur de donner à la compagnie quelque petite chanſon de ſa façon. L'Abbé ſe voyant preſſé invoqua ſa muſe & entonna ces vers lors qu'on y penſoit le moins.

Entre nous les Benedictins
Sont de veritables belitres,
Au lieu de lire les matins
De S. Paul les doctes Epîtres,
Ils raclent leurs vieux parchemins
Pour forger à leur gré des titres.

En voilà ce me ſemble aſſés pour une lettre. Je vous écriray encore dans peu de jours, puiſque mes lettres vous plai-

Plaiſent. S'il ſe trouve quelque choſe dans mes expreſſions, qui ne ſoit pas tout à fait de vôtre goût, je vous prie de n'y regarder pas de ſi prés. Vous ſçavés qu'on n'a pas à la campagne la même politeſſe qu'à Paris. Je ſuis &c.

MONSIEUR

Vôtre tres-humble & tres obeiſſt. Serviteur J.S.C.D.B.

le 12. Janvier 1694.

III. LETTRE.

Fausses Couleurs dont les Moines couvrent leurs faussetés. Reponse à quelques objections. Nouveaux exemples de faussetés.

A Monsieur L'Abbé B****.

MONSIEUR,

Je suis ravi que vous ayés eu une longue conference avec un des plus sçavans Religieux de S. Germain des Prez sur tout ce que je vous ay écrit. Continués, s'il vous plait, de le voir: car il n'y a rien que je souhaite tant que d'être instruit. On disoit autrefois de Naudé, quand il prit le parti des Chanoines Reguliers, qu'il étoit payé pour cela, parce qu'il jouïssoit d'un bon Prieuré de cet Ordre. Mais vous sçavés que ce n'est ni l'interêt ni la passion qui ont fait écrire M. Simon con-

contre les Benedictins.

Ce que ce Religieux vous a objecté de plus fort en apparence, & qui pourroit faire impreſſion ſur l'eſprit de quelques perſonnes, c'eſt que ſi la Critique de M. Simon a lieu, on ne pourra plus rien établir de certain par l'autorité des Livres, on donnera une grande atteinte à la tradition. En un mot cette Critique ne paroit gueres moins dangereuſe, que celle du P. Hardouin. Je pretends au contraire qu'il n'y a que cette ſeule voye de diſtinguer ce qui eſt vray d'avec ce qui eſt faux. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les Moines Benedictins tâchent de mettre à couvert leurs fauſſetés ſous le nom ſpecieux de tradidition. Dans la diſpute que ceux du Mont Caſſin eurent avec Baronius & avec Gallon touchant S. Gregoire, ils leur oppoſerent la vie de ce Pape que Jean Diacre avoit tirée des Archives de l'Egliſe Romaine, *ex Apoſtolicæ ſedis ſcrinio.* Le Moine Conſtantin aſſuroit, que, quand même un Ange du Ciel leur enſeigneroit le contraire de ce qu'elle a approuvé depuis environ mille ans, il n'en faudroit rien croire, par-

parce qu'il n'eſt pas permis de chercher ailleurs la verité. *Licet igitur*, diſoit ce Moine du Mont Caſſin, *Angelus de cœlo aliter nobis evangelizaret, quàm ipſa his ferme mille annis de Gregorio nos docuit, nequaquam tamen ab eo quod ipſa approbavit recedendum eſſe ducimus. Neque enim eſt alia domus in qua liceat agnum comedere, quàm hæc ipſa Eccleſia Romana*, d'où enfin il concluoit, que c'étoit une impieté de combattre une verité ſi bien établie depuis tant de Siécles.

Gallon qui ſçavoit parfaitement en quoy conſiſte la veritable tradition de l'Egliſe Romaine traite Conſtantin d'homme inſenſé qui fait des articles de Foy à ſa maniere : *Monachus ille curandus helleboro, ſeu potius virga vel alapa Benedictin.* Apprenés donc, luy dit dit-il dans ſon Apologie, qu'il n'y a que les Livres Sacrés auxquels on puiſſe donner cette autorité infaillible ; qu'à l'égard des autres, elle ne les approuve, qu'autant qu'ils ne contiennent rien qui ſoit contraire à la Foy Orthodoxe & aux bonnes mœurs ; mais qu'au reſte, s'ils renferment quelque choſe qui ne

ſoit

ſoit point vrai, il eſt libre à chacun de les combattre, & d'en relever les erreurs: *Diſce igitur, Conſtantine, quibus ſcriptis ejusmodi prærogativa debeatur, nempe tantùm Canonicis, ut nihil ex eis debeat in controverſiam revocari, de reliquis minimè; ut caveas ne rurſum in ejusmodi monſtruoſos errores impingas, ſed ſcias, ſic probari ab Eccleſia Romana cujuscunque ſcripta ab ipſa recognita, ut nihil in eis contra fidem Catholicam vel bonos mores conſcriptum habeatur. Cæterum, ſi quid minus verum inſit in eis, cuique volenti redarguere liberum eſſe.* Voilà un arreſt prononcé & imprimé dans Rome tout à fait deciſif contre les Moines qui couvrent leurs fauſſetés du beau nom de traditions, & afin que vous leur fermiés entierement la bouche, j'ajouterai encore ici quelque choſe de cette excellente Apologie de Gallon, parce qu'elle eſt devenue tres rare.

Ce ſçavant Prêtre de l'Oratoire de Rome répondit de plus au Moine Conſtantin qui appuyoit ſes fauſſetés, ſur les leçons du Breviaire Romain que l'Egliſe Romaine n'autoriſoit comme di-

divin dans son Breviaire, que les leçons qui sont tirées de l'Ecriture Sainte : *at neque Breviarium ipsum præter sectiones ex Scripturis Canonicis recitandum ita tradit, ut omnia quæ in eo sunt velit locum obtinere scripturarum Canonicarum.* Ce Breviaire, ajoûte-t-il, n'est pas exempt d'erreurs, puis qu'il a été corrigé par le Pape Sixte V. Et encore depuis peu par Clement VIII.

Enfin le Moine du Mont Cassin ne cessant d'opposer les regîstres de Rome, *Scrinium Apostolicum*, qui tenoient lieu selon luy d'Actes publics, qu'il n'étoit pas permis de revoquer en doute, Gallon répond qu'il devroit rougir de honte de vouloir donner à ces regîstres la même autorité, que s'ils avoient été écrits par des Prophetes : *Hæc tu Constantine cùm dicis, prope modum facis, ut tui causa erubescamus, cùm etiam ipsum totum Scrinium Apostolicum velis efficere Hagiographum, ut nihil ex iis quæ in eo reperiuntur, erroris argui posse contendas.*

Si Baronius & Gallon ont fait ce jugement des Archives de Rome, que doit-on penser des Archives des Moines

Benedictins qui ont rempli le monde de leurs fauſſetés ? Qui a-t-il de plus honteux pour ceux de la Congregation de S. Maur, & en particulier pour les Peres Dacheri & Mabillon, que le premier Volume des actes de leurs Saints ? Ce gros livre ne contient que des fauſſetés depuis le commencement juſqu'à la fin, & elles ſont ſi viſibles, que Billaine leur Imprimeur qui avoit quelque litterature fut long-tems ſans le vouloir mettre ſous la preſſe, ne croyant pas avoir le debit d'un tel ouvrage.

A l'égard du livre du Pere Hardouin, le Religieux de Saint Germain des Prez parle ſans doute du livre que ce Jeſuite a publié ſous le titre *de Nummis Herodiadum*, & qui fut auſſi-tôt ſupprimé. Bien loin que Monſieur Simon ait eu deſſein de l'appuyer, j'en ay vu un exemplaire tout noté de ſa main où il le reprouvoit en beaucoup d'endroits. Je luy ay entendu dire, qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour ôter de l'eſprit du Pere Hardouin ces fauſſes imaginations. Ce fut dans cette vuë qu'il le pria de luy preſter pour quelques jours le

le livre que Porphyre a écrit pour montrer qu'on ne devoit rien manger de ce qui a vie, & lors qu'il le luy rendit, il en fit de grands eloges comme d'un ouvrage qui étoit plein de recherches curieuſes & anciennes. L'auteur de cette excellente piece, luy dit-il, fait mention de tous les livres de Joſephe; ſeroit-il bien poſſible, que la boutique où elle a été forgée n'eût que cinq cens ans d'antiquité.

Au reſte les principes de M. Simon vont à établir la verité des anciens livres, & à marquer ſelon les regles d'une Critique exacte ce qui a été ajouté apres coup, & en quoy ils ont été alterés. Le Pere Hardouin au contraire aſſure, qu'à la reſerve de quatre ou cinq livres, ils ont tous été fabriqués, il n'y a pas plus de 500. ans par d'execrables fauſſaires qu'il ne nomme point: *Incredibile ac ſimile portenti eſt, quantam falſorum ſcriptorum ſegetem de rebus tum Sacris tum profanis exſecranda & deteſtabilis una quædam, ut cæteras ſileam, ante omnes ferè 500. officina effuderit.* C'eſt aſſés ſelon luy pour cõſerver la Religion, que la Vulgate & le Concile de Trente:

les Originaux de l'Ecriture & les anciennes versions que nous en avons sont de la façon de je ne sçai quelle cabale du douziéme Siecle.

Quel rapport cette vision a-t-elle avec la Critique de Monsieur Simon qui prefere les Originaux de la Bible à toutes les versions, & en particulier à la Vulgate, quelque estime qu'il en ait. Il croit seulement, qu'il faut bien prendre garde à ne la pas corriger sur les faux Canons Hebreux des Benedictins. Pour ce qui est des écrits des Peres, & de tous les anciens livres Ecclesiastiques, non seulement il les reconnoit comme vrais; mais c'est sur ces anciens actes qu'il établit la tradition de l'Eglise, les considerant comme des preuves incontestables de ce qui a été cru dans ces anciens tems. En un mot, les principes de Monsieur Simon n'ont rien de singulier, & qui ne s'accorde parfaitement avec les veritables regles de la Critique.

Vôtre Moine de Saint Germain des Prez n'a pû souffrir, dites vous, qu'on ait accusé Lanfranc d'avoir corrigé l'Ecriture & les Saints Peres par rapport à l'Ana-

l'Analogie de la Foy. Il prétend que c'eſt une calomnie, & qu'un ſçavant Proteſtant Anglois a pris depuis peu ſa defenſe contre ceux qui l'ont chargé ſi injuſtement de ce crime. Je m'imagine que le Proteſtant Anglois dont on vous a parlé eſt Monſieur Warthon qui nous a donné depuis peu *Anglia Sacra.* J'ay apris de Monſieur Simon, qu'il n'y a dans Paris que deux exemplaires de cette hiſtoire. Je lis à la verité dans les extraits qu'il a faits de quelques endrois de ce livre, que ce Sçavant Proteſtant condamne Monſieur Brovvn pour avoir fait une ſemblable accuſation contre Lanfranc à l'occaſion d'une Note Manuſcrite de Matthieu Parker. *Grave crimen*, dit Monſieur Warthon, *Lanfranco nuper intentavit vir Doctus Brovvn in præfatione ſua ad nuperam faſciculi rerum expetendarum editionem p.33. quaſi verò S. Scriptura & Sanctorum Patrum ſcripta ab illo vitiata fuerint, argumento criminis deſumpto à nota brevi Reverendiſſimi Matthæi Parkeri ad marginem textus Roffenſis.*

Il ne peut s'imaginer que Parker dont il n'oſe pas cependant rejetter le

témoignage ait eu cette penſée. C'eſt pourquoi il juge qu'il a ſeulement voulu dire, que Lanfranc qui étoit ſçavant dans la langue Latine corrigeoit ſelon les regles ordinaires de la Critique les exemplaires de la Bible & des Peres qui avoient été corrompus par les Copiſtes. Ce qu'il juſtifie par les propres paroles de deux Hiſtoriens d'Angleterre, ſçavoir de Matthieu Paris & de Matthieu de Weſminſter. Celui-cy dans une Chronique qui n'a point encore vû le jour dit en l'an 1089. parlant de Lanfranc: *Lanfrancus Archiepiſcopus libros quos rudis ſimplicitas Anglicana corruperat ab antiquo diligenter correxit, quorum correctione ſe gaudet Eccleſia communiri.*

Mais les termes dont ſe ſert Parker ſont ſi clairs & ſi formels, qu'il n'y a aucune apparence de leur donner cé ſens là: *omnes*, dit-il, *tam veteris quàm novi Teſtamenti libros, nec non etiam ſcripta Sanctorum Patrum ſecundum Orthodoxam fidem ſtuduit corrigere.* Si vôtre Moine de S. Germain des Prez ne veut pas ſe rendre au témoignage d'un Proteſtant, oppoſez luy l'Auteur de ſa vie

vie de Lanfranc publiée par ſes Confreres. Peut-on rien voir de plus clair, que les paroles de cet Hiſtorien qui étoit contemporain du même Lanfranc: *Lanfrancus Lectioni erat aſſiduus & ante Epiſcopatum & in Epiſcopatu, quantum poterat; Et quia Scripturæ ſcriptorum vitio erant nimium corruptæ, omnes tam veteris quàm novi Teſtamenti libros, necnon etiam ſcripta Sanctorum Patrum ſecundum Orthodoxam fidem ſtuduit corrigere.* Parker avoit lû apparément cette vie dont il n'a fait que copier les termes. On trouve auſſi la même choſe dans les additions de Robert du Mont à Sigebert, qui ont été données au public par Dom Luc Dacheri avec les œuvres de l'Abbé Guibert.

Je ne blâme pas Mr. Warthon, qui travaille ſi utilement ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre, de prendre quelquefois la defenſe des Moines. Il eſt certain que les Lettres leur ont de tres grandes obligations. Il y avoit autrefois des Ecoles dans la pluspart des Monaſteres, & ce n'étoit point des Séculiers qui en étoient les maîtres, comme l'a remarqué l'Abbé Tritheme

dans ſa Chronique, mais des Moines qui s'appliquoient également à l'étude des Lettres Sacrées & profanes. C'eſt d'eux principalement d'où nous ſont venus tant de Livres MSS. M. Simon a loüé lui même Robert Etienne d'avoir cherché dans les Monaſteres d'anciennes Bibles Latines, lors qu'il voulut donner au public une Edition de nôtre Vulgate, & principalemènt dans ſa belle Edition de 1540. qui a été loüée & eſtimée de tous les Sçavans. M. Simon ſe plaint ſeulement de la trop grande licence des anciens Reviſeurs qui ont retouché & corrigé avec trop de liberté ces bons MSS.

Ce ſçavant Imprimeur a ſeu diſtinguer nonobſtant ces corrections les veritables leçons de ſes MSS. d'avec les fauſſes. Par exemple au chap. 3. de la Geneſe v. 15. Il a mis dans le texte de ſon Edition, *Ipſa conteret caput tuum*, comme il y avoit dans les precedentes, & comme il liſoit dans tous ſes MSS. à la reſerve d'un de la Bibliotheque de S. Germain des Prez. C'eſt pourquoi il a judicieuſement remarqué à la marge

ge de ſon Edition qu'il y avoit *ipſe* dans l'Ancienne Vulgate, & qu'il a trouvé cette même leçon dans un ancien exemplaire de l'Abbaye de S. Germain. Cet exemplaire cependant avoit paſſé par les mains d'un reviſeur qui de *ipſe* avoit fait *ipſa* pour l'accommoder à la leçon qui étoit la plus receuë de ſon tems, & qui eſt tres ancienne, puis qu'elle ſe trouve dans S. Auguſtin. Mais Robert Etienne ſans avoir égard à cette correction qui étoit de la ſeconde main, & qui lui paroiſſoit une veritable depravation, appuye dans ſa Note Critique la premiere leçon ſur le MS. de S. Germain.

Au reſte je ſuis bien aiſe que le Religieux dont vous m'avés parlé ait voulu juſtifier Lanfranc par le témoignage de de Mr. Warthon qui eſt un Ecrivain ſincere, & qui n'impoſe point aux Moines, comme font la pluſpart des autres Proteſtans, des crimes dont ils n'ont point été coupables. Si ce ſçavant Anglois s'eſt trompé ſur le fait de Lanfranc, c'eſt qu'il a pris pour un crime une choſe qui étoit loüable parmi les anciens

Moines Benedictins. Ils faiſoient gloire de corriger l'Ecriture & les Peres *ſecundum Orthodoxam fidem.* Ils ne faiſoient même aucune difficulté d'accommoder les Canons des Conciles à la doctrine & à la diſcipline de leur tems. C'étoit un ſaint uſage qui étoit alors reçû parmi eux, de la même maniere, que depuis le Concile de Trente, les Religieux de S. Dominique ont fait des conſtitutions pour corriger les Livres de ceux de leur Ordre conformement aux decrets de ce Concile. Vous trouverez cette conſtitution des Dominicains dans l'avertiſſement qui eſt à la tête du premier Volume des ouvrages de S. Thomas imprimés à Rome. Il s'agiſſoit des Commentateurs de ce ſaint Docteur. *Curavimus*, diſent ceux qui ont pris le ſoin de cette belle Edition, *ut quàm emendatiſſimè imprimerentur omnia, amotis etiam ex eisdem commentariis atque expunctis omnibus locis juxta noſtri ordinis functiones, qui poſt decreta Tridentinæ Synodi Lectorem poterant detinere dubium, vel ſuſpenſum.* L'on trouve les mêmes paroles

les dans l'Edition de Veniſe qui a été faite ſur celle de Rome en 1594.

Il eſt bon que vous avertiſſiés vôtre ami de S. Germain des Prez, que Mr. Warthon qui a ſçu rendre juſtice aux Moines, lors qu'il a crû avoir de bonnes raiſons pour le faire, s'eſt étendu fort au long ſur les fauſſetés des Benedictins d'Angleterre. Il en a fait un détail exact encheriſſant ſur Spelman, & ſur les autres Ecrivains de ſon Pays qui ont traitté cette matiere. Je ne m'arrêterai pas à vous faire le recit de tout ce que ce ſçavant Homme a écrit là-deſſus. Liſés vous même ſon hiſtoire qui eſt appuyée ſur de bons Actes, & vous reconnoîtrés qu'on a eu raiſon d'appliquer à la famille de S. Benoiſt ces paroles de Ciceron: *Domus illa quæſtuoſiſſima falſitatum.* Je me contenterai de vous rapporter ici un exemple inſigne de ces fauſſetez, qui regarde nôtre Normandie.

Dans un Concile de Rheims où ſe trouva le Pape Innocent II. L'Evêque de Chalons qui y aſſiſtoit auſſi, & qui avoit été Abbé de S. Medard de Soiſ-

sons, assura Sa Sainteté, que lors qu'il gouvernoit cette Abbaye, un de ses Moines nommé Guernon s'étoit confessé publiquement à l'article de la mort d'avoir fait pendant longtems le mêtier de faussaire allant de côté & d'autre. Et entre les fausſetés dont il s'accusa demandant pardon à Dieu avec de grands cris, ce fut d'avoir fabriqué les privileges de l'Abbaye de S. Ouen de Rouën, & de l'Eglise de S. Augustin de Cantorberi: *ait Catalaunensis Episcopus, dum in Ecclesia B. Medardi Abbatis officio fungeretur, quemdam Guernonem nomine ex Monachis suis in ultimo confessionis articulo se falsarium fuisse confessum, & inter cætera quæ per diversas Ecclesias frequentando conscripserat, Ecclesiam B. Audoeni & Ecclesiam B. Augustini de Cant. adulterinis privilegiis sub Apostolico nomine se munuisse lamentabiliter pœnitendo asseruit. Quin & ob mercedem iniquitatis quædam se pretiosa ornamenta recepisse confessus est & ad B. Medardi Ecclesiam detulisse.*

Cela est extrait d'une Lettre originale de Gilles Evêque d'Evreux au Pape Ale-

Alexandre. Le Moine Guernon, comme vous voyés, étoit un Maître Dom Titrier qui a laiſſé des marques de ſon mêtier dans les Egliſes de Normandie & d'Angleterre. Mais je ne vous ay parlé de ces ſortes de fauſſetés, qu'à l'occaſion de Monſieur Warthon, parce que tout le monde ſçait aujourdhui quelle a été l'habilité des Benedictins en matieres de titres. Pour moy je vous avouë franchement, que s'ils s'étoient renfermés dans le mêtier de Dom Titriers, je ne les trouverois pas tout à fait coupables, les violences que quelques Evêques excitoient à leur égard, les obligeoient ſouvent d'avoir recours à cette ruſe. On ne peut pas même mettre entierement à couvert de ces fauſſetés les Egliſes Cathedrales: mais ce n'eſt pas ſur quoy je me ſuis propoſé de vous écrire.

Le mal eſt bien plus grand à l'égard des Canons des Conciles, que ces Moines n'ont pas épargnés: Ils les ont accommodés aux uſages de leur tems, & même quelquefois à leurs propres interets. Je ne vous dis rien des citations de Gratien

tien Moine Benedictin dans ſon decret, ſa methode n'étant ignorée de perſonne. Il faut même luy rendre cette Juſtice, qu'il n'eſt pas le premier auteur de toutes les fauſſes citations qu'il rapporte : car il ne fait ſouvent que copier ceux qui l'ont precedé, & principalement ceux de ſon Ordre. Que de diſputes entre le P. Sirmond & Pierre Aurelius ſur un Canon du Concile d'Orange? La fauſſe leçon que celui-cy ſoutenoit avoit pour auteurs des Moines temeraires qui reformoient leurs parchemins ſur la prattique de leur tems.

Peut-on voir rien de plus hardi, que l'action de Godfroi Abbé de Vendôme qui pour exempter ſes Moines d'une certaine ſomme d'argẽt, qu'ils payoient aux Eveques, qu'on nommoit *le rachapt des autels*, falſifia le Canon du Concile de Clermont où il étoit fait mention de ce rachapt? Dans une affaire qu'il eut ſur ce ſujet avec Ulger Evêque d'Angers qui appuyoit ſon droit ſur l'autorité de ce Concile d'Auvergne où avoit aſſiſté le Pape Urbain, il oſa ſoutenir à ce Prelat, qu'il n'y avoit pas un

un mot de ce droit dans l'arrêté du Concile où il avoit été luy même present: *Bone Domine*, dit-il écrivant à Ulger, *vos illi non adfuistis Concilio, & ego interfui, qui hujus rei cognosco veritatem. Redemptionem Ecclesiarum quæ vulgari vocabulo altaria nuncupantur, Beatus vir ille simoniacam pravitatem vocavit & Apostolica auctoritate damnavit.*

Mais cela étoit manifestement faux. Godfroi avoit ôté du Canon de ce Concile de Clermont cette clause, *Salvo utiq; Episcoporum censu annuo quem ex eisdem altaribus habere soliti sunt*, & il l'avoit fait registrer dans le Cartulaire de son Abbaye sans la clause dont il est question: ce qui a trompé le P. Sirmond tout habile Critique qu'il étoit; mais le Pere Cossard a rétabli judicieusement ce Canon dans la derniere edition des Conciles. M. Baluze, non obstant les grandes liaisons d'amitié qu'il a avec les Moines Benedictins, n'a pas laissé de traitter de temeraire, pour ne pas dire de fausseire, l'Abbé Godfroy, dans ses Notes sur les Corrections de Gratien,

&

& d'oppoſer d'autres Cartulaires à celuy de Vendôme. *Sic viſum*, dit-il, *Goffrido negare audacter Urbanum II. præcepiſſe, ut Epiſcopi annuum cenſum habeant à Monachis, & expungere clauſulam illam è Canone Claromontano.*

Jugés de quelle autorité peuvent être les Cartulaires & les autres Actes qui nous viennent par les mains des Benedictins. On doit prendre de grandes precautions pour ne s'y laiſſer pas tromper. Il faut conſulter pluſieurs exemplaires & les comparer enſemble. En effet Gratien a raporté dans ſon decret le Canon du Concile de Clermont avec la clauſe qui eſt favorable aux Evêques; & il eſt ſurprenant que Hauteſerre ſçavant Canoniſte ait pris avec chaleur le parti des Moines contre les Evêques, dans ſes diſſertations ſur le droit Canonique, comme ſi cette clauſe avoit été ajoûtée exprés à Gratien pour autoriſer le droit de ces derniers. Mais M. Baluze, qui ne peut être un témoin ſuſpect en cette occaſion, prouve le contraire par pluſieurs Actes authentiques, & même par une Lettre du Pape Urbain, & par

par une autre Lettre de Paſchal II.

Je pourrois vous donner encore d'autres exemples de ſemblables fauſſetés: mais je m'imagine que ceux-là ſeront ſuffiſans pour fermer entierement la bouche à vôtre Moine de S. Germain des Prez, & qu'il ne dira plus qu'on a calomnié l'Archevêque Lanfranc & quelques Abbés Benedictins. Feu Mr. Vion d'Herouval qui étoit riche en Cartulaires, & en un grand nombre d'autres piéces MSS. qui regardoient les Moines, croyoit qu'il ſe falloit defier de celles qu'ils produiſoiét, lors qu'il s'y agiſſoit de leur interêt. J'ai appris de Mr. Simon que ce ſçavant homme ne put s'empêcher de reprocher à Dom Luc D'Acheri qui étoit cependant ſon ami intime, d'avoir eſtropié une certaine piéce de laquelle il avoit retranché ce qui n'étoit pas favorable aux Moines. Voilà Monſieur une digreſſion qui vous paroîtra, peut-êtie, un peu longue; mais les objections que vous m'avés faites m'ont mené là. Ce n'eſt pas même proprement une digreſſion; ce ſont plûtôt des éclairciſſemens

des

des difficultez que vous m'avés proposées au sujet du Canon Hebreu des Benedictins. Vous verrez bientôt un ouvrage Latin de Mr. Simon sur ce pretendu Canon Hebreu qui est de la Manufacture des Moines. Je suis &c.

MONSIEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obeiss.
Serviteur J. S. C. D. B.

le 20. Janv. 1694.

LET-

LETTRES CRITIQUES.

I. LETTRE.

Sur le II. Volume des Ouvrages de S. Ierome publiés par les PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur.

Scriptorum si vis tu κεκτῆς esse meorum,
Martini proles, κεκλῆσ esto prius.

A Monsieur *** Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne.

MONSIEUR,

Vous voulez que je vous dise mon sentiment touchant le secohd Volume de

de la nouvelle Edition de S. Jerome. Le voici en peu de mots. Si vous n'avez pas été satisfait du 1. comme vous me l'avez temoigné, je suis persuadé que vous le serez encore moins du second. Vous avez eu raison de preferer à ce pretendu Canon Hebreu, que les Benedictins avoient tant vanté avant que de le publier, la belle Edition de nôtre Bible Latine imprimée par Robert Etienne en 1540. & en 1546. & celle des Docteurs de Louvain, où sont jointes les Notes Critiques de Luc de Bruges. A l'égard de ce 2. Volume, je suis sûr que vous ne serez pas la duppe des Moines, qui assurent hardiment à leur ordinaire, qu'on ne trouvera le veritable S. Jerome, que dans leur Edition. Ce gros *in folio* ne contient que dix-huit Lettres, & deux ou trois petits traitez de ce Pere. Tout le reste ne consiste la pluspart qu'en des remarques hors de propos, & en des pieces inutiles. Le Secretaire des Benedictins, au lieu de faire de bonnes Notes sur les endroits les plus importans de S. Jerome, s'arrête à des querelles personnelles qu'il a euës avec Dom Pezron

Pézron & avec M. Simon. Son ſtile emporté contre ces deux Auteurs qu'il n'aime pas, eſt une marque du deréglement de ſon eſprit. Je puis même ajoûter, qu'il donne des preuves évidentes d'une profonde ignorance, preſque dans tous les endroits, où il reprend ce dernier, qui n'étant pas endurant, comme on le ſçait, ne manquera pas de faire voir, que D. Martianay n'eſt *qu'un aſne chargé de vieux parchemins.*

Dés l'entrée de ſon ouvrage dans ſon 1. Prolegomene il charge d'injures M. Simon. Il le traite d'ignorant & de calomniateur, pour avoir dit en parlant des Queſtions Hebraiques de S. Jerome ſur la Geneſe ; *Il eſt neceſſaire d'obſerver que ce Pere a rapporté beaucoup de choſes peu exactes, & nullement concluantes dans ſes Queſtions Hebraiques ſur la Geneſe, où il a combatu exprés la verſion Greque des 70. pour autoriſer d'avantage le texte Hebreu, & en même tems ſa nouvelle traduction ſur ce texte.* Quantam in illis verbis calumniam, s'écrie le P. Martianay, *quantamve Simonius extundat imperitiam in promptu eſt.* Mais ſi le Critique eſt un ignorant & un calumnia-

lomniateur, pour avoir parlé de la ſorte de S. Jerome, Salmeron étoit un grand ignorant & un grand calomniateur, puis qu'il a dit la même choſe, & cela en des termes beaucoup plus forts.

Ce ſçavant homme dont les ouvrages ſont encore aujourd'hui eſtimez & admirez de tout les habiles gens, voulant juſtifier les 70. ſe forme une objection tirée de ce que S. Jerome les avoit accuſez d'ignorance & de negligence : *Multa contra LXX. annotavit Hieronymus ex pluribus locis, atque illis impingit aut inſcitiam aut negligentiam,* à quoi il repond de cette maniere ; On ne doit point s'étonner que ce S. Docteur qui avoit l'eſprit impetueux & qui étoit zelé pour la verité, ait quelquefois parlé de la ſorte, parce qu'il travailloit à une nouvelle traduction de l'Ecriture ſur le texte Hebreu. C'eſt pour cela, ajoûte-t-il, que voulant prouver à ſes Lecteurs qu'il avoit raiſon de faire une nouvelle Verſion de la Bible ſur l'Hebreu, il parloit quelquefois mal de celle des LXX. *Reſpondeo; ...irum eſſe non debet, ſi interdum locutus ...pro naturæ ſuæ vehementia & zelo veri-*

...rita-

ritatis, ut qui novam moliretur ex Hebræo editionem: Ideo ut causam illius condendæ lectoribus probaret, nonnihil aliquando illis derogabat.

Monsieur Simon a toûjours rendu justice à S. Jerome. Il a preferé dans tous ses ouvrages la nouvelle traduction de ce Pere à l'ancienne des LXX. Mais ne le croyant ni Prophete ni infaillible, il a jugé qu'il étoit necessaire de marquer de certains endroits, où ce Saint Docteur, sans rien perdre de son exactitude, auroit pû ne pas s'éloigner tant des LXX. La version de ceux-ci a été seule authentique dans toutes les Eglises Greques & Latines pendant plus de six siecles, & elle l'est encore presentement dans les premieres, & même dans toutes les Eglises d'Orient, qui n'en ont jamais connu d'autre, si on excepte celle des Syriens qui en ont une faite sur l'Hebreu dez le commencement de leur conversion à la Religion Chretienne. C'est donc entrer dans l'esprit de l'Eglise, que de justifier autant qu'il est possible son ancienne version de l'Ecriture.

Mais peut-il y avoir une plus grande

de calomnie, continuë le P. Martianay, que d'accuſer un ſi grand Saint de menſonge & d'envie ? lui qui rejette bien loin ce ſoupçon dans la preface de ſes Queſtions Hebraiques ſur la Geneſe, où il aſſure qu'il n'a pas entrepris ſon travail pour reprendre les LXX. cõme ſes envieux le lui reprochẽt malignement. Il eſt bon que je vous rapporte les propres paroles du Secretaire des Benedictins. *Quæ major calumnia, quàm quæ viro maximo mendacij & invidiæ crimen impingit, cujus ipſe conceptis verbis ſuſpicionem à ſe removet ? Dicit Simonius Hieronymum in ſuis quæſtionibus Hebraicis datâ operâ impugnare verſionem LXX. Interpretum. Dicit è contrario Hieronymus præf. quæſt. Hebr. in Geneſim: neque verò LXX. Interpretum, ut invidi latrant, errores arguimus, nec noſtrum laborem, illorum reprehenſionem putamus. Cui fidem habebimus, an latranti Critico, an bona fide dicenti Hieronymo ? Sed præſtat credere Sancto Doctori magis quàm iniquo Scriptori, qui animam ſemper habuit ad audaciam.*

Le pauvre homme que ce Pere Martianay ! Il faut n'avoir jamais lû les ouvrages

vrages de Saint Jerome pour nier qu'il ait accuſé les LXX. de s'être trompez en traduiſant l'Ecriture ſur le texte Hebreu.

Il le nie lui même, dit-on, & il accuſe d'envie ceux qui lui font ce reproche. Il eſt vrai: mais ceux qui ont quelque connoiſſance du Stile de ce Pere, ſavent qu'il a eu des regles pour dire le ouy & le non ſur les mêmes faits, ſans cependant ſe contredire.

Quand ſes adverſaires lui ont reproché ſon inconſtance, il leur a répondu en habile maître, qu'ils étoient des Epicuriens, qui n'avoient point étudié la Dialectique d'Ariſtote; qu'il y a bien de la difference entre écrire ſimplement pour s'exercer dans la diſpute, & écrire dogmatiquement; que ce premier genre d'écrire donne à un auteur la liberté de répondre à ſes adverſaires, comme il lui plait, tantot d'une maniere, tantot d'une autre; de parler d'une façon, & d'agir d'une autre: *Didicimus plures eſſe videlicet genera dicendi, & inter cætera, aliud eſſe γυμναστικῶς ſcribere, aliud δογματικῶς: in priori vagam eſſe diſputationem & adverſario reſpondentem nunc*

hæc, nunc illa argumentari ut libet; aliud loqui, aliud agere.

Ce n'eſt pas chez les Moines de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, qu'on s'inſtruit de ces belles regles de la Dialectique d'Ariſtote. Il faut hanter les écoles de ceux qui en font profeſſion. Dom Martianay doit aprendre que S. Jerome dans ſes Apologies a ſuivi le ſtile de ceux qui s'exercent dans la declamation & dans les diſputes. Ce Pere en donne des preuves evidentes dans le Traité Apologetique qu'il a écrit ſous le titre *de la maniere de bien traduire*, où il s'eſt jetté dans de grandes extremitez, pour defendre des fautes tres legeres. C'eſt ce que M. Huet a prouvé doctement dans un livre qu'il a publié ſous ce même titre *De optimo genere interpretandi.*

Ce ſçavant Evêque n'a fait auſſi aucune difficulté d'accuſer Saint Jerome d'inconſtance au ſujet d'Origene, & il n'eſt pas ſeul de ce ſentiment. *Quoique ce Saint Docteur*, dit M. Huet, *ait fait l'action d'un bon Catholique, en abjurant les erreurs d'Origene apres les avoir reconnuës, il eût neanmoins été à ſouhaiter qu'il*

qu'il eût eu plus de conſtance & de moderation, & qu'il ne ſe fût pas abandonné aux mouvemens de ſa bile échaufée, en ſe laiſſant entrainer & emporter dans des ſentimens oppoſez ſuivant les differences occurrences du tems, & en diſant des injures atroces aux plus grands hommes de ſon ſiècle. M. Dupin qui a inſeré dans ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique ces paroles que je n'ay fait que copier mot pour mot ajoûte en même tems: *Voilà le jugement que le ſçavant M. Huet porte avec beaucoup de raiſon & de juſtice touchant l'eſprit & la conduite de S. Jerome. J'y ſouſcris volontiers, & je ne doute point que tous ceux qui auront un peu lû ce Pere ne ſoient de même avis.*

Le témoignage de M. Dupin doit être de quelque poids en cet endroit: car on ſçait avec quelle rigueur ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique fut examinée il y a peu d'années par d'habiles Docteurs de Sorbonne. Il fut obligé de retracter ſes erreurs, & cette retractation qui a été publiée & affichée dans tout Paris ne contient aucune remarque ſur l'accuſation qu'on fait à S. Jerome de ſon inconſtance & de ſes em-

portemens. Cela étant, non ſeulement M. Huet & M. Du Pin, mais auſſi ces Docteurs de Sorbonne doivent paſſer pour de grands calomniateurs dans l'eſprit du P. Martianay. Diſons plûtôt, que ce Pere s'eſt mêlé de donner au public une nouvelle Edition des Ouvrages de S. Jerome avant que de les avoir lûs ; & que c'eſt ce qui lui a fait faire tant de fauſſes Notes, ſe laiſſant aller à ſon caprice & aux idées dont il étoit rempli.

Si nous en croyons le Secretaire des Benedictins, M. Simon n'a pas été ſeulement un calomniateur à l'égard de S. Jerome ; il a encore fait paroître ſon ignorance en fait de Chronologie, lors qu'il a avancé que ce Pere *a combatu exprés la Verſion des LXX. dans ſes Queſtions Hebraiques ſur la Geneſe, pour autoriſer d'avantage ſa nouvelle traduction ſur l'Hebreu.* Car S. Jerome ne publia ſa nouvelle traduction de la Geneſe que pluſieurs années aprés ſes queſtions ſur le même livre : *Neque vero aſſeveraret* (Simonius) *Hieronymum ex LXX. Interpretum reprehenſione voluiſſe autoritatem conciliare novæ ſuæ Latinæ Verſioni,*

niſi

niſi omnino imperitus eſſet Chronologiæ operum ſanctiſſimi Doctoris, quem novimus edidiſſe librum Quæſtionum Hebraicarum in Geneſim ſex annis ante ſuſceptam ejusdem libri translationem ex Hebræo Latinam. Pudeat igitur iniquum cenſorem & calumniæ & imperitiæ, quibus ingenium Hieronymi & recte facta audet redarguere intemperantior.

Il ſemble que cet homme ait pris plaiſir à ſe forger des monſtres pour avoir lieu de les combatre & pour s'abandonner à ſa bile échaufée, *Iratus nihil niſi crimina loquitur.* M. Simon dans l'endroit qu'on vient de citer de ſa Critique ne dit pas un mot de la Verſion de la Geneſe faite par S. Jerome; Il y parle ſeulement en general de la traduction de ce Pere ſur l'Hebreu; & quand même il auroit parlé de celle de la Geneſe en particulier, (ce qu'il ne fait pas) il auroit ſeulement indiqué la nouvelle traduction que ce S. Docteur avoit deſſein de donner ſur l'original Hebreu. S. Jerome ne parle-t-il pas ſouvent de ſes Verſions avant que de les publier? & ne tache-t-il pas de les mettre à couvert du reproche qu'on lui faiſoit là deſſus,

avant que de les faire paroître? Salmeron, dont je vous ay déja raporté les paroles, ne reconnoit-il pas que S. Jerome a quelquefois accuſé les LXX. d'ignorance, dans la vuë d'apuier fortement ſa nouvelle traduction ſur l'Hebreu, à laquelle il travailloit? *ut qui novam moliretur ex Hebræo Verſionem.*

En quoy donc conſiſte cette pretèndue ignorance de M. Simon qui n'a rien avancé ſur ce ſujet & ſur pluſieurs autres, qui ne ſoit conforme au ſentiment des plus habiles Theologiens? Cependant le Secretaire des Benedictins, ſi nous l'en croyons, a apporté dans ſes Notes ſur les Livres des Noms Hebreux & ſur les Queſtions Hebraiques des preuves évidentes de l'ignorance du Critique: *Si quis autem ſcire voluerit hujusmodi imperitiam, ac videre coarguum manifeſtè Simonium, conſulat inferiorem commentarium noſtrum in librum Hebraicorum nominum, & notas prolixiores tam in Quæſtiones Hebraicas quàm in Commentarium Hieronymi in Eccleſiaſtem.*

Mais il eſt aiſé de montrer que Dom Martianay n'a pas mieux renſſi dans les au-

autres endroits qu'il critique avec sa fureur ordinaire, que dans celui que nous venons de rapporter, & qu'il a choisi exprés, comme le plus fort & le plus important pour le mettre à la tête de son ouvrage.

Je suis sûr, que si Monsieur Simon veut suivre pied à pied le nouveau Saint Jerome & les remarques qui y sont jointes, il abimera ce Moine à qui on a eu raison d'appliquer ces deux vers d'un Poëte Italien du dernier Siecle,

Martine, omnia conturbas, dum credere doctis
Negligis, & per te nil sapis ipse tamen.

Avant que de finir ma lettre je vous diray deux mots du corps de l'ouvrage. Le Pere Martianay a raison de defendre en general l'autorité de ses exemplaires Manuscrits sur lesquels on peut corriger les fautes des livres imprimez. J'ajouteray seulement, qu'il faut être habile, pour discerner les veritables leçons de ces Manuscrits d'avec les fausses. Car la licence qu'ont prise de certains demi-savans dans la revision des Manuscrits a été si grande,

qu'ils y ont changé hardiment ce qu'ils n'entendoient point, & que par une fauſſe exactitude, ils les ont interpretez ſelon leur caprice. *Scripti libri*, dit Joſias Mercerus un des plus judicieux Critiques de nôtre ſiecle, *dum in manibus ſciolorum promiſcue verſantur, permiſit ſibi quiſque peſſimâ confidentiâ, ut omnia quæ non intelligebant, mutarent, & nimiâ diligentiâ, & quæ meliora poſſe fieri ineptè crederent, pro arbitrio interpolarent.*

Il ne faut pas aller bien loin Monſieur pour vous faire voir, que le Secretaire des Benedictins n'a pas été capable de ce diſcernement. La premiere piece de ſon 2. Volume eſt un petit livre intitulé *De Nominibus Hebraicis*, qui eſt par ordre Alphabetique ſur chaque livre de la Bible. C'eſt pourquoy il y a pluſieurs Alphabets. Or dans chaque Alphabet apres la lettre *E*, il a fait ſuivre immediatement la lettre *F*, ſous laquelle il a mis les noms que Saint Jerome avoit ſans doute placez dans le rang des mots qui commencent par *Ph*. Un homme qui a lû Saint Jerome pourra-t-il s'imaginer que ce Pere dans ſon

ſon livre des Noms Hebreux ait écrit *Fiſon, Feleſtiim, Farao, Faleg, Finées, Farés, Faran &c.*

Vous me direz apparemment, que Dom Martianay tant en cet endroit, qu'en pluſieurs autres eſt exact, puis qu'il a copié fidelement ſes Manuſcrits & que cette orthographe eſt tres ancienne. J'avouë que cette orthographe eſt ancienne, & qu'on la trouve dans un grand nombre de Manuſcrits Latins, qui ont huit ou neuf cents ans d'antiquité. Je ſçay même qu'on lit dans de vieilles inſcriptions *Amfion, Hierofanta.* Mais il s'agit ici uniquement de l'orthographe, que Saint Jerome a ſuivie. Or je ſoutiens que ce *Pere* n'a jamais écrit *Farao*, ni *Fares*, mais *Pharao* & *Phares*, lui qui a établi pour regle que dans tous les noms qui ſont dans l'Ecriture le *Phe* des Hebreux doit s'écrire en Latin par *Ph.* Il n'en excepte qu'un ſeul mot. Ce Saint Docteur qui n'avoit pas moins étudié les anciens Grammairiens Grecs & Latins, que les livres Sacrez, ſçavoit qu'ils mettoient de la difference pour la prononciation entre *Fundanius* & *Phundanius.*

Si vous dites que Saint Jerome n'étant que l'interprete de ce livre des noms Hebreux amis en Latin ce qu'il a lû dans le Grec de Philon & d'Origene, & qu'ainsi il ne s'est pas attaché à sa propre Orthographe, mais à celle de ces deux Ecrivains ; je vous répondray alors, que ce Pere n'a jamais pensé à mettre d'autre lettre en la place du *Ph* des Grecs dont se sont servis Philon & Origene, que le *Ph* des Latins. Il n'y a donc rien de plus absurde, que de lire avec le Secretaire des Benedictins dans ce Catalogue des noms Hebreux traduits de Grec en Latin par S. Jerome: *Filippus, Farifæi, Frigia, Filologus, Filadelphia* &c. Ce Saint Docteur, ni Origene ne peuvent être les Auteurs de la Note qu'on lit dans ce même Catalogue sur les noms *Petrus, Pontius, Pilatus*, qu'Origene a interpretez ridiculement, comme si c'étoient des noms Hebreux. Il faut sçavoir dit-on dans cette Note que les Hebreux n'ont point la lettre *P* dans leur langue, & que c'est abusivement qu'on lit ces mots avec la lettre *P*. au lieu de la lettre *F. sciendum est quod apud Hebræos P. littera non habea-*

habeatur, nec ullum nomen eſt quòd hoc elementum reſonet : abuſivè igitur accipienda quaſi per F litteram ſcripta ſint.

Il eſt evident que ni Origene, ni Saint Jerome ne peuvent être les Auteurs de cette remarque de la maniere dont elle eſt exprimée. Car le premier auroit mis un *Phi* Grec à la place de la lettre F, & le ſecond ſe ſeroit ſervi d'un *Ph* conformement à l'obſervation qu'il a faite ſur le mot *Philiſtiim* au chap. 2. de ſon Commentaire ſur le Prophete Iſaie. Il y dit que *Philiſtiim* ſont les peuples qu'on nomme preſentemeut *Palæſtini*, qui eſt la même choſe que *Philiſtini*, parce que les Hebreux n'aiant point la lettre *P*, dans leur langue, ſe ſervent d'une lettre qui répond parfaitement au *Phi* des Grecs : *Philiſtini quæ eſt hodie gens Palæſtinorum quaſi Philiſtinorum, quia P litteram ſermo Hebræus non habet; ſed pro eâ Φ Græco utitur.* Il faut ſçavoir que les Grecs pour adoucir la prononciation rude & âpre du *Phe* Hebreu l'ont changé ſouvent en un ſimple *P*, & c'eſt de là qu'eſt venu par exemple qu'on lit dans la plûpart des exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament *Capennaum* au

lieu de *Capharnaum.*

Je ſçai que les Latins n'ont point de Lettre particuliere qui réponde au φ des Grecs, & que ſi l'on vouloit l'exprimer par une ſeule lettre, il faudroit ſe ſervir de la lettre *F.* mais comme S. Jerome ne le fait jamais, & qu'il la marque toûjours au contraire par la lettre *P*, avec une aſpiration, ces mots *Phiſon, Pharao &c.* doivent avoir leur place parmi les noms qui commencent par la lettre *P.* Il en eſt de même que du χ des Grecs. Les Latins n'ont dans leur alphabet aucune lettre ſimple qui y réponde. Mais comme ils l'expriment par la lettre *c*, avec une aſpiration, c'eſt à dire par *ch*, les mots qui commencent par *ch* ſont placés à la lettre *c.* Si le Secretaire des Benedictins vouloit écrire *fiſon, farao &c.* & mettre à la lettre *F* les mots qui commencent dans le Grec par un φ, il étoit neceſſaire qu'il avertît que cette Orthographe n'eſt point de S. Jerome; mais qu'il l'a conſervée par ce qu'elle étoit dans tous ſes exemplaires MSS.

Dom Martianay qui n'a pas été capable de faire toutes ces reflexions, bien

loin

loin de nous donner le Livres des noms Hebreux, tel qu'il étoit ſorti des mains de S. Jerome, ne nous a donné que les brouilleries des Copiſtes & de ces reviſeurs demi-ſçavans qui ont interpolé les anciens Livres ſelon leur caprice. Cependant ſi nous l'écoutons, il eſt le premier qui a rétabli les ouvrages de S. Jerome ſur S. Jerome même, & non point ſur de vaines conjectures. Mais ce Pere qui ſavoit ce que c'eſt que de garder l'uniformité, a-t-il pû écrire des mêmes mots de ſi differentes manieres, dans un auſſi petit Livre qu'eſt le Catalogue des noms Hebreux? Cette ſeule varieté ne devoit-elle pas faire ſoupçonner au Secretaire des Benedictins, que cette piece ne pouvoit pas être entierement de S. Jerome, ſelon la maxime de ce S. Docteur, qu'où il y a de la varieté, il y a de la fauſſeté, *quod variat, falſum eſt.*

J'aurois pluſieurs autres remarques à faire ſur ce Livre des noms Hebreux traduit par S. Jerome, en Latin ſur le Grec de Philon & d'Origene. Je me contenteray de vous dire ici en general, que ce ſçavant Pere auroit eu honte

honte de le mettre entre les mains des Latins, ſi ce n'eût été qu'il étoit de ſon tems d'un grand uſage parmi ceux qui ſe plaiſoient à ces ſortes d'étymologies qui leur ſervoient à trouver des myſteres où il n'y en avoit point. S. Jerome ſçavoit tres bien que Philon qui poſſedoit parfaitement la Langue Greque, ignoroit entierement la Langue Hebraique, & que la pluspart de ces belles étymologies étoient ridicules & impertinentes. Mais il jugea qu'il falloit accorder quelque choſe au goût de ceux de ſon Siécle, qui trouvoiét beau tout ce qu'ils n'entendoient point. Le goût de ces fauſſes étymologies venoit des Juifs Helleniſtes qui n'entendoient point la Langue Hebraique. Il paſſa d'eux aux Chrêtiens, ſur tout aux Grecs par le moyen du Livre de Philon, & enfin aux Latins par le moien de la traduction qu'en fit S. Jerome. Ceux neanmoins d'entre les Latins, qui ſavoient la Langue Greque, s'en étoient ſervis longtems auparavant. Tous ces anciens Docteurs de l'Egliſe ſont en quelque façon excuſables, parce qu'ils croioient, que Philon, qui étoit Juif,

ne

ne pouvoit pas ignorer une Langue dans laquelle les Livres Sacrez de ceux de ſa Nation étoient écrits. De plus, comme je viens de vous le dire, S. Jerome s'accommoda aux uſages qui étoient reçus de ſon tems.

Mais je ſuis perſuadé qu'aucune perſõne judicieuſe n'aprouvera que ce livre faſſe plus de la moitié de ce que les Benedictins ont imprimé de S. Jerome dans leur 1. Volume. Il eſt vray que leur Secretaire homme fort judicieux fait beaucoup valoir les grands travaux qu'il lui a fallu eſſuier pour ramaſſer tout ce qu'il a mis de nouveau ſur ce ſujet dans ſon Edition. Il a été neceſſaire qu'il ait parcouru tous les livres de Philon, afin de mettre en Grec ces belles etymologies que S. Jerome n'avoit publiées qu'en Latin. Il a cherché dans les meilleures Bibliotheques tout ce qui pouvoit contribuer à l'éclaircir; & enfin pour mettre dans ſa perfection ce rare ouvrage, il a eu recours à la langue Hebraique pour trouver les origines de ces ridicules etymologies. L'avantage donc que la nouvelle Edition des Benedictins a en cela ſur les

precedentes, c'eſt que les Auteurs de celles-cy ſe ſont contentez de nous donner en une ſeule Langue les impertinences de Philon & d'Origene; au lieu que dans la nouvelle, elles y ſont en trois Langues. Le malheur eſt que nous n'avons point dans nôtre Siécle de Menots, de Maillards, ni de Barlettes, qui puiſſent faire un veritable uſage de ces grandes découvertes de Dom Martianay l'Oracle de nos jours. Je vous en entretiendray plus au long Monſieur, à la premiere occaſion. Je ſuis &c.

le 25. Juin 1699.

II. LETTRE.

Sur le 2. Volume des Ouvrages de S. Ierome publié par les P P. Benedictins de la Congregation de S. Maur.

A Monsieur **. Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne.**

MONSIEUR,

J'ay parcouru encore une fois ce fatras d'Etymologies que le P. Martianay a ramassées avec tant de soin. Dites-moi, je vous prie de quelle utilité peuvent être les observations qu'il a faites sur le galimatias de Philon & d'Origene. A quoy tendent toutes ces recherches du Secretaire des Benedictins, qui nous répéte cent fois la même chose dans son admirable recueil, où il a fait en-

entrer tout ce qu'il a trouvé de Dictionnaires des noms Hebreux de l'Ecriture, qui ne different presque la plu part des uns des autres, que dans l'arrangement des mots. Mais sans cela il n'auroit pas pû parvenir à un gros *in folio*. Tout ce Grec & cet Hebreu ne laissera pas que d'être admiré de ceux qui n'y entendent rien.

Au reste le P. Martianay n'est point le seul Auteur de ces belles remarques. Le public en a aussi l'obligation à M. Ferrand, homme connu dans la République des Lettres par ses ouvrages qui sont remplis d'un semblable galimatias. La 1. feuille du Livre *de Nominibus Hebraicis*, ne sortit pas plûtot de la presse, qu'elle lui fut communiquée, & n'en étant pas encore content, il y ajoûta de nouvelles Notes de sa façon. C'est ce que j'appris alors de l'Imprimeur, qui me fit present de cette premiere feuille, & qui loüoit beaucoup le Correcteur, dont le Secretaire des Benedictins n'est que le disciple. Aussi celui-ci a-t-il reconnu dans son ouvrage les services que lui a rendus ce cher Maitre, qui lui a enseigné des choses si rares sur ces

divines

divines étymologies. Il assure que le tres celebre M. Ferrand, *Vir Clarissimus Ludovicus Ferrandus de Sacris Litteris & de Hieronymo optime meritus*, dans un Livre intitulé *Summa Biblica*, a pris fortement le parti de S. Jerome sur le fait des Etymologies contre les Critiques Hebraïsans d'aujourd'hui. Cette reconnoissance est tout à fait juste: *malus malum scabit.*

Il faut cependant avouër de bonne foy, que les Moines de la Congregation de S. Maur sont loüables, en ce qu'il tachent de se rendre utiles au public par leurs nouvelles Editions des Peres. On ne peut point dire d'eux, ce qu'on disoit autrefois de leurs predecesseurs: *Vivite lurcones, comedones, vivite ventres.* Il auroit été seulement à souhaiter qu'ils eussent eu parmi eux des personnes capables de faire par elles mêmes ces grandes entreprises. Car il est tres difficile de réussir quand on ne voit, que par les yeux d'autruy. Il y a mille difficultez, qu'on ne prevoit pas faute d'erudition, & même souvent on a honte de consulter pour des choses qui paroissent communes les habiles

gens,

gens, de peur de faire trop connoître ſon ignorance. C'eſt à cela ſeul, que j'attribue pluſieurs fautes groſſieres où eſt tombé le P. Martianay dans ſes remarques ſur ſon 2. Volume de S. Jerome. Il auroit pû les éviter s'il avoit eu quelque commerce avec tant de perſonnes ſavantes qui ſont dans Paris.

Je ne blâmeray jamais le Pere de Friche & le P. Thomas Blanpin, dont le premier nous a donné le S. Ambroiſe, & le ſecond les ouvrages de S. Auguſtin, d'avoir conſulté juſqu'aux Miniſtres de Charanton. Je ſçay de bonne part, que ces deux bons Religieux ont rendu autrefois pluſieurs viſites à M. Allix, pour éclaircir leurs doutes ; & qu'il n'ont point eu de honte de profiter des lumieres d'un Savant Calviniſte, principalement dans ce qui regardoit la Critique. Bien loin de trouver mauvais, que Dom Thomas ait eu recours à Meſſ. de P. R. pour ce qui regarde la Grace, la Predeſtination & les autres matieres de cette nature. Je ſuis perſuadé au contraire, qu'il a eu raiſon de ſuivre les avis & les leçons de M. Nicole & de quelques autres dans ſes Notes ſur le X. Vol.

de

de S. Auguſtin. Comme il ſe defioit de ſes propres forces, il a auſſi eu raiſon de s'attacher aux remarques des Docteurs de Louvain, qu'il ne met ſouvent qu'en d'autre Latin.

Il eſt neanmoins dangereux à un auteur de n'être pas entierement maître de ſon ouvrage, ſur tout lorsqu'il dépend de gens qui ſont attachez à un parti. Je veux vous aprendre à cette occaſion un fait connu de peu de perſonnes. Dom Thomas Blanpin aiant été ſollicité par ceux mêmes qui lui avoyent fourny des remarques ſur S. Auguſtin, d'ajouter au livre de la correction & de la grace l'analyſe que M. Arnaud en avoit publiée, ne put conſentir d'abord à ce qu'ils lui demandoiẽt. Les Benedictins prevoioient ſans doute que quelques uns trouveroient mauvais qu'ils euſſent inſeré cette analyſe dans leur nouvelle edition; mais ils ne furent pas aſſez forts, pour reſiſter aux preſſantes ſollicitations, qu'on leur faiſoit de tous côtez par lettres, & principalement de Flandres. Vous ſaurez cependant que la pluſpart de ces lettres étoient fabriquées dans Paris par

Mon-

Monſieur de Santeuil qui étoit le correſpondant de ſes bons amis de Flandres. Elles paroiſſoient venir par la poſte aux Moines de l'Abbaye de S. Germain des Prez, qui en payoient les ports. Santeuil qui n'ignoroit pas la ruſe dont les Meſſieurs de P. R. s'étoient ſervis en de ſemblables occaſions faiſoit donner à 3. ou 4. lieuës de Paris au Courier de Bruxelles & aux autres tous ces paquets avec leurs adreſſes, & par ce moien il duppa les Benedictins, comme il l'a dit lui même depuis à quelques uns de ſes amis. Je vous ay fait ce petit detail parce qu'on a reproché depuis peu à ces Religieux d'avoir inſeré cette analyſe dans le x. Volume de leur S. Auguſtin. On a publié là deſſus contreeux un petit livre ſous le nom d'un Abbé Alleman. Dom Bernard de Montfaucon qui eſt preſentement à Rome, y a fait une réponſe vigoureuſe imprimée au même lieu avec permiſſion du Maître du Sacré Palais. Il aſſure dans cette réponſe, que s'il y a eu quelque faute en cela, elle tombe toute ſur D. Thomas Blanpin, qui n'avoit rien communiqué de ſon deſſein à ſes Supe-

rieurs.

rieurs. *Ille Monachus vir pietate insignis fassus suopte consilio id perpetrasse pœnam iubens subiit.* Ce qui n'est pas vray : car la chose est arrivée comme je viens de vous marquer. Mais ces Moines n'osent pas dire qu'ils ont été la dupe de Messieurs de P. R.

Je suis aussi persuadé que le P. Martianay aura honte d'avouër qu'une bonne partie des remarques ridicules qu'il a faites sur le livre des noms Hebreux vient de Monsieur Ferrand, qui a eté ravi de trouver une occasion de faire valoir son galimatias dans la nouvelle edition de S. Jerome. C'est sans doute cet homme qu'il a consulté comme son oracle, qui l'a jetté dans toutes ces minuties sur lesquelles il s'étend fort au long, comme si elles étoient de quelque importance. Il accuse Erasme de negligence, de n'avoir pas lû entier ce livre des noms Hebreux, & de l'avoir donné à l'imprimeur avec les fautes qui étoient dans son exemplaire. Quand cela seroit vray, je prefererois cette negligence d'Erasme à la fausse exactitude du Secretaire des Benedictins, qui n'a pas cependant été si exact qu'il le veut

veut faire croire. Un Ecrivain exact & habile auroit-il laiſſé dans le Grec de ce Catalogue le mot de *Rambi*, pour dire *mon maitre*, au lieu de *Rabbi*, qui eſt dans le Latin de Saint Jerome. N'eſt-il pas évident que cette premiere leçon eſt fauſſe ; & que la fauſſeté vient de ce que dans la pluspart des Manuſcrits Grecs, il y a une tres grande reſſemblance entre la lettre μ & la lettre β. Dom Martianay qui a voulu paroître exact en ce lieu-cy, & en pluſieurs autres, a auſſi gardé dans ſa nouvelle traduction Latine, le mot de *Rambi*. Mais les perſonnes, qui ſont exercées dans la lecture des MS. Grecs, jugeront que cette exactitude eſt une ignorance manifeſte.

Je voudrois bien ſçavoir de quelle utilité peut être ce grand nombre de remarques ſur des etymologies dont le ridicule ſaute aux yeux de ceux qui ont la moindre connoiſſance des Langues Greques & Hebraïques. Quoy; parce que Philon & Origene ont fait venir de la langue Hebraique des noms qui ſont manifeſtement Grecs, il faudra chercher dans l'Hebreu des mots pour refuter leurs ſotiſes? Qu'y a-t-il de plus ridi-

ridicule, que d'apporter comme a fait le Pere Martianay des mots Hebreux, qui répondent à celui d'*Æthiopia?* N'eſt-il pas plus judicieux de remarquer en general avec Eraſme, que *Æthiops*, *Alexander*, *Galatia*, & une infinité d'autres noms, qui ſont dans ce Catalogue ſont tous mots Grecs, & qu'on ne doit pas chercher par conſequent leur origine dans la langue Hebraique.

Mais Eraſme, dit le Secretaire des Benedictins, n'a pas rendu juſtice a S. Jerome, puisque ce Saint Docteur à obſervé lui meme ſur de certains noms qu'ils viennent du Grec & non pas de l'Hebreu. Aquoy je répons, que ce Critique n'a jamais blamé cette remarque de S. Jerome; mais, comme elle ne tombe que ſur un tres petit nombre de mots, Eraſme a eu raiſon de dire à la tête du livre des noms Hebreux, *Admiratus ſum in hoc opere, quo conſilio Sanctus Hieronymus ſive quis alius fuit autor, nomina græca interpretari voluerit juxta ſermonem Hebraicum.* Cette remarque generale ſert d'avis à ceux qui liront ce petit ouvrage afin qu'ils ſe precautionnent pour ne pas tomber dans le ridicule de

ces étymologies. Il étoit inutile, qu'Erasme examinât en particulier si elles doivent être attribuées à Philon, ou à Origene, ou même à S. Jerome; parce qu'il étoit certain que de qui que ce fût qu'elles vinssent, la plus part étoient fausses. Peut-on imaginer rien de plus absurde, que de faire venir de l'Hebreu *Petrus, Philippus, Pilatus?* S. Jérome cependant n'a ajouté aucune Note sur ces mots, ni sur beaucoup d'autres. Le Pere Martianay qui n'a aussi rien remarqué sur un grand nõbre d'Etymologies semblables, ne donne-t-il pas occasion à ceux qui liront sa nouvelle edition, sur tout aux Predicateurs, de debiter comme de veritables interpretations des noms Saints le galimatias de Philon & d'Origene, & de l'appuier même de l'autorité de S. Jerome?

Si je ne craignois de vous ennuier par un trop long détail de ces impertinentes étymologies, je vous aporterois un grand nombre d'exemples qui vous montreroient avec evidence, que ce penible travail du Pere Martianay sur un si méchant fond, ne peut être d'aucune utilité. Je veux même vous con-

vain-

vaincre, que ce qui paroit le plus solide dans son ouvrage, n'est appuyé que sur de fausses conjectures, & que faute de capacité, il n'a pas scû discerner dans les Auteurs qu'il a compilez le vray d'avec le faux.

Il observe, par exemple, que S. Jerome n'a pas fait mention du mot *Tigris*, parce qu'il est Grec, & qu'il ne se trouve point dans l'Hebreu, où ce Fleuve est appellé *Hhiddekel*, nom composé de deux mots qui signifient *aigu* & *rapide*, & que les eaux de ce Fleuve sont appellées *Haddim*, *id est*, *acutæ*, & *Kalim*, *hoc est leves*, *vel celeres*. Il ajoûte que les Caldéens ont corrompu le mot de *Hiddekel* & qu'ils en ont fait *Diglat*; qu'enfin *Tigris* est la même chose chez les Grecs, que *Gir* chez les Persans & les Caldéens, & qu'il signifie une *fleche* en leur Langue.

Il n'est pas vrai que *Tigris* soit absolument un mot Grec. Les Grecs l'ont pris de l'ancien nom Persan, & on le nomme encore aujourdhuy *Tir*, en cette Langue & non pas *Gir*. Ils y ont ajoûté la Lettre r. Dom Martianay confond, aussi mal à propos le Persan & le Cal-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

déen, étant certain que la Langue Perſanne eſt tout à fait differente de la Caldéenne, qui n'eſt qu'une ſimple dialecte de l'Hebraique. C'eſt pourquoi les Caldéens ont nommé *Diglath*, ce que Moyſe appele *Dekel* dans l'Hebreu, qui eſt l'ancien nom de ce Fleuve. Le mot de *Had* qui eſt devant celui de *Dekel*, eſt ſeulement une epithete. Ainſi ce qu'on dit de ces eaux qui ſont appellées *Haddim* & *Kalim* eſt une conjecture Rabbinique. Je laiſſe ces minuties pour venir à quelque choſe de plus important, & qui vous fournira des preuves évidentes de l'ignorance profonde du Secretaire des Benedictins, qui a eu la temerité d'entreprendre une nouvelle Edition de S. Jerome, ſans avoir lû les Ouvrages de ce Pere.

Liſez je vous prie ces longues remarques qu'il a faites ſur le mot de *Jehova*, qui eſt le grand nom de Dieu parmi les Hebreux. Il emploie au moins ſept pages d'un grand *in folio*, ſans ſçavoir ce qu'il dit, voulant expliquer une choſe tres commune & qui n'eſt peut être ignorée que de ceux qui n'ont aucune connoiſſance de l'antiquité. Je me conten-

renteray de vous marquer ſeulement quelques unes de ces fautes. Car ſi je voulois les expoſer toutes; il faudroit copier les ſept pages entieres. Quelle joie pour Dom Martianay d'avoir trouvé dans la Bibliotheque de M. Colbert un MS. Grec qui lui a donné l'intelligence de ce que S. Jerome a rapporté dans la Lettre à Marcelle touchant le nom ineffable de Dieu que les Grecs écrivent de cette ſorte ΠΙΠΙ, comme ſi c'étoit un mot Grec, *non diffiteor*, dit-il, *ſummam percipere me animi voluptatem ex ultima hac parte Colbertini Codicis Graci qui viam nobis aperuit ad conſequendam perfectam intelligentiam Epiſtolæ ſancti Hieronymi ad Marcellam, cujus verba etiamſi manifeſtiſſima diverſè tamen interpretari potuiſſent in eo loco, ubi ait nomen Dei Tetragrammaton propter ſimilitudinem elementorum, cùm in libris Græcis reperiretur*, ΠΙΡΙ *à quibuſdam legi conſueviſſe.*

Mais bien loin que le MS. Grec dont il eſt queſtion contribue à l'éclairciſſement des paroles de S. Jerome qui ſont tres claires, il ne pourroit ſervir qu'à les embrouiller, s'il ne s'agiſſoit d'un

fait, qui ne peut être ignoré que de ceux qui n'ont point lû Origene, & S. Jerome; & ſans même avoir recours à ces anciens, ſi le Secretaire des Benedictins avoit lû le commentaire de Procope ſur Iſaie imprimé à Paris en Grec & en Latin, auquel on a joint le texte Grec de ce Prophete de la maniere qu'il étoit dans les Hexaples d'Origene, il n'auroit pas formé tant de difficultez en l'air, & qui ſont autant de preuves convaincantes de ſon ignorance. Qui eſt-ce, ajoute cet habile homme, qui pourroit ſçavoir certainement en quels livres Grecs le grand & ineffable nom de *Jehova* ſe trouvoit écrit, ſi c'étoit dans le texte même de l'Ecriture, ou dans les livres des Commentateurs Grecs, ou dans tous les deux enſemble? *Quis enim certò noverat in quibus libris Græcis nomen illud Jehovæ ineffabile reperiebatur? an in Divinarum Scripturarum contextu, an in Græcorum Scriptorum Commentariis, an denique in utriſque legi conſuevisſe?*

Diſons plûtot, qui eſt-ce qui pouvoit alors ignorer que ce grand & ineffable nom *Jehova* étoit écrit aux marges

ges des Hexaples d'Origene? Si le Secretaire des Benedictins en doute il n'a qu'à aller à la Bibliotheque du Collége des Jesuites, qui conservent le texte Grec de tous les Prophetes, tel qu'il étoit dans ces Hexaples. S'il ne veut pas prendre la peine de consulter cet ancien Manuscrits qu'il jette au moins les yeux sur le texte Grec d'Isaïe imprimé avec le commentaire de Procope. On y lit par tout aux marges comme dans le Manuscrit des Jesuites, d'où cette edition a été tirée, le mot ΠΙΠΙ vis à vis du mot Grec κύριος dans tous les endroits où ce mot répond au nom Hebreu יהוה. C'est ce que Monsieur Simon a remarqué il y a plus de vint ans dans son Histoire Critique du Vieux Testament, où il dit qu'on trouve le nom *Jehova* écrit en caracteres Grecs aux marges des Hexaples, les copistes Grecs aiant fait une copie figurée des quatre lettres dont ce mot est composé dans l'Hebreu. *Ces quatre lettres*, ajoute M. Simon, *representent parfaitement* ΠΙΠΙ, *pourvû neanmoins qu'on les écrive de la gauche à la droite à la maniere des Grecs; & non pas de la droite à la gauche*

che, ſelon la maniere des Hebreux.

Nous ſçavons, continuë le P. Martianay, que le grand nom de Dieu a été dans quelques exemplaires Grecs écrit en caracteres Samaritains, juſqu'au tems même de S. Jerome, comme nous l'aprenons de la preface de ce Pere ſur le livre des Rois : *Scimus equidem nomen Domini tetragrammaton, in quibuſdam Græcis voluminibus uſque ad ætatem etiam ipſius Hieronymi antiquis expreſſum literis: id eſt Samaritanis fuiſſe inventum, ut idem Sanctus Doctor teſtatum reliquit in Prologo maximo Scripturarum ſeu præfatione in libros Regum.* Nouvelle viſion, que le Neveu de M. Simon a refutée dans une lettre imprimée à Roterdam, il y a plus de quatre mois. On y a fait voir que Saint Jerome ne parle nullement en ce lieu là des caracteres Samaritains, mais en general des caracteres Hebreux, qui ſont appellez anciens par rapport aux lettres Greques dont le mot ΠΙΠΙ paroiſſoit compoſé, à ceux qui ne ſçavoient pas que ces quatre lettres étoient une copie figurée du mot יהוה par des Copiſtes Grecs.

Si

Si ce S. Docteur ne s'eſt pas ſervi de termes aſſez clairs dans ſa Preface ſur les Rois, la maniere dont il parle dans ſa Lettre à Marcelle eſt ſi nette & ſi deciſive, qu'il n'a pas laiſſé le moindre doute ſur ce ſujet. Il y declare que quelques uns qui ne connoiſſent point les caracteres dont le nom *Jehova* eſt compoſé dans l'Hebreu le trouvant dans les exemplaires Grecs ont acoutumé de lire ΠΙΠΙ à cauſe de la reſſemblance de ces quatre Lettres Greques avec les Hebraiques qui compoſent le mot יהוה : *Quod quidam non intelligentes propter elementorum ſimilitudinem cùm in Græcis libris reperirent*, ΠΙΠΙ *legere conſueverint*. Or il eſt certain que ces 4. Lettres Greques ΠΙΠΙ n'ont aucune reſſemblance avec les 4. Lettres qui repreſentent en caracteres Samaritains ce même nom *Jehova*.

Je ſerois trop long, ſi je voulois vous marquer en détail toutes les viſions du P. Martianay ſur cette matiere. Il n'eſt pas même neceſſaire pour le refuter de produire d'autres Actes que ceux qu'il produit lui même, & qu'il n'entend point. Si nous l'en croions, le MS. Grec

Grec de M. Colbert qu'il raporte, prouve évidemment, tout corrompu qu'il eſt, que le grand Nom de Dieu étoit écrit en Lettres Hebraiques dans les Commentaires des Ecrivains Grecs: *è Manuſcripto codice Colbertino licet corruptiſſimo perſpicuè didicimus nomen Dei tetragrammaton in Commentariis Græcorum ſcriptum fuiſſe litteris Hebraicis.* Il reconnoit qu'il faut lire dans ce MS. comme M. Cotelier a lû dans un ſemblable qui eſt dans la Bibliotheque du Roy τὴν Ἑβραϊκὴν ἐν τῷ κυρίῳ παρασημείωσιν. Or ces mots qui ſont les premiers de la piece qu'il cite, ſignifient que le grand Nom de Dieu étoit écrit à la marge des exemplaires Grecs de la Bible, & non pas dans les Commentaires. Car le mot de παρασημείωσις ſignifie proprement en ce lieu là une Note marginale. Le Secretaire des Benedictins n'a pas ſçû la veritable ſignification de ce mot ni de pluſieurs autres: auſſi ne ſçait-il ce qu'il dit dans tout ce long diſcours ſur le grand nom de Dieu; *Currit quidem, ſed extra viam.*

Jugez aprés cela quelle eſt la capacité de cet homme qui a la hardieſſe de refor-

reformer ſur ſes idées les Livres de S. Jerome. Croit-il qu'en ſe dechainant avec fureur contre des gens qu'il n'aime pas, il impoſera à ſes Lecteurs ? *Vanæ ſunt ſine viribus iræ.* Il eſt bon que le public ſoit inſtruit des qualitez de ces ſçavans perſonnages que les Benedictins emploient à leurs nouvelles Editions des Peres. Je ſuis

Monſieur, &c.

le 28. *Juin.* 1699.

III. LETTRE.

Sur le II. Volume de S. Jerome.

MONSIEUR,

Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez maintenant convaincu de l'inutilité du Livre des Noms Hebreux, qui n'eſt gueres meilleur dans la nouvelle Edition des Benedictins, que dans les Editions precedentes, nonobſtant tout ce Gier &

cet Hebreu que leur Secretaire a ramaſſé. Il eſt vray que le P. Martianay, à qui un de ſes amis avoit objecté que cet ouvrage étoit rempli de choſes tres abſurdes, *abſurdiſſima non pauca complexum*, dit ſerieuſement, qu'il eſt perſuadé lui même, que ce Livre de la maniere qu'il avoit paru juſqu'alors étoit en effet devenu inutile; qu'on n'y voioit que de fauſſes étymologies, que tout y avoit été changé & corrompu par l'ignorance des Imprimeurs, & par la negligence de ceux qui avoient pris le ſoin des premieres Editions: *Perſuaſiſſimum quidem mihi eſt in antea editis libris dignitatem ac utilitatem libri Nominum evanuiſſe prorſus imperitiâ Typographorum, vel oſcitantiâ eorum qui praerant veteribus Editionibus: neque enim cum aliquo fructu legitur liber funditùs everſus, cujus contextus abſurdis paſſim etymologiis fœdatus: verba ubique mutata ac depravata, ordoque verborum perverſus ac confuſus.*

Cet homme croit-il en parlant de la ſorte impoſer aux habiles gens, qui voudront prendre la peine de conferer ſon Edition avec les precedentes? Je

veux

veux qu'il ait rétabli quelques leçons ſur ſes MSS. ou ſur ſes conjectures. Ce changement eſt ſi peu de choſe par raport à tout l'ouvrage, qu'on peut aſſurer librement, & ſans craindre de ſe tromper, que ſi le Livre des noms Hebreux eſt un ouvrage plein d'abſurditez dans les premieres Editions de S. Jerome, comme l'on en demeure d'accord, il ne l'eſt pas moins dans la nouvelle Edition des Benedictins.

Je parle, ajoûte le P. Martianay, du Livre des noms Hebreux de la maniere qu'il a été traduit & publiée par S. Jerome: *De Libro Hebraicorum nominum loquor cujus interpres ac editor fuit Hieronymus.* Les reſtrictiõs & les corrections que ce Saint Docteur a faites en un petit nombre d'endroits n'empêchent nullement qu'on n'y reconnoiſſe toûjours la main de Philon & d'Origene, & par conſequent leurs fauſſes etymologies. On y trouve encore des mots Grecs, des mots Latins, & des mots Egyptiens qu'õ tire de l'Hebreu comme ſi ces noms étoient veritablement Hebreux. Ce n'eſt pas que j'accuſe en cela S. Jerome d'ignorance. Car il fait quelquefois connoître

noitre qu'il n'aprouve pas toutes les impertinences de Philon & d'Origene.

Mais comme je vous l'ai déja dit, ce ſçavant Pere a voulu accorder quelque choſe aux uſages de ſon tems, où ce galimatias étoit eſtimé. Vous ſavez qu'il debite ſouvent dans ſes ouvrages les pensées des autres, comme ſi c'étoit les ſiennes propres. C'eſt ſur ce pied-là qu'il admire avec toute la Grece la connoiſſance qu'Origene avoit de la Langue Hebraique. Il lui donne de grandes loüanges de ce qu'il avoit interpreté les noms Hebreux du Nouveau Teſtament, comme Philon avoit fait ceux de l'ancien, *Inter cætera etiam ingenii ſui præclara monumenta, etiam in hoc laboravit, ut quod Philo quaſi Judæus omiſerat, hic,* (Origenes) *ut Chriſtianus impleret.* Il ne pouvoit pas cependant ignorer que cet Ouvrage d'Origene auſſi bien que celui de Philon ne contenoit preſqu'autre choſe que des étymologies fauſſes & ridicules. Elles ne pouvoient être admirées que des Grecs qui n'avoient aucune connoiſſance de la Langue Hebraique.

Mais

Mais pourquoy, me direz vous, Saint Jerome qui entendoit si bien la langue Hebraique, n'a t-il pas refuté entierement ce livre des noms Hebreux, comme un Ouvrage impertinent? Pourquoy ne nous a-t-il pas donné les veritables étymologies de ces noms, puisqu'il connoissoit la fausseté de celles qui avoient été publiées par Philon & par Origene? J'avouë qu'il auroit été mieux que ce Pere eût fait un nouveau livre des *Noms Hebreux*. Mais voiant que celui de Philon & d'Origene étoit entre les mains de tout le monde, & qu'il étoit aprouvé par un long usage, il aima mieux le traduire, que d'en donner un nouveau. Il se contenta seulement de marquer en quelques endroits, qu'il n'étoit pas tout à fait exact. Il n'en est pas de ce tems-cy, comme du tems de S. Jerome, où les faiseurs d'Allegories aimoient ces etymologies qu'ils supposoient être veritables. On sçait aujourd'huy assez d'Hebreu pour decouvrir l'absurdité de la pluspart de ces étymologies. Si le Secretaire des Benedictins avoit été judicieux, il en auroit montré la fausseté, en reduisant ces noms à leurs veri-

veritables origines ; au lieu d'ajouter à cet ancien galimatias un nouveau galimatias de sa façon. Il devoit au moins indiquer par quelque Note à la marge celles qui sont fausses.

Quoi qu'on ne puisse pas toujours rapporter les noms à leurs veritables origines, il étoit neanmoins facile à Dom Martianay de marquer celles qui sont manifestement fausses, étant en tres grand nombre dans le Livre des Noms Hebreux. S'il l'avoit fait, son ouvrage auroit été de quelque utilité à ceux qui ne sçavent pas la langue Hebraique.

Qu'y a-t-il par exemple de plus ridicule que la signification qu'on donne au nom d'*Agrippa* dans le Latin de S. Jerome traduit sur le Grec d'Origene. On y dit q'*Agrippa*, ou Ἀγρίππας, signifie *congregans subitò*, comme si ce nom venoit du mot Hebreu, qui signifie dans cette langue *cõgregavit*. Les Latins au contraire ont fait ce nom Latin. Pline, Solin, Nonnius, & quelques autres ont cru que l'on apelloit *Agrippa* ceux qui ne venoient au monde qu'avec peine : *Ægrè parti appellantur Agrippæ.*

Sau-

Saumaiſe au contraire traite de ridicules ces anciens Ecrivains Latins, quelques habiles qu'ils fuſſent, d'avoir donné cette etymologie d'un nom qui eſt purement Grec: *Nonne ridiculi & abſurdi veteres illi quamlibet doctiſſimi homines qui Agrippam quaſi agre partum dici ſomniarent, cum vocabulum ſit merè Græcum?* Le mot d'Ἀγρίππας, a été formé ſelon lui de ἀγρεῖν & ἵππος.

Cette étymologie n'eſt pas favorable comme vous voiez à un ſçavant homme qui fait bien de l'honneur aux Benedictins, quand il leur attribue preſque tout ce que nous avons d'anciens livres Grecs & Latins. Il a imaginé je ne ſçay quelle *boutique* de fauſſaires aſſez nouveaux, habiles cependant & ſçavans dans les langues, qu'il croit être les auteurs de ces anciens livres & entr'autres de ceux de Joſephe. Une des preuves qu'il aporte dans ſa diſſertation de *Nummis Herodiadum* pag. 55. c'eſt que le pretendu Joſephe & les fauſſaires ſes compagnons ont fait un ſoleciſme mettant au genitif Ἀγρίππαο, au lieu d'Ἀγρίππα qu'on lit dans les medailles: *Taceo nunc quidem de Joſephi ac ſodalium*

lium Solæco Ἀγρίππωνος quod etiam in Manuscriptis codicibus legitur pro Ἀγρίππα, ut nummus exhibet ipsius Agrippæ. Il est vray qu'on lit Ἀγρίππωνος, même dans les exemplaires Manuscrits de Josephe, quoique Monsieur Bernard ait mis Ἀγρίππα dans son edition d'Angleterre. Mais ce pretendu solecisme n'est fondé que sur la fausse étymologie du nom d'*Agrippa* qu'on suppose être un nom barbare, & qui par consequent doit avoir au genitif *Agrippæ*. Sosipater, autrement Charisius cité par Saumaise sur Solin fait voir la fausseté de cette supposition lorsqu'il met dans la même classe Ἀλκίνους & Ἀγρίππωνος, qui ont selon lui au genitif Ἀλκίνου & Ἀγρίππωνος, quoique les Attiques, ajoute-t-il, disent τοῦ Ἀγρίππα. Le sçavant homme dont nous parlons avoit adopté dans ses Notes sur Pline le sentiment du Grammairien Sosipater & de Saumaise. Il y dit apres celui-cy contre Pline & contre la plus-part des anciens Grammairiens Latins, que le nom d'*Agrippa* paroit être beaucoup plus ancien, & que Sosipater l'a mis au nombre des noms purement Grecs. *Sed vetustius multò illud nomen vide-*

videtur, & inter mere Græca à Sofipatro recenſetur, eſt enim ἀπὸ τῆ ἀγρεῦν, venari, captare, & ἵππος, equus. Il auroit pû encore ajouter que Suidas met Ἀγρίππας au nombre des noms Grecs, & que Dion Caſſius a auſſi lû Ἀγρίππου au genitif. Ce ne ſont donc point des fauſſaires qui ſont auteurs de l'Ἀγρίππου de Joſephe.

Si le Secretaire des Benedictins avoit fait quelques remarques de cette nature ſur le livre des noms Hebreux, cet ouvrage tout impertinent qu'il eſt ſeroit de quelque utilité : Mais n'aiant pas toute l'erudition qui eſt neceſſaire pour cela, il s'eſt contenté de prouver en general l'utilité de ce livre. Il apelle premierement à ſon ſecours Origene qui aſſure dans ſon Commentaire ſur Saint Jean que c'eſt une choſe utile de ſçavoir la force, ἐνέργειαν, des noms Hebreux. Mais ſi nous nous en raportons à tout ce qu'a dit Origene touchant la force ou energie, comme il l'appelle, des noms Hebreux, nous renouvellerions de grandes ſuperſtitions qui ſe trouvent encore aujourd'huy dans les livres des Juifs Cabbaliſtes, & c'eſt de

là

là même que tire son origine un art imaginaire qu'on nomme ordinairement Magie. Vous pouvez voir ce que dit Origene là-dessus dans ses Livres contre Celse. A l'égard de ses Commentaires sur S. Jean que le Pere Martianay cite en cet endroit, il n'y parle pas tant de la force des noms Hebreux, que de la maniere de les lire & de les corriger sur les exemplaires d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, qui étoient plus exacts que ceux dont on se servoit communement dans les Egliſes Greques. C'eſt pourquoy ce long extrait que raporte ici le Secretaire des Benedictins tiré du tome 8. d'Origene ſur S. Jean ne vient gueres à propos.

Au reſte je lui ſçay bon gré d'être du ſentiment de M. Huet touchant le Dictionaire des étymologies d'Origene, qui ſont, ſelon ce ſavant Evêque, la plûpart fauſſes, & une preuve évidente qu'Origene ne ſavoit point la Langue Hebraique: *ut compertum ſiat omnibus ſtudioſis*, dit le P. Martianay, *Origenem condidiſſe Librum Nominum Hebraicorum, & in eo ſæpius violentas & indoctas etymologias propoſuiſſe,*

re-

teſtem proferam virum doctiſſimum de Origene quidem meritum, ſed ejusdem erroribus nequaquam blandientem. Si ce Dictionaire d'Origene eſt ſi rempli d'erreurs & de fauſſetez, le Secretaire des Benedictins a grand tort de nous avoir donné la moitié d'un gros Volume *in folio* qui ne contient preſqu'autre choſe que ces erreurs. Il devoit au moins les rectifier dans ſes Notes, ce qu'il ne fait que tres rarement.

Je crois avec M. Huet cité par le P. Martianay, qu'Origene étoit fort ignorant dans la Langue Hebraique; mais je ne conviens pas avec eux des exemples qu'ils produiſent pour preuves de ſon ignorance: autrement on pourroit faire le procés à S. Jerome, qui n'eſt pas toûjours exact en matiere d'Etymologies, dans les endrois mêmes où il ne ſuit point entierement l'opinion des autres. On pourroit auſſi dire que Varron & Ciceron n'ont point entendu la Langue Greque. La verité eſt, que lors qu'il eſt queſtion d'Etymologies les plus ſavans hommes ſe ſont fort peu ſouciez d'être exacts, ce que je ne dis pas pour juſtifier les fautes groſſieres d'Origene. Je

veux

veux seulement faire voir que si le Secretaire des Benedictins avoit été habile dans la matiere qu'il traite, il auroit écrit avec plus de discernement sur cette matiere.

L'étymologie qu'Origene apporte du mot de *Ioannes* tirée du grand nom *Iehova* & du verbe Hebreu *hanan*, n'est point impertinente comme l'a crû le P. Martianay. Il me seroit aisé de montrer par plusieurs exemples d'étymologies semblables, & par le témoignage des plus savans dans la Langue Hebraique, qu'il n'y a rien que d'exact dans cette étymologie. Le nom de *Iehova* a été abregé dans le nom de *Iohannes*, comme dans *Jonathan*, *Josaphat*, *Jonadab*, & dans beaucoup d'autres.

Je remarqueray encore à l'occasion du mot de *Iohannes*, que ni Ferrarius qui a traduit le Grec du Commentaire d'Origene sur S. Jean, ni le savant Evêque qui nous l'a donné le premier en Grec, n'ont point bien lû les paroles du texte Grec, où il ne faut pas lire cõme ils font Ἰωα, mais Ἰωαννν. C'est sur cette fausse leçon, qu'on a repris un peu trop durement Origene, comme s'il avoit écrit

que

que *Johannes* eſt la même choſe que *Joa.* c'eſt à dire *Jehova*; auquel on auroit ajoûté *es*. Il cite en ce lieu-là l'interpretation des noms Hebreux de Philon, & toute la ſuite de ſon diſcours prouve que le nom de *Johannes* en Hebreu eſt יוחנן, ou *Johanan*, & que pour le Greciſer, on y a ajoûté la terminaiſon *es*, de la même maniere qu'au nom de *Jacob*, qu'il donne pour exemple, les Grecs y ont ajoûté *os*, d'où ils ont fait *Jacobos*.

Ce ſont là les obſervations que le Secretaire des Benedictins devoit faire ſur le Dictionaire d'Origene. Si nous l'écoutons, Heſychius n'a pû tirer que du Livre des noms Hebreux de Philon ce grand nombre de noms Grecs, qu'il a interpretez ſelon la proprieté de la Langue Hebraique dans ſon Dictionnaire Grec. *Heſychius non ab alio quàm è libro Græco Judæorum doctiſſimi helleniſtæ, id eſt ex libro nominum Hebraicorum mutuari potuit nomina bene multa quæ ipſe interpretatur juxta proprietatem linguæ Hebraicæ.* D'où Heſychius, continuë ce ſavant homme, auroit-il pris une ſi grande quantité de noms inconnus à tout ce qu'il y avoit d'Ecrivains

Grecs

Grecs profanes, ſi ce n'eſt de l'Auteur du Dictionnaire Sacré, qui étant d'Alexandrie, ſon Livre a pû venir à la connoiſſance d'un Grammairien de la même Ville? Et enfin il conclut qu'il eſt hors de doute, que tous les noms Hebreux, qui ſont expliquez ſelon la proprieté de la Langue Hebraique dans le Dictionnaire d'Heſychius, viennent de Philon: *Ergo quæcunque leguntur nomina Hebraica interpretata ſecundum propriam idioma in Lexico Heſychiano haud dubie Philonem Judæum primum parentem agnoſcunt.*

Voilà un arrêt deciſif & prononcé dans toutes les formes. Cependant j'oſe aſſurer qu'il eſt au contraire hors de doute qu'Heſychius n'a jamais penſé à inſerer dans ſon Dictionnaire Grec tous les noms Hebreux qui y ſont preſentement. Dom Martianay devoit ſavoir, que ce Dictionnaire tel que nous l'avons n'eſt que l'abregé d'un plus grand Livre du même Heſychius. Nous n'avons entierement de lui que la Preface Greque qui eſt à la tête de cet ouvrage. Les noms d'*Abel*, d'*Abram*, & pluſieurs autres ſemblables viennent de la

main

main de celui qui l'a abregé, & qui étant Chrêtien y a inſeré toutes ces belles étymologies de Philon, qui étoient alors du goût des Chrêtiens, principalement parmi les Grecs. Il ne faut donc pas conclure avec l'Auteur de la Preface Latine qui eſt au commencement de ce Livre dans l'Edition de Hollande, qu'Heſychius étoit Chrêtien, parce qu'il y raporte pluſieurs noms qui ne peuvent avoir été pris que de l'Ancien & du N. Teſtament, (ou plûtôt de Philon) & de quelques autres Peres Grecs. Tout cela doit être attribué à l'Abbreviateur, qui a accommodé cet excellent Dictionnaire aux uſages de ſon tems.

Le P. Martianay prétend encore prouver l'utilité du Livre des noms Hebreux par l'autorité de S. Jerome, qui met au nombre des beaux ouvrages d'Origene *Præclaræ ingenii ſui monumenta*, l'ouvrage qu'il a fait ſur les noms du Nouv. Teſtament, à l'imitation de Philon, qui avoit interpreté ceux de l'Ancien. Mais il faut être peu exercé dans le ſtile de S. Jerome, pour ne pas appercevoir qu'il parle en ce lieu là & en beau-

coup d'autres ſelon le langage de ſon tems. *Loquebatur cum multis, ſapiebat cum paucis*, Ce S. Docteur qui étoit ſavant dans la Langue Hebraique peut-il avoir eu une telle opinion du plus impertinent ouvrage qui ait jamais été fait en ce genre d'érudition aprés celui de Philon? Le Secretaire des Benedictins reconnoit lui même ſur le mot Grec Ἡρώων que Philon fait venir de l'Hebreu, que S. Jerome n'a eu aucune part à ces interpretations abſurdes dont le Livre des Noms Hebreux eſt rempli: *Manifeſtum extat eruditiſſimum virum* (Hieronymum) *minimè participem fuiſſe indoctarum interpretationum quibus refertus eſt liber Nominum Hebraicorum.* Ce n'eſt pas aſſez dire; on doit ajoûter qu'il ne les a jamais aprouvées, bien loin d'en faire l'éloge. Il s'eſt donc acommodé au goût de ſon tems, quand il a loüé cet ouvrage d'Origene.

Ce n'eſt pás au reſte que les Etymologies des noms Hebreux n'aient leur propre utilité, quand elles ſont veritables. La plûpart des noms Hebreux ont leur ſignification dans la Langue Sainte & c'eſt ce qu'il eſt bon de faire

voir

voir par S. Jerome même, que le Secretaire des Benedictins n'a guéres lû. Ce Pere dans la Preface de ſon Commentaire ſur le Prophete Michée compare les noms de Michée, d'Abdias, de Zacharie & autres ſemblables avec de certains noms Grecs & Latins que les Peres donnent à leurs enfans par une eſpece de preſage de leur vertu : *Quomodo ergo*, dit ce S. Docteur, *apud nos votiva & quaſi auſpicium ponuntur vocabula, verbigratia, Victoris, Caſti, Pii, Probi, & apud Græcos Σώφρων vocatur & Εὐσέβης, & appellativa nomina vertuntur in propria: ſic apud Hebræos, & Micheas & Abdias & Zacharias cæteraque his ſimilia, ex virtutum vocabulo a parentibus imponuntur.* En un mot une bonne partie des noms Hebreux ayant quelque ſignification qui leur eſt propre, & qui leur a été donnée exprés, il eſt utile d'en ſavoir la veritable Origine. C'eſt apparemment pour cette raiſon, que S. Jerome dans la Preface de ſon Commentaire ſur Joël, a apporté les étymologies des noms de tous les Prophetes. Ce qui étoit tout à fait du goût des anciens qui cherchoient des ſens profonds

fonds & myſtiques dans l'explication des noms Hebreux.

Je finiray mes reflexions ſur le Livre des noms Hebreux par la réponſe à une accuſation que le P. Martianay fait mal à propos à M. Simon, comme s'il avoit maltraité S. Jerome ſur la maniere de lire un certain mot Hebreu, qui eſt traduit differemment par les anciens interpretes. Mais il faut être de bien mauvaiſe humeur, pour condamner une remarque de Critique qui ſert au contraire de regle pour juſtifier ce Pere; & en effet M. Simon prend ſa defenſe en cet endroit contre Bochart. Mais on le defend mal, dit-on, & ſi le Critique avoit lû un ſeul exemplaire MS. de S. Jerome ſur ce paſſage de Sophonie dont il s'agit, il auroit répondu facilement à l'objection de Bochart. *Facilis erat Simonio*, dit-il, *ac expedita reſponſio ad Bocharti objectionem, ſi vel unum ille revoluiſſet exemplar MS. Commentariorum Hieronymi in Sophoniam; ſed pretermiſſa omni fide veterum librorum tantum ingenio proprio indulget.*

C'eſt

C'eſt inutilement que cet homme fait ici valoir la leçon des exemplaires Manuſcrits de S. Jerome puisqu'à l'égard du paſſage dont il eſt queſtion, il n'y a aucune faute dans les imprimez. Monſieur Simon n'ignoroit pas que ceux qui ont fait imprimer les mots Hebreux dans l'edition d'Eraſme, & en ſuite dans celle de Marianus ont mis ces mots comme ils ſont dans l'Hebreu d'aujourd'huy ſans prendre garde que cela ne s'accommode pas quelquefois avec les paroles de S. Jerome. Cette obſervation avoit été faite avant le Pere Martianay par d'habiles Critiques & entr'autres par Druſius. Voici le paſſage dont il eſt queſtion de la maniere qu'il ſe trouve au chap. 2. de Sophonie, v. 14. dans le Commentaire de ce Pere: *Quod & nos & LXX. ſimiliter tranſtulimus, Corvus, in ſuperliminari; in Hebræo ponitur* חרב *quod ſecundum lectionis diverſitatem, vel ſiccitas, vel gladius, vel corvus accipitur.* Bochart témoigne qu'il ne comprend pas pourquoy S. Jerome a mieux aimé traduire *Corbeau*, puis qu'il y a bien de la difference entre *Oreb*, écrit par un *Ain*

& un *Holem* qui ſignifie *Corbeau*, & *Horeb* écrit avec un *Heth* & un *Holem*, qui ſignifie *Secheresſe*, & *Hereb* avec un *Heth* & un *Segol*, qui ſignifie *Epée*.

Bochart, dit le Pere Martianay, trompé par les editions que nous avons de S. Jerome a cru que le mot qui eſt écrit par *beth*, *reſc*, *beth*, avoit toutes ces diverſes ſignifications ſelon la difference maniere de l'Ecriture, au lieu que ce S. Docteur a lû en caracteres Latins *Horeb*, comme il ſe trouve dans les exemplaires Manuſcrits.

Il eſt vray que Bochart n'a pas entendu le paſſage de S. Jerome: Mais je ſoutiens qu'il n'y a aucune faute en ce lieu cy dans les editions de S. Jerome publiées par Eraſme & par Marianus. Car le mot *Horeb* écrit en caracteres Latins eſt la même choſe que חרב en caracteres Hebreux ; comme περάτης, *tranſitor*, en caracteres Grecs eſt la même choſe, que *Perotes* écrit en caracteres Latins. Dom Martianay qui n'a point entendu les paroles de S. Jerome a tout brouillé. Le veritable ſens eſt celuy-cy que Monſieur Simon en a donné dans ſon Hiſt. Crit. du Vieux

Teſt.

Teſt. lib. 1. chap. 16. *S. Jerome dans ſon Commentaire ſur Sophonie témoigne que le mot qu'il a traduit Corbeau avec les LXX. étoit autrement dans l'exemplaire Hebreu de ſon tems; mais que ſelon la diverſité de leçon, on peut traduire Secheresſe, ou Couteau, ou Corbeau.*

S. Jerome donc aiant mis dans ſon commentaire *Horeb* en caracteres Latins ſuppoſe manifeſtement que de ſon tems on liſoit ce mot avec la lettre *Heth* dans le texte Hebreu ; & en effet c'eſt ainſi qu'a lû Aquila. Mais il ajoute qu'il a mieux aimé ſuivre les LXX. qui ont traduit *Corbeau* , & qui par conſequent avoient lû *Oreb* avec la lettre *Ain.* Enfin pour juſtifier ſon interpretation , il dit que le mot qui eſt dans l'Hebreu peut être lû de ces differentes manieres, ſupoſant une regle, qui eſt fort commune, ſavoir que les lettres qui ſont appellées *ejuſdem organi* par les Grammairiens ſe mettent facilement l'une pour l'autre; & c'eſt ſur ce principe qu'il établit, qu'au lieu de *Horeb* qui étoit dans l'Hebreu de ſon tems on peut lire *Oreb* avec les LXX.

Comme cette remarque de S. Jerome eſt

eſt tres importante, & qu'elle peut ſervir non ſeulement pour juſtifier ſa verſion, mais auſſi pour entendre un grand nombre de paſſages ſemblables de ſes Commentaires, Monſieur Simon a ajouté fort à propos cette obſervation; *S. Jerome n'a pas toujours été tellement attaché à ſuivre ſon exemplaire Hebreu, qu'il n'ait quelquefois ſuivi d'autres leçons qui étoient fondées ſur des verſions anciennes, ou ſur la nature de la langue Hebraique. Il regardoit le texte Hebreu comme une écriture fort inconſtante, & il prenoit la liberté de changer des lettres en d'autres quand il croioit faire un meilleur ſens.*

Dom Martianay au lieu de profiter de cette obſervation qui eſt ſi utile pour développer les ſens d'une infinité d'endroits de S. Jerome, ſe récrie fortement contre Monſieur Simon, comme s'il avoit accuſé cè Pere d'inconſtance, & de n'avoir pas ſuivi exactement les leçons du texte Hebreu; lui qui aſſure au contraire qu'il ne s'en eſt point éloigné : *Nullam eſſe in verbis Sanctiſſimi Doctoris fidem, ſi vera haberi poſſet obſervatio nuperi Critici, qui ſtatuit Hieronymum*

mum pro libitu mutasse Litteras contextus Hebraï. En effet S. Jerome ne s'eſt point éloigné du texte Hebreu quand il a ſuivi la Verſion des LXX. contre la leçon des exéplaires Hebreux de ſon tems. Il a ſeulement preferé celle qui étoit dans l'exemplaire dont ſe ſont ſervis ces anciens interpretes. Dira-t-on, par exemple, qu'un traducteur des Pſaumes qui traduit au Pſ. 21. v. 17. *Foderunt* & non pas *Sicut leo*, comme il y a dans l'Hebreu d'aujourdhui, s'éloigne du texte Hebreu? Nullement. Il abandonne l'Hebreu moderne, pour ſuivre l'ancien. Je dis donc que S. Jerome, ſans alterer en quoi que ce ſoit l'Hebreu de ſon tems, a preferé quelquefois l'Hebreu qui étoit dans les exemplaires des LXX. d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion. Quand ce S. Docteur a fait ſa nouvelle traduction ſur le texte Hebreu, il n'avoit pas ſeulement devant les yeux ſon exemplaire Hebreu de la Bible, mais auſſi les Verſions de ces anciens interpretes Grecs, qu'il ſuit quelquefois bien qu'ils ne fuſſent pas conformes à ſon exemplaire Hebreu. Il ne faut pas s'étonner que le Secretaire

des Benedictins, qui faute d'érudition n'a pas eu toutes ces vuës, ait rempli de Notes fausses & ridicules sa nouvelle edition de S. Jerome. En verité il est heureux d'avoir trouvé de bons Marchands de Paris & de Lion qui n'ayant pas plus de litterature que de simples Colporteurs, ont bien voulu se charger d'une si méchante marchandise. Je suis

Monsieur, &c.

le 1. *Juillet.* 1699.

LET-

IV. LETTRE.

Sur le 2. Volume des Ouvrages de S. Ierome publié par les PP Benedictins de la Congregation de S. Maur.

A Monsieur *** Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne.

MONSIEUR,

J'aurois pû faire un plus grand nombre de remarques sur *le Livre des Noms Hebreux.* Mais je n'ai pas jugé à propos d'examiner pied à pied un ouvrage aussi inutile que celui-là, qui occupe cependant 376. Colomnes de la nouvelle Edition des Benedictins. Leur Secretaire fait venir aprés cela le Livre qui a pour titre *des Noms des lieux dont il est fait mention dans l'Ecriture Sainte.* S. Jerome, comme vous sçavés, n'en est pas

l'Auteur ; mais l'Interprete. Neanmoins la maniere libre dont il l'a traduit ſur le Grec d'Euſebe en y changeant & y ajoûtant pluſieurs choſes le peut auſſi faire paſſer pour Auteur, au moins à l'égard d'une partie de cet ouvrage.

Eraſme & Marianus ne nous ont point donné dans leurs Editions le Grec d'Euſebe qui étoit tres rare. Jaques Bonfrerius ſçavant Jeſuite eſt le premier qui l'ait publié ſur un MS. de la Bibliotheque du Roi lequel eſt fort defectueux. C'eſt ce même MS. Grec qui eſt reimprimé dans l'Edition du P. Martianay. Il eſt ſurprenant que cet homme qui s'étend ſi au long ſur des étymologies fauſſes & de nulle utilité, n'ait preſque fait aucunes remarques ſur ce ſecond Livre qui eſt d'une bien plus grande importance que le premier. Pour ſuppléer à ce defaut, il faut avoir recours à l'Edition de Bonfrerius qui ne s'eſt pas contenté de nous donner ſimplement le Grec d'Euſebe & le Latin de S. Jerome ; il y a ajoûté d'excellentes Notes où il éclaircit & rectifie même pluſieurs endroits de ces deux ſcavans Ecrivains. Son ouvrage a été

impri-

imprimé à Paris en 1631. ſous le titre *d'Onomaſticon Urbium & Locorũ Sacræ Scripturæ* à la fin de ſes Commentaires ſur les Livres de Joſué, des Juges & de Ruth.

D. Martianay s'eſt étendu davantage ſur le Livre *des Queſtions Hebraiques ſur la Geneſe*, auquel il a donné la troiſiéme place dans ce ſecond Volume. Mais ne ſongeant qu'à défendre ce ſaint Docteur contre ceux qu'il croit luy être contraires, il a laiſſé ſans aucunes remarques les endroits les plus importans de cet ouvrage. Le P. Morin cependant lui a échappé; peut-être n'a-t-il pas ſçu que ce ſçavant Prêtre de l'Oratoire a accuſé S. Jerome d'inconſtance, comme ſi dans ſa jeuneſſe il avoit approuvé avec toute l'Egliſe l'ancienne Verſion des Septante la preferant au texte Hebreu, & qu'étant plus avancé en âge, il eût changé de ſentiment par le trop grand commerce qu'il avoit avec les Juifs. *Iuvenis S Hieronymus*, dit le P. Morin Liv. 1. de ſes exercitations exercit. 3. 70. *Interpretum tranſlationem, ut ab Apoſtolis approbatam & verè divinam ſuſpexit, Hebræo textui manifeſtè præ-*

præposuit-verùm ætate provectior Rabbinorumque plurium discendæ Hebrææ Linguæ causa contubernio usus sententiam ita mutavit, ut non modo Codices Hebræos ab omni maligna depravatione asseruerit, sed etiam in extrema quaque ferè propenderit.

Je sçai que le P. Morin sous pretexte d'écrire des exercitations a pris de grãdes libertés dans tous ses ouvrages: & c'est même de quoy plusieurs Theologiens de Paris se sont plaint. Mais aprés tout, il semble avoir voulu caracteriser en cet endroit l'esprit de S. Jerome à qui l'on faisoit de semblables reproches de son tems, comme il paroît de la Preface de ses questions Hebraiques sur la Genese, où il dit que ses envieux l'accusoient de reprendre d'erreur les Septante: ce qu'il nie à la verité. Mais c'est une de ces figures de Rhetorique qui lui sont si familieres, sur tout lors qu'il écrit des Apologies. Car dans le fonds, il ne leur est point favorable dans tout cet ouvrage où il debite plûtôt les pensées des Rabbins qui étoient ses Maîtres, que les siennes propres: aussi l'a-t-il intitulé *questions ou traditions Hebraïques.*

Des

Dès le commencement de ces Queſtions, il obſerve ſur ces mots de l'ancienne Vulgate, *ſpiritus Dei ferebatur*, qu'il y a dans le texte Hebreu un mot qui ne ſignifie pas tant *ferebatur*, que *incubabat*; *confovebat*; comme ſi la comparaiſon étoit priſe des oiſeaux qui couvent leurs œufs. Il eſt vrai que Raſci le grand Interprete des Juifs appuye cette Interpretation, & qu'il ſe ſert même du mot מקוננין *accouveter* qui eſt nôtre mot François *accouver*; mais la Verſion des LXX. étant confirmée en ce lieu là par celle d'Aquila & de Theodotion, il ſemble que S. Jerome ne devoit pas prononcer un arrêt ſi deciſif. Mais il a ſuivi en cet endroit & en pluſieurs autres ce que ſon Rabbin lui dictoit. M. Simon dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament a crû que le verbe qui eſt dans l'Hebreu eſt mieux traduit par *ferebatur* que par *incubabat*, par ce que ce dernier *répond davantage à la Langue Syriaque, qu'à la Langue Hebraique.*

Le Secretaire des Benedictins pretend au contraire dans la Note, que les plus anciens Peres, & les plus ſcavans hom-

hommes appuyent l'interpretation de S. Jerome, comme exprimant mieux la force du mot Hebreu. Ce qu'il prouve par le grand rapport qui eſt entre la Langue Hebraique & la Syriaque. *Quia Syrorum*, dit-il, *Sermo Hebræorum vicinior, atque aptior conſequenter exprimendis verbis Hebraicis retinet* merahhpho, *Ideſt* incubabat *ſive* fovebat, *haud dubiè interpretatio illa magis accedit ad fontem Hebræum.* Il eſt hors de doute qu'on peut éclaircir pluſieurs mots obſcurs de la Langue Hebraique par la Syriaque qui en eſt une dialecte; mais, comme celle-cy a des ſignifications propres à de certains mots, un Interprete judicieux doit bien prendre garde à ne pas trop limiter le ſens des mots Hebreux par les ſignifications qui ſont propres aux mots Syriaques.

Les plus ſçavans Rabbins ont crû que le verbe Hebreu *Merahhepheth* ſignifioit de lui même quelque mouvement. C'eſt pourquoi les Juifs de Ferrare ont traduit *ſe movia* dans leur Verſion Eſpagnole qui eſt entierement à la Lettre, ou, comme ils parlent, *palabra por palabra.* S. Baſile & apres lui S. Ambroiſe

qui

qui ſont ces Anciens Peres dont parle D. Martianay, confirment à la verité l'Interpretation de S. Jerorſe, ou plûtôt celle de ſon Rabbin. Mais S. Baſile ne dit rien que ce qu'il avoit apris d'un Syrien, ainſi qu'il le témoigne luy même. Pluſieurs ſçavans Peres Grecs ont pretendu qu'il étoit ici parlé du vent, & non pas du S. Eſprit, comme ſi le ſens étoit, *un grand vent ſouffloit deſſus les eaux.* Laquelle explication ſe trouve conforme à la Paraphraſe Caldaique, à l'Ancienne Verſion des Samaritains, à la traduction Arabe des mêmes Samaritains, & à la Paraphraſe Arabe de R. Saadias.

Cela doit être d'un grand poids, & fait voir évidemment, qu'il n'eſt pas vrai que tout ce qu'il y a de ſçavans hommes ſoit d'accord avec les Syriens ſur l'interpretation du Verbe Hebreu *rahhaph.* Car ſelon tous ces anciens Interpretes il marque un mouvement veritable & different de celui que fait un oiſeau lors qu'il couve ſes œufs. S. Jerome n'a pas conſervé le mot de *ferebatur* dans ſa nouvelle traduction, ſeulement parce qu'il étoit dans l'ancienne

l'ancienne Vulgate ; mais auſſi parce qu'Aquila qui luy ſervoit ſouvent de Dictionnaire a traduit de la même maniere que les Septante & Theodotion; au lieu que dans ſes Queſtions Hebraiques il ne fait pres qu'autre choſe, que rapporter ce qu'il avoit appris des Rabbins.

C'eſt ſans doute à ces Rabbins qu'il eſt redevable de l'explication qu'il donne à ces paroles du ch. 2. de la Geneſe v. 8. *plantaverat Dominus Deus paradiſum voluptatis à principio*, comme on lit dans nôtre Vulgate. Il aſſure qu'on prouve manifeſtement delà, que Dieu a fait ce paradis ou Jardin avant la Creation du monde, *ex quo*, dit-il, *manifeſtiſſimè comprobatur, quod priuſquàm cælum & terram Deus faceret, paradiſum ante condiderat.* Ce qui a fait dire à M. Simon dans ſon Hiſtoire Crit. du Vieux Teſtament que *S. Jerome a très mal defendu cette verſion* à principio, *lorſqu'il en a conclu, que le Paradis avoit été creé avant le Ciel & la terre. Ce qu'il avoit appris des Juifs Cabbaliſtes de ſon tems.* En effet cette Imagination des Juifs eſt ancienne. Le faux Jonathan dont

la

la Paraphraſe Caldaique eſt remplie de ces reveries, au lieu de *à principio* a traduit auſſi *avant la creation du monde.*

Le Critique, ſi nous en croyons le Secretaire des Benedictins, n'a point rendu juſtice à S. Jerome qui ne parle pas en ce lieu ſelon ſes ſentimens, mais ſelon ceux des Juifs dont il a rapporté les reveries ſans les approuver: *traditionem Judaicam de paradiſo, non propriam ſententiam exprimere voluit ſapientiſſimus Doctor qui ſexcentis aliis locis allegorias paradiſi terreſtris ac ſimiles Judæorum nanias addendas atque contemnendas apertiſſimè docuit.* Mais ce n'eſt pas dequoy il s'agit ici. Monſieur Simon demeure d'accord de ce principe avec Ribera & pluſieurs autres ſçavans Ecrivains, ſans lequel il ne ſeroit pas poſſible de juſtifier ce Saint Docteur qui ſemble approuver des hereſies en pluſieurs endroits de ſes ouvrages. C'eſt par rapport à cela qu'il dit au liv. 3. de ſon Hiſtoire Critique du V. T. ch. 9. *La trop grande paſſion que S. Jerome avoit de reprendre les Septante a été la cauſe qu'il ne leur a pas toûjours fait juſtice dans ſes queſtions Hebraiq. ſur la Geneſe, qu'il a même quel-*

quelquefois debité de certaines maximes où il ſemble y avoir quelque ſuperſtition, leſquelles il avoit empruntées des Juifs

En effet dans l'endroit dont il eſt queſtion, Monſieur Simon a pretendu que ce Pere n'a pas eu raiſon d'abandonner les Septante, pour ſuivre Aquila, Symmaque & Theodotion, ſous pretexte que l'interpretation de ceux-cy étoit conforme aux reveries des Juifs. Car c'eſt là deſſus principalement qu'il apuye ſa nouvelle traduction lorsqu'il dit parlant de l'ancienne Vulgate: *quod ſequitur* contra Orientem, *in Hebræo* mikedem *ſcribitur, quod Aquila poſuit* ἀπὸ ἀρχῆς, *& nos* ab exordio *poſſumus dicere. Symmachus verò* ἐκ πρώτης *& Theodotion* ἐν πρώτοις *quod & ipſum non* orientem, *ſed* principium *ſignificat, ex quo manifeſtiſſimè comprobatur &c.*

Monſieur Simon a repris deux choſes comme peu exactes dans cette remarque de Saint Jerome; la premiere eſt que le mot Hebreu *mikedem* ne ſignifie point *à l'Orient*, comme on liſoit dans l'ancienne Vulgate conformement aux Septante. M. Huet ancien Evêque d'Avranches qui ne peut pas être un

auteur

auteur ſuſpect au Secretaire des Benedictins, ſe declare ouvertement pour l'ancienne Vulgate dans ſon traitté de la ſituation du Paradis terreſtre. Il oppoſe à la nouvelle traduction de ce Pere ſur l'Hebreu, *les Septante ſuivis de tous les Peres Grecs & de pluſieurs Peres Latins, les Rabbins Aben Ezra & David Kimchi & Salomo Iarchi avec David de Pomis, les traducteurs Orientaux & la plus grande partie des Interpretes, & des Grammairiens modernes. A l'autorité même de la Vulgate* continuë ce ſçavant Evêque *nous oppoſerons celle de l'ancienne Verſion Italique--Il paroit que la ſeule deference que Saint Ierome a euë pour les trois anciens Interpretes Grecs, Aquila, Theodotion & Symmaque l'a obligé de changer la verſion Italique en cet endroit & de conclure des termes dont ils ſe ſont ſervis, que le Paradis avoit été créé de Dieu avant le Ciel & la terre.*

La ſeconde choſe où ce Saint Docteur paroit peu exact dans ſa remarque, c'eſt d'avoir inferé de la traduction d'Aquila, de Theodotion & de Symmaque'il a ſuivis, que le Paradis avoit été fait avant la fondation du monde. Car

ces anciens Interpretes ont ſeulement voulu dire, qu'il avoit été creé *dés le commencement* ou *auparavant.* C'eſt auſſi ce que ſignifie *à principio* dans nôtre edition Latine; en ſorte que le mot *ad orientem* qui eſt dans l'ancienne Vulgate marque la ſituation du Paradis terreſtre qui étoit à l'Orient d'Eden, & *à principio* de la nouvelle traduction de S. Jerome marque le tems auquel ce Paradis a été creé.

L'ancien Paraphraſte Caldaique, la verſion Arabe publiée par Erpenius, & l'Interprete Arabe des Samaritains confirment cette derniere explication qui ſe trouve auſſi dans les plus anciens Rabbins, comme vous le pouvés voir dans le livre de R. Eliezer & dans leur Bereſcith Rabba, où *à principio* qui eſt la même choſe que *antea* eſt expliqué du troiſieme jour auquel le Paradis terreſtre fut creé ſelon eux. L'interprete Arabe des Samaritains eſt auſſi de ce ſentiment dans ſa Note. C'eſt de cette maniere que le Secretaire des Benedictins devoit éclaircir cette remarque de S. Jerome, s'il avoit eu une veritable erudition il auroit fait voir en même tems

tems que l'interpretation de nôtre Vulgate n'eſt pas fondée ſur les allegories des Juifs Cabbaliſtes; mais ſur l'autorité de pluſieurs anciens Interpretes.

Si D. Martiana y avoit eu une connoiſſance mediocre de la matiere ſur laquelle il a écrit, il n'auroit pas manqué de le faire paroitre en cette occaſiõ: mais faute d'érudition il ſe jette ſur quelques endroits de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament & bien loin d'avoir reuſſi en cela il donne par tout des marques de ſon ignorance. Il n'y a perſonne qui ne juge, que c'eſt plûtot la paſſion qui l'a pouſſé à écrire d'une maniere ſi outrée, que le veritable deſir de chercher la verité.

Peut-on rien voir de plus emporté, que ce qu'il dit ſur cette obſervation que Monſieur Simon a faite au livr. 2. de ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament chap. 12. où il compare nôtre Vulgate avec les Queſtions Hebraiques ſur la Geneſe: *au chap. 6. v. 14. où il y a dans la Vulgate*, de lignis lævigatis, *S. Ierome a obſervé que ſelon l'Hebreu, il faut traduire*, de lignis bituminatis: *En quoy il ſemble s'être trompé ayant lu* Co-

pher

pher *au lieu de* Gopher. *Il a neanmoins pu changer la lettre* Ghimel *en* Caph, *pour trouver un ſens plus commode, quoi qu'il lût* Gopher *dans ſon exemplaire Hebreu, comme on lit dans ceux d'aujourd'huy; & cela s'eſt même pratiqué aſſés ſouvent par les Rabbins.* Il n'y a rien dans cette obſervation que de bien penſé, & qui ne ſoit fondé ſur les veritables regles de la Critique. L'auteur même ne l'a faite, que pour juſtifier la verſion de S. Jerome qui ſemble n'être pas d'accord en pluſieurs endroits avec l'Hebreu d'aujourd'huy, quoi que dans le fonds il ne lût point dans ſes exemplaires autrement qu'on lit dans ceux de la Maſſore.

Mais le Secretaire des Benedictins ennemi de la bonne Critique luy en fait un crime. Il l'accuſe d'avoir attribué ſans raiſon à ce Pere qui a traduit la Bible avec toute l'exactitude poſſible une hardieſſe impie & qui ne peut convenir qu'à des Rabbins ignorans. Il n'y a perſonne de bon ſens, dit-il, qui puiſſe avancer que S Jerome ait changé exprés la lettre *Ghimel* en *Caph* pour former un ſens plus cõmode: *Sic Rabbinorum*

morum imperitam & ſacrilegam audaciam nulla ſcientiæ aut veritatis cogente ratione adſcribit auctor Criticus fidiſſimo ac religioſiſſimo Scripturarum divinarum Interpreti. Nemo homo eſt qui cordatè poſſit aſſerere Hieronymum mutaſſe elementa contextus Hebraici & conſuliò pro ghimel legiſſe literam Caph, ut ſenſum magis commodum efficeret in ſua tranſlatione.

Lors qu'il s'agit de defendre S. Jerome contre Dom Pezron qui a rejetté la nouvelle traduction de ce Pere ſur l'Hebreu, l'accuſant d'avoir trop écouté les Rabbins, le Secretaire des Benedictins fait l'eloge de ces Rabbins qui ont été les fideles guides de ce S. Docteur, lequel s'eſt vanté plus d'une fois d'avoir eu commerce avec eux & d'avoir profité de leurs leçons. Mais s'agit-il de Monſieur Simon qui loüe S. Jerome pour s'être conformé à ces mêmes maîtres, alors ce ſont des ſacrileges & des ignorans. Les regles de leur Grammaire & de leur Critique ſont cõtraires à la Religion & indignes d'un fidele Interprete de l'Ecriture. Mais j'oſe dire qu'il n'y a ni impieté ni ignorance à établir cette regle avec les Rabbins.

ou plûtot avec tout ce qu'il y a de personnes ſçavãtes dans la Langue Hebraique; qu'un Interprete de l'Ecriture peut changer une de ces lettres qu'on nomme *ejuſdem organi* en une autre pour trouver un ſens plus commode. Je pourrois en apporter pluſieurs exemples; mais je m'arrêterai ſeulement aux lettres *Ghimel* & *Caph*, parce que c'eſt de celles-là dont il eſt icy queſtion. Faut-il que je ſois obligé de renvoyer D. Martianay au Dictionnaire de Pagnin. Nous dira-t-il que ce ſçavant Religieux eſt un ſacrilege & un ignorant pour avoir traduit dans ſon Dictionaire le mot Hebreu *Mechorotaik* au ch. 16. d'Ezechiel v. 3. par *habitationes tuæ*.

Quoi qu'il ait placé ce nom dans la racine *Cour*, Il a cru neantmoins avec l'ancien Paraphraſte Caldaique & avec les plus ſçavans Rabbins, qu'il le falloit expliquer, comme s'il venoit de la racine *Gour*. Mercier qui étoit ſi habile dans la langue Hebraique n'eſt point oppoſé à Pagnin qui interprete au même endroit avec R. D. Kinchi *Mechoura* comme ſi on liſoit *Megoura*, par *Peregrinatio, habitatio*: & voicy ce qu'a remarqué

que le docte Mercier ſur cet endroit. מכורה *etiam alii excisionem exponunt, ut terra excisionis alicujus sit, ubi ex matris utero excisus est seu creatus & editus. Alii Caph pro Ghuimel sumi volunt à* גור *nam quod quidam faciunt mem radicale alicujus est.*

Ces ſçavans hommes ont-ils changé pour cela quoi que ce ſoit du texte original de l'Ecriture ? C'eſt pour cette même raiſon que M. Simon a avancé dans ſon Hiſtoire Critique du V. Teſtament que S. Jerome a traduit *Gopher* qu'il liſoit dans ſon exemplaire Hebreu, cõme s'il y avoit lû *Copher*. A quoi donc tendent toutes ces exclamations du Secretaire des Benedictins, ſi ce n'eſt pour faire voir qu'il n'entend point la matiere dont il traitte ? Ce qu'il cite de l'Epître à Marcelle ne vient nullement à propos. Ce S. Docteur aſſure en ce lieu là que lors qu'il a traduit de nouveau les Evangiles ſur le Grec, il n'a rien changé du texte Sacré ; mais qu'il a ſeulement rétabli ſur les originaux l'Ancienne Verſion Latine qui étoit pleine de fautes. Ne ſuppoſe-t-on pas auſſi dans le cas dont il eſt queſtion,

que S. Jerome n'a rien changé dans le texte Hebreu de la Bible? C'eſt donc en vain que D. Martianay qui ne cherche qu'à faire illuſion à ſes Lecteurs, ajoûte, que ce ſaint homme n'étoit pas ſi ſtupide que de corriger la Parole de Dieu, comme ſi elle n'etoit pas inſpirée. *Non erat ſanctus vir adeo hebetis cordis, & tam craſſæ ruſticitatis, ut aliquid de Propheticis verbis, aut corrigendum putaret, aut non divinitus inſpiratum.*

Il y a bien de la difference entre une remarque critique qui ne regarde que la maniere de traduire le texte, & entre un changement veritable de ce même texte. C'eſt ce qu'il faut éclaircir par le témoignage même de S. Jerome. Je ne doute point qu'il n'ait lû au chap. 17. d'Iſaie v. 19. dans ſon exemplaire Hebreu *naamanim* par un *ain* avec Aquila, Theodotion & Symmaque, qui eſt auſſi la leçon des Maſſoretes. Cependant il traduit après les Septante *plantationem fidelem*, comme s'il avoit lû ce mot avec un *aleph*. A-t-il changé pour cela quelque choſe dans la Parole de Dieu? nullement; mais il a appliqué à ce paſſage la regle de Critique dont j'ai

J'ai fait mention cy-dessus, sçavoir qu'on ne doit pas être si attaché aux leçons de son original, qu'on ne prenne quelquefois la liberté de changer la lettre *ain* en la lettre *aleph* dans l'interpretation, parce que ces deux lettres sont du nombre de celles que les Grammairiens nomment *ejusdem organi*. Il est bon de rapporter ici les propres paroles de ce Pere, par ce qu'elles donnent un grand éclaircissement à cette regle de Critique. *Miretur quispiam*, dit-il sur cet endroit d'Isaïe, *cur pro plantationibus pulcris & bonis, quod Aquila & Theodotio ac Symmachus interpretati sunt, nos fidelem plantationem dixerimus. Verbum Hebraicum* Neemanim, *si per* aleph *literam scribatur* Nisoús *id est fideles sonat; si verò per* ain *& dicatur* Naamanim *pulcram significat.*

Soit que S. Jerome ait lû ce mot Hebreu avec un *Aleph*, ou avec un *ain*, dans son exemplaire, il est certain qu'il ne l'a lû que d'une seule maniere: & cependant il laisse la liberté à un interprete de le traduire d'une sorte ou d'une autre. Je pourrois produire un grand nombre de semblables exemples

tirés des Rabbins qu'on ne ſçauroit traiter d'impies & d'ignorans pour avoir fait cette obſervation, à moins qu'on n'accuſe auſſi S. Jerome d'impieté & d'ignorance. Si Louïs Cappel & le P. Morin de l'Oratoire avoient bien peſé cette remarque Critique, ils n'auroient peut-être pas tant multiplié les diverſes leçons du texte Hebreu de la Bible. Car la diverſité d'interpretation, comme vous venés de le voir, ne marque pas toûjours une diverſité de leçon dans le texte. Et par la même raiſon l'on doit dire que la diverſité de leçon à l'égard de ces ſortes de Lettres, n'eſt pas toûjours une preuve de la diverſité des noms. C'eſt pour cela que Maſius a obſervé judicieuſement dans ſon Commentaire ſur le chap. 15. de Joſué v. 4. aprés Ramban, que ceux qui ſont nommés en ce lieu là *Eviens* avec la Lettre *ain* ſont les mêmes que les *Heviens* avec la lettre *beth*, & il établit ſa remarque ſur la régle dont je vous ay parlé. *Ceterum*, dit ce ſçavant Commentateur, *in verbo* עוי *poſita eſt litera ain pro beth, ut multis argumentis conficit Nehmannus. Sunt enim admodum cognatæ illæ literæ*

quales

quales sæpe communari inter se solere certare est.

Il ne faut pas s'étonner si le Secretaire des Benedictins qui a ignoré ces régles, & qui n'a qu'une connoissance mediocre de la Langue Hebraique, a rempli de fausses Notes sa nouvelle Edition de S. Jerome. Loin d'appuyer la verité du Canon Hebreu, il en affoiblit souvent l'autorité, lors qu'il multiplie sans sujet les diverses leçons, comme au chap. 6. de la Genese v. 3. où il conjecture que les Septante ont lû dans leur exemplaire Hebreu *jalon* qui signifie *permanebit*, & non pas *jadon* que S. Jerome traduit par *judicabit* dans ses questions Hebraiques. Il eût été bien mieux de remarquer avec M. Simon, qu'il n'y a aucune diversité de leçon en cet endroit, & que plusieurs sçavans Rabbins, & même l'Interprete Arabe des Samaritains, qui ont lû *jadon* dans le texte Hebreu s'accordent là dessus avec les Septante & avec nôtre Vulgate. Quand donc ce Saint Docteur a pretendu qu'il y avoit *judicabit* dans l'original Hebreu, il suivoit le sentiment de son Rabbin.

tirés des Rabbins qu'on ne ſçauroit traiter d'impies & d'ignorans pour avoir fait cette obſervation, à moins qu'on n'accuſe auſſi S. Jerome d'impieté & d'ignorance. Si Louïs Cappel & le P. Morin de l'Oratoire avoient bien peſé cette remarque Critique, ils n'auroient peut-être pas tant multiplié les diverſes leçons du texte Hebreu de la Bible. Car la diverſité d'interpretation, comme vous venés de le voir, ne marque pas toûjours une diverſité de leçon dans le texte. Et par la même raiſon l'on doit dire que la diverſité de leçon à l'égard de ces ſortes de Lettres, n'eſt pas toûjours une preuve de la diverſité des noms. C'eſt pour cela que Maſius a obſervé judicieuſement dans ſon Commentaire ſur le chap. 13. de Joſué v. 4. aprés Ramban, que ceux qui ſont nommés en ce lieu là *Eviens* avec la Lettre *ain* ſont les mêmes que les *Heviens* avec la lettre *heth*, & il établit ſa remarque ſur la régle dont je vous ay parlé. *Ceterum*, dit ce ſçavant Commentateur, *in verbo* עוי *poſita eſt litera ain pro heth, ut multis argumentis conficit Nehmannus. Sunt enim admodum cognatæ illæ literæ*

quales

qualem sæpe communiari inter se solere certa res est.

Il ne faut pas s'étonner si le Secretaire des Benedictins qui a ignoré ces régles, & qui n'a qu'une connoissance mediocre de la Langue Hebraique, a rempli de fausses Notes la nouvelle Edition de S. Jerome. Loin d'appuyer la verité du Canon Hebreu, il en affoiblit souvent l'autorité, lors qu'il multiplie sans sujet les diverses leçons, comme au chap. 6. de la Genese v. 3. où il conjecture que les Septante ont lû dans leur exemplaire Hebreu *jalon* qui signifie *permanebit*, & non pas *jadon* que S. Jerome traduit par *judicabit* dans ses questions Hebraiques. Il eût été bien mieux de remarquer avec M. Simon, qu'il n'y a aucune diversité de leçon en cet endroit, & que plusieurs sçavans Rabbins, & même l'Interprete Arabe des Samaritains, qui ont lû *jadon* dans le texte Hebreu s'accordent là dessus avec les Septante & avec nôtre Vulgate. Quand donc ce Saint Docteur a pretendu qu'il y avoit *judicabit* dans l'original Hebreu, il suivoit le sentiment de son Rabbin.

Au chap. 22. de la Geneſe v. 2. où S. Jerome a traduit dans nôtre Vulgate aprés Symmaque *viſionis*, il y a dans l'Hebreu *Moria*, que les Septante ont exprimé par, ὑψηλὸν *élevée*, & Aquila par καλαφανῆ *qui paroit*, c'eſt à dire *qu'on voit de loin.* Cette diverſité d'Interpretation a fait dire à ce S. Docteur dans ſes Queſtions Hebraiques qu'il eſt difficile de bien rendre en Latin les mots Hebreux : *difficile eſt Idioma Linguæ Hebraæ in Latinum Sermonem vertere.* Cependant ſi on y fait quelque attention, il eſt facile de concilier enſemble ces diverſes interpretations. Mais D. Martianay qui n'a pas une connoiſſance exacte de la Langue Hebraique augmente la difficulté, au lieu de la diminuer. Ce n'eſt pas entendre l'Hebreu que de conjecturer, comme il fait, que les Septante qui ont traduit le mot Hebreu מריה *Moria* par ὑψηλὸν ont tiré ſa ſignification du verbe רום *rum* Cette penſée eſt contraire à toutes les régles de l'analogie de la Langue. Il eſt aiſé de voir, que tous ces Interpretes ont eu en vûë le verbe Hebreu ראה qui ſignifie *voir*, en ſorte que les Septante

tante par le mot de *terre haute* ou *élevée* ont entendu une terre qu'on voyoit de loin, comme Fagius l'a tres bien remarqué en cet endroit où il dit. *Septuaginta transtulerunt in terram excelsam quasi scilicet is locus ab eminentia qua procul cerni potuit, denominatus sit Moriah, deducta voce à verbo* ראה *quod videre & apparere significat.*

Le Secretaire des Benedictins augmente encore la difficulté, quand il ajoûte qu'on lit dans le Syriaque d'*amouroie* qui signifie *Amorrhæorum.* Il n'a pas sçu que cette leçon étoit une faute manifeste de Copiste, ou plûtôt une erreur de Gabriel Sionita qui a ajoûté les points voyelles au texte de la Version Syriaque. Car quoi que ce Maronite fût tres sçavant dans les Langues Syrique & Arabe, il ne sçavoit pas lire l'Hebreu: & c'est ce qui l'a jetté dans un tres grand nombre de fautes, sur tout lors qu'il s'agit des noms propres. Ainsi l'Interprete Syriaque a conservé dans sa traduction le mot Hebreu *Hamoria* qu'il n'a fait que Syriaciser en changeant la lettre *he* en *aleph.* Il faut sans doute lire au singulier *Amouxia,*

en ſorte que *Moria* eſt un nom propre; au lieu que les Anciens Interpretes en ont fait un nom appellatif. C'eſt ce que Dom Martianay ne devoit pas ignorer.

Il donne encore des preuves évidentes de ſa foibleſſe, lors qu'il lit dans les Queſtions Hebraiques de S. Jerome ſur la Geneſe chap. 37. v. 24. *Aquila hunc locum ita tranſtulit: Ipſe eſt Ana qui invenit σὺν τοῖς ἐμίμ.* S'il avoit ſçu la maniere dont cet Interprete a compoſé la ſeconde Edition de ſa Verſion, il n'auroit pas fait de *σὺν* une prepoſition avec le datif. Car Aquila qui voulut exprimer dans cette Edition juſqu'à la moindre ſyllabe ou lettre du texte Hebreu s'aviſa de traduire par tout la diction את *eth* ſoit qu'elle ſignifiât veritablement *cum* c'eſt à dire *avec*, ou qu'elle fût ſeulement une ſimple marque de l'accuſatif. Or en ce lieu-ci *eth* dans l'Hebreu eſt la marque de l'accuſatif; & ainſi il faut lire *σὺν τοὺς ἐμίμ les Emims.* Je me reſerve à vous faire voir à la premiere occaſion pluſieurs autres fautes du Secretaire des Benedictins, qui n'a pas toute la capacité que demande l'ouvrage qu'il a entrepris, Je ſuis

Monſieur, &c. *le 4. Juillet 1699.*

V. LETTRE.

Iugement d'un libelle publié par Dom Martianay sous le titre de Defense de la Bible de S. Ierome contre la Critique de M. Simon.

Cùm voco te Dominum, noli tibi Marce placere,
*Sic * asinum semper Domine saluto meum.*

A Monsieur B***.

I'Ay lû, Monsieur, le nouveau libelle que Dom Martianay a publié depuis deux jours contre M. Simon. L'Auteur ne s'y dement point. Il y donne par tout des marques de sa bile échaufée; il y est selon sa coûtume fecond en injures grossieres qui font connoitre le caractere de son esprit.

* *Maitre Martin.*

Siniſtra quos in lucem natura extulit
Nequidquam poſſunt niſi meliores car-
pere.

Je n'ay rien à vous dire ſur l'Hiſtoriette qu'il fait dés l'entrée de ſon diſcours, où il compare M. Simon avec le Prêtre Florent ennemi de S. Benoit ; car ces ſortes d'Hiſtoriettes ne doivent point entrer dans un ouvrage de Critique. Ce qu'il ajoûte enſuite merite qu'on y faſſe plus d'attention. *On avoit déja vû*, dit le Secretaire des Benedictins, *quelques libelles de M. Simon, où il attaque pluſieurs grands Abbez de nôtre ordre, que l'Egliſe reçoit au nombre des Saints; mais aujourd'huy il pouſſe ſon impieté juſqu'à croire me faire une injure en me nommant pluſieurs fois digne enfant de S. Benoit, voulant faire comprendre aux Lecteurs par le ſens qu'il attache à ces paroles que S. Benoit eſt le Patriarche des fauſſaires.*

En effet M. Simon eſt tombé dans une grande impieté, quand il a trouvé à redire, que le S. Abbé de Cîteaux nommé Etienne eût raclé & biffé capitulairement avec ſes Moines les exemplaires MSS. de la Bible de S. Jerome, pour en faire un Canon Hebreu ſur le ſeul rapport

port que quelques Juifs lui firent des endroits où cette Bible n'étoit point conforme à l'Hebreu. Il n'y a pas d'apparence que l'Abbé Etienne ait été canonisé & mis au nombre des SS. pour avoir raclé ſes parchemins. Je prétens que c'eſt une action hardie & temeraire aux Moines de Cîteaux d'avoir voulu rétablir la Bible de S. Jerome ſur l'Hebreu, ſans avoir aucune connoiſſance de la Langue Hebraique, & qu'on a eu raiſon de les apeller des *Maſſoretes grateparchemins.*

Je ne ſçay qui ſont ces autres Abbez reçûs par l'Egliſe au nombre des Saints, contre leſquels M. Simon a écrit des libelles; à moins que Dom Martianay ne veuille parler de Lanfranc dont on a dit dans l'Hiſtoire Critique ſur les MSS. du N. T. qu'il corrigeoit les Livres Sacrez & les SS. Peres *ſecundum orthodoxam fidem.* Mais ſi les Benedictins ont mis Lanfranc au nombre des SS. dans leur Calendrier, il ne s'enſuit pas que l'Egliſe l'ait reconnu pour tel. Au contraire Jean Marie Braſichelle Maître du Sacré Palais dans ſon *Index* des erreurs qu'on doit *repurger* dans les Livres, imprimé

primé à Rome en 1607. dégrade le bienheureux Lanfranc de la qualité de *saint*, qu'il suppose lui avoir été donnée dans la Bibliotheque des Peres publiée par Margrin de la Bigne. Voyez la pag. 88. de cet *Index librorum expurgandorum*, où on lit, *D. Lanfrancus, dele Divi.* Il y a bien d'autres Saints dans le Calendrier Benedictin sur lesquels il seroit necessaire de passer l'éponge. Mais je laisse cette Critique à M. l'Abbé Chatelain Chanoine de l'Eglise de Paris.

Et pour ce qui est des Livres Sacrez & Ecclesiastiques corrigez par Lanfranc *secundum fidem orthodoxam*, c'est un fait qui est de notorieté publique. L'Auteur de sa vie que D. Luc Dachery Moine de l'Abbaye de S. Germain des Prez a fait imprimer l'assure en termes formels, comme M. Simon l'a remarqué dans sa Dissertation. Il a été si éloigné d'écrire des libelles contre le même Lanfranc, qu'il ajoûte en même tems, qu'il ne traitera jamais de fauſſaires les Moines Benedictins *pour avoir retouché & reformé plusieurs endroits des Anciens Livres & même de l'Ecriture. Ils font*, dit-il, *eux mêmes gloire de les avoir re-*

touchez.

touchez pour les rendre conformes à la foy orthodoxe. C'eſt un de ces pieux uſages qui étoient reçûs & autoriſez dans l'ordre de S. Benoit. Enfin quand on apelle Dom Martianay *un digne enfant de S. Benoit*, on a ſeulement voulu dire, qu'en ſe retractant ſi humblement de ſes erreurs groſſieres, il imitoit l'humilité de ſon Patriarche; & c'eſt dans le même ſens qu'on l'a auſſi apellé *humble enfant de S. Benoit.*

Le ſilence, continue D. Martianay, *que M. Simon garde dans ſa Critique à l'égard de tant de remarques que j'ai fait pour détruire les fauſſes idées dont il a rempli le monde, nous fait aſſez connoître qu'il ſe ſent vaincu.* Il y a long tems qu'on auroit donné cette ſatisfaction au Secretaire des Benedictins, ſi l'Imprimeur de Roterdam n'avoit voulu favoriſer en cela le Sieur Aniſſon. La pretenduë Bibliotheque de S. Jerome ne fut pas plûtôt imprimée, que M. Simon en fit une Critique en Latin; & afin de rendre ſon ouvrage plus utile au public, il y avoit inſeré ce qui pouvoit être de ſingulier, tiré des MSS. dans la nouvelle Edition. Il rendoit par

là

là inutile ce gros Volume, & ſon deſſein étoit de faire la même choſe à l'égard de leurs autres editions. Il en écrivit dés ce tems-là au Sieur Reinier Léers, afin qu'il mît promptement cet ouvrage ſous la preſſe. Mais celui-cy qui étoit en commerce avec le Sieur Aniſſon fit réponſe en bon marchand, qu'il ne pouvoit imprimer le livre dont il étoit queſtion, ſans faire un tort conſiderable à ſon correſpondant ; Si les Benedictins doutent de ce fait, ils n'ont qu'à s'en inſtruire par la voye du Sieur Aniſſon qui eſt leur imprimeur, & qui a toujours ſes correſpondances avec le Libraire de Roterdam.

C'eſt ſur cet ouvrrge Latin que M. Simon avoit donné à copier à ſon Neveu, pour l'envoyer en ſuite à ſon imprimeur ; qu'a été faite la lettre du 23. Decembre 1693. & qui a été imprimée depuis peu à Roterdam. L'avis qui eſt à la tête de cette lettre, ou plûtot de cette diſſertation, nous apprend qu'il y en a pluſieurs autres écrites ſur la même matiere; Si elles voient le jour, comme il y a de l'aparence, D. Martianay & ſes Confréres auront ſujet d'être contens.

Ils

Ils y verront qu'on n'a pas été muet, & qu'on y a même répondu par avance, à tout ce qu'ils objectent de nouveau dans leur libelle.

Monsieur Simon a fait voir son insuffisance, dit le Secretaire des Benedictins, *puisqu'il a desespéré de pouvoir me répondre sans commencer par decrediter tous les Manuscrits, & par nous faire douter de l'Ecriture & de la Tradition. Ce sont assurément de grands excez & une Critique bien temeraire.* Est-ce faire douter de l'Ecriture & de la Tradition, que de donner des regles de Critique, pour distinguer les bons Manuscrits de l'Ecriture & des Peres, de ceux qui ont été alterez par les anciens Moines? N'est-ce pas au contraire établir & l'Ecriture & la Tradition sur les veritables actes? lorsqu'il s'agit, par exemple, des Originaux Hebreux de l'ancien Testament, un homme sçavant dans la Critique qui met de la difference entre les exemplaires du Pentateuque Hebreu qui viennent des Samaritains, & ceux qui viennent des Juifs, parce que les premiers ont été alterez & falsifiez exprés en quelques en-

là inutile ce gros Volume, & ſon deſſein étoit de faire la même choſe à l'égard de leurs autres editions. Il en écrivit dés ce tems-là au Sieur Reinier Léers, afin qu'il mît promptement cet ouvrage ſous la preſſe. Mais celui-cy qui étoit en commerce avec le Sieur Aniſſon fit réponſe en bon marchand, qu'il ne pouvoit imprimer le livre dont il étoit queſtion, ſans faire un tort conſiderable à ſon correſpondant ; Si les Benedictins doutent de ce fait, ils n'ont qu'à s'en inſtruire par la voye du Sieur Aniſſon qui eſt leur imprimeur, & qui a toujours ſes correſpondances avec le Libraire de Roterdam.

C'eſt ſur cet ouvrrge Latin que M. Simon avoit donné à copier à ſon Neveu, pour l'envoyer en ſuite à ſon imprimeur, qu'a été faite la lettre du 23. Decembre 1693. & qui a été imprimée depuis peu à Roterdam. L'avis qui eſt à la tête de cette lettre, ou plûtot de cette diſſertation, nous apprend qu'il y en a pluſieurs autres écrites ſur la même matiere; Si elles voient le jour, comme il y a de l'aparence, D. Martianay & ſes Confreres auront ſujet d'être contens.

Ils

Ils y verront qu'on n'a pas été muet, & qu'on y a même répondu par avance, à tout ce qu'ils objectent de nouveau dans leur libelle.

Monsieur Simon a fait voir son insuffisance, dit le Secretaire des Benedictins, *puisqu'il a desespéré de pouvoir me répondre sans commencer par decrediter tous les Manuscrits, & par nous faire douter de l'Ecriture & de la Tradition. Ce sont assurément de grands excez & une Critique bien temeraire.* Est-ce faire douter de l'Ecriture & de la Tradition, que de donner des regles de Critique, pour distinguer les bons Manuscrits de l'Ecriture & des Peres, de ceux qui ont été alterez par les anciens Moines? N'est-ce pas au contraire établir & l'Ecriture & la Tradition sur les veritables actes? lorsqu'il s'agit, par exemple, des Originaux Hebreux de l'ancien Testament, un homme sçavant dans la Critique qui met de la difference entre les exemplaires du Pentateuque Hebreu qui viennent des Samaritains, & ceux qui viennent des Juifs, parce que les premiers ont été alterez & falsifiez exprés en quelques en-

endroits, détruit-il la Loy de Moyse? nullement; mais il l'établit.

J'ajoute à cet exemple un autre qui n'eſt guéres moins important, & qui doit même ſervir d'avis aux Benedictins. Il y a de deux ſortes de Manuſcrits Grecs, dont les uns viennent du Levant, & les autres viennent de la Calabre: Or les perſonnes habiles font une grande diſtinction entre les premiers, & ces derniers qui ont été copiez par des Moines Grecs de l'ordre de Saint Baſile ſoumis au Pape. Détruiſent-ils pour cela les livres des Peres Grecs? Non: mais ils prennent de ſages precautions pour ne ſe ſervir pas legerement d'actes qui puiſſent être ſuſpects.

C'eſt auſſi ce que Monſieur Simon a fait, lorſqu'il a remarqué dans ſa Diſſertation ſur les Manuſcrits du T. N. où il a parlé à Monſieur Arnaud, que les Moines Benedictins n'ont pas ſeulement corrigé dans les Manuſcrits Latins de l'Ecriture & des Peres les fautes des Copiſtes ſelon les regles ordinaires de la Critique; mais qu'ils ont veritablement retouché ces livres, ſous pretexte de les accommoder à la foy orthodoxe.

Si Monſieur Arnaud en doute, ajoute M. Simon, *je ſuis prêt de lui en donner des preuves authentiques.* En effet les lettres que ſon Neveu a écrites à un de ſes amis ſur la pretenduë Bibliotheque Divine de Saint Jerome, contiennent des preuves evidentes de ce fait. Le ſilence de M. Arnaud à cette occaſion eſt un grand prejugé contre les Benedictins. Car ce Docteur qui étoit de leurs amis a encore vécu deux ans apres cette Diſſertation, & il avoit commerce de lettres avec l'Imprimeur de Roterdam, n'étant pas alors fort éloigné de luy.

Si le Secretaire des Benedictins vouloit ôter les ſoupçons que les Hiſtoires Critiques de Monſieur Simon ont donné contre les anciens Moines reviſeurs des Manuſcrits, il devoit prouver, que ni le bienheureux Lanfranc, ni Pierre Abbé de Micy & pluſieurs autres reviſeurs qui ſont tous enfans de S. Benoit, n'ont point corrigé & retouché les Manuſcrits pour les rendre plus conformes à la foy orthodoxe. A moins que de répondre à ces faits, c'eſt en vain qu'on ſe recrie, que par une impieté ſans exemple, on veut faire paſſer Saint

Benoit

Benoit pour *le Patriarche des faussaires.* Quand on a objecté au Pere Martianay que les anciens reviseurs de la Bible de S. Jerome ont raclé & biffé leurs vieux parchemins, sur leurs idées, c'étoit à luy de montrer qu'on impose à ces anciens *Dom Reviseurs.* Il est de l'interêt des Religieux de Saint Germain des Prez, s'ils veulent desabuser le public, d'exposer aux yeux de tout le monde ces venerables parchemins, que Monsieur Simon assure avoir été raclez par des Moines qu'il lui a plu d'appeller par un nom dont il est l'auteur des *Massorettes grattepar chemins.*

Mais leur Secretaire, au lieu de mettre à couvert par cette voie directe ces anciens Manuscrits contre les accusations de Monsieur Simon, a recours à une voie indirecte, qui est l'autorité de Robert Etienne. Ce sçavant Imprimeur, dit-on, que le Critique a loüé pour avoir fait une recherche exacte des bons Manuscrits Latins, & pour avoir si bien travaillé à corriger l'edition Vulgate, s'est servi des exemplaires des Benedictins, & principalement de ceux de la Bibliotheque de S. Germain des

Prez.

Prez. *Il nous apprend lui même dans sa preface qu'aiant resolu de faire imprimer les livres Sacrez de l'Ancien & du N.T. il jugea qu'il étoit important de consulter auparavant les anciens exemplaires Manuscrits, afin de corriger tout sur la foy de ces monuments, & de satisfaire par là certains lecteurs scrupuleux qui s'offensent aussitot, s'ils voient quelque petit changement dans les nouvelles editions.* Enfin le Pere Martianay apres avoir produit un long extrait de cette Preface de Robert Etienne, ajoute, *que si cet endroit est accablant pour tous ceux qui declament aujourd'huy contre nos Manuscrits, c'est un coup de foudre pour Monsieur Simon.*

Si cet endroit est un coup de foudre pour Monsieur Simon, qui a loüé Robert Etienne à cause de sa grande exactitude, je ne vois pas qu'il soit accablant à l'égard de ceux qui declament contre les Manuscrits dont il est question, à moins qu'on ne prouve qu'ils n'ont point été raclez & biffez; car c'est principalement de quoy il s'agit. On dira que cet Imprimeur n'a donné ces loüanges vagues & generales à ces

vieux

Benoit pour *le Patriarche des faussaires.* Quand on a objecté au Pere Martianay que les anciens reviseurs de la Bible de S. Jerome ont raclé & biffé leurs vieux parchemins, sur leurs idées, c'étoit à luy de montrer qu'on impose à ces anciens *Dom Reviseurs.* Il est de l'interêt des Religieux de Saint Germain des Prez, s'ils veulent desabuser le public, d'exposer aux yeux de tout le monde ces venerables parchemins, que Monsieur Simon assure avoir été raclez par des Moines qu'il lui a plu d'appeller par un nom dont il est l'auteur des *Massorettes grattepar chemins.*

Mais leur Secretaire, au lieu de mettre à couvert par cette voie directe ces anciens Manuscrits contre les accusations de Monsieur Simon, a recours à une voie indirecte, qui est l'autorité de Robert Etienne. Ce sçavant Imprimeur, dit-on, que le Critique a loüé pour avoir fait une recherche exacte des bons Manuscrits Latins, & pour avoir si bien travaillé à corriger l'edition Vulgate, s'est servi des exemplaires des Benedictins, & principalement de ceux de la Bibliotheque de S. Germain des

Prez.

Prez. *Il nous apprend lui même dans ſa preface qu'aiant reſolu de faire imprimer les livres Sacrez de l'Ancien & du N.T. il jugea qu'il étoit important de conſulter auparavant les anciens exemplaires Manuſcrits, afin de corriger tout ſur la foy de ces monuments, & de ſatisfaire par là certains lecteurs ſcrupuleux qui s'offenſent auſſitot, s'ils voient quelque petit changement dans les nouvelles editions.* Enfin le Pere Martianay apres avoir produit un long extrait de cette Preface de Robert Etienne, ajoute, *que ſi cet endroit eſt accablant pour tous ceux qui declament aujourd'huy contre nos Manuſcrits, c'eſt un coup de foudre pour Monſieur Simon.*

Si cet endroit eſt un coup de foudre pour Monſieur Simon, qui a loüé Robert Etienne à cauſe de ſa grande exactitude, je ne vois pas qu'il ſoit accablant à l'égard de ceux qui declament contre les Manuſcrits dont il eſt queſtion, à moins qu'on ne prouve qu'ils n'ont point été raclez & biffez; car c'eſt principalement de quoy il s'agit. On dira que cet Imprimeur n'a donné ces loüanges vagues & generales à ces

vieux

vieux exemplaires ; que pour donner plus d'autorité à ſes nouvelles editions. Mais il n'eſt pas neceſſaire de recourir à cette réponſe. Je pretens acabler le Secretaire des Benedictins par l'autorité même de Robert Etienne. Cet homme eſt ſi peu exercé dans la lecture des Bibles de ce ſçavant & judicieux Imprimeur, que pour appuyer ſes viſions, il ſe ſert des editions qu'Etienne a abandonnées ſur les avis qu'il reçut, que ſa methode n'étoit pas exacte. Ce n'étoit pas dans la preface de l'edition de 1528. d'où il a tiré ſon extrait, qu'il falloit chercher des preuves de l'exatitude de Robert Etienne ; mais dans la preface de ſon edition de 1540. qui a été ſon chef d'œuvre. S'il vouloit rédre juſtice à Monſieur Simon, il devoit rapporter ce que ce Critique a dit des Bibles Latines d'Etienne dans ſon Hiſtoire des verſions du N. T. chap. xi. où apres avoir parlé de l'edition de 1528. il ajoute en même tems: *Mais quelque ſoin que cet habile Critique prît alors pour donner un texte exact de nôtre Vulgate, cette edition eſt fort inferieure à celle qu'il publia en 1540. & qu'on peut appeller en quel-*

une façon un chef d'œuvre en fait de Bible.

C'eſt donc cette excellente Edition qu'il falloit conſulter: mais le digne enfant de S. Benoit n'a eu garde de le faire. Car il y auroit trouvé non ſeulement ſa propre condamnation, mais auſſi celle des Anciens Doms Reviſeurs qui ont pris une ſi grande licence dans la reviſion des Manuſcrits. C'eſt ſur ce plan que les Theologiens de Louvain ont formé leurs nouvelles Editions de la Vulgate, qui ont eu une approbation univerſelle. Il eſt neceſſaire que je vous rapporte ce que dit Etienne dans la Preface de l'Edition de 1540. parce que vous y verrez détruit entierement ce que le Secretaire des Benedictins produit de la Preface de l'Edition de 1528. contre M. Simon.

Il dit d'abord, qu'il y avoit huit ans qu'il étoit ſorti de ſes preſſes une Bible Latine corrigée avec un tres grand ſoin ſur d'anciens MSS. & qu'il avoit alors ſuivi le conſeil qu'on lui avoit donné de mettre dans ſon texte les leçons de ces anciens MSS. leſquelles ſeroient conformes à l'original Hebreu, pour

ce qui étoit de l'Ancien Teſtament & au Grec, pour ce qui étoit du Nouveau. Mais quelques uns qui ne purent approuver une Bible Vulgate de cette façon en ayant été choquez, il ſe rendit à l'avis que d'autres perſonnes ſavantes & judicieuſes lui donnerent, ſavoir d'imprimer une Bible Latine qui plût également à tout le monde. Mais avant que d'entreprendre cet ouvrage, ajoûte-t-il, je crus que je devois conſulter ceux de nos Theologiens les plus judicieux & les plus habiles. Leur ſentiment fut que je me réglaſſe entierement ſur les plus anciennes Bibles Latines imprimées, & que je renvoyaſſe aux marges de mon Edition, les diverſes leçons de mes anciens exemplaires, leſquelles ſeroient conformes aux originaux, en marquant exactement les MSS. d'où elles avoient été priſes : *Sed antequam ipſi rem aggrederemur, cenſuimus in conſilium adhibendos noſtrates Theologos qui & acerrimo judicio & exactiſſima doctrina præditi eſſent, quorum fuit ſententia, ut antiquiſſimos quoſque codices excuſos exemplaria nobis proponeremus : quæ autem in vetuſtiſſimis MSS. legerentur codicibus*

& cum Hebraicis Græciſque libris conſpirarent ea margo noſtrorum Bibliorum ſibi vindicaret, nominibus exemplarium unde quæque lectio ſumpta eſſet fideliter expreſſis, hoc pacto futurum dictitantes, ut in nulla apud ullos homines offenſa ſaltem litteratos eſſemus.

J'ay ſuivi, dit enfin Robert Etienne, le ſentiment de ces ſages Theologiens qui étoit tres équitable. *Horum itaque ſententiam æquiſſimam ſequuti.* Je n'ai rien oublié pour donner d'une maniere fidelle & exacte la Bible Latine qui eſt en uſage dans nos Egliſes, renvoyant aux marges les diverſes leçons de mes MSS. *aſſiduis & improbis laboribus tandem perfecimus, ut ea tralatio qua noſtræ Eccleſiæ paſſim utuntur dum ſacros libros aut recitant aut decantant, ne verbo quidem mutato typis exprimeretur: varias autem & à multis ſeculis repetitas lectiones, quæ tamen cum Hebraico & Græco contextu conſentiebant in margine magna diligentia & fide excudendas curavimus.*

C'eſt ſur ce modele que devoit travailler le Secretaire des Benedictins, & non pas ſur le plan des Editions que R.

ce qui étoit de l'Ancien Teſtament & au Grec, pour ce qui étoit du Nouveau. Mais quelques uns qui ne purent approuver une Bible Vulgate de cette façon en ayant été choquez, il ſe rendit à l'avis que d'autres perſonnes ſavantes & judicieuſes lui donnerent, ſavoir d'imprimer une Bible Latine qui plût également à tout le monde. Mais avant que d'entreprendre cet ouvrage, ajoûte-t-il, je crus que je devois conſulter ceux de nos Theologiens les plus judicieux & les plus habiles. Leur ſentiment fut que je me réglaſſe entierement ſur les plus anciennes Bibles Latines imprimées, & que je renvoyaſſe aux marges de mon Edition, les diverſes leçons de mes anciens exemplaires, leſquelles ſeroient conformes aux originaux, en marquant exactement les MSS. d'où elles avoient été priſes : *Sed antequam ipſi rem aggrederemur, cenſuimus in conſilium adhibendos noſtrates Theologos qui & acerrimo judicio & exactiſſima doctrina præditi eſſent, quorum fuit ſententia, ut antiquiſſimos quoſque codices excuſos exemplaria nobis proponeremus : quæ autem in vetuſtiſſimis MSS. legerentur codicibus*

& cum Hebraicis Græciſque libris conſpirarent ea margo noſtrorum Bibliorum ſibi vindicaret, nominibus exemplarium unde quæque lectio ſumpta eſſet fideliter expreſſis, hoc pacto futurum dictitantes, ut in nulla apud illos homines offenſa ſaltem litteratos eſſemus.

J'ay ſuivi, dit enfin Robert Etienne, le ſentiment de ces ſages Theologiens qui étoit tres équitable. *Horum itaque ſententiam æquiſſimam ſecuti.* Je n'ai rien oublié pour donner d'une maniere fidelle & exacte la Bible Latine qui eſt en uſage dans nos Egliſes, renvoyant aux marges les diverſes leçons de mes MSS. *aſſiduis & improbis laboribus tandem perfecimus, ut ea tralatio qua noſtræ Eccleſiæ paſſim utuntur dum ſacros libros aut recitant aut decantant, ne verbo quidem mutato typis exprimeretur: varias autem & à multis ſeculis repetitas lectiones, quæ tamen cum Hebraico & Græco contextu conſentiebant in margine magna diligentia & fide excudendas curavimus.*

C'eſt ſur ce modele que devoit travailler le Secretaire des Benedictins, & non pas ſur le plan des Editions que R.

Etienne avoit lui même abandonnées. Auſſi fit-il reimprimer à Paris en 1546. ſa belle Edition de 1540. & les autres ont été depuis ce tems-là fort negligées. C'eſt pourquoi Hentenius qui publia à Louvain en 1547. une nouvelle Edition de la Vulgate qu'il avoit revuë ſur pluſieurs MSS. prit pour ſon modele cette Edition de 1540. aprés avoir conſulté, comme il le dit lui-même dans ſa Preface, les plus graves, les plus ſavans, & les plus judicieux Theologiens de Louvain: *Ex juſſu, inſtructione ac judicio graviſſimorum longéque eruditiſſimorum & acerrimi judicii Theologorum hujus Academiæ Lovanienſis.* Si Dom Martianay avoit conſulté les plus habiles & les plus judicieux Theologiens de Paris à l'imitation de R. Etienne, il n'auroit pas publié ſous le nom de S. Jerome une Bible Latine ſelon ſon caprice: mais il auroit ſuivi exactement l'Edition de Clement VIII. ſe contentant de mettre à la marge les diverſes leçons de ſes exemplaires MSS.

Qu'il ne nous diſe donc plus que ce ſavant Imprimeur *conſulta d'anciens exemplaires Manuſcrits afin de corriger*

tout

tout ſur la foy de ces monumens, que c'eſt ſur ces Manuſcrits que R. Etienne a fait imprimer ſes Bibles, ſuivant en tout les corrections qu'il avoit trouvées. Car cela n'eſt vrai que de ſes premieres Editions, & principalement de celles de 1532. & 1534. Mais je viens de vous faire voir, que ſur les inſtructions qu'il reçut des Doctes & des plus ſages Theologiens de Paris, il changea de methode dans ſon Edition de 1540. reimprimée en 1546.

Quelle gloire, dit le Secretaire des Benedictins, *pour nôtre Canon Hebreu, c'eſt à dire pour nôtre Edition de la Bible de S. Jerome, & pour nos Anciens Peres qui l'ont corrigé, d'avoir pour panegyriſtes les Roberts Etiennes, le Pape Leon X. & les Bibles Latines imprimées en Eſpagne qui ſont entierement conformes à nos MSS. de S. Germain & de S. Denis, dont R. Etienne s'étoit ſervi.* Diſons au contraire quelle confuſion pour ces Anciens Doms Reviſeurs de voir qu'un Imprimeur de Paris ſoit mieux ſenſé qu'eux. A l'égard de Leon X. qui a donné de grandes loüanges à ces Bibles Latines imprimées en Eſpagne, ce Pape a eu raiſon de louër la Bible Po-

lyglotte de Complute ou Alcala, qui a été sans doute d'une grande utilité aux personnes de Lettres. Mais les habiles Critiques ont jugé depuis ce tems là, que la methode qui a été suivie dans cette belle Bible pour corriger en plusieurs endroits le texte Grec des LXX. & le Latin de la Vulgate sur l'original Hebreu n'étoit point exacte. C'est pourquoi les Censeurs de Rome qui ont travaillé avec tant de soin sous les Papes Sixte V. & Clement VIII. à une nouvelle Edition de nôtre Vulgate, ne l'ont-ils pas aprouvée. L'Autorité de ces deux Papes & de ces judicieux Censeurs doit sans doute l'emporter sur celle de Leon X.

Le P. Martianay, afin qu'il ne manquât rien aux éloges qu'il se donne, fait encore valoir *les Benedictions, les Indulgences & les beaux presens dont N. S. P. le Pape Innocent XII. a comblé son Edition du Canon Hebreu.* Je n'ai rien à opposer à un si puissant argument, sinon que les benedictions, les indulgences & les medailles de Rome n'ont point cours dans la République des Critiques. Je ne craindrai point même d'a-

d'avancer, que s'il y avoit eu à Rome ſous le Pape Innocent XII. des perſonnes auſſi éclairées ſur les matieres dont il eſt queſtion, qu'il y en avoit ſous les Papes Gregoire VIII. Sixte V. & Clement VIII. on y auroit ſans doute reprouvé cette pretenduë Bible de S. Jerome.

Enfin le Secretaire des Benedictins ajoûte à tous ces éloges l'approbation que les Docteurs de Sorbonne ont donnée à l'Edition de ſon Canon Hebreu. Cependant il ne paroit ni au commencement, ni à la fin de cet ouvrage aucune approbation de Docteurs; en ſorte que quelques ſcrupuleux le pourroient bien prendre pour de la marchandiſe de contrebande. Il la faut donc chercher cette approbation dans la *Diſſertation preliminaire ſur la Bible de Maître Ellie Dupin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.* Comme ce Docteur, dit-on, *liſoit la Bibliotheque Divine de S. Jerome avec des intentions bien differentes de celles de M. Simon, il en a porté un jugement auſſi avantageux & auſſi raiſonnable, que celui de nôtre Critique eſt faux, odieux & inſoûtenable.*

Digne approbateur d'un tel livre, *Dignum patella operculum*! & comment un Docteur qui ne ſçait ni Grec, ni Hebreu, & qui ne paroit pas même entendre le Latin de Saint Jerome, peut-il porter un jugement raiſonnable du Canon Hebreu de ce Pere?

Ce n'eſt pas dequoy s'embarraſſe le Pere Martianay. Il ſuffit qu'il cite un Docteur auſſi fameux qu'eſt Monſieur Dupin. C'eſt pourquoy, apres avoir raporté deux paſſages de la Diſſert. preliminaire, pour prevenir l'objection qu'on lui pourroit faire que ce n'eſt pas aſſez d'être Docteur, mais qu'il faut être Docte; il ajoûte auſſi-tot: *Notre Critique ſera ſans doute bien étourdy de ces deux endroits des prolegomenes de Monſieur Dupin qui a mieux lû que lui la Bibliotheque Divine de Saint Jerome, & qui eſt infiniment plus capable d'en porter jugement. Car encore qu'il n'ait pas tant de ſcience Rabbinique, que Monſieur Simon, il a plus d'érudition ſolide, plus de jugement & plus de modeſtie.*

En effet Jean Reuchlin le jeune a donné au public il y a quelques années des preuves evidentes de l'érudition

ſolide

ſolide & tres profonde de Monſieur Dupin. Il eſt bon pour étourdir encore davantage Monſieur Simon, que j'en produiſe de nouvelles. Ce ſage maitre dans le Tome 3. de ſa Bibliotheque où il donne pluſieurs extraits des livres de ce Saint Docteur lui fait dire de grandes impertinentes, & entr'autres celle-cy pag. 337. Il y raporte l'objection que Rufin avoit faite à Saint Jerome de ce qu'au lieu de ces mots qu'on lit dans la Vulgate au Pſ. 2. v. 12. *Embraſſez la diſcipline*, il avoit traduit ſelon l'Hebreu tantôt *Adorez le fils*, tantôt *adorez puremẽt*. Voici ce que ce Pere répon à Rufin dans la nouvelle Bibliotheque, *A l'égard du mot* Bar, *comme il a pluſieurs ſignifications, & qu'il ſignifie* le fils *ou* une poignée d'épics choiſis, *il avoit ſuivi le premier ſens dans ſon Commentaire, & que dans ſa verſion de peur de donner ſujet aux Juifs d'accuſer les Chretiens de falſifier l'Ecriture, il s'étoit attaché à la 2. ſignification qui avoit été ſuivie par Aquila & par Symmaque.*

Il ne faut que lire les paroles de S. Jerome dans ſon apologie contre Rufin, pour juger de l'érudition ſolide de

Monſieur Dupin, qui fait dire à ce Pere qu'il a traduit le mot de *Bar* avec Aquila, & avec Symmaque par une *poignée d'épics choiſis*. Bar *autem*, dit S. Jerome, *apud Hebræos diverſa ſignificat, dicitur enim & filius-triticum quoque & ſpicarum faſciculus, & electus ac purus*. C'eſt à dire, comme vous voiez, que le mot de *Bar* a differentes ſignifications chez les Hebreux, qu'il y ſignifie *Fils, Froment & une poignée d'épics, choisy & pur*. C'eſt ſelon ce dernier ſens, ajoûte ce Saint Docteur, que j'ay traduit *Adorate purè ſive electè* apres Aquila & Symmaque. *Quid igitur peccavi, ſi dixerim* Adorate purè, ſive electè, *quod Aquila & Symmachus tranſtulerunt*. Cette poignée d'épics eſt eſt un galimatias du ſage maître qui n'a pas entendu le Latin de Saint Jerome. On veut cependant que ce ſçavant homme ait été infiniment plus capable de porter un veritable jugement de la Bibliotheque Divine de S. Jerome, que Monſieur Simon.

Vous me direz peut-être que le Secretaire des Benedictins n'a pas cité la Bibliotheque Eccleſiaſtique de M. Dupin, mais la Diſſertation preliminaire

ſur la Bible qui eſt le Chef d'œuvre de ce Docteur, Je veux bien laiſſer là au moins pour quelque tems cette Bibliotheque. Si la Diſſertation preliminaire eſt le Chef d'œuvre de Monſieur Dupin, il faut qu'il ſoit paſſé maître en galimatias, & afin que vous ne m'en croiez pas ſur ma parole, je veux vous en donner quelques exemples.

Ce ſçavant homme dès le commencement de ſes prolegomenes ſur la Bible étale toûte ſa rare erudition pour expliquer *ce que c'eſt que le Canon des livres Hebreux; quels ſont les livres qu'on nomme apocryphes.* Ce qui l'embaraſſe le plus c'eſt l'*Aron*, ou l'*Arche* dont parle Saint Epiphane, & apres lui Saint Jean de Damas, où étoient enfermez les livres Sacrez. Comme il n'a jamais vu d'autres armoires, que celles dont on ſe ſert ordinairement dans les maiſons, il s'en figure de deux ſortes qui étoient dans le ſecond Temple, lorſqu'il n'y avoit plus d'Arche; on ſerroit ſelon luy les Livres Sacrez dans une de ces armoires: *les livres apocryphes étoient apparemment ſerrez dans une autre armoire, que les livres Canoniques.* Il eſt bien dif-

ficile que ceux qui ont un peu de cette erudition qu'on nomme Rabbinique s'empechent de rire, en liſant ces armoires de la façon de M. Dupin.

Si ce Docteur n'avoit fait autre choſe que de nous donner des armoires de ſon invention, on pourroit l'excuſer, parce qu'il n'a jamais frequenté les Synagogues pour y voir de ces armoires à la Juive. Mais il n'eſt pas ſuportable quand il fait dire à S. Epiphane parlant de cette armoire des Juifs tout les contraire de ce que ce Pere a dit. Il veut que ce Saint Evêque ait avancé dans ſon Traité des poids & des meſures, *que le livre de la Sageſſe & de l'Eccleſiaſtique ne ſont point dans le rang des livres ſacrez parce qu'ils ont été mis dans l'Aron, c'eſt a dire dans l'arche du Teſtament.* Il aſſure au contraire qu'ils ne ſont point dans le rang des livres ſacrez parce qu'ils n'ont point été mis dans *l'Aron* ou *l'Arche.* Et c'eſt auſſi en ce ſens que Tertullien a dit que quelques-uns ne reçoivent point le livre d'Enoch, parce qu'il n'entre pas dans l'armoire des Juifs, *quia nec in Judaicum armarium admittitur.*

Comme

Comme cette armoire des Juifs a été la pierre d'achoppement qui a fait tomber plusieurs Docteurs de Paris, je vous expliquerai en peu de mots ce que c'est que l'*Aron*, ou l'*Arche* dont il est parlé dans S. Epiphane & dans S. Jean de Damas, & qui est la même chose que ce qui est appellé *Judaicum armarium*, par Tertullien. Ces deux expressions *être un Livre Canonique*, & *être dans l'Arche* ou *armoire des Juifs* sont Synonymes. Si M. Dupin avoit lû le petit Livre des Ceremonies des Juifs composé par Leon de Modene il y auroit vû ce que c'est que cette armoire. Car il y dit au Livre 1. chap. 10. parlant de la forme des Synagogues des Juifs : *D'alla parte di Oriente è posto un' arca o armario, che chiamano Aron, ad imitatione dell' Arca del testamento che era nel tempio, dove è riposto il Pentateuco* : c'est à dire, comme il y a dans la traduction Françoise de M. Simon, *Les Juifs ont dans chaque Synagogue du côté d'Orient une Arche ou armoire qu'ils nomment Aron en memoire de l'Arche de l'alliance qui étoit dans le Temple. Ils enferment dedans les cinq Livres de Moyse &c.* C'est

de là qu'eſt venue cette expreſſion. *Etre dans l'armoire de la Synagogue*, pour dire, être dans le rang des Livres Sacrez & Canoniques. Voyez là-deſſus la ſavante & judicieuſe réponſe du P. Lequien Religieux de l'Ordre de S. Dominique à la défenſe de l'antiquité des tems. Il y refute au chap. 6. tout ce que le P. Pezron Docteur en Theologie de la Faculté de Paris a dit de cette Arche, qu'il n'entendoit pas mieux que ſon confrere.

Je ne me ſerois pas étendu ſi au long, M. ſur les loüanges de M. Dupin, ſi je n'avois crû que vous ſeriez bien aiſe de connoître le merite du grand Aprobateur de la Bibliotheque Divine des Benedictins. J'aurois d'autres choſes à vous dire ſur ce même ſujet; mais je n'ajoûterai plus qu'un exemple de cette érudition ſolide que lui donne le Secretaire des Benedictins. J'ai eu la curioſité de jetter les yeux ſur ce que ce ſavant homme dit de la Maſſore des Juifs, qui eſt proprement leur Critique du texte Hebreu de la Bible. Il nous aprend dez les premiers mots, qu'elle eſt appellée par les Rabins *Pirke-avot*, qui

qui ſignifie ſelon lui *la Haye* ou *la Cloture de la Foy. Pirke-avot*, qu'on traduit ordinairement en Latin *Capitula Patrum* eſt le titre du Livre où la Maſſore eſt appellée *la Haye de la Loy.* Cet admirable Critique a lu apparemment en quelque endroit que les Juifs l'appellent ainſi, & l'on aura mis à la marge de cette obſervation le mot de *Pirke-avot* pour indiquer le Livre, où on lui donne ce nom, ce qui a fait dire à nôtre Docteur que *Pirke-avot* ſignifie *la Haye* ou *la cloture de la Loy.* Il nous aprend au même lieu qu'on trouve ces remarques de la Maſſore aux marges de pluſieurs MSS. Hebreux de la Bible, *mais qu'elles y ſont écrites avec beaucoup de confuſion.* Cela n'eſt pas vrai abſolument: car elles ſont écrites fort exactement & ſans confuſion dans les bons exemplaires Eſpagnols, comme on le peut voir dans quelques uns qui ſont dans la Bibliotheque du Roy. Il dit encore au même endroit, que cette Maſſore a été imprimée par Bombergue à Veniſe en 1528. & en 1618. Mais la Bible de Veniſe en 1618. n'eſt pas de Bombergue qui étoit mort, mais du

Rabbin Leon de Modene dont le nom même eſt en Hebreu à la tête de ſon Edition. Au reſte mon deſſein n'eſt pas de vous faire une table des fautes de M. Dupin, mais ſeulement de vous avertir qu'il y en a un tres grand nombre.

Dom Martianay aprés avoir *étourdy* M. Simon par les Eloges que cet habile Docteur fait du Canon Hebreu des Benedictins dans ſa Diſſertation preliminaire ſur la Bible, ajoûte une autre aprobation bien plus authentique, qui le rend égal à S. Jerome & qui nous apprend en même tems, que les *Doctiſſimes & Reverendiſſimes P. Benedictins* ont été preſque les ſeuls dépoſitaires de l'Ecriture Sainte & de la Doctrine de l'Egliſe. *Doctiſſimi ac Reverendiſſimi P. P. Benedictini apud quos ferè ſolos aſſervata multis ſæculis omnis Sacra & Eccleſiaſtica Doctrina.* Si l'autorité de M. Dupin, dit le Secretaire des Benedictins, *ferme pour jamais la bouche à nôtre Declamateur, que ſera-ce de l'aprobation de quatre Docteurs de Sorbonne qui ont fait un éloge ſi grand de la Bibliotheque Divine de S. Jerome, que je ne penſe pas qu'on puiſſe parler plus avanta-*

geu-

geuſement d'un Livre & de ſon Auteur.

J'avouë que cette aprobation toute outrée qu'elle eſt ſeroit de quelque poids, ſi elle étoit à la tête du Canon Hebreu de S. Jerome, parce qu'elle ſuppoſeroit que ces Docteurs l'auroient lû. Mais ne ſe trouvant inſerée que dans l'aprobation d'un livret, on voit biẽ que ces Meſſieurs ont été fort liberaux d'un encens qui ne leur couroit rien. Ils ont ſuivi le Stile ordinaire des aprobateurs de Livres & des faiſeurs d'Epîtres Dedicatoires. On peut dire de cet éloge ce qu'on fait dire à un ancien Rheteur à l'égard de Venus, qui vouloit avoir le pas & marcher devant les autres Divinitez, parce que les Poëtes l'ont nommée Venus la dorée: *Paſſez mamie, c'eſt une epithete.* Ne vous imaginez donc pas *Doctiſſimes & Reverendiſſimes Benedictins* que ces Docteurs ayent parlé ſerieuſement. Ce ſont des Epithetes ſeulement, qu'ils vous donnent; & ſi vous ne m'en voulez pas croire, il ſera facile de vous détromper. Voilà M. ce que j'avois à vous dire ſur la premiere partie de la defenſe du P. Martianay.

19. *Juillet* 1699.

VI. LETTRE.

Où l'on examine plus en détail le prétendu Canon Hebreu de S. Jerome.

Ecce iterum Martinus, & eſt mihi ſæpe vocandus
Ad partes.

A Monſieur B***.

JE viens preſentement au détail de la defenſe du Secretaire des Benedictins. Il ſeroit inutile, Monſieur, de m'arrêter à tout ce qu'il dit de l'entretien qu'il eut avec M. Simon au ſujet des exemplaires MSS. du Canon Hebreu. Je puis vous aſſurer qu'il n'y a preſque rien de vray dans le recit qu'il en fait. Il ne debite que ce qu'il a imaginé. On ne doit écouter là deſſus, que la perſonne qui a été preſente à cet entretien. C'eſt un homme d'honneur qui entend parfaitement la matiere dont il étoit queſtion, & il ne peut être ſuſ-

pect

pèct à ces Moines, puis qu'il a un oncle chez eux, & qu'il fait gloire d'ailleurs d'être amy de plusieurs des principaux de leur Congregation. Mais au reste il importe peu au public de savoir de quelle maniere cette conversation du P. Martianay & de M. Simon s'est passée. Ce n'est pas là le fond de l'affaire. Il s'agit seulement ici d'examiner les raisons que le Secretaire rapporte pour sa defense.

On lui avoit objecté, que pour n'avoir pas profité des bons avis qui lui avoient été donnez sur les Scolies qu'il pretendoit être de S. Jerome, il avoit été enfin obligé de se retracter honteusement, & de chanter la palinodie, aprés avoir fait imprimer une bonne partie de son gros Volume, où il attribuë à ce S. Docteur un grand nombre de Notes pueriles & ridicules. L'humble enfant de S. Benoit répond à cela, que c'est une chose *honteuse à un Chrêtien & à un Prêtre, que de tourner en ridicule une retractation, à laquelle toutes les personnes sages, tous les hommes savans & de bon goût ne peuvent donner assez de loüanges.* Ce qu'il prouve par

l'exem-

l'exemple de S. Auguſtin qui a écrit des Livres de Retractations, & par celui de S. Jerome, qui ayant été trompé par l'ambiguité du mot Hebreu *Agmon*, qu'il avoit traduit *Incurvantem & refrænantem*, avouë ſa faute dans ſon Commentaire ſur le chap. 19. d'Iſaïe, où il dit, qu'on peut auſſi traduire *Incurvum & laſcivientem.*

Il eſt vray que S. Auguſtin a écrit des Retractations: mais outre qu'une bonne partie de ces retractatiõs ne conſiſte qu'en des éclairciſſemens, quel rapport y a-t-il entre ce S. Evêque qui ſe retracte ſur des points qui ont de veritables difficultez, & entre le Secretaire des Benedictins qui ſe retracte ſur des choſes leſquelles ne peuvent être ignorées, que des perſonnes qui n'ont aucune litterature. A quel propos fait-il ici venir S. Jerome ſur un mot Hébreu qui eſt ambigu de lui même, & qui ſouffre veritablement diverſes interpretations. *In eo quod nos tranſtulimus*, dit ce Pere, *Incurvantem & refrænantem, poſſumus dicere Incurvum & laſcivientem. Nos autem verbum Hebraicum dum aliter quæ ſcripta ſunt vertimus*

ambiguitate deceptis, refrænantem diximus, quod significantius Aquila στρέβλοντα, *id est qui nihil rectè agit, sed omne perversum.* J'aurois quelques reflexions à faire sur cet endroit de S. Jerome; mais je me contenteray de remarquer en general, que ce Pere a traduit de la même maniere le même mot Hebreu, *Agmon*, au chap. 9. v. 14. du Prophete Isaie sans se retracter.

Il n'est pas surprenant qu'on ait des doutes, lorsqu'il y a de veritables raisons de douter. De plus il n'est pas honteux de se retracter soit en fait de Critique, soit sur d'autres matieres, quand on a de nouveaux éclaircissemens. Toute la question donc est de sçavoir, si un homme qui aura la moindre connoissance de la langue Hebraique & des écrits de S. Jerome, a pû douter raisonnablement que les Scolies qui Sont aux marges de quelques Bibles Latines Manuscrites fussent ou non de ce Pere. Or il est évident que les leçons que le Scoliaste marque être dans le texte Hebreu, ne peuvent être de ce Pere. Il ne faut pas aller loin pour le prouver: car on le voit manifestement dés la pre-

premiere qui eſt au chap. 29. de la Geneſe. Saint Jerome a mis dans ſa nouvelle traduction *Lia* conformement à l'ancienne verſion Latine faite ſur le Grec des LXX. Le Scoliaſte obſerve, qu'il y a *Lea* dans l'Hebreu, *H. Lea*; & c'eſt en effet la leçon de la Maſſore. Mais un homme qui a lû Saint Jerome, ſçait, que pour ce qui eſt de la maniere d'écrire les noms propres, il ſuit ordinairement l'ancienne edition Latine qui étoit en uſage de ſon tems dans tout l'Occident. Cette ſeule reflexion devoit faire juger au Secretaire des Benedictins à l'ouverture de ſes MSS. que les Scolies n'étoient point de S. Jerome.

Il en eſt de même du nom de *Sephora*, car c'eſt ainſi qu'il y a dans nôtre Vulgate, au chap. 1. de l'Exode, v. 15. comme il y avoit dans l'ancienne verſion Latine. Mais le Scoliaſte dit qu'il y a dans l'Hebreu *Siphra*, *in H. Siphra*. l'Hebreu de la Maſſore lit en effet de la ſorte. Il ſeroit inutile de raporter ici un grand nombre d'autres Scolies ſemblables, qui ne peuvent être attribuées à Saint Jerome. Ce Pere qui écrit toujours *Abſalom* avec les anciens Interpre-

pretés Grecs, peut-il être l'Auteur de la Scolie, où il eſt remarqué, qu'il y a dans l'Hebreu *Abiſalom.*

De plus n'a-t-on pas eu raiſon d'objecter à Dom Martianay, que c'eſt faire tort à S. Jerome, de le croire auteur de ces Scolies qui ſont la plus part ridicules & impertinentes. Si lon n'en a pas produit des exemples, c'eſt qu'il ne faut qu'ouvrir la pretenduë Bibliotheque de Saint Jerome pour en être convaincu. Cependant le Secretaire des Benedictins nous vient dire hardiment : *Il eſt faux que ces Scholies du Canon Hebreu ſoient ſouvent ridicules & impertinentes, & nôtre Critique s'eſt bien gardé d'en rapporter de cette nature. Je le defie même de le faire, & je m'offre de mon côté à lui faire voir que ces Scholies ſont toûjours utiles.* En effet les Notes ſuivantes qui ſont toutes du Scholiaſte ſont d'une merveilleuſe utilité pour l'intelligence de l'Ecriture.

Au chap. 19. du Levitique, v. 16. où S. Jerome a fort bien traduit, & ſelon le ſens & ſelon la Grammaire, *non comederis cum ſanguine*, le Scholiaſte obſerve qu'il y a dans l'Hebreu *ſuper ſanguinem,*

nem, comme si la prepoſition Hebraïque *al*, qui ſignifie ſouvent *ſuper*, ne ſignifioit pas en ce lieu-là *cum*. N'eſt-il pas clair, que le ſens de ces paroles eſt, *vous ne mangerez pas la chair avec le ſang*. Le Secretaire des Benedictins pour profiter de cette belle remarque traduiroit ſans doute conformement à ſon Scoliaſte, *ſur le Sang*. Mais il eſt bien plus juſte d'appliquer à ces ſortes de Scolies qui ſont en grand nombre ce que quelques ſçavans Critiques ont dit des changemens qu'Arias Montanus a faits dans la verſion de Pagnin, ſous pretexte de la rendre plus conforme à l'original Hebreu, *quot correctiones, tot corruptiones.*

Il étoit fort neceſſaire qu'au chap. 16. du même livre le Scoliaſte remarquât deux fois, qu'au lieu de *Leges meas*, qui eſt dans la verſion de S. Jerome, il y a dans l'Hebreu *Legitima mea*; ce qu'il fait encore en d'autres endroits. Il faut avoir l'eſprit auſſi fin que le Pere Martianay pour voir l'utilité de cette autre Note du chap. 9. du livre des Nombres, où S. Jerome a traduit *Figebant tabernaculum*. Le Scoliaſte obſerve qu'il y a dans

dans l'Hebreu *caſtra metabantur*. Mais il n'y a perſonne qui ne juge en liſant cet endroit de nôtre Vulgate que S. Jerome a regardé ces deux expreſſions comme ſynonymes, & qu'il a ſeulement voulu éviter la repetition du même mot qu'il a mis immediatement auparavant. Un homme bien ſenſé croira-t-il que ce Pere ait voulu expliquer des termes qui étoient clairs par d'autres ſynonymes. C'eſt cependant ce que fait le plus ſouvent cet admirable Scoliaſte.

Ne faut-il pas être auſſi ridicule, que le Scoliaſte hebraïſant, pour croire que S. Jerome qui a traduit au chap. 15. du même Livre des Nombres *Non eſt enim Dominus vobiſcum*, ait lui même remarqué, qu'au lieu de *vobiſcum* il y a dans l'Hebreu *in medio veſtri* ? Peut-il auſſi tomber dans l'imagination d'un homme tant ſoit peu éclairé, que ce Pere qui a mis dans ſa traduction au commencement du chap. ſuivant, *Moſes cecidit pronus in faciem*, ait ajoûté à la marge qu'il y a dans l'Hebreu *ſuper faciem* ?

On fait encore dire à S. Jerome, qu'au lieu de *Cibos emetis*, comme il a

tra-

traduit au chap. 2. du Deuteronome, il y a dans l'Hebreu *Cibum emetis*, & dans le même chap. au lieu de *Audito nomine tuo*, comme on lit dans nôtre Vulgate, il y a dans l'Hebreu *auditâ famâ tuâ.* Dans le chapitre ſuivant du même Livre, ſi nous nous en raportons à ce judicieux Scoliaſte, ce n'eſt pas bien exprimer la force des mots Hebreux, que de traduire avec ce Pere *Monſtratur lectus ejus ferreus qui eſt in Rabbath.* Car il y a dans l'Hebreu, *ecce lectus ejus ferreus eſt in Rabbath.* Je n'aurois jamais fait ſi je voulois marquer en détail les impertinentes Notes du Scoliaſte. C'eſt tout vous dire, il pretend que dans les endroits où S. Jerome a mis dans nôtre Vulgate *coram Domino*, il devoit traduire ſur l'Hebreu *in oculis Domini.* Selon ſon jugement ce Pere n'étoit pas habile dans la Grammaire Latine, quand il a mis le pronom *ſuum* pour *ejus.* Sur ce pied là, ceux qui ont le mieux parlé Latin, Ciceron même, ne ſeront pas exemts de barbariſmes.

Je crains de vous fatiguer en vous faiſant un trop long détail de ces impertinentes Scolies, contre leſquelles S. Je-

S. Jerome a lui même prononcé un arrêt decisif dans sa lettre à Sunia & à Fretela, qui lui avoit representé qu'au Psaume 83. v. 3. au lieu de *Exultavit* il falloit traduire sur le Grec *exultaverunt*. Ce Pere leur répond sagement, qu'il n'y doit avoir aucune dispute là dessus: *In hoc nulla contentio est*, puisque soit qu'on lise *exultavit*, ou *exultaverunt*, c'est le même sens. Il les prie ensuite d'éviter ces sortes de remarques vaines & ces disputes inutiles, lorsqu'il n'y a aucun changement pour ce qui regarde le sens des mots: *& quæso vos, ut ejusmodi ineptas & superfluas contentiones, ubi nulla est sensus immutatio declinetis.* Si donc S. Jerome est l'Auteur des Scolies dont il est question, il n'a pas évité ce qu'il traite lui-même de vain & de ridicule.

Le Secretaire des Benedictins pretend cependant, que cette Lettre de S. Jerome lui est favorable. *Car* 1. dit-il, *il est constant par l'Epître à Sunia & à Fretela, que ce S. Docteur avoit accoûtumé de mettre aux marges de ses traductions de petites Notes ou Scolies toutes semblables à celles des marges du Canon Hebreu.*

2. *Il y a dans la même Lettre de S. Jerome des obſervations qui paroiſſent des minuties tres legeres & tres pueriles, ſi nous voulons parler comme M. Simon.* Cet homme qui brouille tout, ne voit pas que les Notes dont S. Jerome parle dans cette Epitre ne ſont pas ſur ſon propre ouvrage, & c'eſt dequoy il s'agit ; mais ſur la Verſion Greque des LXX. Voici le fait.

Ce ſavant Pere obſerve qu'au Pſeaume 73. v. 8. où on liſoit dans l'Edition commune des LXX. κατακαύσωμεν, *quieſcere faciamus* ; il avoit mis cette Note, *Il n'y a pas κατακαύσωμεν, comme quelques uns le croyent, mais καταπαύσωμεν, qui ſignifie incendamus.* Puis il ſe plaint de je ne ſçay quel Copiſte qui avoit inſeré dans le texte une Note qu'il avoit miſe à la marge, pour l'inſtruction des Lecteurs : *Miror quomodo è latere adnotationem noſtram neſcio quis temerarius ſcribendam in corpore putaverit, quam nos pro eruditione legentis ſcripſimus.* Qu'y a-t-il de ſemblable entre cette remarque Critique, & celles du Scholiaſte Hebraizant ? S. Jerome corrige le Grec vulgaire des LXX. ſur les

Exa-

Exemples d'Origene; au lieu que s'il étoit auteur des Scolies dont il s'agit il corrigeroit lui même sa propre Version sur l'Hebreu, comme si elle n'y étoit point conforme. Toutes ses autres Notes dans l'Epître à Sunia & à Fretela sont de la même nature. Ainsi on ne peut pas les traiter de minuties legeres & pueriles dans le même sens qu'on a traité celles du Scoliaste qu'on suppose être de S. Jerome même. Car il est ridicule qu'un même interprete qui a fait une Version exacte sur l'Hebreu la corrige à la marge par d'autres mots synonymes & quelquefois même par de fausses Notes.

Je vous dis par de fausses Notes : car en plusieurs endroits les Scolies redressent tres mal la Version de ce S. Docteur, qui traduit en maître, & le Scoliaste traduit en Ecolier : par exemple au chap. 8. de l'Exode vi 6. où il y a dans la Vulgate *ascenderunt rana*, on lit dans la Scolie, qu'il faut traduire sur l'Hebreu *Rana* au singulier : *In h. rana.* Mais il est évident, que ce singulier *rana* est pour le plurier *rana*. Le sens est *les grenouilles monterent*, & non pas *la grenouille monta*. Ce Scoliaste est

encore moins ſupportable au chap. 14. du Livre des Nombres v. 18. S. Jerome a tres bien exprimé les mots Hebreux par ces paroles, *Cumque venerint ad montes* : mais on lit impertinemment dans la Scolie qu'il y a dans l'Hebreu *ad montem* au ſingulier & que par cette montagne il faut entendre Jeruſalem: *H. montem, id eſt Jeruſalem.* Il faut être peu exercé dans le Stile des Livres Sacrez pour ne pas voir que *la montagne* eſt en cet endroit pour *les montagnes*, c'eſt à dire le Pays des montagnes. Il y a ici un Hebraiſme, dit Vatable: montagne eſt au ſingulier pour le plurier. *Singul. pro plurali: montem, i.e. regionem montoſam.*

Mais il n'eſt pas vray, dit le Secretaire des Benedictins, que j'aie fait S. Jerome Auteur des Scolies du Canon; on trouvera *que même dans les endroits où j'ay cru pouvoir attribuer à S. Jerome les Scolies marginales du Canon Hebreu, je n'ay nullement aſſuré qu'elles fuſſent de ce Pere, mais ſeulement qu'il n'y avoit rien qui empechât qu'il n'en pût être l'auteur.* Je voudrois ſavoir quelle raiſon D. Martianay a euë d'expliquer tous

les

les endrois de ces Scolies qui sembloient les ôter à S. Jerome, si ce n'est qu'il supposoit qu'elles étoient veritablement de lui; & quand même il n'auroit avancé que ce qu'il dit, il seroit tombé dans une erreur fort grossiere, puisqu'il n'y a pas la moindre vrai semblance que ce Pere soit l'auteur de ces Scolies. Les exemples au cõtraire que je viens de produire & une infinité d'autres que je passe sous silence montrent évidemment, qu'il ne peut pas venir dans la pensée d'un homme qui a tant soit peu d'erudition, de les lui attribuer.

Il n'y a que deux endroits de mes Notes sur le Pentateuque, continuë le P. Martianay, *où j'ay assuré que S. Jerome étoit l'auteur des Scolies marginales du Canon Hebreu. Mais est-ce assurer hardiment que de dire: unde non improbabile sumitur argumentum, ou bien, nihil obstat quin Scholion illud verè sit Hieronymi.*

N'est-ce pas assurer une chose, que de chercher des preuves pour l'établir, comme on a fait dans le premier exemple? De plus n'est-ce pas supposer la verité d'une chose quand on répond

exprés aux raiſons qui y ſemblent contraires? & c'eſt ce qu'a fait le Secretaire des Benedictins, non ſeulement en ce lieu-cy, mais en pluſieurs autres.

S'il n'avoit pas crû dans ſes Notes ſur le Pentateuque au chap. 30. de l'Exode, que le Canon Hebreu étoit veritablement de S. Jerome, auroit-il obſervé que le mot *Cetoreth*, qu'il a trouvé écrit en caractéres Hebreux avec les points voielles à la marge de ſon Canon Hebreu, ne pouvoit être de ce Pere qui n'a jamais connu les points des Maſſoretes? *Quidquid ſit illo verbo* (Cetoreth) *certum extat non eſſe Hieronymi qui puncta Maſſoretharum vocalia nuſquam agnovit.* C'eſt pourquoi il remarque en même tems que ce mot eſt écrit d'une autre ancre que les Scolies.

La Nôte qu'il a faite ſur le Chap. 2. des Nombres v. 14. Suppoſe encore qu'il étoit perſuadé, quand il a écrit ſur le Pentateuque, que S. Jerome étoit l'auteur des Scolies. Car aprés avoir dit, que ce Pere a lû *Duel*, comme il y a dans la Vulgate, quoi qu'il y ait dans la Scolie marginale qu'on lit *Rahuel* dans l'Hebreu, il ajoûte auſſi-tôt, qu'on

ne doit pas ſoupçonner pour cela que cette Scolie ne ſoit veritablement de S. Jerome, & il en aporte la raiſon : *Non ideo tamen de marginali adnotatione incidat ſtatim aliqua ſuſpicio quaſi non ſit Hieronymi qui in ſuo exemplari Hebraico legebat Deuel, quia frequenter ipſe nos docet eadem nomina diverſo modo ac diverſis litteris ſcribi fuiſſe ſolita, ut eſt nomen Dibon.*

Nous avons encore une preuve qu'il croioit alors S. Jerome auteur des Scolies, dans la remarque qu'il a faite ſur le chap. 17. des Nombres v. 6. où il lit dans ſa pretenduë Bibliotheque Divine, *Fuerunt que virgæ duodecim cum virga Aaron*, avec cette Scolie marginale; *h. cum, noſtri, abſque*, c'eſt à dire, il y a dans l'Hebreu *cum*; & dans nos exemplaires Latins *abſque* : puis, pour montrer que le Scoliaſte n'étoit point different de S. Jerome, il ajoûte cette plaiſante Note, que S. Jerome a de coutume de nommer les exemplaires Latins, *nos exemplaires : Ex hoc loco obſervandum venit Scholiaſtem noſtrum more Hieronymiano codices Latinorum noſtros vocare.* Il ne voit pas que cette obſervation eſt de la

main de celui, qui a ajouté ſes Scolies à ſon exemplaire Latin, qu'il a appellé *Codices noſtros*, pour indiquer l'edition Latine qui étoit alors en uſage. On lit une Note tout à fait ſemblable dans le livre 2. de Samuel chap. 20. v. 8. où il y a dans nôtre Vulgate *Amaſa veniens occurrit eis:* On lit dans la Scolie marginale qu'il y a dans l'Hebreu autrement que dans nos exemplaires Latins. *H. Amaſa veniens ad faciem illorum: noſtri codices, Amaſa veniens occurrit eis.*

Mais ce qui merite le plus d'être obſervé, c'eſt que le Secretaire des Benedictins qui croioit, lorsqu'il a publié le Pentateuque, que ces Scolies étoient de S. Jerome a eu la temerité de retoucher en cet endroit & en beaucoup d'autres la verſion de ce Pere, ſous pretexte de nous donner un Canon Hebreu. La veritable leçon de S. Jerome eſt celle qui ſe trouve dans dans nos exemplaires Latins *abſque virga*; & la Scolie même le remarque; mais parce que le Scoliaſte a pretendu qu'il y a dans l'Hebreu *Cum*, Dom Martianay a ſubſtitué à la place de l'ancienne leçon celle-cy *cum virga*. Mais à dire la verité, il n'y a dans

le

le Texte à la lettre ; ni *cum virga*, ni *absque virga*. Ce Saint Docteur a traduit de cette derniere maniere, parce qu'il a cru qu'il est parlé en ce lieu-là de douze verges outre celle d'Aaron. Il a eu plus d'égard au sens, qu'aux paroles de son original ; ce qui lui arrive souvent.

Cette même persuasion où étoit le Secretaire des Benedictins, que les Scolies étoient de Saint Jerome, lui a souvent donné occasion de faire des Notes fausses, & ridicules, sur le Pentateuque. Il remarque sur le chap. 5. de l'Exode v. 1. qu'au lieu de ces mots qui sont dans nôtre Vulgate *Dominus Deus Israel*, on lit dans le Canon Hebreu & dans un excellent Manuscrit de Saint Germain des Prez, *Dominus Deus Hebræorum* : & ce qui merite principalement d'être observé, dit-il, C'est qu'on a effacé dans le Canon Hebreu le nom d'*Israel*, & l'on a mis à la marge, qu'il y a dans l'Hebreu *Hebræorum* ; ce qui montre, ajoute cet habile Critique, que cette leçon a été autrefois dans quelques exemplaires Hebreux. Cependant tous les Interpretes qui s'accor-

dent generalement avec l'Hebreu d'aujourd'huy prouvent manifestement le contraire. Enfin apres une si judicieuse reflexion, il suspend son jugement, comme n'osant rien prononcer. Il est bon de rapporter ses propres paroles : *Pro Deo Israel, in Can. Heb. venit ac in altera optimæ notæ MS. codice Sancti Germani à Pratis n. 3. legitur Dominus Deus Hebræorum, ut pluries dicitur in toto Exodo. Id verò imprimis notandum hoc loco in Canone fuisse deletum nomen Israel, & pro eò appositum verbum Hebræorum cum isto signo h. in margine, quo docere nos voluit ita scriptam legi in Hebræo. Restat igitur ex hac observatione in aliquot saltem exemplaribus Hebraicis olim scriptum Dominus Deus Hebræorum. Contrarium tamen manifeste suadet unus omnium Interpretum cum hodierno Hebræa consensus; nec non Pharaonis responsio subnexa, nescio Dominum, & Israel non dimittam. Itaque hic suspensus hæreo.*

Si ce sçavant homme n'avoit pas été fortement prevenu, que S. Jerome étoit l'auteur de la Note marginale du Canon Hebreu, il n'auroit pas suspendu son jugement ; mais il auroit dit qu'elle

qu'elle eſt fauſſe & qu'elle vient de quelque copiſte qui aura cru qu'il falloit lire en cet endroit *Hebræorum*, comme dans les autres qui ſuivent & peut-être même que cette Note *h. Hebræorum* marquoit ſeulement, *hoc eſt Hebræorum*, c'eſt à dire que *Iſraël*, étoit la même choſe que *Hebræorum* qui ſuit. Quelque Dom Reviſeur aura enſuite effacé le mot d'*Iſraël* dans ſon exemplaire pour en faire un veritable Canon Hebreu. Car c'eſt ainſi que ces Canons Hebreux ont été compoſez en raclant & en biffant les parchemins.

Le copiſte du Manuſcrit de S. Germain a ſuivi cette leçon, parce qu'il l'a cru la meilleure étant conforme au pretendu original Hebreu; & c'eſt de cette maniere, que tant de bons Manuſcrits de la Bible ont été corrompus & alterez par les anciens Moines. Le Secretaire des Benedictins n'eſt donc pas ſincere, quand il avance qu'il n'y a que deux endroits où il ait inſinué que les Scolies dont il eſt queſtion fuſſent de Saint Jerome. Ce n'eſt pas ſuſpendre ſon jugement ſur une choſe que de ſuppoſer qu'elle eſt. Or c'eſt ce qu'il

fait ſouvent, dans ſes remarques ſur le Pentateuque. Enfin quãd même il n'auroit fait que ſuſpendre ſon jugement, il ſeroit toûjours fort blamable, puiſque la choſe dont il s'agit eſt claire comme le jour, & qu'elle ne peut être ignorée que de ceux qui n'ont aucun commerce avec S. Jerome.

Pour donner de fauſſes couleurs à ſon ignorance, il veut que l'auteur de la lettre Critique qu'il attribue à Monſieur Simon lui ait impoſé. *Il oſe m'imputer*, dit-il, *que j'avois cru que les Manuſcrits du Canon Hebreu étoient de S. Jerome, comme ſi je ne le croiois plus preſentement ; il a le front de dire que je ſuis obligé de reconnoître ſur les derniers livres de l'ancien Teſtament que nos Canons Hebreux ſont des livres alterez & corrompus en une infinité d'endroits par des copiſtes qui ont ôté de nos Bibles Latines les veritables paroles du texte de Saint Jerome pour mettre en leur place les Scolies marginales. Quelle impoſture ! il étend ſur les 22. livres du vieux Teſtament ce que j'ay dit du ſeul Pſeautier de Saint Jerome. Quelle mauvaiſe foy ! Il attribue à tous les exemplaires du même*

Pſeau-

Pſeautier ce que j'ai remarqué de deux ou trois MSS. ſeulement qui ne ſont point les Canons Hebreux. J'ai raporté au long ces paroles afin de vous faire voir que le Secretaire des Benedictins a confondu enſemble deux Canons Hebreux qui ſont fort diſtinguez l'un de l'autre. Le premier eſt la Verſion Latine de S. Jerome ſur le texte Hebreu; le ſecond eſt cette même Verſion retouchée & corrigée ſur les Scolies d'un Juif, au moins d'un homme qui entendoit la Langue Hebraique & qui vivoit vers le tems de Charlemagne. Or tous ces Canons Hebreux dont le P. Martianay fait ſi ſouvent mention dans ſes Notes ſont de ce dernier genre, & nullement le Canon Hebreu de S. Jerome. Si l'on veut donc avoir celui-cy dans ſa pureté, il faut recourir à d'autres exemplaires MSS. qu'à ceux qui ont été retouchez ſur ces Scolies.

Comment Dom Martianay peut-il encore attribuer ces faux Canons Hebreux à ce S. Docteur aprés avoir aſſuré en pluſieurs endroits de ſes Notes que les Correcteurs ont mis en la place des paroles de S. Jerome celles du Scolia-

liaſte ? C'eſt une impoſture, ajoûte-t-il, d'étendre ſur tout le Vieux Teſt. ce que je n'ai dit que du Pſeautier de S. Jerome. Mais ſi l'on n'a raporté dans la Lettre Critique contre les Benedictins, que des exemples tirez du Pſeautier de S. Jerome, c'eſt que les Scolies venant toutes d'une même main, il ſuffiroit de citer un ſeul Livre de l'Ecriture. Ce qu'on a remarqué ſur le Pſeautier s'étend également à tous les autres Livres qui ont été traduits ſur l'Hebreu, & l'on en trouve des preuves dans les Notes du Secretaire.

Si nous l'en croyons on a attribué par une mauvaiſe foy à tous les exemplaires du même Pſeautier ce qu'il a remarqué de deux ou trois MSS. ſeulement qui ne ſont point les Canons Hebreux. Eſt-ce que le Canon de Carcaſſõne qu'il a cru d'abord être le pur Canon de S. Jerome ne doit plus être mis au nombre des Canons Hebreux ? Ne reconnoit-il pas dans ſa remarque ſur le Pſeaume 73. que ce Divin Canon a été retouché temerairement en une infinité d'endroits ſur les Scolies, & que ce n'eſt plus par conſequent le veritable

Ca-

Canon de S. Jerome. C'eſt donc un Canon Hebreu de la façon de ces anciens Reviſeurs dont on a parlé dans la Lettre Critique qui déplait ſi fort aux Benedictins. Qu'ils ne nous diſent donc pas, comme fait leur Secretaire, que ces alterations ne ſont que dans les Manuſcrits ordinaires, & non point dans les Canons Hebreux: autrement il faudra degrader le Canon de Carcaſſonne de la qualité de Canon Hebreu. On ne peut pas auſſi dire que ce ſont des fautes de copiſtes: car il y a bien de la difference entre un ſimple copiſte, & un écrivain qui copiant une Bible Latine change le texte de S. Jerome en un autre pour le rendre plus conforme à l'Hebreu, & c'eſt ce qui a été fait dans tous les faux Canons Hebreux. Il ſuffit pour en être convaincu de jetter les yeux ſur les ſeules Notes du P. Martinay où l'on trouve ſouvent ces mots, *Canon emendatus*, *emendatio canonis*, *emendator canonis*. Ce ſont ces ſortes de corrections qui ont aporté une horrible confuſion dans les exemplaires Manuſcrits de nôtre Vulgate; & comme cet habile Critique n'a pas pris garde à cela,

cela, il a osé donner le nom de *Bibliotheque Divine de S. Jerome* à sa nouvelle Edition qui n'est pas exemte de ses alterations.

Il n'étoit pas besoin qu'il revint encore une fois à la charge, pour distinguer les simples Manuscrits Latins de la Bible d'avec les trois Manuscrits auquels il donne la qualité de Canon Hebreu. Car ces derniers ont été aussi bien alterez par les Reviseurs & par les Correcteurs que les premiers. Le Manuscrit de l'Eglise de Carcassonne, continue le P. Martianay, & celui de M. de Mêmes *ne doivent pas être suspects à M. Simon, puis qu'ils n'ont pas passé per impuras Monachorum manus; Ils ont été écrits par des Ecclesiastiques, & par ordre des Evêques, au moins celui de M. le Président de Mêmes, que Theodulphe Evêque d'Orleans fit copier du tems de Louis le Debonnaire.* J'ai déjà remarqué après l'Abbé Tritheme que les Ecoles étoient alors dans les Monasteres, & que ce n'étoit pas des Seculiers qui étoient les Maîtres de ces Ecoles, mais les Moines; & ainsi ces deux Manuscrits n'ont pas moins passé *per impuras Mona-*

Monachorum manus, que celui de S. Germain des Prez. L'Egliſe de Lyon ſouhaitant avoir il y a 400. ans un exemplaire correct de la paſſion de J. C. ne s'adreſſa-t-elle pas pour cela aux Moines de Cîteaux?

Mais de qui que ce ſoit que viennent ces deux derniers Manuſcrits, il eſt certain qu'ils ont été corrigez & alterez; qu'on n'y trouve point le pur Canon Hebreu de S. Jerome, mais celui qui a été alteré & corrigé en pluſieurs lieux ſur les Scolies de l'Auteur qui vivoit vers le tems de Charlemagne. Cela ſe prouve manifeſtement par les leçons qui ſont ſingulieres à ces deux Manuſcrits dans les endroits où elles s'éloignent de la veritable Verſion de ce S. Docteur. Si le Secretaire des Benedictins avoit été un habile Critique, il ne ſe ſeroit point laiſſé ébloüir par les lettres d'or & d'argent du MS. de Theodulph. Il me ſemble que la bonne Critique demandoit qu'il conſervât l'ancienne leçon de nôtre Edition Latine, au Liv. 1. des Paralip. chap. 20. v. 5. où nous liſons *Adeodatus filius ſaltus Bethlehemites*. Mais au lieu de *Bethlehemites*, il

il a mis dans ſon nouveau Canon *Lehemites*, parce que c'eſt ainſi qu'il a lû dans le Canon de M. de Meſmes. *Canon Memmianus hoc modo legit in Sacro Contexu.* Il y a bien plus d'apparence que ce MS. & les autres où on lit *Lehemites* ont été retouchez ſur les Scolies, ou le Livre des Queſtions Hebraiques ſur les Paralipomenes : car l'Auteur de ces Queſtions a remarqué qu'il y a dans l'Hebreu en ce lieu-là *Lehemites : In Hebræo legitur Elchenan filius Jair Lehemites.* Mais il eſt certain que ce *Lehemites*, eſt le même que celui qui eſt appellé *Bethlehemites* au Livre de Samuel ch. 21. v. 19.

Etant hors de doute qu'on trouve en pluſieurs endroits de ces MSS. appellés Canons Hebreux les leçons des Queſtions Hebraiques, il n'eſt pas judicieux d'ôter du texte de la Vulgate les anciennes pour mettre celles-cy en leur place. C'eſt ainſi qu'au Liv. 1. de Samuel, chap. 1. v. 24. où il y a dans nôtre Edition Latine, *& tribus modiis*, on lit dans le Canon Hebreu des Benedictins *& modio farinæ*, ayant été retouché ſur le Livre des Queſtions Hebraiques,

ques, comme leur Secretaire en demeure d'accord dans sa Note sur cet endroit, où il dit : *Emendator Canonis Hebraicæ veritatis pro tribus modiis farinæ substituit in nostro exemplari, & modio farinæ, in qua permutanda lectione habuit adstipulatorem falsum Hieronymum autorem nempe quæstionum seu traditionum Hebraicarum in libros Regum. Is enim conceptis verbis asserit mendosos ac corruptos esse Latinorum codices ubi lectum est & tribus modiis farinæ.* Ce seul exemple sans qu'il soit besoin que je m'étende plus au long sur cette matiere, montre evidemment l'origine des alterations qui ont été faites dans l'ancien Canon Hebreu de S. Jerome.

Les Doms Reviseurs croyoient même suivre en cela ce S. Docteur à qui ils attribuoient ces Questions, comme on le peut voir par la Note qui est en ce lieu-cy à la marge de cette excellente Bible Latine Manuscrite des Religieux de S. Dominique. Ils ont conservé dans le texte de la Vulgate l'ancienne leçon *& tribus modiis*, & ils ont remarqué en même tems que selon S. Jerome il y a dans l'Hebreu *in modio* au singulier,

lier : *Hieron. dicit quod he. habet in medio quem ipſi vocant ſexarium.* Quoiqu'ils fuſſent perſuadez, que ce Saint Docteur étoit l'auteur des queſtions où traditions Hebraiques ſur le livre des Rois, ils ne prennent pas cependant la liberté de corriger la Vulgate ſur ſa Note, comme ont fait les anciens Doms Reviſeurs qui ont corrompu par ce moien tant de bons parchemins.

Il ne s'agit point ici, comme vous voyez de fautes de copiſtes, mais de changemens faits exprés par ces Doms Correcteurs. A quels propos donc le Secretaire des Benedictins nous vien-il dire : *Y a-t-il dans le monde un ſeul manuſcrit ou Hebreu, ou Grec, ou Latin qui n'ait été ſujet à des changemens & à des fautes de copiſtes? Saint Jerome a-t-il pu empecher de ſon tems, que des copiſtes temeraires ne changeaſſent quelques endroits du texte de ſes verſions avec les Scolies marginales? A t-il degradé ſon Canon de la verité Hebraique quand il l'a envoyé à Licinius d'Eſpagne, en le priant de ne point lui imputer les fautes que ſes copiſtes pouuoient y avoir fait gliſſer lorſqu'ils en avoient decrit les exemplaires ſur l'original même de ce S. Docteur.* Mais

Mais peut-on donner le nom de *copiſtes* à des correcteurs qui changent expres leurs originaux ſur d'autres livres? Quel rapport y a-t-il encore entre ces Ecrivains qui copioient pour Licinius le Canon Hebreu de Saint Jerome, & les Doms Correcteurs qui ont corrigé ce même Canon ſur les Scolies d'un Juif, ou ſur les Notes de l'auteur des queſtions Hebraïques. Ce Pere écrit à Licinius, que n'ayant point le tems de relire ce qu'il avoit fait copier, il le prie de ne point lui imputer les fautes que des copiſtes ignorans & qui n'entendent point ce qu'ils écrivent, auront pu faire: *Si paragrammata reperies*, dit S. Jerome, *vel minus aliqua deſcripta ſunt, quæ ſenſum legentis impediant, non mihi debes imputare, ſed tuis & imperitiæ notariorum librariorumque incuriæ, qui ſoribunt, non quod invenerint, ſed quæ intelligunt; & dum aliorum errores emendare nituntur, oſtendunt ſuos.* S'agit-il ici de copiſtes ignorans qui n'entendoient point ce qu'ils copioient? nullement; mais de faux Critiques qui raclent & biffent leurs vieux parchemins, & qui les corrigent ſelon leurs idées. C'eſt

donc

donc fauſſement que Dom Martianay tire cette concluſion des paroles de S. Jerome qu'on vient de raporter : *Les mêmes fautes ne doivent donc pas empecher que nous n'ayons ce Canon Hebreu dans le manuſcrit de Carcaſſonne, dans celui de M. de Mêmes & dans celui de S. Germain. Si Monſieur Simon laiſſe un peu appaiſer ſa colere contre ce Canon, il en aura une idée toute differente de celle qu'il en a voulu donner dans ſon emportement.* Si c'étoient de pures fautes de copiſtes, elle n'empecheroient point ſans doute que nous n'euſſions dans ces Manuſcrits le veritable Canon de Saint Jerome. Mais ce ſont des fautes qui ont été faites exprés & ſelon les regles d'une fauſſe Critique. Le Pere Martianay dira-t-il, que c'eſt un copiſte ignorant qui a raclé dans le Canon Hebreu de S. Jerome au liv. 2. de Samuel chap. 20. v. 1. & en d'autres endroits le verbe *revertere*, pour rendre ſon texte plus conforme aux texte Hebreu ? C'eſt ce qu'il reconnoit dans ſa Note ſur cet endroit où il dit *eraſum eſt in Canone hic & alibi verbum* revertere *ſive* vade, *atque ad textum Hebræorum ſententiam Scripturæ accom-*

commodat emendator. Ce Reviſeur gratteparchemin eſt-il un ſimple copiſte?

Le Secretaire des Benedictins eſt loüable de n'avoir pas ſuivi cette correctiõ, parce que comme il le remarque, S. Jerome ſupplée quelquefois de certains mots qui ne ſont point dans l'Hebreu pour rendre ſa Verſion plus claire. Cela étant, on pourroit lui demander quelle raiſon il a euë de ne pas lire avec nôtre Vulgate au chap. 19. de ce même Livre v. 37. *& ſepeliar*, puiſque ce verbe ſemble n'avoir été ajoûté par l'ancien Interprete que pour rendre ſa traduction plus nette. Eſt-ce aſſez que de dire comme il fait dans ſa Note, que ce verbe *& ſepeliar* a été biffé dans le Canon Hebreu. *Illud & ſepeliar expunctum habet Canon.* Il devoit ſavoir que les Auteurs de ces Canons Hebreux ont ôté un tres grand nombre d'autres mots qui étoient dans le veritable Canon de de S. Jerome. Ne devoit-il pas avoir pour ſuſpectes ces ſortes de corrections: Et en effet il les regarde comme telles au chap. 21. v. 16. du même Livre, où il témoigne qu'il n'a pas oſé ſuivre la le-

leçon de ſon Canon Hebreu, parce que ces ſortes de corrections lui paroiſſent avoir été faites exprés ſur l'Hebreu. *In Canone, cujus haſta trecentas &c. quam lectionem ſequi nolumus, quod ſuſpecta nobis ſint hujusmodi emendationes ex Hebraico textu procurate ab aliquo ſtudioſo.* Il avouë que cette correction n'eſt que de la ſeconde main, d'où il eſt aiſé de juger que ce ſont des demi-ſavans qui ont reformé ſur l'Hebreu le veritable Canon de S. Jerome, & non pas de ſimples copiſtes. Il me ſeroit aiſé de combatre le Secretaire des Benedictins par ces propres Notes. Car comme il n'a pas une connoiſſance exacte de la matiere ſur laquelle il écrivoit, il n'eſt pas ſouvent d'accord avec lui même. C'eſt pour cela qu'il brouille tout & qu'il ne garde aucune uniformité dans cet ouvrage qui étoit au deſſus de ſes forces. Avant que de l'entreprendre il devoit s'apliquer ces vers d'un ancien Poëte

Quid me ſcribendi tam vaſtum mittis in æquor
Non ſunt apta mea grandia vela rati.

Je ſuis &c.

22. *Juillet* 1699. VII. LET-

VII. LETTRE.

Nullité des raiſons dont ſe ſert le P. Martianay pour montrer que le Speculum *attribué à S. Auguſtin eſt de ce Pere tel qu'il ſe trouve preſentement. Il ne raiſonne pas mieux à l'égard du Commentaire d'Heſychius ſur le Levitique.*

IL faut que je vous diſe preſentement quelque choſe, Monſieur, du Livre de S. Auguſtin intitulé *Speculum*. Le Neveu de Mr. Simon a montré par des preuves évidentes, que ce Livre dans ſon origine étoit tout à fait different de celui que nous avons aujourdhui, qui eſt plûtot l'ouvrage de quelqu'un de ces anciens Reviſeurs qui ont reformé avec tant de licence les anciens Livres, que l'ouvrage de l'Evêque d'Hippone. C'eſt ici que ſe recrie fortement le Secretaire des Benedictins. Monſieur Simon eſt un calomniateur & un envieux, dont

les raiſons ſe détruiſent par elles mêmes, tant il ſe contredit honteuſement: & voici en quoi conſiſte cette pretenduë contradiction. *Nôtre Critique*, dit-il, *avouë qu'on a gardé tout le corps des citations de l'Ecriture dans le Speculum, ſubſtituant ſeulement à la place de l'ancienne Verſion la nouvelle de S. Jerôme. Il avoit déja dit la même choſe dans ſa Critique hiſtorique du V. T. liv.* 1. *chap.* 28. „ *où il parle ainſi :* Il eſt vray que dans „ le Livre intitulé *Speculum* attribué à „ S. Auguſtin, les paroles de l'Ecriture „ ſont citées ſelon la nouvelle Verſion „ Latine de S. Jerome ſur l'Hebreu: „ mais celui qui a fait cette reforma- „ tion n'a apporté aucun changement „ à l'égard des verſets qui y ſont mar- „ quez ſelon l'ancienne methode.

Je ne veux, continuë Dom Martianay, *que cet aveu pour le convaincre qu'il ſe contredit lui-même, puis qu'il eſt impoſſible qu'on ait reformé le Speculum en ſubſtituant à la place de l'ancienne Verſion Latine la nouvelle de S. Jerome ſans renverſer tout le corps des citations. Je dis donc qu'on ne peut avoir nul doute ſur la grande difference qu'il y avoit entre le nom-*

nombre des verſets de la Verſion Latine tirée des Septante, & entre le nombre des verſets qu'on comptoit dans la nouvelle Verſion de S. Jerome faite ſur l'Hebreu. Il n'y a preſque point de Livre de l'Ancien Teſtament où l'on ne voye de grandes differences entre le nombre des verſets marquez ſelon la Verſion des Septante, & entre ceux qui ſont comptez dans les exemplaires de S. Jerome. Or il étoit impoſſible, ſi l'on avoit reformé le Speculum en ſubſtituant la nouvelle Verſion Latine à la place de l'ancienne, qu'on n'eût auſſi changé les citations des verſets. Car ſouvent dans les citations des livres du Pentateuque, l'on auroit été obligé de dire & poſt decem verſus *où S. Auguſtin avoit mis* & poſt viginti verſus, *& ainſi dans pluſieurs autres endroits où le nombre des verſets excedoit dans les Septante celui qui étoit marqué dans la Verſion de S. Jerome, ou celui-cy, le nombre marqué dans l'ancienne Verſion Latine.*

Il a été neceſſaire que je vous rapportaſſe au long ces paroles, afin de vous en faire découvrir tout d'un coup la fauſſeté. C'eſt un paralogiſme qui n'eſt fondé que ſur une équivoque de

mot. Quand M. Simon a avancé que celui qui a reformé le *Speculum* de S. Auguſtin ſur la nouvelle traduction de S Jerome a gardé l'ancienne methode de compter les verſets, il n'a nullement parlé de la Verſion des Septante; mais de celle de S. Jerome où ce Saint avoit marqué les verſets ſelon la maniere qu'ils étoient marquez dans l'ancienne Edition Latine qui étoit en uſage avant lui. C'eſt pourquoi le long diſcours du P. Martianay pour montrer qu'il y a une grande difference entre ce nombre des verſets qui étoient dans les Septante & celui de la nouvelle Edition de S. Jerome tombe de lui-même. Car M. Simon en demeure d'acord, & c'eſt un fait qui ne peut être revoqué en doute.

Vous remarquerez donc que le *verſet* étoit autrefois dans la proſe ce qu'on appelle *vers* dans la Poëſie. La Proſe étoit meſurée par de certains petits membres qu'on nomme *inciſa*: chaque petit membre compoſoit une eſpece de ligne. L'ancienne Bible Latine qui avoit été faite ſur le Grec des Septante étoit diſtinguée en cette ſorte de verſets,

ſets, que les Benedictins ont repreſentée dans une bonne partie de la pretenduë Bibliotheque de S. Jerome conformement à leurs Manuſcrits: ce Pere ſuivit dans la nouvelle Edition cette ancienne methode. Cela veut-il dire qu'il y ait mis les verſets des Septante? nullement. Car la choſe étoit impoſſible. Mais donnant une nouvelle traduction de l'Ancien Teſtament ſur l'Hebreu, il y ſuivit cette ancienne diſtinction de verſets, parce qu'elle étoit alors en uſage dans les Livres Sacrez, auſſi bien que dans les prophanes.

Il y a une autre ſorte de diſtinctions de verſets qui eſt en uſage depuis tres longtems parmi les Juifs; on peut l'appeller *Maſſoretique*, parce qu'elle ſe trouve dans les Bibles Hebraiques conformement au texte des Maſſoretes qui ont fixé ce qui ſe prattiquoit avant eux dans les Synagogues. Je ne m'arrête point à prouver que ces derniers verſets ont été reconnus de S. Jerome auſſi bien que les premiers, parce que D. Martianay en demeure d'accord tant dans ſes Prolegomenes que dans ſes Notes ſur le pretendu Canon Hebreu de ce Pere. Ils étoiẽt

inconnus aux Latins avant lui ; & ainſi il en a été comme l'auteur à leur égard, les ayant empruntez des Juifs. Or M. Simon dans l'endroit de ſa Critique allegué par le Secretaire des Benedictins refute le P. Morin qui n'a pas fait aſſez de reflexion ſur cette diſtinction de verſets autoriſée par ce S. Docteur.

Le P. Morin qui étoit un peu entêté contre les Juifs a pretendu que S. Jerome n'a jamais connu les verſets des Maſſoretes, parce que, dit-il, ceux dont ce Pere parle dans ſes ouvrages ſont fort differens de ceux-là, & qu'ils ſont pour l'ordinaire plus courts. *Hieronymus arbitrio proprio ſacrum textum interpunxit. Ideo ipſius verſus à Maſorethicis ſæpe diverſi atque ut plurimum minores, quod certiſſimum eſt argumentum eum nihil unquam de Maſorethicis iſtis diſtinctionibus audiviſſe.* M. Simon a crû que cet argument étoit nul, parce que S. Jerome fait mention en ces lieux là de la diſtinction des verſets ſelon l'ancienne methode, & que ce Pere en a connu d'autres qui n'étoient gueres differens de ceux des Maſſoretes.

Cette ſeule diſtinction de verſets reconnuë

connuë & autoriſée par S. Jerome détruit comme vous voyez ſept feuilles entieres du Livre du P. Martianay qui a combatu une viſion qu'il s'eſt formée dans l'eſprit. Ces exemples qu'il rapporte pour montrer la difference qu'il y avoit entre le nombre des verſets de l'ancienne Edition Latine de la Bible, & ceux de la nouvelle traduction de S Jerome ſont tous hors de propos ; puiſque M. Simon n'a nullement parlé des verſets des Septante, mais de ceux que ce S. Docteur avoit mis dans ſon Edition ſelon l'ancienne methode. Il eſt aiſé de juger par tout ce qu'on vient de vous dire, que le Secretaire des Benedictins ne cherche autre choſe dans cette longue diſpute qu'à faire illuſion à ſes Lecteurs par de pures équivoques de mots.

Son peu de ſincerité dans toute cette matiere paroit même dans les exemples qu'il produit. *Donnons*, dit-il, *des exemples particuliers tirez du texte des citations mêmes de S. Auguſtin. Ce Pere dit donc dans le recueil des ſentences de Job, qu'aprés ces paroles* & abſtulerunt pro pignore bovem viduæ. *Il y a cinq verſets*

ſets juſqu'à cet autre paſſage, agrum ſuum non demetunt. *Selon les Septante, il eſt impoſſible que cela ſoit vray, puis qu'encore aujourdhui il n'y a qu'un verſet entier, & la moitié de deux autres entre les deux paſſages citez par S. Auguſtin.* Quand D. Martianay a fait cette reflexion, il ne ſe ſouvenoit plus apparemment de la Note qu'il a faite ſur le chap. 28. de Job, où il obſerve que S. Auguſtin ne s'eſt point ſervi de l'ancienne Vulgate où il manquoit un tres grand nombre de verſets, mais de la Verſion de S. Jerome ſur les Septante où ce Pere avoit ſuppleé ſur l'Hebreu ce qui manquoit à l'ancienne: *certum extat*, dit le P. Martianay, *hac Hieronymi verſione uſum fuiſſe Auguſtinum, non veteri alia & vulgata in qua deerant ſeptingenti vel octingenti verſus priusquàm Hieronymiana manus eidem ſuccurreret.*

Il faut être peu exercé dans la Critique pour ne pas ſentir, en comparant tout le corps de l'ouvrage intitulé *Speculum*, avec un petit nombre de Prefaces qu'il contient, que ce Livre tel qu'il eſt preſentement ne peut venir de la mê-

me

me main. Il ne paroit dans tout le texte de ce Livre quoi que ce ſoit de l'ancienne Vulgate: on y trouve par tout la nouvelle traduction de S. Jerome. Mais dans ces petites Prefaces S. Auguſtin ſe ſert de l'ancienne Edition. Quelle raiſon peut-on apporter de cette difference? Si ce n'eſt que le Reviſeur de cet ouvrage qui l'a accommodé à l'uſage de ſon tems, comme on y accommodoit les Lectionnaires, a negligé ces petites Prefaces qui ne ſont point proprement du corps de ce grand recueil de paſſages. C'eſt ce qu'a remarqué le Nepveu de M. Simon dans ſa Lettre Critique ſur le pretendu Canon Hebreu des Benedictins.

Leur Secretaire qui a ſenti la force de cette preuve râche ſelon ſa coûtume de ſe ſauver par des voyes indirectes. Auſſi s'embaraſſe-t-il lui même ne ſongeant qu'à fuir. Voici ce qu'il répond : *ſi l'on ſe donne la peine d'examiner avec quelque ſoin le deſſein de S. Auguſtin dans ſa Preface qui eſt à la tête des paſſages tirez des Proverbes de Salomon, on verra manifeſtement, que ce S. Docteur qui avoit devant lui les deux Verſions Latines de ce*

Livre a été obligé d'avoir recours à l'ancienne Vulgate pour en tirer des exemples des choſes qu'il vouloit prouver. Il dit d'abord qu'il ne rapportera point d'autres paſſages, que ceux qui ſont clairs & qui peuvent ſervir à regler la vie d'un Chrêtien, il ajoûte qu'il y a des paſſages dans les Proverbes qui paroiſſent clairs à pluſieurs, & qui neanmoins ſont d'autant plus obſcurs & plus difficiles qu'ils paroiſſent être plus intelligibles. - S. Auguſtin donc vouloit prouver qu'il paſſoit avec raiſon dans ſon recueil ces ſortes de paſſages obſcurs & difficiles & même abſurdes quand on les prend à la lettre; Il n'en pouvoit tirer des exemples que de la Verſion Latine priſe des Septante où il les avoit lus fort ſouvent, pourquoy donc s'étonner qu'il cite dans cette Preface les trois paſſages de l'ancienne Vulgate, & qu'il ne cite point la nouvelle Verſion de S. Jerome où l'on ne voit rien de ſemblable.

Bon Dieu que de raffinemens pour expliquer une Preface qui eſt claire d'elle même! Où ce ſçavant homme a-t-il lû que S. Auguſtin lors qu'il compoſa ſon *Speculum* avoit devant lui les deux Verſions Latines des Proverbes, ſçavoir l'an-

l'ancienne Vulgate & la nouvelle traduction de S. Jerome ſur Hebreu. Il n'en eſt pas dit un ſeul mot ni dans la preface ni dans tout le livre. Mais il falloit que le Secretaire des Benedictins ſuppoſât cela pour appuyer ſes idées. Il n'y a rien au contraire de plus net & de plus deciſif que les paroles de Saint Auguſtin dans cette preface où il dit en general parlant au peuple, que preſque tout le livre des Proverbes eſt utile pour le reglement des mœurs ; mais qu'il fera un choix des paſſages les plus clairs. *Ac primum de Proverbiis qui liber ſi bene intelligatur ad mores pios informandos penè totus valebit, ſed ea quæ obſcura ſunt prætermitto.*

Ces paſſages plus ou moins clairs s'entendent generalement du livre des Proverbes & nullement de la difference des verſions à laquelle ce Pere ne ſongeoit point. Le peuple ne pouvoit auſſi ſe repreſenter dans les diſcours de S. Auguſtin d'autre Bible que celle qui ſe liſoit dans ſon Egliſe, & qui étoit aſſurément l'ancienne Vulgate. C'eſt pourquoy les trois exemples qui ſont rapportez en ce lieu là ont été pris de cet-

te ancienne edition. En un mot on ne doit point raiſonner autrement de cette preface, que des autres. Or dans celle qui eſt à la tête de tout l'ouvrage Saint Auguſtin cite les premiers mots de la Geneſe ſelon l'ancienne Vulgate. *In principio fecit Deus cælum & terram.* A quoy j'ajouteray qu'il n'eſt pas croiable que ce Saint Evêque dans cette compilation qu'il a faite d'un grand nombre de paſſages de toute l'Ecriture pour inſtruire le peuple, ait cité d'autre verſion de la Bible que celle dont il s'eſt toûjours ſervi non ſeulement dans ſes diſputes contre les heretiques, mais auſſi dans tous ſes Sermons.

Enfin, ſi nous en croions le Secretaire des Benedictins, Monſieur Simon [c'eſt à dire ſon nepveu] a été ſi fort troublé du feu de ſa colere en citant la preface qui eſt à la tête du livre des Cãtiques qu'il n'a pas vû le mélange que Saint Auguſtin y fait des deux verſions Latines: *il a eu ſi mauvaiſe foy, que d'oſer rapporter l'explication des paſſages de l'ancienne Vulgate & de cacher en même tems l'explication des paſſages de la nouvelle de Saint Jerome.* Que Dom Martia-

nay

nay crie tant qu'il voudra. Je ſoutiens que dans l'endroit dont il eſt queſtion, il n'eſt fait aucun mélange des deux verſions Latines; il n'y a que le ſeul mot de *dilecta* qui luy ſoit favorable, parce que ce mot qui eſt dans la verſion de S. Jerome au lieu de *caritatem* qu'on lit dans l'ancienne Vulgate, ſe trouve auſſi dans l'interpretation. Mais il eſt aiſé de voir que le mot de *caritas* étant obſcur dans le texte de l'ancienne édition, parce qu'il n'y a point de perſonne nommée, Saint Auguſtin pour rendre le ſens plus net a ajouté le mot de *Dilecta*, non parce qu'il étoit dans la verſion de Saint Jerome, mais parce qu'il étoit neceſſaire de le ſuppléer.

Il eſt bon que je vous rapporte le paſſage dont il s'agit, & qui ſe lit dans trois endroits du livre des Cantiques. Il y a dans nôtre Vulgate, *adjuro vos filiæ Jeruſalem per capreas cervoſque camporum, ne ſuſcitetis neque evigilare faciatis dilectam, donec ipſa velit:* & dans l'ancienne edition Latine, *adjuro vos filiæ Jeruſalem in virtutibus & viribus agri, ſi levaveritis caritatem, quoadusque velit.* Le fort de l'explication de S. Auguſtin tombe

tombe entierement ſur le mot de *caritas*, & il n'a ſuppleé le mot de *Dilectæ* que pour faire entendre de qui il étoit parlé. Si ce Pere avoit ſongé à la nouvelle traduction de S. Jerome n'auroit-il pas expliqué dans ſon interpretation ces mots *per capreas cervoſque camporum*; il ne s'arrête au contraire que ſur ces autres qui ſont dans l'ancienne Vulgate: *In virtutibus & viribus agri.* Ce qui montre manifeſtement qu'il n'avoit devant les yeux, que la Verſion qu'on lſoit alors dans ſon Egliſe.

Le P. Martianay paſſe aprés cela à d'autres faits qui prouvent ſelon lui, que S. Auguſtin eſt l'Auteur du *Speculum* tel qu'il ſe trouve preſentement. *On doit remarquer*, dit-il, *deux choſes tres conſtantes, la premiere eſt que tous les exemplaires du Speculum de S. Auguſtin ſont conformes à la nouvelle Verſion de S. Jerome, & qu'il n'y en a pas un ſeul dans le monde où les paſſages de l'Ecriture ſoient ſelon la verſion des Septante. La ſeconde qu'il eſt impoſſible qu'on nous faſſe voir quelque Auteur ancien qui cite le Speculum, & qui le cite conformement à la Verſion Latine faite ſur le Grec des Septante.*

On

On a déja répondu par avance à cette objection lors qu'on a dit qu'il ëſt arrivé au *Speculum* de S. Auguſtin la même choſe qu'aux anciens Lectionnaires qui ont été retouchez ſur la nouvelle traduction de S. Jerome, & en effet cet ouvrage eſt une eſpece de Lectionnaire. Ayãt donc été une fois accommodé aux uſages des Egliſes d'Occident lors qu'õ y a lû la Verſion de S. Jerome, il n'eſt pas ſurprenant que depuis ce tems-là on n'en trouve aucuns exemplaires qui ayent conſervé les leçons de l'ancienne Vulgate. Et ainſi l'on ne peut rien conclure de cette preuve negative dans le fait dont il s'agit. Seroit-ce bien raiſonner ſi l'on diſoit que la Verſion Greque des Septante a toûjours été auſſi defectueuſe qu'elle eſt, & qu'elle l'a été même dès le tems d'Origene, parce qu'on n'a pu trouver aucun exemplaire veritable où ces imperfections ne ſoient. On n'a pû auſſi découvrir dans le monde juſqu'à preſent aucun MS. Grec du Nouv. Teſtament où on lût le paſſage des trois témoins celeſtes au chap. 5. de l'Epitre 1. de S. Jean ; & cependant le P. Martianay pretend qu'il y a été autrefois.

trefois. Il faut donc qu'il reconnoiſſe que ces argumens negatifs ne ſont nullement concluans. A l'égard de l'autre fait, ſi quelque Auteur a cité le *Speculum* de S. Auguſtin, il l'aura cité de la maniere qu'il eſt depuis qu'il a été retouché & accommodé à nôtre Vulgate. C'eſt au Secretaire des Benedictins à faire voir qu'il a été cité de la maniere qu'il eſt preſentement par des écrivains qui ont vécu avant que la Verſion de S. Jerome fût en uſage dans nos Egliſes.

D. Martianay pouſſe ſes conjectures plus loin. Il pretend que S. Auguſtin ayãt en vuë dans ſon recueil d'être utile à tout le monde devoit neceſſairement choiſir *une Verſion Latine plus claire & plus intelligible que celle qui a été faite ſur les Septante, dont les expreſſions ſont aſſez ſouvent ſi obſcures & ſi difficiles, qu'il eſt impoſſible d'y rien comprendre ſans le ſecours d'un Commentaire. S. Auguſtin qui avoit connu cet embaras de la Verſion des Septante lors qu'il l'avoit collationnée avec celle de S. Jerome, abandonna enfin l'ancienne Vulgate pour s'attacher à la nouvelle faite ſur l'Hebreu.* Si ce raiſonnement prouvoit quelque choſe, il faudroit

droit que S. Auguſtin eût introduit dans l'uſage ordinaire de ſon Egliſe la nouvelle traduction de S. Jerome qui étoit plus claire que celle des Septante, & c'eſt cependant ce qu'il n'a jamais fait. Pour être utile à tout le monde il devoit neceſſairement mettre dans ſon recueil la Bible que tout le monde liſoit, & non pas une Verſion qui n'étoit luë qu'en particulier & de peu de perſonnes.

M. Simon a fait voir au chap. 6. de ſes *nouvelles obſervations ſur le Texte & les Verſions du Nouv. Teſtam.* que S. Auguſtin n'a jamais donné aucune autorité à la nouvelle traduction de S. Jerome, & que le paſſage du Liv. 4. de la doctrine Chrêtienne chap. 7. dont s'étoit ſervi M. Arnaud avant le Secretaire des Benedictins étoit allegué inutilement, puiſque ce S. Evêque ne s'étoit jamais ſervi dans ſes ouvrages de la Verſion de S. Jerome, comme d'une Verſion qui dût avoir cours parmi le peuple. Je ne vous rapporterai pas ici les raiſons de M. Simon, parce que vous pouvez les lire dans l'endroit que je viens de vous marquer. S. Auguſtin a été ſi éloigné de s'attacher à la nouvelle Edition faite ſur l'Hebreu

aprés

aprés l'avoir collationnée avec celle des Septante, qu'au contraire il demeura toûjours ferme, même aprés ce tems là, dans ſes anciens prejugez. Il ſoûtint toûjours que nonobſtant les traductions Greques d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, & la nouvelle Latine de S. Jerome les Egliſes ſoit Greques ſoit Latines n'autoriſoient que la ſeule Verſion des Septante. Cela étant, jugez s'il a pû venir dans la penſée de l'Evêque d'Hippone de compoſer ſon recuëil appellé *Speculum* de paſſages de l'Ecriture qui fuſſent tous pris d'une traduction nouvelle & qui n'avoit aucune autorité dans ſon Egliſe.

Il eſt faux, continuë D. Martianay, *de dire que le Peuple d'Affrique n'entendoit jamais parler dans les Egliſes de la Verſion de S. Jerome. S. Auguſtin lui même eſt témoin qu'un Evêque d'Affrique voulut faire lire publiquement la Verſion de S. Jerome faite ſur l'Hebreu. Il eſt à propos d'en rapporter ici l'Hiſtoire pour confondre l'ignorance ou la malice de nôtre Critique.* Le Critique cependant a rapporté cette Hiſtoire au chap. 10. de ſes nouvelles obſervations, & il en a prou-

prouvé tout le contraire de ce que pretend le Secretaire des Benedictins qui par un travers d'eſprit trouve dans les écrits des Peres toute autre choſe que ce qui y eſt. Voicy le fait. S. Auguſtin écrit à S. Jerome, qu'un de ſes confreres ayant fait lire dans ſon Egliſe la nouvelle Verſion que lui S. Jerome avoit faite ſur l'Hebreu, le peuple fut ſi choqué de cette nouveauté, que l'Evêque fut ſur le point d'être abandonné de tout ſon troupeau.

Il paroit par cet exemple, dit le P. Martianay qui eſt toûjours admirable dans ſes raiſonnemens *qu'il y avoit des Evêques en Affrique qui faiſoient lire publiquement dans leurs Egliſes la nouvelle Verſion de S. Jerome.* Il eſt manifeſte au contraire par cet exemple que S. Auguſtin rapporte, que c'étoit une choſe tout à fait ſinguliere, & qu'on ne liſoit point d'autre Bible dans toutes les Egliſes d'Affrique, que l'ancienne Edition Latine qui avoit été faite ſur le Grec des Septante. Si cet Evêque d'Affrique fut traitté de fauſſaire par ſes Auditeurs, pour le changement d'un ſeul mot qui n'étoit pas même d'une grande importance

tance, cela montre qu'il n'étoit pas au pouvoir des Evêques d'introduire dans leurs Egliſes une nouvelle traduction de l'Ecriture, ſans s'expoſer à paſſer pour des fauſſaires. Le Peuple ne change pas facilement ſes anciens uſages, ſur tout lors qu'il s'agit de matieres qui regardent la Religion

Pro magno teſte vetuſtas
Creditur, antiquam parce movere fidem.

On avoit objecté au Secretaire des Benedictins, qu'il avoit la tête ſi fort remplie de ſon Canon Hebreu qu'il l'avoit porté en la perſonne d'Heſychius juſque dans l'Egliſe de Jeruſalem dès le tems même de S. Jerome, auquel il ſuppoſe que vivoit ce Prêtre de Jeruſalem. *Le reproche qu'on me fait*, dit-il, *eſt fort plaiſant, comme s'il étoit neceſſaire que je portaſſe ce Canon au même lieu où il a pris naiſſance, & dans une ville aux portes de laquelle S. Jerome a fait toutes ſes Verſions de l'Ecriture. Que M. Simon l'aprenne donc aujourdhui qu'on a porté le Canon Hebreu d'Orient en Occident, & non pas d'Occident en Orient.*

Si le reproche a été plaiſant, la reſponſe eſt encore plus plaiſante: elle

eſt

eſt digne de la ſubtilité du Secretaire des Benedictins: Il ne faut qu'un peu de ſens commun pour juger, qu'on n'a voulu dire autre choſe par cette expreſſion, ſinon que le Pere Martianay a établi non ſeulement dans les Egliſes Latines la nouvelle traduction de S. Jerome dès le tems de ce Pere; mais même dans Jeruſalem qui étoit une Egliſe où l'on ne liſoit l'Ecriture qu'en Grec dans l'uſage public. Il eſt vray que Saint Jerome a compoſé ſes traductions de l'Ecriture dans l'Orient, mais ce n'étoit pas pour les Egliſes d'Orient: Il dit luy même en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, que c'étoit pour les Latins, *pro linguæ meæ hominibus.*

Une ſeconde preuve, continuë D. Martianay, *que Monſieur Simon n'a aucune connoiſſance de l'Hiſtoire des verſions de Saint Jerome, eſt la raiſon qu'il apporte luy même pour prouver que le Commentaire d'Heſychius a été reformé par un Moine Benedictin. Il veut qu'un auteur Grec n'ait pû ſe ſervir d'un autre verſion que de celle des Septante qui ſe liſoit dans l'Egliſe de Jeruſalem; C'eſt à dire que notre Critique ne ſait pas encore que la verſion*

verſion de S. Ierome faite ſur l'Hebreu avoit été traduite de Latin en Grec par ſon ami Sophrone , & que les Grecs l'avoient reçuë avec applaudiſſement.

L'auteur de la lettre Critique ſavoit qu'Aubertin avoit deja fait cette réponſe au Cardinal du Perron qui pretendoit qu'Heſychius ne pouvoit pas avoir écrit en Grec , puiſque tout le fond de ſon Commentaire ne rouloit que ſur la nouvelle traduction de Saint Jerome qui n'a jamais été en uſage dans aucune Egliſe Greque. Aubertin qui ignoroit la *manufacture* des anciens Moines ſe ſentant preſſé par la force de cet argument eut recours à la réponſe que le Secretaire des Benedictins ne fait que copier, *nec obſtat* , dit ce Miniſtre de Charenton, *quod Hieronymi verſionem exponat , & noſtram tranſlationem appellet, Iam dudum enim Sophronius Latinam Hieronymi verſionem Græcè verterat, ac in Oriente communem & celebrem reddiderat.*

Mais le Pere Labbe avoit déja répondu à Aubertin dans ſa Diſſertation ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques , qu'il eſt tres faux que Sophronius eût traduit de

de Latin en Grec la verſion que S. Jerome avoit faite ſur l'Hebreu, & qu'il l'eût renduë commune & celebre dans tout l'Orient. Car ce S. Docteur qui a parlé de cet ouvrage de Sophronius ne fait mention, ajoûte Labbe, que de la verſion des Pſeaumes & des Prophetes. Il ne dit pas un ſeul mot du Levitique, non plus que des autres livres de l'Ecriture : *falſiſſimum eſt quod audaciter ac præfractè contendit, Sophronium Latinam Hieronymi verſionem Græcè vertiſſe, ac in Oriente communem & celebrem reddidiſſe. Certè quantum ex Hieronymo ipſo conſtat cap. 134. catalogi de ſcriptoribus Eccleſiaſticis Sophronius Pſalterium & Prophetas de Hebræo in Latinum verſos Græcè tranſtulit, de cæteris Scripturæ libris ac de Levitico nominatim nec verbum quidem.*

Heſychius, dit le Secretaire des Benedictins *avoit ſi bien lu & ſi bien profité de ces traductions de Saint Ierome qu'il en imita même la diviſion des verſets dãs les livres des Prophetes, & nous avons encore aujourd'huy la preuve de ce fait dans le 8. Volume du recueil des Critiques ſur l'Ecriture: Heſychij Presbyteri Hieroſoly-*

ſolymitani duodecim prophetarum diſtinctio in modum verſuum. Il n'eſt donc pas étrange que cet Auteur Grec qui a fait des ouvrages entiers ſelon la methode de Saint Ierome ſe ſoit ſervi quelquefois du texte de ſes verſions, & qu'il en ait cité quelques endroits dans ſon commentaire ſur le Levitique.

Il eſt ſans doute qu'Heſychius avoit profité de la nouvelle traduction de S. Jerome ſur l'Hebreu, comme il avoit profité de celles d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, mais ce n'eſt pas dequoy il s'agit. La queſtion eſt de ſçavoir ſi un Prêtre de Jeruſalem, où on liſoit la Bible Greque des Septante, a pu ſe ſervir de la verſion de Saint Jerome comme d'une verſion qui fût reçuë dãs l'uſage public de ſon Egliſe. C'eſt ce qu'Heſychius a fait dans ſon commentaire ſur le Levitique de la maniere que nous l'avons preſentement. Nôtre Vulgate luy ſert de fond principal, comme ſi c'étoit un Ecrivain Latin qui eût compoſé un commentaire ſur ce livre, & c'eſt ce qui avoit fait croire au Cardinal du Perron, que ce commentaire ne pouvoit venir que d'un Auteur Latin.

Au

Au reſte, je ne m'arrêteray pas à vous montrer que D. Martianay n'a pas entendu les premiers mots de l'ouvrage d'Heſychius ſur lequel il ſe fonde pour prouver que ce Prêtre de Jeruſalem dans ſon ouvrage intitulé στιχηρὸν a imité la methode de Saint Jerome pour la diſtinction des verſets. Le Neveu de M. Simon a éclairci ce fait dans une de ſes lettres où il convainc le Secretaire des Benedictins de n'avoir pas entendu les premiers mots de ce petit livre d'Heſychius qui n'a été imprimé qu'en Grec. Comment cet Heſychius qu'on ſuppoſe avoir été contemporain de Saint Jerome, pourroit-il dire qu'il a diſtingué les Prophetes à l'imitation de ce Pere, & aſſurer en même tems que cette ſorte de diſtinction eſt ancienne à l'égard des livres ſacrés, & qu'elle a été en uſage chez les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques? ça été donc ces anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qu'il a pris pour ſon modele, & non pas Saint Jerome s'il eſt vray qu'Heſychius ait vêcu en même tems que ce Saint Docteur?

D. Martianay craint ſi fort de ne ſe pas faire aſſez entendre qu'il dit encore une fois que Sophrone avoit mis en

Grec la verſion Latine de Saint Jerome, que les Grecs l'avoient fort bien reçuë; *& enfin*, dit-il, *c'étoit la coutume des Auteurs Grecs de citer la verſion des Septante dans les homelies & diſcours familiers, au lieu que dans leurs commentaires & dans leurs traitez ils expliquoient le texte Hebreu & les verſions faites ſur ce texte : ce que Saint Ierome a remarqué en parlant d'Origene.* Tout ce diſcours ne vient nullement à propos, puiſque le Neveu de Monſieur Simon a dit en termes formels dans ſa lettre, que ſi Heſychius n'avoit fait autre choſe que de citer la verſion Latine ſur l'Hebreu, comme il a fait celle d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, il n'y auroit rien en cela d'extraordinaire: mais la methode de ce Commentateur ne differe en rien de celle de nos commentateurs Latins, & ainſi, ou il faut dire avec le Cardinal du Perron, qu'Heſychius eſt un Ecrivain Latin, ou que s'il a écrit en Grec dans Jeruſalem, comme on le ſuppoſe, ſon livre a été retouché par quelqu'un de ces anciens Reviſeurs qui ont pris tant de licence dans la correction des Livres.

L'exem-

L'exemple que le Secretaire des Benedictins apporte des Auteurs Grecs luy eſt entierement contraire. Car Origene, Euſebe & les autres ne citent les verſions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, & même le texte Hebreu, que pour éclaircir davantage les Septante qu'on liſoit dans leurs Egliſes. Ce ſont ces Septante qui ſont le fond principal de leurs explications ; le texte Hebreu & les verſions Grecques faites ſur ce texte n'y viennent que comme des acceſſoires, au lieu que dans le commentaire d'Heſychius nôtre Vulgate en fait tout le fond; les Septante, Aquila, Symmaque & Theodotion n'y ſont que comme des acceſſoires ; & à peu pres de la même maniere, que Bonfrerius les cite & les explique dans ſon commentaire ſur le Pentateuque.

La bile échauffée du Pere Martianay lui fait encore dire contre Monſieur Simon, qu'il croit être l'Auteur de la lettre Critique ; *Il veut être aſſez ignorant pour aſſurer qu'il n'y a qu'un Auteur Latin qui puiſſe dire dans le Commentaire d'Heſychius* præſens tranſlatio, noſtra tranſlatio habet, *& il eſt aſſez*

dévoué au menſonge & à l'impoſture pour traduire ces termes Latins en cette maniere : On lit ainſi dans l'edition Latine dont on ſe ſert preſentement: c'eſt ce que porte nôtre verſion Latine - *les moins éclairés verront d'abord qu'Heſychius ne veut rien dire autre choſe par ces expreſſions ſinon*: la verſion dont je me ſers en cet endroit , la traduction que nous ſuivons dans ce commentaire.

Je ne doute point que quand le Secretaire des Benedictins ſera moins échauffé & qu'il voudra lire avec quelque application tout le commentaire d'Heſychius , il ne trouve dans ces expreſſions *noſtra editio, præſens tranſlatio, noſtra tranſlatio* , le même ſens que le Neveu de M. Simon y a trouvé. Ce Commentateur depuis le commencement de ſon ouvrage juſqu'a la fin rapporte toûjours à la tête de chaque ſection qu'il explique les propres paroles de nôtre Vulgate. C'eſt ſur cette Vulgate que tombent toûjours les expreſſions que je viens de vous marquer , & par conſequent il parle d'une edition qui étoit alors commune. Or cette edition n'étoit alors commune,

que

que dans l'Egliſe Latine, & non pas dans celle de Jeruſalem En un mot il n'y a qu'un écrivain Latin qui puiſſe parler de la ſorte.

A l'égard de ces mots *præſens tranſlatio*, ils ne peuvent pas ſignifier ſimplement *la Verſion dont je me ſers en cet endroit*, puiſque le pretendu Heſychius ſe ſert de cette même verſion dans tout ſon commentaire; mais ils ſignifient *la verſion dont on ſe ſert preſentement*, ou *dont je me ſers dans tout mon commentaire, comme étant preſentement en uſage.* C'eſt ainſi qu'on commença à parler dans les Egliſes d'Occident, lorsque la nouvelle traduction de Saint Jerome y prit la place de l'ancienne edition qui avoit été faite ſur les Septante. Vous remarquerez encore, que ces termes *noſtra tranſlatio* ſont ſynonimes avec ceux-cy *noſtra editio*, qu'on lit auſſi dans ce même commentaire. Or le mot Latin *editio* qui répond au Grec ἔκδοσις ſuppoſe manifeſtement une edition publique reçuë communement dans l'uſage. Ce qu'un Ecriuain Grec n'a pas pu dire de la nouvelle traduction de Saint Jerome, laquelle n'a jamais été autoriſée

dans aucune Egliſe Greque, pour y être luë publiquement. Je vous ay de plus fait remarquer cy-deſſus apres le P. Labbe, qu'on ne peut point prouver que le Levitique ni aucun autre Livre de l'Ecriture, ſi on excepte les Pſeaumes & les Prophetes, ayent été traduits de Latin en Grec par Sophronius.

On avoit avancé dans la Lettre Critique comme une choſe indubitable, que les extraits de nôtre Edition Latine qui ſont au devant de chaque Section & de l'interpretation d'Heſychius ſont du traducteur Latin : *voilà*, dit le P. Martianay *une ſuppoſition tres fauſſe.* Il ajoûte qu'il a déja remarqué que Sophrone avoit traduit en Grec la Verſion de S. Jerome, & que les Grecs avoient bien reçû la traduction du même Sophrone. *Heſychius donc qui aimoit extremement l'étude des Ecritures les voyant traduites par un Chrêtien & un S. Prêtre jugea fort ſagement, qu'il ne pouvoit mieux faire que de ſuivre cette verſion dans ſon Commentaire ſur le Levitique.*

Il n'eſt pas beſoin que je vous repete qu'on ne voit point que Sophrone ait jamais traduit le Levitique ; & ce qu'il avoit

avoit traduit de la Verſion de S. Jérome n'a pû être bien reçû des Grecs, que comme une traduction qui leur étoit utile pour éclaicir la Verſion Greque des Septante ; & non pas pour en faire leur principale Verſion, comme elle en tient la place dans tout le Commentaire d'Heſychius, tel que nous l'avons preſentement. C'eſt donc inutilement que le Secretaire des Benedictins ajoûte : *Mais comme cet ouvrage devoit être lû des Grecs qui étoient accoutumez à voir le texte de la Verſion des Septante, Heſychius eut ſoin de leur en marquer les endroits differens de la Verſion de S. Jerome qu'il avoit choiſie pour ſervir de texte à ſon Commentaire.*

Si cet ouvrage a été compoſé pour l'uſage des Grècs, comme on le ſuppoſe, on n'a pas dû y mettre nôtre Edition Latine comme le fond prinoipal de tout le Commentaire, en y joignant ſeulement les Septante pour ſervir d'acceſſoire & pour éclaircir nôtre Vulgate. Ce ſeroit un Commentaire monſtrueux & ſans aucun exemple dans toute l'antiquité. Diſons donc plutôt, ſi nous ne voulons pas combatre la pratique ge-

nerale de tous les commentateurs, qui prennent toûjours pour le fond de leurs explications la Bible qu'on lit dans leurs Egliſes: diſons dis-je plutôt que tous ces extraits de nôtre Vulgate qui ſont à la tête des Sections, ſont de la main de celui qui a accommodé le commentaire d'Heſychius à l'uſage de l'Egliſe Latine.

Le P. Martianay pretend cependant que la Preface entiere & toutes les pages du Commentaire prouvent le contraire. *On y voit*, dit-il, *par tout Heſychius ſi plein de la Verſion & des autres ouvrages de S. Jerome qu'il faut être plus aveugle qu'une taupe pour s'imaginer qu'on ait jamais rien changé ou retouché dans ſon Commentaire.* Je demande à ce Pere, ſi Heſychius qu'on ſuppoſe être un Ecrivain Grec a pû dire des le commencement de ſon ouvrage au chap. 1. feuillet 8. de l'Edition *in folio*: ce que nous appellons *hoſtie*, on le nomme en Grec κάρωμα: *quod nos hoſtiam dicimus, Græcè dicitur*, κάρωμα. N'eſt-il pas viſible que c'eſt un Auteur Latin qui cite ſa Bible Latine? ne prouve-t'-on pas par de ſemblables expreſſions qui ſe trou-

trouvent ſouvent dans les Commentaires d'Origene traduits de Grec en Latin par Ruffin, que ce ne ſont point les purs Commentaires d'Origene, mais qu'ils ont été alterez en une infinité d'endroits par le Traducteur. C'eſt pourquoi il faut rendre cette juſtice aux Doms Reviſeurs, qu'ils ne ſont pas les premiers auteurs de ces ſortes d'alterations: car Ruffin qui leur a ſervi de modele vivoit longtems avant qu'il y eut dans le monde aucun enfant de S. Benoiſt.

Il eſt vray qu'Heſychius eſt plein de la Verſion & des autres ouvrages de S. Jerome, ou plutôt que c'eſt la ſeule Verſion de ce S. Docteur qui fait tout le fond du Commentaire; mais cela prouveroit que ce Commentaire ne pourroit être attribué qu'à un Ecrivain Latin, ne ſe pouvant pas faire, comme je vous l'ai déja dit, qu'un Auteur Grec prenne pour le fond de ſes explications la Verſion Latine qui n'étoit en uſage que dans les Egliſes Latines. Il eſt donc arrivé en quelque maniere à cet ouvrage la même choſe qu'au *Speculum* de S. Auguſtin, & il n'eſt pas ſur-

prenant qu'on ait retouché & comme refondu ce Commentaire pour être plus utile aux Latins, puis qu'on n'a pas fait difficulté en ces tems-là de forger des ouvrages entiers ſous les noms de S. Jerome, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin & de quelques autres Peres.

Enfin aprés cette longue diſpute, le Secretaire des Benedictins ajoute, qu'il n'a rien avancé d'extraordinaire dans ſes Prolegomenes à l'égard du Commentaire d'Heſychius, qu'il y a ſeulement dit que ce commentateur avoit cité la Verſion de S. Jerome, comme il a fait celle d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion. *A quoy ſert donc*, dit-il, *tout ce long Galimatias de M. Simon qui bat la campagne depuis la page 35. de ſon Libelle juſqu'à la page 47. ſans avoir rien dit qui ſoit propre à ſon ſujet, & qui puiſſe détruire mes remarques touchant le Commentaire d'Heſychius. Toute ſa Critique eſt employée à faire voir qu'Heſychius n'a pas fait ſon fond principal dans ſon Commentaire, de la nouvelle Verſion de S. Jerome faite ſur l'Hebreu. Ce n'eſt donc pas contre moy qu'il diſpute ; mais contre les plus ſçavans Critiques de nôtre ſiecle qui*

ont

ont crû que ce Prêtre de Jeruſalem s'étoit ſervi de nôtre Edition Vulgate.

Si le deſſein du P. Martianay à l'égard du Commentaire d'Heſychius a été tel qu'il le dit, le Canon Hebreu de S. Jerome n'a pas eu plus d'autorité dans l'Egliſe de Jeruſalem, que les Verſions Greques d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, que cet Auteur cite auſſi tres ſouvent. Mais, ou le Secretaire des Benedictins s'eſt expliqué mal, ou il a voulu dire quelque choſe de plus, lors qu'il a avancé dans ſon ſecond Prolegomene, qu'Heſychius a cité dans ſon Commentaire ſur le Levitique les paſſages de l'Ecriture ſelon la nouvelle Verſion de S. Jerome ſur l'Hebreu. Or il eſt conſtant que ce Commentateur ne s'eſt pas contenté de citer cette Verſion, comme il a cité celles d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion; mais il en fait le fond principal de ſon Commentaire. C'eſt pourquoi D. Martianay brouille tout quand il ajoûte que toute la Critique de M. Simon eſt employée à faire voir qu'Heſychius n'a pas fait ſon fond principal de la nouvelle Verſion de S. Jerome, il

falloit dire n'a pû faire ſon fond principal de cette Verſion, comme le fait le pretendu Heſychius. Car c'eſt là deſſus que tombe la force de l'argument du Neveu de M. Simon : & en effet à la tête de toutes les Sections de ce Commentaire, on trouve nôtre Vulgate ſur laquelle roulent en ſuite les explications ; au lieu qu'Aquila, Symmaque & Theodotion n'y entrent que par occaſion, & comme acceſſoires. On n'a donc pas battu la campagne quand on a prouvé qu'on ne pouvoit pas attribuer à Heſychius Prêtre de Jeruſalem le Commentaire ſur le Levitique tel qu'il eſt preſentement, & qu'ainſi on n'en pouvoit rien conclure en faveur du Canon Hebreu de S. Jerome.

9° Pluſieurs ſçavans Critiques ſe ſont recriez fortement contre un inconnu qui a eu la hardieſſe de changer dans un MS. qui ſe trouve preſentement dans la Bibliotheque du Roy le nom d'*Iſicii Hieroſolymitani* en celui d'*Iſicii Salonitani*. Le P. Labbe le traitte de *fauſſaire* dans ſa diſſertation ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques. Le P. Martianay qui avouë que ce MS. a été en effet écrit par

par un Religieux, & qu'il a appartenu à leur Monaſtere de Fleuri, dit que l'alteration n'eſt pas de la premiere main, mais d'une main poſterieure, d'où il infere qu'il eſt incertain ſi la correction *s'eſt faite pendant que les Moines ont été les Maîtres de ce MS. ou ſi elle n'a été faite que depuis le tems qu'il n'eſt plus dans leur Bibliotheque de Fleuri.* Il eſt vray que cette alteration n'eſt pas de la premiere main; mais on ſçait que les corrections des MSS. ne ſont pas toutes de la premiere main; il y en a de la ſeconde & de la troiſiéme main: celle dont il s'agit n'eſt pas fort recente, & il n'y a nulle apparence qu'elle ſe ſoit faite hors du Monaſtere à qui le MS. appartenoit. Le Mêtier de Reviſeur, ou de Correcteur de Livres étoit alors renfermé dans les ſeuls Monaſteres. Je ſuis

Monſieur &c.

le 30. Juillet 1699.

VIII. LET-

VIII. LETTRE.

Erreurs groſſieres du P. Martianay. Defenſe d'Antoine Gallon Prêtre de L'Oratoire de Rome & de Gabriel Naudé.

IL ne ſeroit pas neceſſaire, Monſieur, de vous écrire davantage au ſujet de la défenſe du P. Martianay ; car tout ce qu'il rapporte dans les Sections ſuivantes eſt ſi pitoyable, qu'il ne faut que le lire pour en découvrir la foibleſſe. Il s'agit de ſçavoir en quels caracteres Hebreux le grand Nom de Dieu ſçavoir *Jehova* étoit écrit aux marges de quelques exemplaires Grecs de la Bible, ſi c'eſt en caracteres Hebreux Samaritains, ou dans les Lettres ordinaires Hebraiques des Juifs. Cet homme a ſi peu de connoiſſance de l'antiquité, qu'il a cru que

que S. Jerome parlant des caracteres anciens des Hebreux dans ſa Preface qui eſt à la tête des Livres de Samuel, n'en a pu marquer d'autres, que ceux des Samaritains; & ſur cette imagination il a pretendu contre l'autorité de tous ſes MSS. que l'ordre des paroles de cette Preface étoit tout renverſé. Enfin pour donner des preuves de ſon habileté dans la Critique, il nous a appris de qu'elle maniere on devoit rétablir cette Preface.

L'on ne ſauroit nier que S. Jerome n'ait été dans cette opinion, que les caracteres dont ſe ſervent encore aujourdhui les Samaritains étoient les anciennes Lettres des Hebreux. Mais le Secretaire des Benedictins n'a pas ſeu que ce Pere compare en ce lieu là les Lettres Greques avec les Hebraiques, & non pas les caracteres Hebreux des Samaritains avec les caracteres Hebreux des Juifs. Quand S. Jerome donc nous a appris que le nom *Jehova* étoit écrit dans quelques exemplaires Grecs en caracteres anciens, il a ſeulement voulu dire qu'il n'étoit pas écrit en caracteres Grecs, comme le croioient pluſieurs à

cauſe de la reſſemblance des Lettres qui avoient été alterées par les copiſtes, mais en caracteres anciens, c'eſt à dire en caracteres Hebreux.

Vous ſçavez qu'il eſt inutile de diſputer ſur des faits, quand ils ſont d'eux mêmes ſi clairs, qu'ils ſautent aux yeux: or celui dont il eſt queſtion eſt de cette nature. Car le mot de ΠΙΠΙ que les Grecs mettoient á la marge de leurs exemplaires aux endroits où étoit le nom de *Jehova* dans le texte Hebreu ne peut répondre qu'aux quatre lettres Hebraiques des Juifs, dont ce nom eſt formé. Vous jugerez par là du caractere de l'eſprit du P. Martianay qui a employé plus de douze pages de ſon Livre à diſputer contre un fait qui ne peut être nié, que de ceux qui n'ont nulle connoiſſance de la matiere dont il s'agit. Je croy vous avoir déja fait voir dans ma 2. Lettre qu'il a employé ſept pages entieres d'un grand *In folio* ſur ce même ſujet ſans ſçavoir ce qu'il diſoit.

Le Secretaire des Benedictins n'en demeure pas là. Il crie fortement à la calomnie ſur ce qu'on l'a accuſé d'avoir cité

cité fauſſement un MS. Hebreu qui eſt dans la Bibliotheque de M. Colbert, n. 626. Il appelle en témoignage de la fidelité de ſes citations tout ce qu'il y a de gens de probité qui ſçavent l'Hebreu. Je conſens volontiers à ſon appel ; mais de peur qu'il ne trouve pas de témoins qui ſoient à ſon gré, je n'en veux point d'autre que luy-même, quoi qu'il ne faſſe paroitre gueres de probité dans tout ſon diſcours. Je n'ay point beſoin d'autre témoignage que ce qu'il rapporte dans ſa defenſe pour ſe juſtifier. Tout le fait conſiſte à ſçavoir ſi le Juif qui a copié ce MS. Hebreu a écrit *Caari* qui ſignifie *ſicut Leo*, ou *caru* c'eſt à dire *foderunt*, au Pſ. 21. v. 17.

Si l'on en croit le P. Martianay, on y lit *Caru* qui eſt l'ancienne leçon du Prophete ; le Neveu de M. Simon aſſure au contraire que le Copiſte Juif a écrit *Caari* & que c'eſt un Chrêtien qui a reformé cette leçon, ayant fait un *vau* de la lettre *Jod* d'une maniere aſſez groſſiere, puiſqu'on voit encore dans ce MS. la petite queuë du *Jod* ſortir du milieu du *Vau*. Voici ce que répond le Secretaire des Benedictins. Ma remarque

col.

col. 850. de la Bibliotheque Divine de S. Jerome dit clairement & distinctement qu'il y a un MS. Hebreu dans la Bibliotheque de M. Colbert qui conserve la pure & ancienne leçon Caru, *& non pas la nouvelle* Caari *que des Copistes recens ont fait glisser dans les exemplaires Hebreux de la Bible. Ma Note dit de plus que le mot Hebreu a été corrigé avec tant d'exactitude qu'on y voit un petit trait au dessus de la lettre* Aleph *pour marquer que cet* Aleph *doit être retranché comme inutile & superflu à cause du point voyelle qui se trouve sous le* Caph *precedent & que le même* Aleph *n'a plus aucun point au dessous. Enfin ma Note avertit encore le Lecteur que le mot* Karu *a un* Camets *sous la premiere lettre* Caph *& un* Vau *à la fin du mot avec un point* Schurec *au milieu du même* Vau.

Il ne s'agit point de sçavoir si on lit presentemẽt *Caru* dans le MS. de M. Colbert ; mais si cette leçon est la veritable leçon de ce MS. comme le P. Martianay l'a pretendu ; & s'il en a peu conclure comme il a fait dans cette même Note, qu'on prouve par l'exemplaire de la Bibliotheque de M. Colbert, qu'on a toujours

jours écrit dans les anciens & les plus fideles exemplaires Hebreux *caru* & non pas *caari. Hoc denique*, dit-il en cet endroit, *ſcriptum ſemper fuit in antiquis ac veracioribus Hebræis voluminibus, ut fidem nobis facit laudatum jam exemplar MS. Colbertinæ Bibliothecæ in quo ſcribitur* Caru *cum* Camets *ſub* caph *& cum* ſchurec *intra* vau *quod obloquutorum ôs plane occludit.* Cet homme eſt ſi peu habile dans la matiere qu'il traitte qu'il ne s'apperçoit pas qu'il ſe refute luy-même quand il ajoûte que le mot Hebreu a été corrigé, & qu'au lieu de *caari* on y a fait *caru.* Comment donc peut-il ſoutenir apres cette obſervation, que le Juif qui a copié ce MS. a écrit *caru*, eſt-il ſi ignorant que de ne pas voir que la correction n'a pu venir que d'un Chretien? Je prens pour témoins de ce fait tous ceux qui ont quelque litterature Hebraique, & qui ont quelque connoiſſance de ce qui appartient à la Critique des livres Hebreux. Il reconnoit que dans cette correction l'on a noté d'un petit trait ou obele la lettre *aleph* pour marquer qu'elle doit être retranchée comme inutile & ſuperflue;

fluë,& cet aveu le doit convaincre qu'il n'y a qu'un Chrêtien qui ait pû ajoûter cette marque de retranchement. Non ſeulement Rabbi Jacob ben haiim, qui a remarqué qu'il y avoit des Manuſcrits où on liſoit *caru*, écrit ce mot avec un *aleph*; mais même la Note de la Maſſore ſuppoſe neceſſairemẽt cet *aleph*, en ſorte que ce ne peut être qu'un Chrêtien qui ait corrigé de la ſorte le Manuſcrit de Monſieur Colbert. Cela étant hors de doute, comment le Pere Martianay a-t-il pu avancer dans *ſa continuation de la defenſe du texte Hebreu*, s'adreſſant à D. Pezron: *Il n'y a qu'à voir le MS. Hebreu de la Bibliotheque de Monſieur Colbert coté 626. où il trouvera que dans un Livre écrit par un Juif pour un Rabbin on a mis* caru *tout entier.*

On l'a vû ce Manuſcrit, & on y a lu au contraire *caari* tout entier: le *caru* eſt une correction manifeſte qui n'eſt point de la main du Juif qui a copié ce MS. pour un Rabbin, mais de celle d'un Chrêtien qui a non ſeulement marqué d'un petit trait la lettre *aleph*, mais il a auſſi biffé le point voyelle qui étoit ſous cette lettre. C'eſt ce qu'a remarqué

qué le Neveu de M. Simon, & il a en même tems obſervé que du *Jod* on avoit fait un *Vau* d'une maniere ſi groſſiere qu'on voyoit encore ſortir du milieu du *Vau* la petite queuë du *Jod*: C'eſt à quoi devoit répondre le Secretaire des Benedictins qui ſelon ſa bonne coutume ſubſtituë en la place des veritables exemplaires des parchemins biffez & raclez. Il ne faut donc plus s'étonner s'il a voulu faire paſſer pour le veritable Canon Hebreu de S. Jerome de vieux parchemins gratez par des anciens Doms Reviſeurs.

Il eſt vray qu'il ajoûte par une ſubtilité merveilleuſe. *S'il n'y a donc point de* Jod *dans le mot conteſté, & ſi cet* Jod *a été changé en* Vau, *comment M. Simon peut-il pretendre devant ceux qui connoiſſent ſeulement les Lettres Hebraiques, qu'on lit* Caari, *& non pas* Caru? *C'eſt icy qu'on doit dire ſans crainte de ſe tromper, excacavit te malitia tua.* J'ai déja répondu que le Juif qui a copié ce MS. a écrit *Caari*, puis qu'on voit encore la queuë du *Jod* ſortir du milieu du *Vau*: ce qui montre manifeſtement que le *Vau* n'eſt que d'une

ſeconde main, & comme je vous l'ai déja fait obſerver, il n'y a qu'un Chrêtien qui ait pu marquer d'un trait ou obele la lettre *Aleph*, cette correction étant contraire à la Maſſore. Quand il pretend que la correction eſt de la premiere main & qu'elle eſt du Juif même qui l'a copié, il donne des preuves évidentes de ſon ignorance en matiere de Critique; outre qu'il ne faut que des yeux pour voir que cette correction ne peut pas être de la main du copiſte, puis qu'il y a de deux ſortes d'ancre. Je voudrois bien ſçavoir quelle raiſon il a euë de faire tranſporter depuis peu ce MS. dans ſa chambre; ſi c'eſt pour y mettre la main de nouveau, il doit prendre garde qu'il y a eu d'autres perſonnes que M. Simon qui ont examiné la leçon de ce MS. & qui ont fait même une copie figurée de la correction.

Jugez vous même aprés cela ſi Dom Martianay a eu raiſon de ſe récrier à l'impoſture, à la calomnie & de dire comme il fait *au reſte je ne demande pas ſeulement juſtice au public contre cette inſigne impoſture de M. Simon, mais*

mais je prie encore les Lecteurs de conſiderer qu'il falſifie beaucoup les paroles de ma Note en même tems qu'il m'accuſe d'être un fauſſaire & d'écrire des fauſſetez pour impoſer à mes lecteurs. Il a donc fourré dans mes remarques cette fauſſe & impertinente phraſe à laquelle je n'ai jamais penſé. Obtendentes præſentem litteram malitia Judæorum eſſe corruptam, & puis un peu plus bas, his tribus elementis conſtare Caph & Reſch, quod non aliud &c.

Si le Secretaire des Benedictins n'a pas d'autres preuves pour ſe mettre à couvert des fauſſetez qu'on lui objecte que celles qu'il produit ici, je ſuis ſur que le public lui rendra bonne juſtice là deſſus. Car il n'y a perſonne qui ne juge que l'Imprimeur au lieu de ces mots, *oſtendentes præſentem locum*, comme il y a dans la Note du P. Martianay, a lû *obtendentes præſentem litteram* dans le Manuſcrit du Neveu de Monſieur Simon. S'il y a quelque faute, elle vient purement de l'Imprimeur qui n'a ſçeu lire la copie qui lui a été envoyée; mais

mais de quelque maniere qu'on liſe; cette erreur de l'Imprimeur ne fait rien au fait dont il eſt queſtion, non plus que l'autre pretenduë falſification. Il eſt évident que l'Imprimeur qui n'avoit pas de caracteres Hebreux au lieu de *Caru* qui eſt écrit en Hebreu dans la Note du Secretaire des Benedictins a ſubſtitué en la place de ce mot Hebreu les trois lettres dont il eſt compoſé ſçavoir *Caph*, *Reſch* & *Vau*. Ne voilà-t-il pas un grand ſujet de crier à la fauſſeté? Ces deux fautes de l'Imprimeur ne ſont-elles pas plus claires que le jour? Mais cet homme qui manque de bonnes raiſons pour ſe juſtifier, n'a cherché autre choſe dans tout ſon ouvrage que de faire illuſion à ſes Lecteurs. Comme le nombre des ſots & des ignorans eſt bien plus grand, que celui des perſonnes ſages & habiles, il a cru qu'en criant fortement à la calomnie, à l'impoſture, il trouveroit des gens qui le croiroient ſur ſa parole. Jamais homme n'a mieux mis en pratique cette maxime qui eſt répanduë dans tout

tout ſon livre, *audacter te jactita, ſemper aliquid hæret.*

Je ne m'arrête point aux Quolibets & aux fauſſes plaiſanteries du Secretaire des Benedictins. Ces ridiculitez ne peuvent ſervir qu'à faire connoitre l'eſprit de cét homme. Je ne puis cependant m'empêcher de vous faire obſerver ce qu'il dit pour concluſion de ſon libelle ; *Je rejette parmi les ordures les raiſons peremptoires du Naudé de M. Simon ; & pour ce qui eſt de ſes vieux gallons & de ſes bouteilles, il peut les attacher à la queuë de quelque chien, & courir apres dans les rues afin de faire rire les ſots & les ignorans.* Je vous avouë que je ne comprens pas tout à fait le ſens de ces belles expreſſions. Ce digne enfant de Saint Benoît nous en donnera l'explication quand il luy plaira, mais je puis l'aſſurer par avance qu'elles feront rire toutes les perſonnes qui ont tant ſoit peu de ſens commun.

Le Neveu de Monſieur Simon avoit ajoûté à la fin de ſa Critique de la pretendue Bibliotheque divine de S. Jerome, que pour ce qui eſt des injures groſſieres dont le Pere Martianay avoit

chargé Monſieur Simon, il n'avoit point d'autre réponſe à luy faire, ſinon que c'étoit un Moine, qui uſoit des privileges de ſon habit, qu'on ſçavoit aſſez de quoy ces Moines étoient capables. Il le montre par l'exemple du Cardinal Baronius que ceux du Montcaſſin n'avoient pas épargné dans leurs libelles, en ſorte que Gallon ſçavant prêtre de l'Oratoire de Rome avoit été obligé de faire l'apologie de Baronius, qui étoit auſſi Prêtre de l'Oratoire. C'eſt de cette Apologie imprimée au même lieu dans l'imprimerie Vaticane & qui déplaît ſi fort aux Benedictins, dont leur Secretaire parle quand il dit *pour ce qui eſt de ſes vieux Gallons* &c. Mais ces Gallons ne ſont pas ſi vieux qu'on ne les puiſſe faire paroître avec tout leur luſtre. On peut dire à l'avantage de Rome, qu'elle eſt ennemie des fauſſetez & de ceux qui couvrent leurs fauſſetez ſous le nom ſpecieux de tradition, comme Antoine Gallon l'a fait voir avec evidence dans ſon Apologie pour le Cardinal Baronius. J'avouë que ce Cicarelle qui fut condamné par l'ordre du Pape Pie V, à faire

à faire *litteram longam* eſt une étrange comparaiſon pour les Moines du Mont-caſſin.

A l'égard des *Ordures* de Naudé, je m'imagine que le Secretaire des Benedictins veut faire icy revivre le nom de *Rabougri* que Naudé avoit donné à un enfant de S. Benoît à cauſe de ſa taille petite & contrefaite. Injure ſi atroce, dirent alors ces Religieux, *ut ea ſine horrore nominari non poſſit.* Cette affaire fit tant de bruit, que l'accuſé pour ſe deffendre fut obligé de conſulter ſur la veritable ſignification de ce mot, tout ce qu'il y avoit dans Paris de perſonnes ſçavantes en nôtre langue. J'ay lû des lettres imprimées de Meſſieurs de l'Academie Françoiſe qui répondirent que dans le figuré *rabougri* ſe diſoit fort bien d'un homme mal-bâti & de petite taille, comme dans le propre on appelloit un arbre *rabougri*, quand il n'étoit pas d'une belle venuë, & qu'il étoit raboteux. Voicy de quelle maniere Gabriel Naudé ſe juſtifie luy même à la page 15. *de ſes raiſons peremptoires. Pour ce qui eſt de la malicieuſe explication que donnoient les dits Benedictins à cette pa-*

rôle Rabougri, *afin de rendre plus odieux celui qu'ils pretendoient l'avoir dite à un Religieux, ils en ont été ſi bien relevez tant en la réponſe du demandeur à leur Factum pag.* 21. *&* 22. *qu'en la Conjectio cauſæ Campenſis p.* 167. *& ſuivantes, que* &c.

Au reſte, Monſieur, trouvez bon que je ne m'arrête point à quelques reproches perſonnels que le Secretaire des Benedictins fait à M. Simon. Vous ſçavez la verité de ces ſortes de faits mieux que perſonne, outre qu'on a déja répondu ſolidement à ces reproches. Si D. Martianay veut ſçavoir les raiſons qui ont obligé M. Simon de ſortir de l'Oratoire, il les trouvera dans un petit Livre imprimé en 1689. ſous ce titre: *Apologie pour l'auteur de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament contre les fauſſetez d'un libelle publié par Michel le Vaſſor Prêtre de l'Oratoire.* L'eſprit du P. Martianay qui ſe dit Prêtre de la Congregation de S. Maur ne me paroit gueres different de celui de M. le Vaſſor alors Prêtre de l'Oratoire.

Je n'aurois plus rien à vous dire ſur le libelle du Secretaire des Benedictins.

ſi l'on ne m'avoit averti, qu'il vient encore une fois à la charge dans un avis, qui eſt à la tête d'un autre petit ouvrage qu'il a joint à ce libelle. Il ſe plaint de ce que M. Simon (c'eſt à dire ſon Neveu) crie à pleine tête *contre les Moines grateparchemins & corrupteurs des meilleurs Livres*, ſans produire contr'eux aucun parchemin graté ni aucun MS. falſifié. A-t-on beſoin d'autres preuves que la propre confeſſion du Secretaire qui marque lui-même pluſieurs endroits qui ont été raclez & biffez. Il eſt même quelquefois ſi exact qu'il nomme l'inſtrument avec lequel ils ont été gratez, *raſum ſcalpro*. Une perſonne que vous connoiſſez ayant été curieuſe de juſtifier ces remarques par ſes propres yeux, le P. Martianay ne fit aucune difficulté de lui montrer ſes parchemins gratez, & pour avoir plûtôt fait il lui dit *quatre ſortes de corrections*. 1. *entierement raturé & effacé avec le ſtile ou le canif*. 2. *tellement rayé qu'on n'en peut rien lire*. 3. *rayé d'une ſimple ligne, en ſorte qu'on peut encore lire*. 4. *de ſimples points tirez ou marquez par des lignes*. Or une bonne partie de ces cor-

rections, ne ſont pas de ſimples fautes de copiſtes, mais de veritables changements faits exprès par les anciens Doms Reviſeurs, comme je vous l'ay déja fait remarquer.

Le Secretaire des Benedictins ſe plaint encore de ce qu'on *attaque tous les enfans de Saint Benoît pour en bleſſer un ſeul*, ſur tout ayant averti dans ſes Prolegomenes que ſi on avoit quelque choſe à dire contre ſon ouvrage on ne devoit s'en prendre qu'à *frere Jean Martianay*. Mais n'eſt-ce pas tout le corps des Moines qui parle dans le titre du livre qu'on dit avoir été fait *ſtudio & labore Monachorum Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri*. L'Epitre dedicatoire au Pape Innocent XII. n'eſt-elle pas au nom de tous les Moines de la Congregation de Saint Maur; *offerebant humillimi Monachi Benedictini Congregationis Sancti Mauri*. N'y diſent-ils pas qu'ils font revivre la Divine Bibliotheque de Saint Jerome, *Bibliothecam divinam redivivam nunc opera noſtra*, & ſi on les en veut croire, ils ſont les premiers qui l'ayent mis au jour, *Hieronymi divinam*

Biblie-

Bibliothecam antehac ineditam; en ſorte que toutes les autres editions de la Bible de ce Saint Docteur ne ſont point veritables.

Dom Martianay dira ſans doute, que cela eſt du ſtile ordinaire, & que c'eſt luy ſeul qui a travaillé à cet ouvrage, mais il me ſemble que dans un corps bien reglé, on doit avoir les yeux ſur celuy qu'on charge d'un ouvrage de cette importance. Les ſuperieurs ont dû revoir, ou au moins faire revoir un livre qui paroiſſoit au nom de toute leur Congregation, ſur tout ne ſe trouvant à la tête aucune approbation des Docteurs. Ce qui eſt contre le bon ordre & contre la Police de France. Ce défaut même d'approbation rend leur Privilege nul, parce qu'il eſt ſubreptice. Car Monſieur le Chancelier ne le leur a accordé, que ſous les conditions ordinaires, ſçavoir que le livre ſeroit lû & approuvé par les Cenſeurs du Roy. Eſt-ce que les Benedictins de Saint Germain des Prez ſont exempts des Loix du Royaume? Ne voyent-ils pas qu'en uſant de la ſorte, ils donnent occaſion aux reproches qu'on leur a

faits depuis peu, d'inſerer des Notes fauſſes & même ſuſpectes d'hereſie dans leurs nouvelles editions des Peres?

Il eſt à preſumer que ces Moines qui paſſent dans le monde pour des gens amateurs de la diſcipline & du bon ordre n'ont pas laiſſé leur Secretaire, dont ils connoiſſoient l'eſprit, entierement le maître de la nouvelle edition de Saint Jerome. Mais ayant reconnu trop tard les fautes groſſieres de cet ouvrage, & les emportemens de leur Confrere, ils ont voulu eviter par un petit avertiſſement inſeré dans les Prolegomenes les reproches qu'on leur pourroit faire ſur ce ſujet. Ils ne parlent pas de la ſorte de leur edition de Saint Auguſtin dans leur defenſe contre l'Abbé Alleman. *Tout le monde ſait*, dit leur Pere Lami dans ſa réponſe à l'Abbé Alleman, *que c'eſt l'ouvrage du corps, & qu'il n'a été commencé, continué & achevé, que ſous les yeux des ſuperieurs.* Ne doit-on pas dire la même choſe de Saint Jerome qui a auſſi été commencé & continué dans la même

maiſon

maiſon de Saint Germain des Prez? Eſt-ce que les ſuperieurs le veulent reprouver comme un ouvrage qui ne leur fait fait pas honneur?

Enfin le Pere Martianay, qui croit qu'on l'accuſe de fauſſeté, crie de nouveau à la calomnie, & il ne s'apperçoit pas que lors qu'il crie ſi fortement, il tombe dans une nouvelle fauſſeté, tant il eſt aveugle de ce coté là. Il met à la tête de ſon libelle *avec privilege du Roy*. Et cepẽdant il eſt tres faux qu'il ait obtenu un privilege pour ce libelle. La lettre du Neveu de Monſieur Simon contre laquelle il écrit, n'a été imprimée qu'en 1699. & le privilege dont il ſe ſert eſt datté du 25. Mars 1697. S'il avoit fait approuver ſon libelle par les Cenſeurs de Monſieur le Chancelier, il ſeroit plus excuſable. Apres cela ſe plaindra-t-il encore, comme il fait dans ſon avis, qu'on a eu tort d'avoir recours aux *factums* des Naudez & aux emportemens des Gallons? Pouvoit-on citer de meilleurs témoins des pratiques des Benedictins, que ces deux écrivains, qui ont connu à fond & leur eſprit &

leur manege? Ils n'ont rien avancé dans les demêlez qu'ils ont eus avec eux, qu'ils n'ayent appuié sur de bons actes. L'Apologie que Gallon a fait imprimer dans Rome pour le Cardinal Baronius contre les Moines du Montcassin n'est point l'ouvrage d'un homme emporté, c'est le livre d'un sage Prêtre de l'Oratoire qui étoit ennemi des faussaires. Je suis

Monsieur

Vôtre &c.

1. *Août* 1699.

TA-

TABLE

Des Lettres contenues en ce Volume.

I. LETTRE.

CRitique du Livre publié par les Moines Benedictins de la Congregation de S. Maur, ſous le Nom de Bibliotheque Divine de St. Jerome. Pag. 1

II. LETTRE.

Critique ſur la même Matiére. p. 7

III. LETTRE.

Fauſſes Couleurs dont les Moines couvrent leurs fauſſetés. Réponſe à quelques objections. Nouveaux exemples de fauſſetés. p. 117

I. LETTRE.

SUr le II. Volume des Ouvrages de S. Jerome publié par les PP. Benedi-

nedictins de la Congregation de Saint Maur. Pag. 139

II. LETTRE.

Sur le II. Volume des Ouvrages de S. Jerome publié par les PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur. p. 161

III. LETTRE.

Sur le II. Volume de S. Jerome. p. 179

IV. LETTRE.

Sur le II. Volume des Ouvrages de S. Jerome publié par les PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur. p. 203

V. LETTRE.

Jugement d'un libelle publié par Dom Martianay sous le titre de Defense de la Bible de S. Jerome contre la Critique de M. Simon. p. 227

VI. LETTRE.

Où l'on examine plus en détail le prétendu Canon Hebreu de S. Jerome. p. 256

VII. LETTRE.

Nullité des raisons dont se sert le P. Martianay

tianay pour montrer que le Speculum *attribué à S. Auguſtin eſt de ce Pere tel qu'il ſe trouve preſentement. Il ne raiſonne pas mieux à l'égard du Commentaire d'Heſychius ſur le Leviti-que.* p.289

VIII. LETTRE.

Erreurs groſſieres du P. Martianay. Defenſe d'Antoine Gallon Prêtre de l'Oratoire de Rome & de Gabriel Naudé. p.326

FIN.
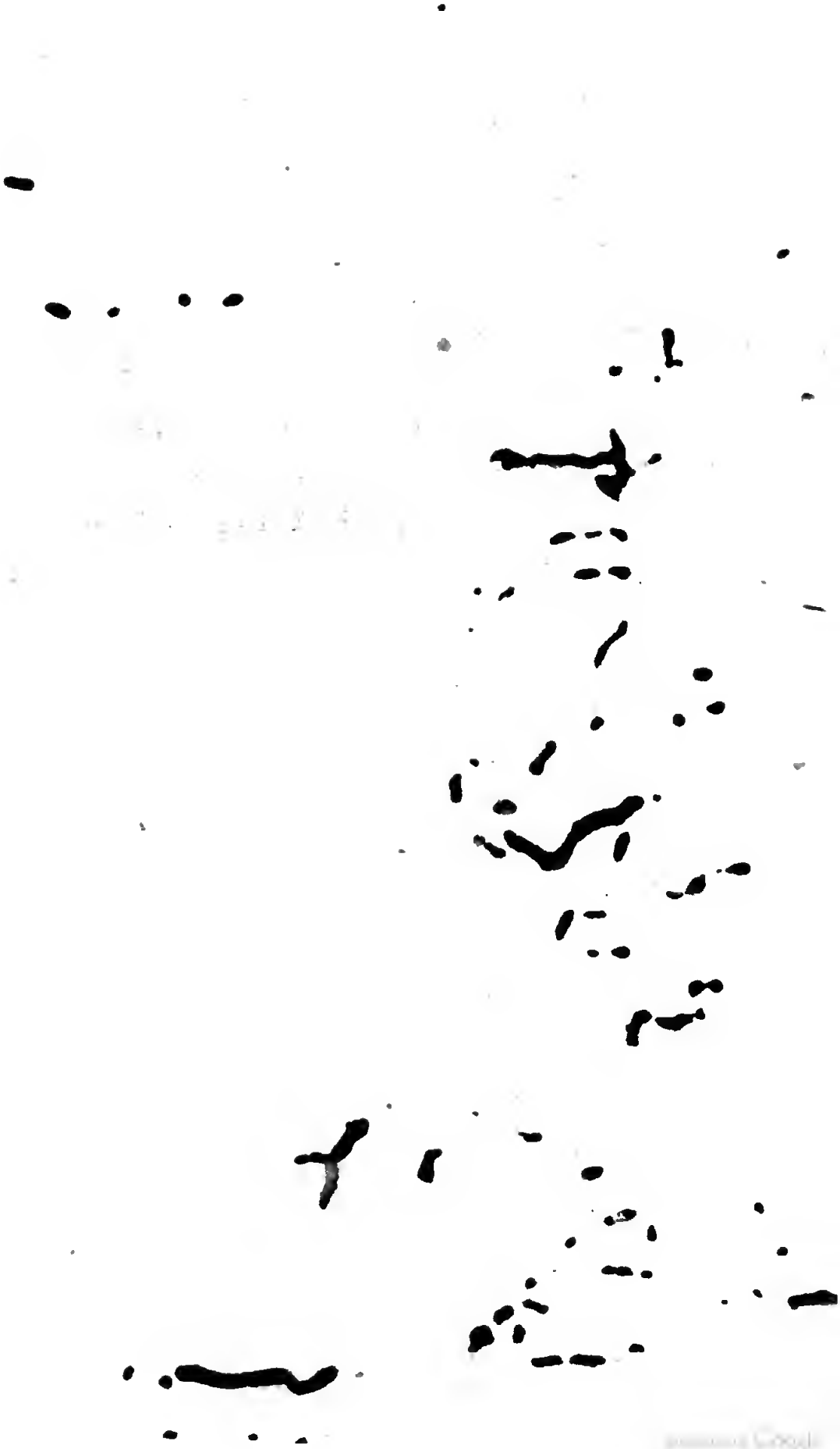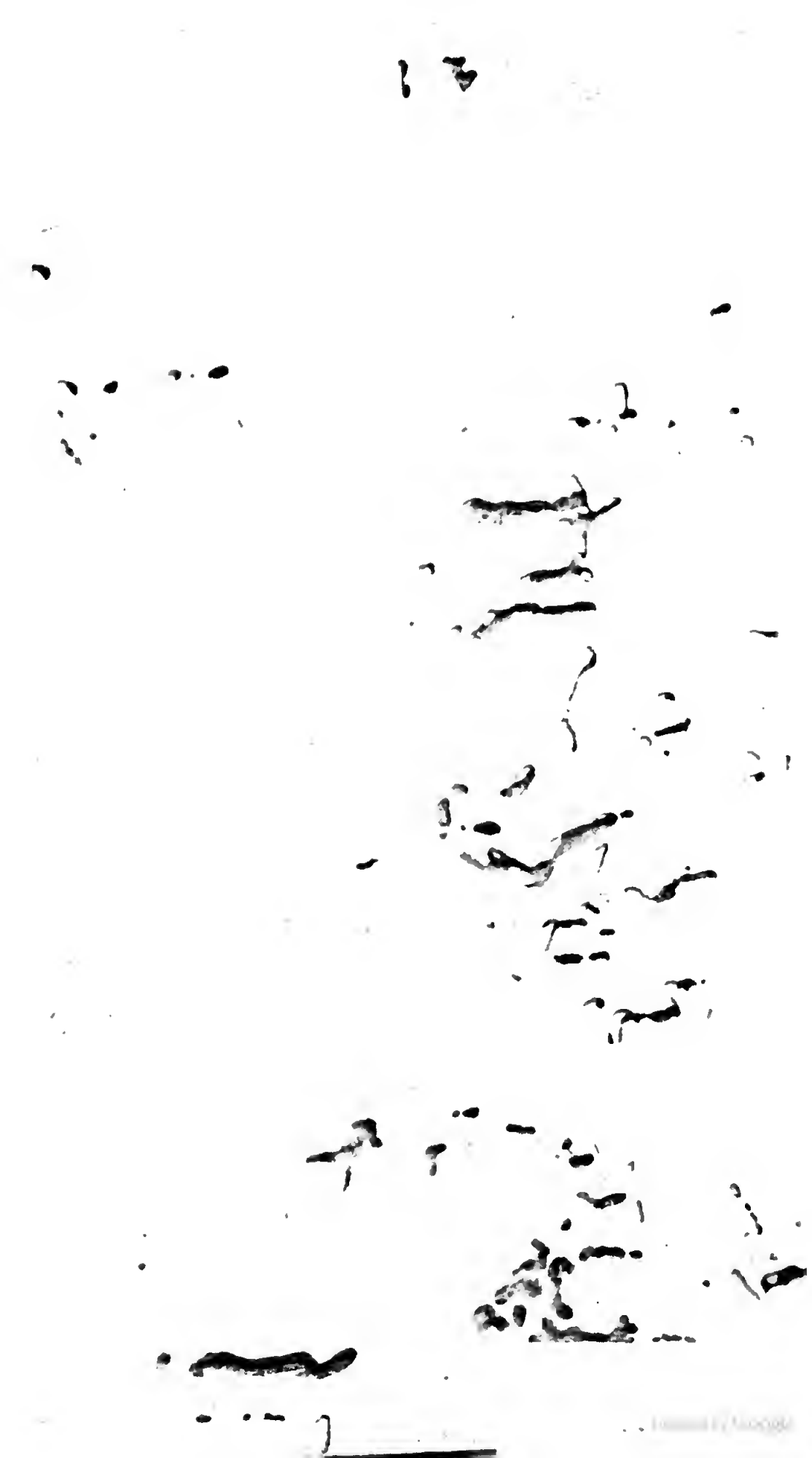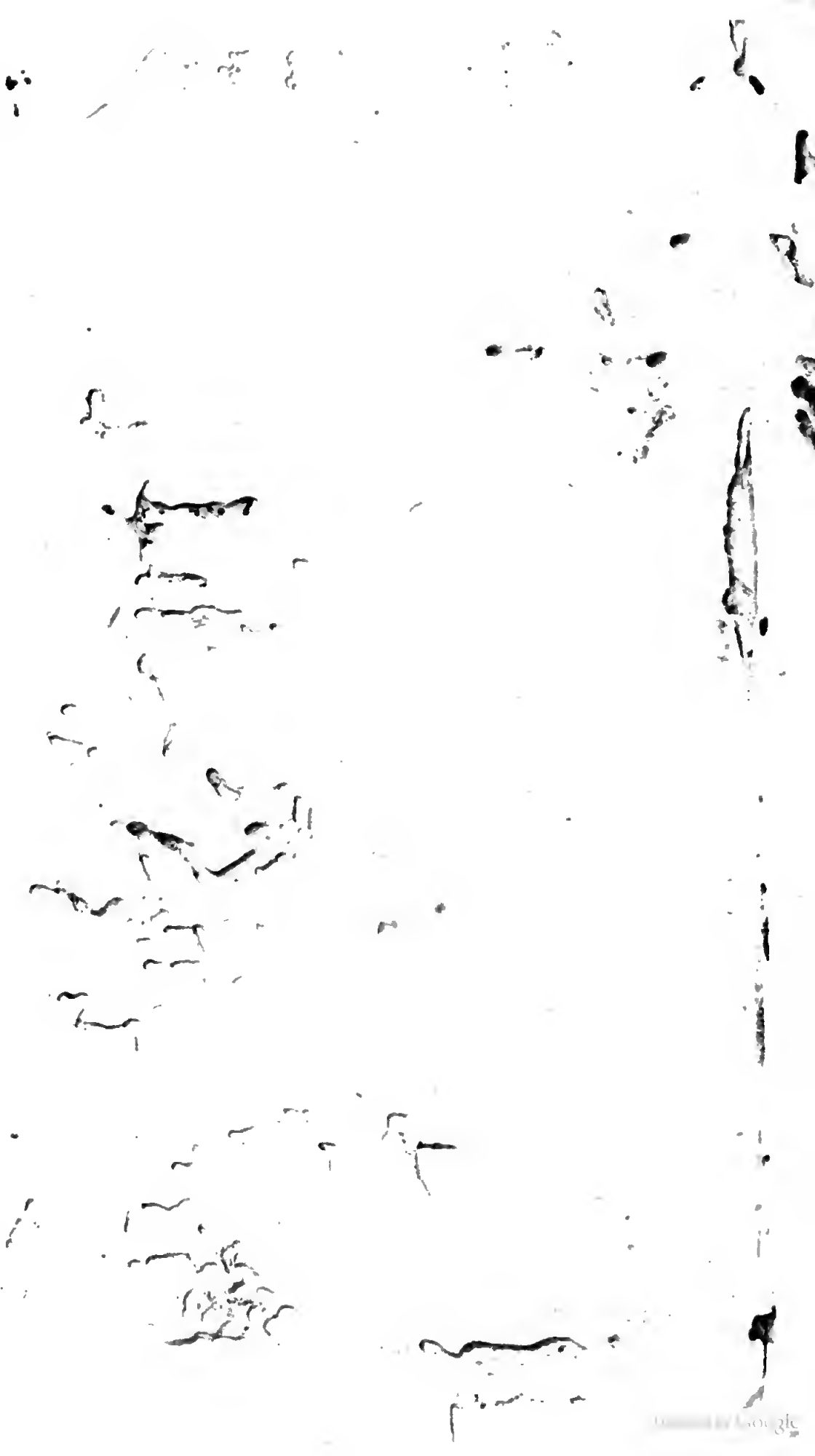
Il faut lire dans quelques Exemplaires à la pag. 35. *l.* 1. que *au lieu de* eut. *& aux pages* 48. *l.* 24. *&* 52. *l.* 16. Pezron *au lieu de* Perron.